

2024 年 12 月 1 日 星期五

2024 年 12 月 1 日 星期五

2024 年 12 月 1 日 星期五

日期

2024 年 12 月 1 日
星期五

2024 年 12 月 1 日 星期五

2024 年 12 月 1 日
星期五

2024 年 12 月 1 日 星期五

2024 年 12 月 1 日 星期五

2024 年 12 月 1 日 星期五

2024 年 12 月 1 日
星期五

2024 年 12 月 1 日 星期五

2024 年 12 月 1 日

2024 年 12 月 1 日 星期五

2024 年 12 月 1 日

2024 年 12 月 1 日 星期五

2024 年 12 月 1 日

2024 年 12 月 1 日

2024 年 12 月 1 日 星期五

2024 年 12 月 1 日

2024 年 12 月 1 日 星期五

2024 年 12 月 1 日



La démographie africaine au prisme du genre

ANNE-EMMANUÈLE CALVÈS* ET AGNÈS ADJAMAGBO**

INTRODUCTION

Au cours des dernières décennies, on a pu observer des changements majeurs dans la manière dont les démographes abordent les questions du genre. En fait, comme le note Riley (2005), en quelques années, la discipline est passée d'une apparente méconnaissance du lien fort qui existe entre la plupart des événements démographiques et le genre à une reconnaissance quasi obligée dans les publications de la pertinence du genre pour l'analyse démographique. À ce titre, les travaux en démographie africaine ne font pas exception. À partir des années 1990, en effet, la multiplication des initiatives en santé reproductive et en promotion de « l'équité de genre », l'augmentation du financement international dans ces domaines de recherche et l'introduction de nouveaux indicateurs dans les grandes enquêtes démographiques favorisent l'intégration du genre dans les recherches sur la population en Afrique.

Cet intérêt croissant pour le genre se manifeste notamment par les nouvelles orientations des institutions de recherche et de formation en démographie et une plus grande visibilité de la dimension du genre dans la production scientifique des démographes africanistes. Comme ailleurs, si l'introduction du genre dans les études démographiques en Afrique ne s'est pas faite sans obstacles ni critiques et reste encore trop parcellaire aux yeux de nombreuses féministes, elle a grandement contribué à la compréhension des phénomènes démographiques, au renouvellement des problématiques et à l'ouverture à d'autres disciplines et d'autres méthodologies.

* Université de Montréal, Montréal (anne.calves@umontreal.ca)

** Institut de recherche pour le développement (IRD), UMR151 AMU/IRD, Paris (agnes.adjamagbo@ird.fr)

Sur la base d'articles de démographes, mais aussi d'anthropologues, de sociologues et de géographes, l'objectif de ce numéro est précisément d'illustrer la richesse du prisme du genre pour appréhender les changements démographiques à l'œuvre sur le continent africain dans des domaines comme la famille, la nuptialité ou les migrations.

L'IRRÉSISTIBLE MONTÉE DU GENRE DANS LES ÉTUDES SUR LA DÉMOGRAPHIE AFRICAINE

La conférence du Caire : un tournant

En Afrique comme dans le reste du monde en développement, l'origine de l'engouement pour la question du genre dans les études démographiques est indissociable de la 3^e conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) qui s'est tenue au Caire en 1994. Comme la plupart des conférences onusiennes sur le développement qui ont jalonné la décennie 1990, cette dernière a en effet fortement contribué à l'institutionnalisation de l'approche « genre et développement » et à l'émergence au sein des institutions de coopération internationale d'une nouvelle rhétorique qui fait de « l'autonomisation » (*empowerment*) des femmes et de la transformation des rapports de genre inégalitaires deux objectifs centraux du développement (Calvès, 2014). Bien que la conférence du Caire ne porte pas spécifiquement sur les femmes, elle marque indubitablement « une féminisation des enjeux de population et de développement » et a été décrite par plusieurs comme une véritable « révolution » dans la manière d'aborder ces enjeux (Cleland, 1996 ; Finkle et MacIntosh, 1996). La nouvelle approche qui y est adoptée, celle de la « santé reproductive », place en effet les droits sexuels et génésiques et l'autonomisation des femmes au cœur des problématiques de population et met un accent inédit sur les rapports de genre comme déterminants des comportements sexuels et procréateurs (Bonnet et Guillaume, 2004 ; DeJong, 2000). Les réseaux d'activistes féministes, comme la Coalition internationale pour la santé des femmes et le réseau DAWN (Development Alternatives with Women for a New Era), très présents lors de la conférence mais aussi lors des débats et réunions préparatoires, ont fortement contribué à orienter ces débats dans cette direction. Deux chapitres du programme d'action adopté à l'issue de la conférence, fait unique dans une conférence internationale sur la population, abordent spécifiquement les questions de l'égalité entre hommes et femmes et du manque de pouvoir des femmes à travers le monde (Calvès, 2014). En matière de renforcement des pouvoirs, outre la santé reproduc-

tive et sexuelle, un nombre important de sujets tels que la représentation politique, l'éducation, l'emploi, la violence et le viol, l'égalité face à la justice, les droits de propriété, l'iniquité des revenus et la charge de travail y sont discutés (Halfon, 2007, p. 71).

Malgré les critiques de certains démographes sur le peu de place accordée à la croissance démographique dans les documents finaux et sur la vision trop simpliste de l'effet positif de l'égalité de genre sur les programmes de population (Cleland, 1996 ; Westoff, 1995 cité dans Presser, 1997) et malgré la dénonciation par certaines féministes de l'empreinte trop importante du féminisme libéral (Hartman, 2010), le Programme d'action du Caire, adopté à l'unanimité par 179 pays, demeure un moment charnière dans la reconnaissance de l'importance du genre dans les politiques de population. Cette reconnaissance politique et celle qui a suivi lors de la conférence internationale sur les femmes de Beijing de 1995 se sont traduites rapidement par une restructuration de l'aide internationale dans le domaine de la population (DeJong, 2000). Les bailleurs de fonds internationaux traditionnels en santé et en population comme l'OMS, l'UNFPA et International Planned Parenthood, les donateurs privés tels que les fondations Ford, Mac Arthur, Hewlett, Wellcome Trust ou Bill et Melinda Gates, tout comme les agences bilatérales de développement, adoptent tour à tour le « nouveau paradigme » du Caire et font de la santé sexuelle et reproductive et du genre des axes de financement prioritaires.

Outre leur appui à la mise en œuvre de programmes et politiques en santé reproductive dans les pays du Sud, les bailleurs de fonds encouragent les initiatives de recherche et notamment la collecte de données permettant l'élaboration d'indicateurs statistiques de genre pouvant être mis en relation avec les comportements sexuels et procréateurs. L'exemple du programme des Enquêtes démographiques et de santé (EDS), financé par l'USAID, qui a produit depuis 1985 plus de 300 vastes enquêtes nationales dans 90 pays en développement et qui représente une source de données incontournable pour les démographes africanistes, est emblématique de cet effort. À l'origine, les EDS n'incluaient que des mesures indirectes du statut des femmes, comme l'âge au mariage, le niveau de scolarité et l'emploi. Dans la foulée de la conférence du Caire, et après consultation d'un panel d'experts en 1998, le programme décide en 1999 d'introduire dans les questionnaires des mesures directes des rapports de genre (Kishor, 2005). Des questions sur la participation des femmes aux prises de décision au sein des ménages, sur le contrôle qu'elles exercent sur leur propre revenu et celui du ménage, sur leur opinion quant à la justification des violences domestiques, sur les situations où une femme peut refuser un rapport

sexuel et sur les obstacles auxquels font face les femmes pour obtenir des soins de santé sont alors ajoutées au questionnaire standard. Certaines de ces questions sont aussi posées aux hommes échantillonnés. D'autres modules ont également été introduits dans certaines enquêtes en plus du questionnaire principal pour collecter des données détaillées sur des enjeux liés aux rapports de genre tels que l'excision, la mortalité maternelle et l'expérience de la violence domestique (Schatz et Williams, 2012).

La disponibilité de ces nouveaux indicateurs, conjuguée à la reconnaissance politique de l'importance du genre dans les politiques de population et à l'appui financier des bailleurs internationaux, a contribué à un renouvellement important des recherches et de la formation démographiques dans les pays du Sud, et notamment en Afrique.

Visibilité croissante du genre dans la recherche et la formation démographiques en Afrique

Sur le continent africain, le Programme d'action du Caire a eu, en effet, une résonance toute particulière. Région du monde la plus touchée par l'épidémie du VIH-sida, caractérisée par des taux de mortalité maternelle records, une pratique élevée de l'excision et de l'avortement clandestin, un accès limité à la contraception, une fécondité précoce et des inégalités de genre marquées en éducation, en emploi et en représentation politique, notamment, l'Afrique subsaharienne constituait au milieu des années 1990 un « laboratoire naturel » idéal pour mettre en œuvre les recommandations du Caire et tester l'hypothèse centrale du bienfait de l'autonomisation des femmes pour les politiques de population (Okonofua, 2014).

Bien que les démographes africanistes n'aient pas attendu la conférence internationale du Caire pour s'intéresser aux rapports sociaux de sexe, les efforts pour intégrer les questions du genre dans les recherches démographiques en Afrique deviennent de fait beaucoup plus visibles et systématiques après Le Caire. Plusieurs éléments en témoignent. Sur le plan institutionnel, tout d'abord, on assiste à la création de nouveaux centres et groupes de recherche dans le domaine de la population qui mettent l'accent sur les enjeux de santé sexuelle et reproductive et accordent une place de choix à la question du genre. C'est le cas du African Population and Health Research Center (APHRC), institution phare dans la recherche démographique en Afrique anglophone qui a été créée à Nairobi (Kenya) en 1995. En Afrique francophone, ce souci de prise en compte du genre dans l'analyse des phénomènes démographiques est également visible dans l'évolution du contenu de la formation offerte aux

futures démographes. Aujourd'hui, les principales institutions de formation telles que l'Institut de recherche et de formation démographiques (IFORD) à Yaoundé (Cameroun), qui a formé depuis 1971 plusieurs centaines de démographes d'Afrique francophone, ou l'Institut supérieur des sciences de la population (ISSP) à Ouagadougou (Burkina Faso), qui joue également un rôle moteur dans la formation des démographes africains, intègrent dans leur formation de master des modules sur la question du genre.

Sur le plan de la production scientifique, les présentations à des conférences internationales et les publications dans les revues scientifiques témoignent elles aussi de l'intérêt croissant pour les questions de genre en démographie africaine. À l'instar des conférences internationales comme celles de la Population Association of America (PAA) ou de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population (UIESP), où les séances directement consacrées au genre occupent aujourd'hui considérablement plus de place qu'il y a 25 ans (Riley, 2005), le contenu des derniers programmes des conférences de l'Union pour l'étude de la population africaine (UEPA) ou des sommaires des numéros de revues consacrées spécifiquement à des enjeux de population en Afrique, comme le *Journal de l'Étude de la Population Africaine* ou le *Journal of African Reproductive Health*, suffisent à se convaincre de la place de choix qu'occupe aujourd'hui le genre dans les recherches sur la population africaine.

Comme pour les politiques et programmes de population, la santé sexuelle et reproductive, et notamment celles des adolescents et des jeunes adultes, a constitué la porte d'entrée privilégiée du genre dans la recherche des démographes africanistes. Dans un contexte d'augmentation alarmante de la prévalence du VIH-sida, les recherches sur la sexualité ont littéralement explosé à partir des années 1990 et ont largement contribué à la prise en compte des rapports de genre et du rôle des hommes dans les analyses démographiques. Longtemps « relégués » au second plan lorsqu'il s'agissait de fécondité, les hommes sont en effet pleinement concernés dès lors qu'il s'agit de sexualité. Face au risque de contamination, le recours à l'usage du préservatif implique une négociation entre les partenaires et la relation devient centrale dans le processus décisionnel (Andro et Desgrées du Loû, 2009). Avec le recul de l'âge au mariage et la déconnexion croissante du début de la vie sexuelle et de la mise en union, l'activité sexuelle des adolescents et jeunes célibataires africains, perçue comme « à risque », fait également l'objet d'une attention particulière à l'issue de la conférence du Caire, et de nombreuses recherches se penchent sur les différences de genre dans les comportements, les motivations et les stratégies sexuelles

des jeunes, mais aussi sur les normes de genre et les doubles standards en matière de sexualité féminine et masculine (Bledsoe et Cohen 1993 ; Delaunay, 2001 ; Luke, 2003 ; Meekers et Calvès, 1997 ; Poulin, 2007 ; Varga, 2003).

Outre la recherche sur la sexualité, les études sur la fécondité s'attachent elles aussi à prendre en compte la dimension relationnelle au sein du couple et soulignent le rôle prépondérant des hommes dans les décisions relatives au recours à la contraception et même à l'avortement dans le couple (Bankole, 1995 ; Calvès, 2002 ; DeRose et Ezeh, 2005 ; Doodoo, 1998 ; Ezeh, 1993 ; Omondi-Odhiambo, 1997). D'autres mettent en évidence les particularités de la reproduction masculine, de son évolution et de ses déterminants ou s'intéressent aux enjeux liés à la paternité des jeunes célibataires et explorent les déterminants de la reconnaissance et du soutien des enfants par leur père (Calvès, 2000 ; Kaufman, Wet et Stadler, 2001). Les nouvelles questions et nouveaux modules des enquêtes EDS, très populaires auprès des démographes africanistes, ont joué un rôle important dans ce renouvellement de perspective et dans la prise en compte du point de vue des hommes et du couple dans l'analyse de la fécondité sur le continent. Ces nouvelles données ont également permis l'élaboration d'un index d'autonomisation économique et sociale des femmes et l'analyse de leur effet sur l'utilisation des contraceptifs (Do et Kurimoto, 2012 ; Hogan, Berhanu et Hailemariam, 1999) ou les aspirations en matière de descendance (Upadhyay et Karasek, 2012). Elles ont, en outre, ouvert la démographie africaniste à de nouvelles thématiques de recherche, comme celles de l'excision (Yoder, Wang et Johansen, 2013) ou des violences domestiques (Gastineau et Gathier, 2012 ; Watts et Mayhew, 2004).

Au-delà des indicateurs des enquêtes EDS, les démographes africanistes ont aussi su développer des méthodologies originales qui se sont avérées fort utiles pour rendre compte des différences de genre. L'approche biographique, qui s'est développée au cours des années 1990 chez les démographes africanistes francophones notamment, en est un très bon exemple (Calvès et Marcoux, 2004). Grâce à cette approche, on peut rendre compte des différences de genre de manière dynamique en montrant par exemple comment les trajectoires scolaires et professionnelles des hommes et des femmes varient avec l'âge (Diagne, 2005). Elle s'avère particulièrement intéressante également pour comparer les différences de genre entre générations et entre les milieux (urbains et ruraux) (Adjamagbo, Antoine et Delaunay, 2004 ; Calvès et Schoumaker, 2004) ou dans les interrelations des trajectoires individuelles les unes avec les autres. Ces analyses permettent par exemple d'analyser la trajectoire génésique des femmes et

des hommes dans leurs interrelations avec l'activité professionnelle (Adjamagbo, Antoine, Béguy et Dial, 2009).

Aujourd'hui, on le voit, l'adoption du prisme du genre dans l'analyse des enjeux démographiques en Afrique va au-delà des domaines de la santé sexuelle et reproductive et de la fécondité, et contribue au renouvellement de la recherche dans d'autres champs de la discipline comme la mortalité maternelle et infantile, la famille, l'activité professionnelle, la nuptialité ou encore les migrations, ce qu'illustrent bien les textes réunis dans ce numéro des *Cahiers québécois de démographie*.

La nécessaire ouverture à d'autres disciplines

Comme ailleurs, pourtant, l'introduction du genre dans les études démographiques en Afrique ne s'est pas faite sans obstacles ni critiques. Pour plusieurs chercheurs, en effet, malgré le tournant paradigmatique du Caire, la démographie se contente encore trop souvent d'approcher le genre comme une simple comparaison des différences entre les hommes et les femmes plutôt que de se pencher sur les facteurs structurels, les normes et les attentes culturelles et sociales qui construisent les inégalités de genre et sont, en retour, nourris par elles (Dodoo et Frost, 2008 ; Riley, 2005 ; Williams, 2010). Les démographes féministes expliquent cette impossibilité de la démographie à approcher le genre comme un construit social par le manque historique d'engagement de la discipline envers les théories féministes, jugées incompatibles avec l'orientation positiviste, résolument quantitativiste et « apolitique » de la démographie (Presser, 1997 ; Riley, 2005 ; Watkins, 1993 ; Williams, 2010). Comme le souligne Presser (1997), la levée de boucliers qu'a suscitée l'adoption de « l'agenda du Caire » parmi la vieille garde de démographes reflète plus des différences idéologiques avec le courant féministe qu'elle ne relève du débat scientifique.

Les analyses comparatives des mesures d'autonomisation (*empowerment*) des femmes introduites dans les enquêtes standardisées comme les EDS ont confirmé que l'effet de cette autonomisation économique et sociale des femmes sur la santé ou les comportements procréateurs est loin d'être homogène et dépend fortement des systèmes mis en place dans chaque société pour définir les rôles et les places respectifs des hommes et des femmes (Kishor et Neitzel, 1996 ; Kishor et Subaiya, 2008). Ainsi, plusieurs de ces indicateurs (comme la liberté de se déplacer seule par exemple) développés sur la base de la recherche effectuée en Asie ont peu de sens dans le contexte africain (Schatz et Williams, 2012). Pour comprendre les relations complexes entre le genre et les comportements

sociaux, les indicateurs standardisés ne suffisent pas et la prise en compte du contexte et des relations de pouvoir s'impose, comme l'ont fait, argumente Riley (2005), des disciplines connexes telles que la sociologie ou l'anthropologie.

De fait, en Afrique comme ailleurs, l'ouverture à d'autres disciplines des sciences sociales s'est avérée décisive dans la prise en compte du genre en démographie (Adjamagbo et Locoh, 2014). L'intérêt accru des démographes africanistes pour des questions comme la sexualité, le sida et les rapports sociaux de sexe s'est accompagné d'un recours plus fréquent aux méthodes mixtes permettant à l'aide de données qualitatives de valider, d'expliquer et de contextualiser des résultats statistiques (Obermeyer, 1997; Schatz et Williams, 2012). Les données issues d'entretiens collectifs et individuels et les observations de terrain notamment ont permis d'appréhender les mécanismes et les logiques sous-jacents aux différences de genre, et d'aller au-delà des analyses des comportements individuels pour prendre en compte l'influence des facteurs contextuels comme les normes et les attentes « sexuées », mais aussi l'organisation sociale et les relations de pouvoir qui structurent les rapports hommes/femmes propres à chaque société. Pour de nombreux démographes, féministes ou non, l'avancement des connaissances sur le genre et les phénomènes démographiques passe inévitablement par le croisement d'enquêtes statistiques avec des enquêtes anthropologiques ou sociologiques et par l'ouverture sur des travaux hors des frontières disciplinaires (Dodoo et Frost, 2008; Riley, 2005; Williams, 2010).

C'est le parti que nous avons pris dans ce numéro des *Cahiers québécois de démographie* sur le genre et la démographie africaine. Sous le regard croisé de démographes, mais aussi de sociologues et d'anthropologues, et sur la base de méthodologies propres à chaque discipline, l'objectif commun des textes rassemblés ici est de cerner les différentes facettes des liens entre le genre et les transformations démographiques à l'œuvre dans les sociétés africaines.

PRÉSENTATION DU NUMÉRO

La migration, un vecteur de changement ?

La migration entraîne-t-elle une redéfinition des rôles conjugaux au sein des ménages ? Ce sont des facettes différentes de cette même question de recherche qu'abordent, chacun à sa manière, les textes de Sorana Toma, d'Hamidou Dia et de Véronique Hertrich. Les deux premiers s'attachent à

y répondre sur la base de l'exemple du Sénégal, pays africain où l'émigration internationale, notamment vers l'Europe, a historiquement toujours été forte. Dans les deux cas, les résultats de la recherche déconstruisent l'idée souvent tenace de la passivité des femmes africaines dans les processus migratoires. À partir de données collectées dans le cadre d'un terrain de recherche minutieux s'étalant sur près d'une décennie, Hamidou Dia nous dresse des tableaux de couples très éloquentes construits sur la base d'histoires familiales recueillies auprès d'émigrés sénégalais et de leurs parents rencontrés à Dakar et dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal. L'auteur analyse les processus qui amènent des femmes au sein de familles transnationales et de « maisonnées multi-situées » à créer, sur deux rives de l'Atlantique, les conditions de leur autonomisation progressive. poursuite des études ou d'une formation professionnelle, insertion en emploi, contrôle de ses propres revenus, refus de concevoir un enfant ou d'accepter la polygamie, voire même renvoi du mari, divorce et remariage avec un conjoint de son choix : la place des épouses dans les familles migrantes sénégalaises en France que nous décrit Hamidou Dia est très loin du portrait misérabiliste que l'on en dresse souvent. Les bénéfices que les femmes sénégalaises tirent de la migration sont également visibles au Sénégal où « l'argent de la migration » des époux ou des frères permet à certaines, au-delà de la survie, de construire un réseau qui dépasse le strict cercle de parenté, d'acquérir une certaine influence au sein du village, et « d'endosser les habits de chef de lignage répondant de tous ».

Ce sont justement sur ces femmes de migrants sénégalais « qui restent derrière » que Sorana Toma focalise son analyse, en s'intéressant à leur engagement dans des activités économiques rémunératrices. Comme le rappelle très justement l'auteure, la littérature sur les retombées économiques et sociales de la migration masculine internationale est rare et les résultats sont souvent contradictoires. L'émigration masculine renforce-t-elle la domination masculine en augmentant la dépendance économique des épouses vis-à-vis de leur époux ou vient-elle, au contraire, ébranler la division sexuée des tâches, les femmes assumant des rôles et tâches traditionnellement tenus par des hommes ? Pour tenter de répondre à cette question, Sorana Toma mobilise des données qualitatives originales et variées collectées dans un village situé dans la vallée du fleuve Sénégal, un des premiers et des plus importants foyers d'émigration et où la migration internationale est devenue une véritable institution sociale. Les conclusions de l'étude de Toma vont dans le sens de celles de Dia. Si les femmes témoignent toutes d'une ferme volonté de s'engager dans des activités génératrices de revenus, celles ayant accès aux revenus de la migration

masculine ont un avantage comparatif indéniable dans la réalisation de leurs projets. Toutefois, les nuances qu'apporte Sorana Toma à cet effet positif de la migration masculine sont particulièrement intéressantes. Outre le fait que l'indépendance économique des femmes reste un terrain socialement contesté, c'est aussi l'entourage féminin et notamment la présence de coépouses dans le ménage et l'autorité de la belle-mère qui, paradoxalement, peuvent venir mitiger les retombées positives de la migration masculine pour les femmes de migrants.

La migration influence positivement l'autonomie des femmes. C'est le constat que fait aussi Véronique Hertrich dans un tout autre contexte : celui du pays Bwa au Mali. L'auteure se penche, pour sa part, sur un autre phénomène de masse en Afrique de l'Ouest : celui des migrations de travail des jeunes rurales adolescentes vers la ville. Elle s'interroge tout particulièrement sur l'influence de l'expérience de la migration au cours de l'adolescence sur la construction de la vie conjugale et familiale, à l'âge adulte. Le désenclavement de l'espace de vie des femmes, la découverte de nouvelles pratiques et l'accès au travail rémunéré sont autant d'opportunités offertes par la migration qui, suggère Véronique Hertrich, confèrent aux femmes une plus grande autonomie dans la gestion de leurs affaires matrimoniales et la possibilité pour elles de mettre un terme à une union plus facilement. Si cela se vérifie, alors l'essor des migrations de travail devrait avoir entraîné une augmentation sensible du nombre de divorces. Pour vérifier ces assertions, l'auteure confronte une analyse des tendances longues des ruptures d'union dans la zone étudiée à celle d'entretiens approfondis réalisés auprès d'individus et de groupes de femmes. La démonstration aboutit à des résultats édifiants. L'auteure n'observe pas d'augmentation de la divortialité concomitante à celle des migrations de travail. S'il est vrai, nous dit Véronique Hertrich, que l'augmentation de ces migrations vers la ville a fortement contribué à modifier les procédures matrimoniales (perte de contrôle des aînés sur la formalisation des unions du fait de l'éloignement des jeunes, allègement et raccourcissement des procédures, etc.), en revanche, le fait d'avoir migré dans l'adolescence n'augmente pas le risque de divorcer. Bien au contraire, plus long a été le séjour en ville, plus stables sont les unions. Ce résultat statistique, en apparence contre-intuitif, est éclairé par les témoignages qui montrent à quel point la migration est devenue un élément central dans la gestion de la vie des couples dans la société bwa. Désormais, la possibilité de migrer pour travailler confère aux femmes un pouvoir de négociation qui ébranle l'autorité suprême des hommes, une sorte de joker qu'elles peuvent utiliser en cas de désaccord ou de conflit conjugal. Pourquoi dans ce cas les femmes bwa n'usent-elles

pas davantage de ce pouvoir pour rompre ? L'auteure interprète ses résultats à la lueur d'un contexte social où le divorce est répandu et remet en question la pertinence de la relation habituellement faite entre divorce et autonomie. Ainsi, en pays Bwa, propose Véronique Hertrich, l'autonomie pour les femmes ne se traduirait pas par une plus grande liberté de mettre un terme à une union, mais plutôt par la possibilité de trouver des alternatives à cette pratique aujourd'hui banalisée.

Reconfiguration des rôles au sein des familles

Au-delà de la capacité qu'ont désormais certaines femmes de brandir la menace d'un départ, ce qui influe beaucoup sur les rapports entre les femmes et les hommes, en Afrique comme ailleurs, c'est indéniablement le fait pour elles d'accéder à des revenus en exerçant une activité. C'est ce que souligne dans ce numéro Bilampoa Gnoumou Thiombiano à partir d'une analyse des données nationales de l'EDS du Burkina Faso de 2010. De fait, les analyses menées par l'auteure confortent l'idée selon laquelle le fait pour une femme d'avoir une activité rémunérée compte parmi les facteurs qui favorisent une plus grande participation aux prises de décision dans le ménage. Qu'il s'agisse de leur santé, des achats importants dans le ménage, de la visite aux parents ou encore de la gestion de leurs propres revenus, celles qui travaillent ont davantage leur mot à dire que celles qui ne travaillent pas. Le fait d'avoir un niveau de scolarité élevé, de résider en milieu urbain ou d'avoir passé la quarantaine a également un effet positif sur la prise de décision des femmes. Mais ce que montre aussi la contribution de Bilampoa Gnoumou Thiombiano, c'est ce décalage important qu'il peut y avoir entre les pratiques et les manières de penser les rôles sexués dans la société burkinabè. L'auteure illustre ses propos par des données tirées d'entretiens qualitatifs qui soulignent bien la forte prégnance des normes sociales qui érigent la suprématie de l'homme sur la femme en valeur immuable. Les femmes elles-mêmes adhèrent à ces schémas et peinent à revendiquer quelque changement que ce soit. Dans ces conditions, certes l'éducation et l'accès à un revenu favorisent une plus grande égalité entre les femmes et les hommes dans le mariage, mais sont-elles pour autant suffisantes pour remettre en cause la domination masculine ? L'auteure répond indirectement à cette question en citant le cas du Mexique où, nous dit-elle, l'emploi rémunéré des femmes favorise leur statut seulement si celui-ci repose sur des modalités conformes aux règles de genre socialement admises. En définitive, la question se pose pour le Burkina Faso comme pour beaucoup de sociétés africaines : les retombées

positives du fait de travailler pour une femme ne sont-elles pas entravées par la persistance de schémas normatifs braqués sur l'idée d'une « prédisposition naturelle » des hommes à exercer leur autorité sur les femmes ?

Si la cellule maritale est souvent le lieu d'expression de rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes, le sort des femmes vivant seules et se déclarant chefs de ménages est-il plus enviable ? On trouve réponse à cette question dans la contribution de Madeleine Wayack-Pambè et de Soufianou Moussa, qui examine la situation des ménages dirigés par des femmes et analyse leur relation à la pauvreté. Les auteurs dressent dans un premier temps un large panorama de la question des ménages féminins en Afrique à partir de la littérature et aboutissent à une remise en question de l'association trop systématiquement faite, selon eux, entre féminisation des ménages et pauvreté. Ils se focalisent ensuite sur Ouagadougou (Burkina Faso) et proposent une analyse des données du Recensement général de la population et de l'habitat de 2006. Ils comparent les ménages dirigés par des femmes à ceux dirigés par des hommes afin de vérifier l'hypothèse de la spécificité d'une pauvreté féminine à Ouagadougou. Les résultats de cette comparaison sont particulièrement intéressants. Ils montrent qu'il existe au sein de l'ensemble des ménages dirigés par les femmes plus de disparités de niveau de vie que qu'entre les ménages des deux sexes. On observe bien une catégorie de femmes seules, chefs de ménages qui vivent dans une grande précarité. Celle-ci correspond tout particulièrement aux femmes veuves, relativement âgées, de faible niveau de scolarité et se déclarant sans activité. Mais à l'autre extrémité de l'ensemble des ménages féminins se situe une autre catégorie dominée par des femmes âgées de moins de 45 ans, ayant au moins le niveau d'études secondaires, qui travaillent et qui sont en majorité célibataires ou dont le mari ne vit pas avec elles. Pour cette catégorie de femmes, nous disent Madeleine Wayack-Pambè et Soufianou Moussa, la vulnérabilité est loin d'être la norme. Moins démunis financièrement, ces ménages recouvrent des situations où les femmes bénéficient de transferts monétaires de membres de la famille élargie ou d'un mari en migration, mais aussi des situations où les femmes s'assument de manière autonome. Ce type de ménage, non négligeable à Ouagadougou, annonce-t-il les prémices d'un changement dans les rôles féminins dans la capitale burkinabè ? Même si ces situations peuvent être transitoires dans le cycle de vie des femmes, on ne peut que se demander, pour compléter les interrogations des auteurs en conclusion, si cela ne traduit pas l'expression d'une catégorie de femmes qui aspire, au moins pour un temps de leur cycle de vie, à des formes de réalisation de soi qui sortent des cadres socialement reconnus du mariage.

À partir de la reconstitution de plusieurs trajectoires matrimoniales et familiales de femmes et d'hommes citadins dans trois capitales africaines (Cotonou, Ouagadougou et Lomé), Anne Attané porte un regard anthropologique sur la question des pratiques matrimoniales et des conjugalités contemporaines. Loin de toute visée représentative, ce travail nous révèle, grâce à un travail de terrain particulièrement riche et minutieux, les histoires singulières de citadins, les contraintes spécifiques et les opportunités auxquelles sont tout particulièrement confrontées les femmes et vient éclairer, ce faisant, toute la complexité du lien conjugal dans des contextes urbains ouest-africains. L'auteure s'intéresse à des thèmes chers à la démographie : les procédures de mise en union et la manière dont se défont les liens du mariage dans ces trois villes. Rejoignant un constat fait par les démographes, Anne Attané décrit en détail des formes officielles de mariage et des procédures de formalisation disparates, allant du respect des règles coutumières, religieuses et civiles à des combinaisons partielles, voire inexistantes, de ces trois modes d'officialisation des unions. Elle analyse également les tensions et les conflits qui alimentent l'univers conjugal et révèlent les jeux de négociation qui se déroulent entre divers protagonistes et dépassent le cadre restreint du couple. Dans ces grandes villes, les individus gagnent en liberté de choix, mais les familles n'en demeurent pas moins actrices dans le processus matrimonial. Qu'ils s'agissent des oncles, des tantes ou des parents eux-mêmes, ces différentes personnes, nous dit Anne Attané, occupent des positions de régulation des conflits conjugaux et interviennent comme autant de médiateurs possibles et de pacificateurs. Parfois, ils se posent aussi, au contraire, comme les détracteurs d'une union qu'ils jugent non conforme à leurs attentes. Dans ce cas, ce sont souvent les femmes, nous rapporte l'auteure, qui seront malmenées par une belle-famille réticente.

BIBLIOGRAPHIE

- ADJAMAGBO, A., P. ANTOINE, D. BÉGUY et F. B. DIAL. 2009. « Comment les femmes concilient-elles mariage et travail à Dakar et à Lomé ? », dans M. AMADOU SANNI, P. KLISSOU, R. MARCOUX et D. TABUTIN (dir.), *Villes du Sud, Dynamiques, diversités et enjeux démographiques et sociaux*, Paris, Agence universitaire de la francophonie/Éditions des archives contemporaines : 103-124.
- ADJAMAGBO, A., P. ANTOINE et V. DELAUNAY. 2004. « Naissances prémaritales au Sénégal : confrontation de modèles urbain et rural », *Cahiers québécois de démographie*, 33, 2 : 239-272.

- ADJAMAGBO, A. et T. LOCOH. 2014. « Gender and Demography, a Fertile Combination », dans I. GUERIN, H. GUETAT et C. VERSCHURR (dir.), *Under Development : Gender*, Palgrave MacMillan : 61-83.
- ANDRO, A. et A. DESGRÉES DU LOÛ. 2009. « La place des hommes dans la santé sexuelle et reproductive : enjeux et difficultés », *Autrepart*, 52, 4 : 3-12.
- ANDRO, A. et V. HERTRICH. 2001. « La demande de contraception au sein des couples au Sahel : les attentes des hommes rejoignent-elles celles de leurs épouses ? Une comparaison Burkina Faso, Mali et Ghana », *Population*, 56, 5 : 721-771.
- BANKOLE, A. 1995. « Desired fertility and fertility behaviour among the Yoruba of Nigeria : A study of couple preferences and subsequent fertility », *Population Studies*, 49, 2 : 317-328.
- BLEDSE, C. et B. COHEN. 1993. *Social dynamics of adolescent fertility in Sub-Saharan Africa*. Washington, National Academy Press.
- BONNET, D. et A. GUILLAUME. 2004. « La santé de la reproduction : une émergence des droits individuels », dans M. KHLAT et A. GUILLAUME (dir.), *Santé de la reproduction au temps du Sida en Afrique*, Paris, Ceped : 11-34.
- CALVÈS, A.-E. 2000. « Premarital childbearing in urban Cameroon : Paternal recognition, child care and financial support », *Journal of comparative family studies*, 31, 4 : 443-461.
- CALVÈS, A.-E. 2002. « Abortion risk and decisionmaking among young people in urban Cameroon », *Studies in Family Planning*, 33, 3 : 249-260.
- CALVÈS, A.-E. 2014. « L'empowerment des femmes dans les politiques de développement : Histoire d'une institutionnalisation controversée », *Regards croisés sur l'économie*, 15 : 306-321.
- CALVÈS, A.-E. et R. MARCOUX. 2004. « Réponses des populations à la crise en Afrique francophone : l'éclairage des enquêtes biographiques récentes », *Cahiers québécois de démographie*, 33, 2 : 161-165.
- CALVÈS, A.-E. et B. SCHOUMAKER. 2004. « Deteriorating economic context and changing patterns of youth employment in urban Burkina Faso : 1980-2000 », *World Development*, 32, 8 : 1341-1354.
- CLELAND, J. 1996. « ICPD and the feminization of population and development issues », *Health Transition Review*, 6,10 : 107-110.
- DEJONG, J. 2000. « The role and limitations of the Cairo International Conference on Population and Development », *Social Science & Medicine*, 51, 6 : 941-953.
- DELAUNAY, V. 2001. « Sexualité et fécondité des adolescents : évolutions récentes en milieu rural sénégalais », dans F. GENDREAU et M. POUPARD (dir.), *Les transitions démographiques des pays du Sud*, Paris, ESTEM : 225-239.
- DEROSE, L. F. et A. C. EZEH. 2005. « Men's influence on the onset and progress of fertility decline in Ghana, 1988-98 », *Population Studies*, 59, 2 : 197-210.
- DIAGNE, A. 2005. « L'entrée des jeunes dans la vie professionnelle à Dakar : moins d'attente et plus de précarité », *African Population Studies*, 20, 1 : 119-139.

- DO, M. et N. KURIMOTO. 2012. « Women's empowerment and choice of contraceptive methods in selected African countries », *International perspectives on sexual and reproductive health*, 38, 1 : 23-33.
- DODOO, F. N. A. 1998. « Men matter : additive and interactive gendered preferences and reproductive behavior in Kenya », *Demography*, 35, 2 : 229-242.
- DODOO, F. N. A. et A. E. FROST. 2008. « Gender in African population research : The fertility/reproductive health example », *Annual Review of Sociology*, 34 : 431-452.
- EZEH, A. C. 1993. « The influence of spouses over each other's contraceptive attitudes in Ghana », *Studies in family planning*, 24, 3, 163-174.
- FINKLE, J. L. et A. MCINTOSH. 1996. « Cairo revisited : some thoughts on the implications of the ICPD », *Health Transition Review*, 6, 1 : 110-113.
- GASTINEAU, B. et L. GATHIER. 2012. « Violences conjugales à Antananarivo (Madagascar) : un enjeu de santé publique », *The Pan African Medical Journal* [en ligne], 11, 23. Consultable à la page : <http://www.panafrican-med-journal.com/content/article/11/23/full/>
- HALFON, S. 2007. *The Cairo Consensus : Demographic Surveys, Women's Empowerment, and Regime Change in Population Policy*. Lanham, Lexington Books.
- HARTMAN, B. 2010. « Liberal Ends, Illiberal Means : National Security, "Environmental Conflict" and the Making of the Cairo Consensus », dans M. RAO et S. SEXTON (dir.), *Markets and Malthus : Population, Gender, and Health in Neoliberal Times*, SAGE Publications India : 53-83.
- HOGAN, D. P., B. BERHANU et A. HAILEMARIAM. 1999. « Household organization, women's autonomy, and contraceptive behavior in southern Ethiopia », *Studies in family planning*, 30, 4 : 302-314.
- KAUFMAN, C. E., T. WET et J. STADLER. 2001. « Adolescent pregnancy and parenthood in South Africa », *Studies in family planning*, 32, 2 : 147-160.
- KISHOR, S. 2005. *Introduction. A focus on gender : Collected papers on gender using DHS data*. Calverton (Maryland), ORC Macro.
- KISHOR, S. et K. NEITZEL. 1996. *Status of women : indicators for twenty-five countries. DHS Comparative Reports*. Calverton (Maryland), ORC Macro.
- KISHOR, S. et L. SUBAIYA. 2008. *Understanding Women's Empowerment : A Comparative Analysis of Demographic and Health Surveys (DHS) Data*. Calverton (Maryland), Macro International Inc. (DHS Comparative Reports n° 20)
- LUKE, N. 2003. « Age and economic asymmetries in the sexual relationships of adolescent girls in sub-Saharan Africa », *Studies in family planning*, 34, 2 : 67-86.
- MEEKERS, D. et A.-É. CALVÈS. 1997. « "Main" girlfriends, girlfriends, marriage, and money : the social context of HIV risk behaviour in sub-Saharan Africa », *Health Transition Review*, 7 (suppl.) : 361-375.
- OBERMEYER, C. M. 1997. « Qualitative methods : A key to a better understanding of demographic behavior? », *Population and Development Review*, 23, 4 : 813-818.

- OKONOFUA, F. 2014. « Revamping the Reproductive Health Agenda in Africa After 2014 (Éditorial) », *African Journal of reproductive health*, 18, 2 : 9-14.
- OMONDI-ODHIAMBO. 1997. « Men's participation in family planning decisions in Kenya », *Population Studies*, 51, 1 : 29-40.
- POULIN, M. 2007. « Sex, money, and premarital partnerships in southern Malawi », *Social science & medicine*, 65, 11 : 2383-2393.
- PRESSER, H. B. 1997. « Demography, feminism, and the science-policy nexus », *Population and Development Review* 23, 2 : 295-331.
- RILEY, N. E. 2005. « Demography of gender », dans M. Micklin et D. L. Poston (dir.), *Handbook of Population*. Springer US : 109-141.
- SCHATZ, E. et J. WILLIAMS. 2012. « Measuring gender and reproductive health in Africa using demographic and health surveys : the need for mixed-methods research », *Culture, health and sexuality*, 14, 7 : 811-826.
- UPADHYAY, U. D. et D. KARASEK. 2012. « Women's empowerment and ideal family size : An examination of DHS empowerment measures in sub-Saharan Africa », *International perspectives on sexual and reproductive health* 38, 2 : 78-89.
- VARGA, C. A. 2003. « How gender roles influence sexual and reproductive health among South African adolescents », *Studies in family planning*, 34, 3 : 160-172.
- WATKINS, S. C. 1993. « If all we knew about women was what we read in Demography, what would we know? », *Demography*, 30, 4 : 551-577.
- WATTS, C. et S. MAYHEW. 2004. « Reproductive health services and intimate partner violence : shaping a pragmatic response in Sub-Saharan Africa », *International Family Planning Perspectives* : 207-213.
- WILLIAMS, J. R. 2010. « Doing feminist demography », *International Journal of Social Research Methodology*, 13, 3 : 197-210.
- YODER, P. S., S. WANG et E. JOHANSEN. 2013. « Estimates of female genital mutilation/cutting in 27 African countries and Yemen », *Studies in family planning*, 44, 2 : 189-204.

Pour une approche relationnelle des itinéraires féminins

ANNE ATTANÉ*

Cet article repose sur un triple objectif. Premièrement, à partir d'une perspective théorique explicitée ici, ce texte rend compte d'une méthodologie de recherche qui éclaire les itinéraires féminins comme masculins et qui permet de les analyser conjointement. Résolument ancrée dans une anthropologie dynamique, cette méthode vise à reconstituer l'histoire de vie des personnes rencontrées ainsi que l'ensemble de leurs relations intrafamiliales. Deuxièmement, à partir de trajectoires féminines singulières, il dresse des portraits de citadines en Afrique de l'Ouest. Grâce à un ensemble de résultats de recherches menées entre 1997 et 2014, il dessine les contours des mutations matrimoniales que connaissent les sociétés urbaines de cette partie du continent. Ces transformations influencent la vie des femmes aussi bien dans leur accession à la maternité que dans leur vie conjugale et dans leurs conditions matérielles d'existence. Dans un troisième temps, le recueil des relations de « parenté pratique » réalisé depuis 2011 au sein de groupes familiaux résidant à Lomé, Cotonou ou Ouagadougou montre la diversité des situations conjugales et matrimoniales dans l'Afrique contemporaine et la nécessité de renouveler leurs études.

English abstract p. 247

INTRODUCTION

En Afrique subsaharienne en général et en Afrique de l'Ouest en particulier, les formes d'union se sont diversifiées de manière accélérée dès les années 1950. Les travaux qui rendent compte de ces modifications sont nombreux, particulièrement ceux des démographes (Garenne, 2004; Hertrich et Pilon, 1997; Shapiro et Gebreselassie, 2014). Les anthropologues africanistes se sont pour leur part essentiellement attachés à décrire la diversité des rituels de mariage selon les sociétés étudiées, à rendre compte des droits et des obligations qui régissaient et régissent encore

* Institut de Recherche pour le Développement (IRD), Laboratoire Population Environnement Développement, Unité mixte de recherche (UMR) 151 (Aix Marseille Université et IRD), Ouagadougou (Burkina Faso).

l'alliance et à mesurer les enjeux économiques et sociaux que recouvraient les formes de mariage arrangé selon les contextes socioculturels et économiques. Les travaux de Meillassoux (1975) illustrent les potentialités des analyses anthropologiques dès lors qu'elles cherchent à saisir l'articulation entre un système d'organisation intrafamiliale, les enjeux qui régissent l'économie domestique et les contraintes d'un système macro-économique.

Une approche classique en démographie consiste à analyser les changements de nuptialité en lien avec la fécondité, le mariage étant considéré comme le cadre socialement prescrit de la sexualité et de la reproduction biologique (Antoine, 2002 ; Antoine et collab., 2006 ; Delaunay, 1994 ; Hertrich, 2007 et 2013 ; Locoh, 1989 ; Mondain, Delaunay et Adjamagbo, 2009). D'autres décrivent les mutations qui affectent les procédures d'entrée en union et leurs effets sur le devenir même de l'union (Adjamagbo, Antoine, Toudéka et Kpadonou, 2014 ; Legrand et Younoussi, 2012). Les travaux anthropologiques rendant compte des enjeux socioéconomiques liés à la formation des unions en milieu rural (Chauveau et Dozon, 1985) ont été déterminants pour comprendre la constitution d'unités sociales importantes en démographie telles que le ménage et l'exploitation agricole (Bledsoe et Pison, 1994 ; Piché et Poirier, 2005 ; Quesnel et Vimard, 1989). Les études anthropologiques qui analysent les dynamiques matrimoniales contemporaines dans leur diversité et leur complexité, en milieu urbain cette fois, sont en revanche peu nombreuses (Attané, 2003, 2007a, 2007b et 2009a ; Dial, 2008 ; Fainzang et Journet, 1988 ; Parkin et Nyamwaya, 1987). Celles-ci sont néanmoins d'un apport considérable pour la compréhension des mutations des systèmes matrimoniaux et plus généralement des nouvelles dynamiques familiales et de leur signification dans l'organisation des rapports entre les sexes et les générations (Attané, 2007b, 2009b ; Gomez-Perez et Leblanc, 2012 ; Lewis et Calvès, 2012). Ces dynamiques familiales ont suscité l'attention de plusieurs anthropologues (Dia, à paraître ; Dozon, 1986 ; Lallemand, 1977 ; Marie, 1997) mais sans que ces travaux n'ouvrent de champ spécifique dans les recherches africanistes sur la famille. En anthropologie, l'étude des cérémonies familiales est devenue un objet privilégié pour saisir les relations effectives entre les sexes, les âges et les générations sous trois dimensions : dans le cadre de la parenté, hors du cadre de la parenté et dans leurs dimensions matérielles. Ces travaux ont essentiellement pris pour objet des terrains mélanésiens (Alès, Barraud et collab., 2001 ; Bonnemaire et Théry, 2008 ; Weiner, 1983), beaucoup plus rarement des terrains africains (Attané, 2003, 2007a, 2007c et 2009a ; Cooper, 1997 ; Henry, 1994 ; Moya, 2004). Retracer l'histoire des cérémonies familiales comme le déroulement de chacune d'elles éclaire les rela-

tions entre les sexes, les âges et les générations tant dans la synchronie que dans la diachronie. Décrire des pratiques rituelles et oblatives sur la longue durée — en l'occurrence sur près d'un siècle (Attané, 2003, 2007a et 2007c) — questionne tant les dimensions symboliques que pratiques des jeux d'acteurs. Les rituels familiaux, à chacune des étapes de la vie, donnent à voir la dimension symbolique qu'une société déploie dans le traitement de l'âge : naissance, mariage et décès. L'analyse des rituels qu'une société met en place donne accès à la temporalité de ces relations et, également, à la manière dont la société institue, par le biais de ces rituels, la distinction entre les sexes, les âges et les générations (Déchaux, 2010). La pluralité des cérémoniels en présence comme le fait qu'ils puissent rentrer en concurrence témoigne de la coexistence de multiples valeurs, qui se côtoient et parfois entrent en concurrence. Dans cette perspective, le genre est pensé comme une modalité des relations sociales qui, pour être saisie, doit se rapporter à l'analyse systématique de multiples relations à étudier entre les hommes et les femmes d'âges et de générations identiques et différents.

Cette contribution se propose de rendre compte d'une méthodologie de recherche qui éclaire tant les itinéraires féminins que masculins et qui permet de les analyser conjointement. L'alliance d'une sociologie de la famille et du genre à l'anthropologie de la parenté offre en effet des outils méthodologiques particulièrement efficaces pour appréhender conjointement les mutations de l'organisation quotidienne des familles ouest-africaines et les formes conjugales et familiales contemporaines qui émergent dans cette partie du monde. Cette démarche prend en compte à la fois les situations individuelles et les relations entre les sexes, les âges et les générations ainsi que l'interdépendance de ces relations. Elle permet également d'allier, à chaque moment de l'analyse, une perspective diachronique et une perspective synchronique dans la saisie comme dans la lecture des données.

Trois objectifs principaux guident cette contribution. Après avoir explicité les fondements théoriques qui ont permis de concevoir cette méthodologie, on rendra compte de la spécificité et de la diversité des itinéraires féminins en Afrique urbaine contemporaine. Dans un troisième temps, ces itinéraires féminins seront articulés aux relations intrafamiliales et aux pratiques conjugales et matrimoniales. La dimension matérielle des liens est essentielle car elle rend compte de leur nature comme de leurs motifs (Attané et Ouédraogo, 2008 et 2011 ; Martial, 2005 et 2009). L'ambition est de favoriser un dialogue étroit entre une ethnographie rigoureuse et une perspective théorique portée par une conception du lien social qui s'attache à penser dans la synchronie et la diachronie l'interdépendance

entre les individus d'âges, de sexes, de générations identiques ou différents, tout en considérant les individus eux-mêmes dans leurs multiples dimensions ou, pour le dire de manière plus littéraire, en considérant « l'individu singulier comme volume d'être » (Piette, 2014, p. 18).

FONDEMENTS THÉORIQUES AU CROISEMENT DES ÉTUDES DE LA PARENTÉ ET DU GENRE

Tout système de parenté est amené à traiter les mêmes données biologiques universelles : la succession des générations, la différence des sexes, la distinction entre aîné(e)s et cadets(tes) au sein des fratries. C'est la manipulation de ce matériau qui produit les différents systèmes terminologiques de parenté (voir à ce propos les travaux de Héritier, en particulier 1996). L'étude des relations de parenté devient le cadre idéal pour penser une constellation de relations. Dans le monde francophone, une littérature anthropologique a lié des réflexions sur le genre et des réflexions sur la parenté, mais elle reste peu abondante et porte principalement son regard sur les sociétés européennes et nord-américaines. Les apports de la sociologie de la famille sont liés à ceux d'une anthropologie de la parenté (Fine, 2012 ; Fine, Klapisch-Zuber et Lett, 2011 ; Martial, 2003 ; Ségalen et Martial, 2013 ; Théry, 2000 et 2007).

À la lumière de ces travaux, la distinction de sexe apparaît davantage se fonder sur la relation et les différentes modalités des relations homme/femme que sur une opposition essentialiste des genres. L'ouvrage collectif dirigé par Alès et Barraud (2001), sans remettre en cause de façon frontale la notion de genre, se détache de l'opposition binaire des genres et refuse de se focaliser sur les formes conflictuelles des modes de relation hommes/femmes. Les études ethnographiques qui le composent portent sur les sociétés mélanésiennes. Elles analysent conjointement les manifestations de la distinction de sexe dans la parenté et l'ensemble des rituels accomplis dans cette même société. De manière générale et transversale à toutes les sociétés, on observe que la terminologie de parenté comprend des termes de sexe absolu (père, oncle, mère...), de sexe indifférencié (cousin, grand-parent) ou de sexe relatif (conjoint). Dans la terminologie de l'Occident contemporain, on retrouve une majorité de termes de sexe absolu et seulement un terme de sexe relatif, celui de conjoint. Ceci est loin d'être le cas partout. Les exemples retenus dans l'ouvrage d'Alès et Barraud (2001) témoignent du fait que, dans certains systèmes de parenté, il existe des mots qui désignent l'autre en fonction du sexe du locuteur. Cette distinc-

tion de sexe est relationnelle, elle n'est pas donnée en tant que telle et elle suit des modalités différentes selon les contextes.

Il est donc possible d'affirmer qu'il existe de multiples formes de la relation sexuée. « L'étude des systèmes de parenté permet de montrer que "la distinction masculin/féminin" constitue à elle seule, non pas une, ou même deux, mais quatre formes de la relation sexuée : les relations de sexe opposé (frère/sœur, époux/épouse, mère/fils, etc.), les relations de même sexe (frère/frère, mère/fille, père/fils, etc.), les relations de sexe indifférencié (grand-parent/petit-enfant par exemple), les relations de sexe combiné (oncle maternel/neveu utérin par exemple) » (Théry, 2007, p. 233-234). Le genre est bien pensé comme une modalité des relations et non un attribut des personnes.

Ainsi « un individu, homme ou femme, n'est jamais astreint à la dichotomie des rapports hommes/femmes puisqu'il se trouve à la croisée de nombreuses relations de sexe opposé, de même sexe, de sexe indifférencié et de sexe combiné, elles-mêmes déclinées de multiples façons selon les contextes » (Théry, 2007, p. 238). Une telle perspective incite à développer une approche méthodologique susceptible de saisir tant les contextes dans lesquels se décline la combinaison de ces relations que la nature des combinaisons relationnelles considérées.

L'étude présentée ici analyse les modalités des relations entre les personnes liées par la filiation, l'alliance ou la germanité, la dimension matérielle de ces relations étant systématiquement recueillie et décryptée. Par ce processus, il s'agit d'analyser les relations de parenté dans leurs expressions pratiques au quotidien. Cette notion de parenté pratique est, en particulier, issue des travaux de Weber (2005, 2013), où la parenté n'est pas analysée de manière structurale, à la manière d'un certain nombre de travaux de l'anthropologie se réclamant d'une approche classique ou néo-classique (Déchaux, 2006)¹. L'étude de la parenté pratique est plutôt un essai de modélisation alternative « fondée non pas sur une cohérence locale puis universelle des systèmes de parenté, mais sur des études de cas qui permettent de comprendre les expériences individuelles en portant attention à leurs cadres sociohistoriques, locaux, nationaux ou internationaux »

1. Ces travaux d'anthropologie structurale de la parenté sont pour ne citer que les plus connus dans le domaine francophones ceux de Claude Lévi-Strauss, Françoise Héritier et plus récemment ceux de Laurent Barry, Michael Housmann ou encore Klaus Hamberger. Maurice Godelier dans les *Métamorphoses de la parenté* développe également une perspective qui se fonde sur une approche des systèmes de parenté centrée autour de l'alliance et de la filiation.

(Weber, 2013, p. 7). La parenté est fondée sur les relations de filiation et d'alliance, l'une et l'autre modelées par les liens biologiques retravaillés par la loi. À ces deux dimensions (le sang, le nom), Weber ajoute une troisième, celle de la parenté quotidienne² qui toutes ensemble forment la parenté pratique. « La parenté quotidienne n'est qu'un des aspects de la parenté pratique. Elle a comme principale caractéristique de transcender la distinction entre filiation et alliance, puisque le partage du quotidien crée une parenté qui ne relève ni de la filiation ni de l'alliance, mais de l'aide sans contre partie de la poursuite d'une cause commune et de la mutualisation des ressources et qui peut éventuellement mais non nécessairement se couler dans des relations de filiation ou d'alliance » (Weber, 2013, p. 8). Pour ce qui est des sociétés ouest-africaines, l'idée que la poursuite d'une cause commune puisse contribuer à « faire famille » est vraisemblablement à reconsidérer et à questionner de manière systématique.

Mais, à n'en pas douter, en Afrique comme ailleurs, le sang, le nom, le quotidien fondent ce qu'est la parenté : réfléchir à l'agencement de ces trois principes permet de reconstituer la parenté pratique. Étudier l'économie domestique éclaire les actes qui élaborent le quotidien de la parenté (Weber, 2005). L'analyse de la prise en charge des dépendants constitue un moyen privilégié afin d'analyser l'économie domestique (Weber et Gramain, 2003). Notre démarche a ainsi consisté à recueillir systématiquement des mutations des pratiques matrimoniales et des formes conjugales dans trois villes d'Afrique de l'Ouest (Ouagadougou, Lomé et Cotonou) et de voir en quoi ces changements peuvent influencer différenciellement les trajectoires sociales, économiques et affectives des femmes ainsi que celles des hommes. Pour ce faire, nous avons tenté en particulier de saisir la dimension matérielle de leur relation.

UNE RECHERCHE ANTHROPOLOGIQUE SYSTÉMATISÉE

Une ethnographie minutieuse des relations familiales est menée depuis 2011³ auprès de 36 familles rencontrées tour à tour dans les villes de

2. Cette dimension de la parenté a été mise en évidence par les travaux que Carsten a menés en Malaisie (1997). L'ouvrage de Weber et Gramain (2003) analyse cette dimension de la parenté européenne à travers différents exemples ethnographiques.

3. Cet énorme travail de recueil de données, de traduction des entretiens puis de leur transcription comme de leurs premières analyses n'aurait pu se faire sans le concours actif de plusieurs assistants de recherche. Je tiens donc ici à remercier tout particulièrement à Cotonou Mustapha Gibigaye, Clémence Sanou, Josette Gnele et Saturnine Mizochonou, à Lomé Marie-Reine Toudeka et à Ouagadougou Konkobo Adjara et

Cotonou⁴, Ouagadougou et Lomé⁵. Au total 95 entretiens de type qualitatif ont été réalisés à ce jour dans les trois capitales⁶. À Cotonou, l'histoire de 14 familles représentatives de la diversité culturelle des populations vivant dans la capitale⁷ a été systématiquement dressée sur quatre générations. À Ouagadougou, même si la ville est sous dominance mossi (culturellement et quantitativement), nous avons pu dresser, outre l'histoire de familles mossi, celle de familles d'origine peul, gourounsi et samo. Ces trajectoires familiales ont été systématiquement reconstituées sur quatre générations, parfois cinq, dans chacune de ces villes. L'histoire conjugale et matrimoniale de chaque membre de la famille élargie a été dressée le plus systématiquement possible, en articulant cette histoire à l'étude des budgets familiaux et en analysant plus spécifiquement les nouvelles positions des femmes dans la sphère des échanges domestiques.

D'un point de vue méthodologique, l'objectif est de recueillir l'ensemble des données nécessaires à la reconstitution du schéma de parenté de chaque famille rencontrée, schéma qui réponde aux normes classiques de l'anthropologie de la parenté. Une fois reconstitués, ces schémas de parenté permettent de recueillir non pas des termes d'adresse ou des formes d'alliance, mais plutôt la nature des relations entre les individus et les itinéraires de ces derniers. Ainsi, les schémas de parenté deviennent le support des entretiens et visent à documenter l'histoire de chaque individu, homme ou femme. Cette histoire individuelle nous est racontée dans le cadre d'entretien individuel avec un, deux ou trois membres de la famille. Le contenu de chaque entretien reste totalement confidentiel et n'est jamais divulgué aux autres membres de la famille. De plus, nous ne cherchons jamais à recueillir des informations intimes : notre interlocuteur est laissé seul juge du niveau de « confidences » qu'il souhaite nous faire. Lors des entretiens, les paroles de nos interlocuteurs sont recueillies — aussi intimes soient-elles — sans jamais induire de position qui puisse

Denise Hien. Denise Hien a réalisé l'essentiel des schémas de parenté sous ma direction. Merci à eux tous pour ce travail précieux et cette collaboration fructueuse.

4. À Cotonou, 48 entretiens ont été réalisés (juin 2011, puis juillet-août 2012 et juillet 2013) auprès des membres de 18 familles. L'histoire de 14 familles a été dressée.
5. À Lomé, 24 entretiens ont été réalisés (mars 2013 et octobre 2013). Les schémas de parenté ont été dressés pour 13 familles. Une famille d'origine kotokoli, deux familles kabye et dix autres familles sont originaires de la région côtière.
6. Soit, au 24 février 2014, 24 entretiens à Lomé, 48 à Cotonou et 23 à Ouagadougou.
7. Tour à tour d'origine fon, de pêcheurs autochtones toffin ou de familles haussa musulmanes résidant dans la ville depuis au moins trois générations (quartier Zongo).

paraître intrusive. Accepter de renoncer à l'information est un préalable indispensable à la passation des entretiens dès lors que le chercheur se propose de recueillir des histoires de vie. L'analyse peut donc parfois reposer sur des informations parcellaires sur tel ou tel individu ou sur tel et tel aspect de sa vie, mais l'absence de données est considérée comme une donnée à part entière et ne fait pas l'objet de surinterprétation.

L'histoire de chaque individu est analysée en lien avec celle de ses frères et sœurs, de même père et même mère ou de mère différente, des cousins germains ou encore de ses parents, ses enfants ou ses grands-parents. J'ai pu déployer cette méthodologie de manière systématique dans le cadre d'un programme de recherche collectif⁸. Les trajectoires féminines sont donc recontextualisées dans un ensemble familial plus large. Cette démarche rend compte conjointement des situations individuelles et des relations entre les sexes, les âges et les générations, ainsi que de l'interdépendance de ces relations. Elle permet de restituer la diversité des situations sociales que les hommes et les femmes peuvent connaître respectivement au sein d'une même société.

Les familles rencontrées sont musulmanes, catholiques ou protestantes. Au fur et à mesure de ces récits familiaux, une attention particulière a été portée aux trajectoires de femmes chefs de ménage qui ont connu une rupture biographique, c'est-à-dire de femmes veuves, divorcées ou séparées (Bessin, Bidard et Grossetti, 2010). Quelle est la fonction assurantielle des unions conjugales? En quoi cette fonction est-elle différente selon la nature des unions? Une fois un schéma de parenté dressé dans sa totalité et toutes les informations relatives à chacun des individus apposées (scolarité ou non, résidence rurale ou urbaine, mouvement migratoire national ou

8. Ce programme, intitulé FAGEAC (Familles, genre et activités), bénéficie d'un financement de l'ANR (Agence Nationale française de la Recherche) et il réunit des équipes de recherches béninoise (CEFORP), togolaise (URD), burkinabè (Institut supérieur des sciences de la population [ISSP]) et française (IRD). Il est dirigé par Agnès Adjmagbo, sociodémographe de l'Unité mixte de recherche (UMR) 151 (Laboratoire Population Environnement Développement [LPED], sous la tutelle de Aix-Marseille Université [AMU] et de l'Institut de recherche pour le développement [IRD]) en affectation à Cotonou au CEFORP. Ce programme réunit des sociodémographes comme Bilampoa Gnoumou Thiombiano, Mouftaou Sanni, Moustafa Gibigaye, Kokou Vignikin, Bénédicte Gastineau, Valérie Delaunay et Philippe Antoine et une anthropologue, moi-même. Les institutions impliquées sont le CEFORP (Cotonou, Université d'Abomey-Calavi), l'URD à Lomé, l'ISSP à Ouagadougou et l'IRD avec l'UMR 151. L'Enquête AEMU (Activité économique dans les ménages urbains) est réalisée dans le cadre de ce programme ANR-FAGEAC (ANR-10-SUDS-005-01-2010-2013).

international, forme de mariage pour chacune des unions conjugales, descendants, ascendants, activité économique agricole ou non agricole, confession, etc.), il est possible de visualiser la diversité des situations conjugales et matrimoniales au sein d'un groupe familial, mais aussi la diversité des niveaux de scolarisation, de l'appartenance religieuse, des activités économiques... Parallèlement, les schémas comportent l'ensemble des liens matériels qui ont pu être saisis auprès des personnes rencontrées (paiement de la scolarisation de l'enfant d'un tiers, entraide matérielle quotidienne, don de vivres ou d'argent, accueil d'un enfant ou d'un adulte). Nous nous sommes attachée à dessiner les liens matériels entre les individus qui composent la parenté pour cerner les contours pratiques de cette parenté. Saisir l'importance de la circulation des enfants au sein du groupe de parenté a par exemple permis d'évaluer la permanence de cette pratique comme sa récurrence dans les trois villes. L'accueil des adultes (femmes divorcées ou séparées, homme en rupture d'emploi, etc.) est aussi une modalité importante des entraides intrafamiliales. La prégnance du phénomène migratoire au niveau national, sous-régional ou international et des liens matériels entre migrants et non migrants est visible sur les schémas de parenté. Ces derniers donnent également à voir l'articulation entre branche villageoise et urbaine de la famille élargie. Que nous apprennent les itinéraires individuels sur l'effectivité de ces liens et l'influence des liens sur ces itinéraires ?

FIGURES SINGULIÈRES DE CITADINES

Victorine est commerçante au grand marché de Lomé, elle est née en 1968 à Aklakou dans la région maritime du Togo. Quand elle était enfant, lorsque ses parents sont partis en Côte d'Ivoire, elle a été confiée à sa grand-mère paternelle qui résidait également à Aklakou. Un frère plus jeune et direct de son père — un oncle de Victorine —, instituteur, l'a finalement accueillie lorsqu'elle avait 6 ans afin qu'elle puisse poursuivre sa scolarité. Elle est restée chez cet oncle jusqu'à son mariage. Elle est issue d'une famille polygame, son père a eu trois épouses, qui ont eu respectivement 8, 3 et 1 enfant. Victorine, elle, n'a jamais pu avoir d'enfant. Elle est mariée religieusement et civilement depuis plusieurs années avec le même homme. Elle n'a pas connu de précédente union. Malgré cette difficile position, d'un point de vue social, de femme n'ayant pas enfanté, Victorine jouit d'une véritable considération auprès des commerçantes qui l'entourent comme auprès de sa famille et de son époux. Elle accueille et élève

chez elle aux côtés de son mari plusieurs enfants : un enfant et un petit-enfant d'une de ses sœurs aînées de même père et même mère, sœur qui connaît un parcours conjugal fait de plusieurs unions plus ou moins stables et n'ayant pas nécessairement entraîné de cohabitation. Cette position d'accueillante et d'éducatrice confère à Victorine une certaine autorité qui, adjointe à son indépendance économique, la place dans une position d'aînée dans sa propre famille. Victorine participe donc pleinement aux décisions prises parmi ses frères et sœurs comme dans son ménage et elle a également élevé une nièce de son mari. Cette enfant, issue de la famille de son époux résidant au village, ne lui a pas été imposée. C'est en totale concertation avec son époux qu'elle a décidé de l'accueillir afin de lui garantir une formation professionnelle.

Accéder au mariage a été pour Victorine l'occasion de créer son propre foyer. Avoir pu venir en soutien à sa sœur aînée en accueillant un de ses enfants et un de ses petits-enfants chez elle participe à ses yeux au fait qu'elle ait pu véritablement construire un foyer qui soit le sien, et ce, avec l'aval et le soutien de son mari. Les femmes — et plus particulièrement celles issues de grandes familles polygames — qui ont eu l'occasion de pouvoir fonder leur propre foyer et de rester la seule épouse de leur mari dans un contexte où la polygamie reste prégnante considèrent leur situation comme une forme de réussite d'un point de vue conjugal et personnel.

L'exemple de Rosine témoigne à ce titre d'une capacité à s'éloigner économiquement de la grande famille et de moins dépendre d'elle d'un point de vue matériel, ce qui est perçu comme un fort marqueur d'autonomisation. Ainsi, aux yeux de la plupart des femmes, continuer à dépendre de la grande famille une fois devenue adulte est perçue négativement, mais dépendre économiquement d'un mari ne l'est pas nécessairement. Rosine considère par exemple qu'elle vit une ascension sociale.

Rosine est née en 1985, elle est originaire d'une ville du centre du Burkina Faso située à 80 km au nord de la capitale. Elle vient à Ouagadougou en 2000 pour des congés, puis s'installe chez son frère aîné qui y réside entre 2002 et 2004. Là, en même temps qu'elle gère un « télécentre »⁹, elle poursuit des cours du soir, où elle fait la connaissance de son futur conjoint et, face aux difficultés financières qu'elle rencontre, elle décide

9. Un grand nombre de « télécentres » existaient dans les villes africaines jusqu'aux années 2004-2006. Ils ont tous fermés depuis, les uns après les autres, détrônés par l'arrivée des téléphones cellulaires. Il s'agissait de petits kiosques dans lesquels un particulier vendait la possibilité de téléphoner, en d'autres termes une cabine téléphonique privée.

d'aller vivre avec lui. Ils célèbrent en 2004 la cérémonie de « fiançailles » (couramment dénommée PPS, abréviation du mot moore de *pug pusum* qui désigne la cérémonie de salutations à la famille de la future épouse). Ils sont installés jusqu'en 2014 dans une cour collective comptant 8 ménages. Elle donne naissance à son premier enfant en 2005 — à l'âge de 20 ans — puis à son deuxième en 2007 et à son troisième enfant en 2010. Depuis la naissance de leur troisième enfant, elle presse son conjoint de louer un logement de deux chambres et salon, le leur ne comptant qu'une chambre. Elle insiste également pour que son conjoint fasse un « prêt scolaire » afin de pouvoir acquérir en mai 2014 une « parcelle non lotie » par l'intermédiaire des relations qu'elle possède. Son conjoint accède au prêt scolaire¹⁰, et elle lui demande alors de conserver elle-même l'argent jusqu'à l'achat de la parcelle car elle n'a pas « confiance » dit-elle, dans les capacités de gestion de son conjoint. Ce dernier accepte et ils logent dans leur maison, construite à leurs frais sur la parcelle acquise en mai 2014. Depuis la naissance de leur premier enfant, Rosine demande à son conjoint d'organiser leur mariage religieux puis civil, mais ce dernier n'accède toujours pas à sa demande.

La situation de Rosine témoigne du fait qu'accéder à la vie conjugale a été pour elle plutôt un facteur d'amélioration de sa situation économique mais aussi de ses conditions quotidiennes d'existence. Toutefois, de sa position, elle cherche à sortir de ce qu'elle perçoit comme une forme de précarité : habiter un logement exigu dont ils seraient simples locataires et ne pas avoir de statut matrimonial « suffisamment solide ». Parallèlement, elle met tout en œuvre pour que son mari puisse accéder à la propriété : elle mobilise ses relations, fait pression sur lui pour qu'il accède au prêt possible en tant que salarié, garde l'argent auprès d'elle pour être sûre qu'il puisse être utilisé pour l'achat de la parcelle. N'étant pas mariée, elle n'a aucun droit sur cette nouvelle propriété, mais elle souhaite ainsi « sécuriser » le ménage. Il est difficile de savoir pour quelles raisons son conjoint refuse encore d'organiser une cérémonie de mariage qui, aux yeux de Rosine, serait une véritable reconnaissance de leur union. Elle en tirerait un sentiment personnel d'accomplissement, provenant d'un surcroît de

10. Ces prêts, comme leur nom l'indique, sont initialement destinés aux salariés afin qu'ils puissent acquitter les frais liés à la scolarisation de leurs enfants dès le mois de septembre. De plus en plus de parents, devant faire face tant à la pénurie de place dans les écoles publiques qu'à la pléthore des effectifs ou encore à un enseignement considéré comme de piètre qualité, inscrivent leurs enfants dans des établissements scolaires privés.

reconnaissance de leur union par leur entourage familial mais aussi amical et de voisinage. Le refus ou du moins le report du mariage décidé par le conjoint de Rosine est une attitude relativement fréquente de la part des jeunes citadins de sa génération. Il répond généralement à la volonté — clairement explicitée — de décaler dans le temps des dépenses jugées trop importantes. Toutefois, on ne peut exclure que d'autres motivations, plus affectives ou existentielles, sous-tendent ce choix. En reconstituant l'histoire familiale de Rosine, parallèlement à son histoire personnelle, il est aisé de constater qu'elle peut s'enorgueillir par rapport à sa sœur aînée d'avoir pu elle-même choisir son conjoint, et sa situation économique et sociale est à ses yeux bien meilleure que celle qu'elle pouvait connaître en « grande famille ».

Salimatou est la sixième de sa fratrie. Elle est née en 1972 à Cotonou, elle est mariée et son unique fille Sara est née en 1999 et rentre en classe de première au lycée en septembre 2014. Salamatou est issue d'une grande famille musulmane du quartier de Zongo Ehuzu de Cotonou, quartier peuplé essentiellement de musulmans, en particulier de familles d'origine haussa arrivant depuis plusieurs générations du Nigéria voisin. Elle habite à Calavi, mais a ses bureaux dans le quartier très commerçant de Zongo Ehuzu. Elle travaille dans le transit au port de Cotonou. Elle a obtenu son baccalauréat. Musulmane pratiquante, Salamatou est aussi une grande commerçante. Aujourd'hui, elle joue un rôle prépondérant dans sa grande famille et on peut dire qu'elle jouit d'un statut économique et social particulièrement considéré. Son histoire familiale nous renseigne sur ce qui fait d'elle une jeune femme dynamique, entreprenante et respectable aux yeux de tous. Élevée par un oncle maternel dès l'âge de 5 ans, elle est restée chez lui jusqu'à l'âge de 18 ans. C'est selon ses propres mots grâce à lui qu'elle a pu être scolarisée. Elle s'est mariée avec un avocat en 1998, avec lequel elle a eu sa fille mais elle raconte : « j'étais mariée en 1998, juste après que j'ai fait ma fille en 1999, je m'entendais pas du tout avec mon mari, j'ai quitté. En fait, la souffrance était tellement énorme que j'ai préféré partir. Je suis partie... je suis partie... ma fille devait avoir 5 mois quand je suis partie. Et j'ai commencé par travailler et c'est comme ça que j'ai pris la relève de mon grand frère Ali qui était décédé, donc jusqu'à ce jour je gère beaucoup de choses dans la grande famille » (Salimata, août 2013).

Salimata peu à peu se confie à nous. Son mari avait une première compagne avec laquelle il avait rompu, mais il a renoué avec cette femme quand Salimatou a commencé à vivre avec lui et cela sans qu'elle n'en sache rien. Salimatou a eu une première grossesse, mais l'enfant est mort-né, et cette femme, elle, venait de donner naissance à un petit garçon.

Salimatou a été mise au courant de la relation que son époux entretenait avec cette femme lors de la présentation de l'enfant à la famille de son époux. Sa fille Sara est née quelques mois après. Son mari la frappait et la malmenait, elle a donc demandé à sa famille d'intervenir et de venir la chercher pour qu'elle puisse quitter le foyer de son époux. Sa famille est d'abord restée sourde à ses demandes répétées, puis quand elle a menacé de s'ôter la vie, son choix a été pris au sérieux et plusieurs membres parmi les plus âgés sont venus la retirer officiellement de son foyer.

Ces itinéraires singuliers gagnent, pour être analysés, à être reconsidérés dans le contexte des situations familiales dans lesquelles ces femmes ont évolué. Elles sont toutes les trois issues de familles polygames. La maman de Salimatou comme celle de Rosine se sont vues imposer leur conjoint par leur famille respective. La mère de Salimatou a quitté son mari après la première union, a rencontré un autre homme avec lequel elle a eu un enfant puis, après conciliation des familles, est revenue auprès de son premier époux avec lequel elle a eu encore 7 enfants. Toutes les trois, à l'exception de Salimatou, ont arrêté l'école en primaire ou au début du secondaire. Salimatou comme Victorine ont été scolarisées car elles ont vécu chez des oncles (maternel pour Salimatou, paternel pour Victorine), leurs sœurs n'ayant pas nécessairement bénéficié de ces possibilités d'accéder à l'école. Aujourd'hui, elles vivent toutes les trois en couple, mais deux d'entre elles seulement ont célébré des mariages religieux (l'un catholique et l'autre musulman), Rosine espère une union officielle tant religieuse qu'à la mairie. En effet, cumuler plusieurs cérémonies de mariage accorde un surcroît de légitimité à l'union ; rester dans une forme d'« union conjugale intermédiaire » (Attané, 2014) est perçu comme une forme d'inachèvement de l'union, ce qui peut, en cas de conflit au sein du couple, fragiliser son maintien. Salimatou était mariée officiellement, ce qui explique que, malgré les difficultés qu'elle rencontrait, il ait fallu qu'elle fasse pression sur sa propre famille pour qu'ils viennent la chercher chez son époux et qu'ainsi la rupture de l'union soit officialisée, reconnue et légitime socialement.

L'exemple de Salimata et secondairement ceux de Rosine et de Victorine témoignent des transformations qui affectent les relations entre les familles alliées. Les reconfigurations des alliances et les conséquences de ces reconfigurations sur l'ensemble des relations de parenté de genre et de germanité, si elles ont été étudiées en Europe et en Amérique du Nord tant par des anthropologues que des sociologues, n'ont pas fait l'objet d'études spécifiques en Afrique de l'Ouest.

Les histoires singulières de ces femmes rencontrées à Cotonou, Lomé et Ouagadougou éclairent les contraintes spécifiques et les opportunités qu'elles peuvent rencontrer. Nous avons vu que leurs trajectoires individuelles témoignent de l'importance de leur vie conjugale et matrimoniale sur leur quotidien. Nous allons envisager maintenant comment ces trajectoires individuelles peuvent être recontextualisées et analysées au prisme des mutations qui affectent les pratiques matrimoniales et les formes conjugales dans les sociétés ouest-africaines contemporaines.

RECONFIGURATIONS DES FORMES CONJUGALES ET MATRIMONIALES

La juxtaposition des schémas de parenté pratique élaborés dans les trois villes illustre la diversité des formes conjugales au sein d'une même famille. Les formes de mariages arrangés demeurent à Ouagadougou, mais sont presque absentes des autres villes. À Ouagadougou, dans les 4 familles et les 65 unions dénombrées dans ces familles, 25 unions ont été arrangées par les familles respectives des conjoints, mais ces formes de mariage concernent des femmes nées entre 1940 et 1965. À Lomé, aucun cas de mariage arrangé n'est à noter sur les 107 cas d'unions relevées au sein de 6 familles. À Cotonou, 2 cas de mariages arrangés nous ont été relatés sur 143 unions dénombrées dans 12 familles. Plusieurs cas de lévirat ont été recueillis à Ouagadougou (5 sur les 65 unions), aucun à Lomé et à Cotonou. Dans les trois villes, on observe, à partir de la génération née dans les années 1980, une nette progression de l'union libre. Aucun cas d'union libre n'a été relevé pour les personnes nées avant 1980 à Ouagadougou et Cotonou, et un seul cas à Lomé.

La prégnance de la polygamie est un fait commun aux trois villes. Toutefois, sa présence est beaucoup plus significative à Lomé et à Ouagadougou qu'à Cotonou. Ainsi, sur les 65 unions documentées à Ouagadougou, 10 concernent des femmes en union polygame, alors qu'à Lomé cela concerne 30 des 107 unions documentées, qui sont toutes dans des familles catholiques ou protestantes évangéliques, et à Cotonou 17 unions sur les 143 documentées. Une polygamie réunissant de trois à sept épouses selon les cas a pu être observée, à Lomé en particulier, le maintien de la polygamie dans les villes de Cotonou et de Lomé étant rendu possible car les femmes continuent à résider dans la cour de leur père. Voici un exemple emblématique d'une famille à Lomé.

La famille de Kossi est catholique. Son père, de confession catholique, est né vers 1929. Il a eu 7 épouses. Avec la première de ses épouses, il a célébré un mariage civil, religieux catholique, et un mariage dit coutumier avec versement de dot. Les six autres épouses ont été unies à leur mari par le mariage dit coutumier, c'est-à-dire avec versement d'une dot. Six des fils du père, nés entre 1955 et 1970, ont constitué des foyers polygamiques avec des épouses, chacun d'eux ayant eu entre deux et six épouses. Aucun cas de lévirat n'a été pratiqué au sein de cette famille. Trois couples sont en union libre, l'un d'entre eux concerne un homme né en 1968 et deux autres des hommes nés dans les années 1980. Pour les autres cas d'union, c'est le mariage traditionnel qui a surtout légitimé les unions. Seulement six couples ont célébré un mariage civil ou religieux catholique sur les 22 unions conjugales. Aucun mariage n'a été considéré par nos interlocuteurs comme étant un mariage arrangé : les hommes comme les femmes de cette famille semblent avoir tous choisi leur conjoint.

À l'exception des familles catholiques pour Ouagadougou, les personnes de plus de 30 ans sont issues de couples polygames : la polygamie a été le cadre de socialisation de la plupart des individus nés avant 1980. À Lomé, même dans les familles catholiques, les individus sont socialisés dans le cadre de la polygamie. En d'autres termes, à Lomé, le fait d'être de confession catholique n'a pas empêché les unions polygames des chefs de famille.

La mobilité matrimoniale des femmes est observée dès le début du 20^e siècle (génération des grands-parents et arrière grands-parents) dans les trois pays. Cette mobilité semble moins fréquente pour les femmes nées à partir de 1970 à Ouagadougou, et la mobilité conjugale touche un plus grand nombre de sœurs au sein d'une même fratrie pour celles nées à partir des années 1980 à Lomé et Cotonou. La pluralité des unions, pour une femme encore plus que pour un homme, n'est pas toujours dicible. Aussi, à Cotonou, c'est le fait de nommer les prénoms et surtout les noms de familles des enfants qui peut mettre en évidence le fait que quelques-unes de nos interlocutrices ont eu plusieurs conjoints au fil de leur vie. En revanche, la pluralité des unions a été évoquée très librement à Lomé pour les hommes et pour les femmes que nous avons rencontrés. Les raisons d'un tel écart dans les possibilités ou non d'énoncer son parcours matrimonial pour une femme entre Cotonou, Ouagadougou et Lomé mérite d'être davantage documenté. En effet, il peut informer des spécificités autour des normes qui président à la vie sexuelle et affective des femmes. À n'en pas douter, l'autonomie matrimoniale des femmes comme les degrés

d'acceptation pour les femmes d'une vie sexuelle hors union paraît différente dans les trois villes.

Le libre choix du conjoint se généralise dans les trois villes, mais à Cotonou et à Lomé la prégnance d'une « polygamie officieuse » soutenue par l'entourage de la famille de l'homme est un fait marquant des dynamiques familiales contemporaines. Cette prégnance de la « polygamie officieuse » n'est possible qu'avec l'aide de la famille de la femme qui « héberge » l'épouse. Cette dernière réside en effet dans sa propre famille, alors que celui qu'elle considère être son époux réside dans une autre maison, parfois en compagnie d'une ou deux autres épouses. Par « polygamie officieuse », il faut entendre une forme d'union conjugale reconnue par les membres de la famille des deux conjoints : chacun parle du conjoint comme du « mari » ou de « l'épouse », mais parfois une seule étape du cycle cérémoniel de l'union a été accomplie, ce qui fait que la plupart de ces couples sont dans « une forme d'union intermédiaire » ou sont en union libre. Pourtant, au regard de l'entourage familial de l'homme et de la femme, le terme de référence consacré pour désigner les relations qui unissent chacun des membres du couple est bien celui de « mari » ou « femme » (au sens d'épouse). L'exemple de Salimatou l'illustre parfaitement. Parallèlement, il convient de rappeler que si la loi permet le mariage polygamique dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest (en particulier le Sénégal, le Mali et le Burkina Faso), il est interdit depuis peu dans certains pays, dont le Bénin. Ainsi, ces formes de polygamie, si elles peuvent s'officialiser par l'organisation d'une cérémonie familiale (remise de la dot au Bénin et au Togo) ou musulmane (le protestantisme et le catholicisme imposant le mariage à la mairie à leurs adeptes avant qu'un mariage à l'église ou au temple ne soit possible), ne pourront en aucun cas être rendues officielles aux yeux de la loi.

Plusieurs cas de « grossesse sur les bancs » ont été relatés à Lomé, expression qui décrit les conditions dans lesquelles certaines jeunes filles de la famille ont accédé à la maternité : ces jeunes filles scolarisées sont tombées enceintes alors qu'elles poursuivaient leur cursus scolaire. Ces grossesses précoces ont été repérées par les pouvoirs publics. Bien souvent, ces situations signent l'entrée dans une conjugalité erratique. Dans la plupart des cas qui nous ont été contés, les hommes concernés ont reconnu être les auteurs des grossesses, mais peu nombreux sont ceux qui ont décidé d'assumer les charges relatives à l'éducation de l'enfant ou à la prise en charge de sa mère. La jeune fille devenue mère — souvent déscolarisée du fait de la grossesse — continue à vivre durablement dans la cour de son père ou de sa mère si cette dernière est en rupture de lien conjugal.

LES FONCTIONS ASSURANTIELLES DES FORMES MATRIMONIALES ET CONJUGALES

Le mariage civil est un élément déterminant de protection des femmes âgées (à Cotonou nous avons observé plusieurs cas où les femmes touchent la pension de leur mari défunt). Il les rétablit dans leur position d'épouse légitime, position qu'elles peuvent parfois avoir perdue. L'exemple d'Honorine, rencontrée à Cotonou, est emblématique. Elle est institutrice à la retraite, elle a épousé son mari plus de trente ans auparavant. Nous l'avons rencontrée trois fois entre 2011 et 2013. Elle nous a annoncé seulement lors du deuxième entretien que son mari avait quitté le foyer conjugal pour vivre aux côtés d'une deuxième épouse. Si Honorine est une femme âgée dynamique et entreprenante, elle évoque son histoire personnelle douloureusement en 2011 et ne parle que très rapidement de son époux. En 2013, quand nous la retrouvons, elle nous annonce immédiatement qu'elle est veuve, elle endosse avec fierté son statut de veuve et accomplit les obligations rituelles qui y sont liées, et ceci alors que personne dans la famille de son époux défunt ne semble lui demander. En effet, le décès du père de ses enfants l'a immédiatement et officiellement placée socialement dans cette position : elle est en effet la seule femme avec laquelle le défunt a célébré une cérémonie de mariage à la mairie. Honorine est donc la seule à pouvoir bénéficier légalement de la pension de retraite du défunt, ancien fonctionnaire. Au-delà de cela, il est patent de constater qu'elle « utilise » cette situation pour recouvrer un statut qui lui semble beaucoup plus respectable socialement.

L'union libre fragilise — dans les différents cas observés — la position des femmes vis-à-vis de leur belle-famille et vis-à-vis de leurs coépouses. À Ouagadougou, les femmes en union libre se retrouvent plus souvent seules à élever les enfants nés de leur union, sans l'aide du géniteur. À Cotonou, c'est avec l'aide de leur propre père que les jeunes femmes rencontrées assurent l'éducation de leurs enfants : ce dernier les héberge, prend en charge leur nourriture et les frais liés à leur scolarisation comme à leur soin ou leur habillement. L'implication de la famille maternelle à Cotonou et à Lomé constitue un soutien réel pour la femme et, dans les sociétés côtières et plus particulièrement dans ces deux villes, le fait que le père soit propriétaire d'une maison familiale assure la sécurité des garçons et des filles sur le long terme. En effet, dans chaque famille considérée, à Lomé comme à Cotonou, plusieurs membres adultes — mariés ou non, hommes ou femmes — sont hébergés dans la maison paternelle. L'accession à la propriété est donc un enjeu de premier ordre : il assure une sécurité à

l'ensemble de la maisonnée et aux apparentés du propriétaire. À Ouagadougou, en revanche, le retour d'une fille dans la maison de son père après une première union peut être considéré comme honteux, les familles ayant souvent tendance à voiler la présence dans la cour familiale d'une jeune fille déjà mère ou d'une jeune femme séparée après une union libre. Les pères, de manière générale, ne constituent pas à Ouagadougou un rempart aussi efficace contre le déclassement économique de leurs filles. Les relations père-fille sont bien différentes. Il est par exemple impensable pour une jeune femme d'origine mossi d'accoucher dans la cour de son père, et ce, quelle que soit leur relation affective. Si une jeune femme devient mère sans être mariée ou sans cohabiter avec son conjoint en union libre, elle doit aller accoucher chez l'une de ses tantes paternelles.

L'ensemble des témoignages des pères recueillis à Lomé et Cotonou permet de mettre en évidence un nouvel intérêt des pères pour leurs filles. Un désir de « protection matrimoniale » des pères vis-à-vis de leurs filles a été exprimé clairement par des pères à Cotonou. L'un achète une parcelle pour sa fille, un autre se soucie d'assurer l'avenir professionnel répétant « aujourd'hui les hommes ne sont pas toujours sérieux, il faut que nos filles le sachent ».

Les femmes qui ont été rejetées par la famille de leur conjoint sont dans des unions dites intermédiaires (Attané, 2014), c'est-à-dire que toutes les étapes du mariage n'ont pas été accomplies. Avoir accompli l'ensemble du cycle cérémoniel représente donc pour les épouses un surcroît de légitimation de l'union, reconnue tant par les instances religieuses que familiales. Cumuler pour une femme une cérémonie dite coutumière de mariage (avec versement de dot pour les sociétés côtières, « amenée de la valise » et « conduite de la mariée » ritualisée pour les sociétés sahéliennes), mariage à la mairie et mariage religieux construit une union pleine et entière des conjoints aux yeux de leur entourage. En cas de conflit entre les conjoints, les témoins des mariages, les oncles et tantes de chacun des époux et leurs parents eux-mêmes seront autant de médiateurs potentiels et de pacificateurs. Tous conduiront les époux à s'entendre et les exhorteront à « faire des efforts », « être compréhensif », « à calmer les excès » qui déplaisent au conjoint. Ces personnes occupent des positions de régulation des conflits conjugaux qui conduisent bien souvent au maintien de l'union et qui rappellent à chacun des conjoints ses devoirs vis-à-vis de l'autre comme vis-à-vis des enfants.

HÉTÉROGÉNÉITÉ DES SITUATIONS

Le recueil systématique de l'histoire conjugale et matrimoniale des membres d'un même groupe de parenté apporte des informations concernant un nombre conséquent de personnes, soit de 80 à 100 personnes par groupe familial. Pour autant, ce travail ne peut prétendre à une visée représentative au sens strict du terme, la démarche anthropologique visant davantage à rendre compte des interactions entre des phénomènes hétérogènes complexes. Toutefois, cette méthodologie recèle la possibilité de systématiser le traitement des données et de les articuler de manière spécifique aux résultats de certaines enquêtes sociodémographiques, par exemple ceux de l'enquête sur l'Activité économique dans les ménages urbains qui a été réalisée dans le cadre du programme Famille, Genre et Activité en Afrique de l'Ouest (FAGEAC).

Un des objectifs de ce programme de recherche est de dresser les contours des mutations matrimoniales que connaissent les sociétés urbaines d'Afrique de l'Ouest. Les premiers résultats des analyses quantitatives (Adjamagbo et collab., 2014 ; Boly et Gnoumou Thiombiano, 2014) témoignent des spécificités propres à chacune des capitales, récusant le fait qu'il puisse exister au sens strict un modèle côtier de relations familiales et plus largement de couple. Toutefois, il est patent de constater des tendances similaires à Ouagadougou, Lomé et Cotonou : une baisse de la formalisation des unions pour les jeunes générations et une moins grande possibilité pour les femmes de voir leur union se formaliser dès lors qu'elles ont connu la rupture de leur première union. On observe une moins grande stabilité des unions non formalisées pour les femmes. Ces transformations influencent inmanquablement la vie des femmes, tant dans leur accession à la maternité que dans leur vie conjugale ou leurs conditions matérielles d'existence. Les changements matrimoniaux observés depuis un siècle témoignent d'une redéfinition des aspirations individuelles, des valeurs et des normes attachées au mariage comme des mutations des relations intergénérationnelles influençant les relations de germanité, d'alliance et plus spécifiquement celles de couple. Ici, l'analyse des mutations des pratiques matrimoniales permet de rendre compte des nouveaux statuts féminins et masculins. La nature de l'union détermine largement les conditions socio-économiques d'existence des femmes en Afrique de l'Ouest (Calvès et N'Bouké, 2011 ; Locoh, 1996 ; Ouattara, Bationo et Gruénais, 2009). La situation est plus contrastée du côté masculin : les conditions socio-économiques d'existence des hommes ne dépendent pas dans la même proportion que pour les femmes de la nature de l'union conjugale dans laquelle ils

sont engagés. En revanche, la nature de la relation affective au sein du couple est un facteur qui influence largement l'effectivité de l'entraide des hommes envers les femmes et, aussi et peut-être surtout, des femmes envers les hommes. Étudier les multiples modalités de mise en couple, leur diversité comme leurs transformations apparaît comme l'un des moyens de réfléchir aux processus d'individualisation en cours dans cette partie du monde (Calvès et Marcoux, 2007). Plus précisément, travailler sur les pratiques matrimoniales et sur les conjugalités contemporaines éclaire les rapports de genre et la nature des mutations des modalités d'interdépendance des rapports entre les sexes, les âges et les générations.

La disparité des itinéraires conjugaux des femmes invite à la prudence avant toute généralisation qui tendrait à dresser des caractéristiques sociologiques féminines des citadines d'Afrique de l'Ouest. L'ensemble des résultats souligne que la forme conjugale la plus officielle est aussi celle qui est la plus protectrice pour les femmes, mais aussi pour les enfants nés de l'union. Ainsi, une épouse qui accomplit toutes les étapes du cycle cérémoniel est *a priori* susceptible de bénéficier du recours d'un plus grand nombre de personnes en cas de difficultés au sein de son couple. Un tel constat invite à nuancer les effets positifs d'une législation qui interdit le mariage polygamique. Les formes polygamiques d'union existent et perdurent, et le fait qu'elles ne soient plus reconnues légalement fragilise incontestablement les femmes — et secondairement les enfants — qui sont dans ces formes conjugales. Il apparaît donc souhaitable d'envisager des réformes des codes de la famille qui prennent pleinement en compte les conditions sociales effectives qui régissent les formes conjugales effectivement présentes dans chacune des sociétés considérées. Protéger les femmes — toutes les femmes, quels que soient leurs itinéraires socioéconomiques et matrimoniaux — nécessite d'élaborer un cadre législatif plus protecteur vis-à-vis d'elles, et d'autant plus si elles sont mères.

Du point de vue théorique, l'étude des relations de parenté est un cadre idéal pour penser une constellation de relations. Cela permet par exemple de recueillir et d'analyser la dimension matérielle de ces relations. Toutefois, il existe des écueils. L'un des plus importants réside dans les modalités d'articulation des multiples dimensions qui font la relation : comment penser la dimension matérielle de la relation en l'articulant à l'analyse des catégories morales et affectives ? En effet, des catégories morales telles que la honte, la reconnaissance et le respect sont de puissants moteurs de l'action individuelle dans les sociétés contemporaines ouest-africaines. Ainsi, l'acceptation ou le refus du don à un tiers repose le plus souvent sur le degré de reconnaissance (des difficultés, du mérite, de l'atta-

chement et du respect) que le donateur reconnaît au donataire. Ces questions sont vécues de manière exacerbée dans l'ensemble des relations sociales, et ce, d'autant plus que ces relations sont proches dans l'espace (le voisinage, les collègues de travail) dans le lien de parenté ou d'alliance. Les relations avec les beaux-parents et par ricochet avec son conjoint semblent être des lieux privilégiés dans lesquels ces questions de reconnaissance (de la valeur personnelle, de l'attachement affectif, etc.) et de honte sont particulièrement en jeu. Il convient donc de documenter ces catégories morales et affectives et leurs traductions contemporaines dans les sociétés urbaines telles que Lomé, Ouagadougou ou Cotonou. L'étude d'une relation ne prend son sens qu'en analysant les trois dimensions qui la fondent : à la fois chacun de ses pôles et la relation elle-même dans ses multiples dimensions. La méthodologie consistant à recueillir les relations de parenté pratique ne peut donc être efficiente qu'associée à une connaissance approfondie des contextes sociologiques considérés. Il existe un autre impératif méthodologique : le récit des relations familiales doit être recueilli auprès d'au moins trois membres du même groupe familial.

POUR CONCLURE

La démarche anthropologique présentée ici paraît particulièrement adaptée au dialogue avec les études démographiques. Cette méthode de recueil des données est en effet intéressante à plusieurs titres pour les démographes. Elle favorise tout d'abord une visualisation qualitative du ménage tel que l'entendent les démographes africanistes, en proposant une analyse des relations matérielles familiales qui vont au-delà de ce ménage ou de l'unité de résidence, et les données qui peuvent être recueillies par le biais de cette anthropologie pratique de la parenté éclairent les contraintes et les effets des relations avec les membres de la famille élargie sur le ménage (entendu au sens démographique du terme). La capacité de contextualisation de données complexes rendue possible par une telle méthodologie permet alors un dialogue riche avec les données issues des enquêtes démographiques. De plus, la profondeur historique favorise le recueil des itinéraires familiaux et des pratiques matrimoniales sur près de cent ans. Elle rend compte des diversités des pratiques matrimoniales pour chaque génération dans chacune des villes considérées et permet d'envisager les spécificités comme les similitudes des contextes culturels les uns par rapport aux autres. La puissance de cette démarche comparative se trouve décuplée par l'inscription des différents contextes matrimoniaux et

résidentiels dans différentes échelles de temps (la génération), d'espace (Ouagadougou, Lomé, Cotonou mais aussi la comparaison entre zones urbaines et rurales) et de situations économiques et sociales (scolarisation, profession, migration, etc.). De ce fait, de multiples niveaux d'articulation sont possibles avec les résultats des enquêtes démographiques. Ainsi, des données se rapportant à la nuptialité, à la fécondité, à la scolarisation ou aux conditions d'existence économiques et sociales des enfants ou des membres d'une autre classe d'âge peuvent être croisées avec les résultats anthropologiques d'études menées sur des individus de différentes générations pour lesquels l'histoire matrimoniale, professionnelle et relationnelle a été saisie. En d'autres termes, cette méthodologie permet d'adjoindre, à la représentation d'un phénomène parmi les individus considérés, « l'épaisseur relationnelle » qui caractérise la vie en société, et ce, avec une profondeur temporelle.

Des changements matrimoniaux et conjugaux sont à l'œuvre en Afrique de l'Ouest depuis plusieurs décennies. Ils dénotent une mutation des valeurs, des normes et des aspirations qui président aux unions. Les sociétés ouest-africaines connaissent aujourd'hui une accélération de ces transformations profondes, qui ont des incidences très fortes sur les itinéraires individuels tant féminins que masculins et également, par ricochet, sur le quotidien des enfants et des adolescents. Ces mutations méritent d'être analysées en tenant compte de celles qui surviennent dans les sociétés occidentales. En effet, les femmes sont de plus en plus confrontées à la nécessité de faire face seule à l'éducation des enfants, en ne pouvant recourir que très diversement au père, à la famille du père comme à leur propre famille paternelle. Cette éducation « en solitaire » des enfants et des adolescents est une conséquence directe des reconfigurations matrimoniales. Elle prend un visage spécifique et différencié en Afrique de l'Ouest en fonction des contextes socioéconomiques et selon le type de milieu (zones rurales ou urbaines). Ainsi, les mutations des relations conjugales impliquent d'investir un nouveau champ de recherche en anthropologie de la parenté en Afrique de l'Ouest, celui des reconfigurations différenciées des relations de maternité et de paternité en fonction des relations effectives de genre.

BIBLIOGRAPHIE

- ADJAMAGBO, A., P. ANTOINE, M.-R. TOUDÉKA, K. KPADONOU et L'ÉQUIPE FAGEAC. 2014. « Mise en couple et devenir des unions : comparaison de deux capitales ouest-africaines, Cotonou et Lomé ». Communication présentée lors

- du 18^e colloque de l'Association internationale des démographes de langue française (AIDELF), Bari (Italie), 26-29 mai.
- ALÈS, C., C. BARRAUD et collab. 2001. *Sexe relatif ou sexe absolu ?* Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- ANTOINE, P., A. ADJAMAGBO, F. AMETEPE, D. BÉGUY, F. B. DIAL, M. FERRAND et C. TICHIT. 2006. « Unions et désunions : les histoires d'amour ne sont jamais simples », dans P. ANTOINE et E. LELIÈVRE (dir.), *Le passage des seuils, observation et traitement du temps flou*, Paris, Méthodes et Savoirs : 61-86.
- ANTOINE, P. 2002. « Les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique », dans G. CASELLI, J. VALLIN et G. WUNSCH (dir.), *Démographie : analyse et synthèses. Volume II : Les déterminants de la fécondité*, Paris, INED : 75-102.
- ATTANÉ, A. 2003. *Cérémonies familiales et mutations des rapports sociaux de sexe, d'âge et de génération. Ouahigouya et sa région. Burkina Faso*. Thèse de doctorat, EHESS-Marseille.
- ATTANÉ, A. 2007a. « Cérémonies de naissance et conceptions de la personne au Burkina Faso », *L'Autre*, 8, 3 : 333-347.
- ATTANÉ, A. 2007b. « Choix matrimoniaux : le poids des générations. L'exemple du Burkina Faso », dans P. ANTOINE (dir.), *Les relations intergénérationnelles en Afrique. Approche plurielle*, Paris, Ceped : 167-195.
- ATTANÉ, A. 2007c. « Les défis de l'incohérence ou comment penser la pluralité sociale ? L'exemple des cérémonies de funérailles, Ouahigouya et sa région, Burkina Faso », dans T. BIERSCHEK, G. BLUNDO, Y. JAFFRÉ et M. TIDJANI ALOU (dir.), *Une anthropologie entre rigueur et engagement. Essais autour de l'œuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan*, Paris, Karthala : 507-526.
- ATTANÉ, A. 2009a. « Quand la circulation de l'argent façonne les relations conjugales. L'exemple des milieux urbains au Burkina Faso », *Autrepart*, 49 : 151-169.
- ATTANÉ, A. 2009b. « Se marier à Ouahigouya : Argent et mutations des rapports sociaux de sexe, d'âge et de génération au Burkina Faso », dans A. MARTIAL (dir.), *La valeur des liens. Hommes, femmes et transactions familiales*, Presses Universitaires du Mirail.
- ATTANÉ, A. 2014. « Multiplicité des formes conjugales dans l'Afrique contemporaine. L'exemple du Burkina Faso », dans P. ANTOINE et R. MARCOUX (dir.), *Transformations des formes et des modèles matrimoniaux en Afrique*, Québec, Presses de l'Université du Québec : 108-128.
- ATTANÉ, A. et R. OUÉDRAOGO. 2008. « Le caractère électif de l'entraide intrafamiliale dans le contexte de l'infection à VIH », *Science et technique, Sciences de la santé* (numéro spécial) : 101-106.
- ATTANÉ, A. et R. OUÉDRAOGO. 2011. « Lutter au quotidien : effets de genre et de génération sur l'entraide intrafamiliale en contexte de VIH au Burkina Faso », dans A. DESCLAUX, P. MSELLATI et S. KHOUDIA (dir.), *Femmes et VIH dans les pays du Sud*, Paris, Éditions de l'ANRS : 207-216.

- BESSIN, M., C. BIDART et M. GROSSETTI. 2010. *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*. Paris, La Découverte.
- BLEDSE, C. et G. PISON (dir.). 1994. *Nuptiality in sub-Saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*. Oxford, Clarendon Press.
- BOLLY, D. ET B. GNOUMOU THIOMBIANO. 2014. « Changements matrimoniaux en milieu urbain ouest africain : Quelles dynamiques en cours ? Communication présentée au 18^e colloque international de l'AIDELF, « Trajectoires et âges de la vie », Université de Bari (Italie), 26-30 mai.
- BONNEMAIRE, P. et I. THÉRY (dir.). 2008. *Ce que le genre fait aux personnes*. Paris, Éditions de l'EHESS.
- CALVÈS, A.-E. et R. MARCOUX (dir.). 2007. « Présentation : les processus d'individualisation "à l'africaine" », *Sociologie et sociétés*, 39, 2 : 5-18.
- CALVÈS, A.-E. et A. N'BOUKÉ. 2011. « Quitter le célibat : Relations informelles, unions libres et premier mariage à Ouagadougou ». Communication présentée lors de la sixième conférence de l'Union pour l'Étude de la Population Africaine (UEPA), Ouagadougou (Burkina Faso), 5-9 décembre.
- CARSTEIN, J. 1997. *The Heat of the Hearth : The Process of Kinship in a Malay Fishing Community*. Oxford, Clarendon Press.
- CHAUVEAU, J.-P. et J.-P. DOZON. 1985. « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte-d'Ivoire », *Les Cahiers de l'ORSTOM*, 21, 1 : 63-80.
- COOPER, B. 1997. *Marriage in Maradi. Gender and Culture in a Hausa Society in Niger, 1900-1989*. Portsmouth, Heinemann.
- DÉCHAUX, J.-H. 2006. « Les études sur la parenté : néo-classicisme et nouvelle vague », *Revue française de sociologie*, 47, 3 : 591-619.
- DÉCHAUX, J.-H. 2010. « Ce que l'individualisme ne permet pas de comprendre, le cas de la famille », *Esprit*, juin : 94-111.
- DELAUNAY, V. 1994. *L'entrée en vie féconde. Expression démographique des mutations socio-économiques d'un milieu rural sénégalais*. Paris, Ceped.
- DIA, H. (à paraître). « La capitalisation de la rente migratoire par les familles sénégalaises », dans Y. CHARBIT et T. MISHIMA (dir.), *Migrations internationales et santé en Afrique subsaharienne. Recherches interdisciplinaires en France et au Japon*, Paris, L'Harmattan.
- DIAL, F. B. 2008. *Mariage et divorce à Dakar. Itinéraires féminins*. Paris, Karthala/Crepos.
- DOZON, J.-P. 1986. « En Afrique, la famille à la croisée des chemins », dans A. BURGUIÈRE et collab., *Histoire de la famille*, Paris, Armand Colin : 301-337.
- FAINZANG, S. et O. JOURNET. 1988. *La femme de mon mari. Anthropologie du mariage polygamique en Afrique et en France*. Paris, L'Harmattan.
- FINE, A. 2012. « Liens de fraternité. De quelques orientations de recherche en sciences sociales », *Informations sociales*, 5, 173 : 36-45. Consultable à la page : <<http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2012-5-page-36.htm>>

- FINE, A., C. KLAPISCH-ZUBER et D. LETT. 2011. « Liens et affects familiaux », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, 34. Consultable à la page : <<http://clio.revues.org/index10215.html>>
- GARENNE, M. 2004. « Age at marriage and modernisation in sub-Saharan Africa Southern », *African Journal of Demography*, 9, 2 : 59-79.
- GOMEZ-PEREZ, M. et M. N. LEBLANC (dir.). 2012. *L'Afrique des générations. Entre tensions et négociations*. Paris, Karthala.
- HENRY, C. 1994. *Les îles où dansent les enfants défunts. Âge, sexe et pouvoir chez les Bijogo de Guinée-Bissau*. Paris, CNRS/MSH.
- HÉRITIER, F. 1996. *Masculin/féminin. La pensée de la différence*. Paris, Odile Jacob.
- HERTRICH, V. 2007. « Le mariage, quelle affaire ! Encadrement social et privatisation de l'entrée en union en milieu rural malien », *Sociologie et Sociétés*, 34, 2 : 119-150.
- HERTRICH, V. 2013. « Feer Unions, More Complex Itineraries? Male Premarital Life in Rural Mali », *Journal of Comparative Family Studies*, 43, 3 : 361-385.
- HERTRICH, V. et M. PILON. 1997. « Changements matrimoniaux en Afrique », *La chronique du Ceped*, 26.
- LALLEMAND, S. 1977. *Une famille mossi*. Paris, La Découverte.
- LEGRAND, T. et Z. YOUNOUSSI. 2009. « Consensual Unions in Burkina Faso : Trends and Determinants », *Canadian Studies in Population*, 36, 3-4 : 267-294.
- LEWIS, M.-J. et A.-É. CALVÈS. 2012. « L'encadrement par les aînées de l'entrée en maternité des jeunes femmes à Ouagadougou : continuités et changements », dans M. GOMEZ-PEREZ et M. N. LEBLANC (dir.), *L'Afrique des générations. Entre tensions et négociations*, Paris, Karthala.
- LOCOH, T. 1989. *Changement social et situations matrimoniales : les nouvelles formes d'union à Lomé*. Paris, INED. (Dossiers et recherches n° 29)
- LOCOH, T. 1996. « Changements des rôles masculins et féminins dans la crise : la révolution silencieuse », dans J. COUSSY et J. VALLIN (dir.), *Crise et Population en Afrique. Crises économiques, programmes d'ajustement et dynamiques démographiques*, Paris, Ceped : 445-469.
- MARIE, A. 1997. « Les structures familiales à l'épreuve de l'individualisation citadine », dans *Ménages et familles en Afrique — Approches des dynamiques contemporaines*, Ceped/Ensea/INS/Orstom/URD : 279-299.
- MARTIAL, A. 2003. *S'apparenter. Ethnologie des liens de familles recomposées*. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- MARTIAL, A. 2005. « Comment rester liés? », *Terrain*, 45 : 67-82.
- MARTIAL, A. (dir.). 2009. *La valeur des liens : Hommes, femmes, et transactions familiales*. Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.
- MEILLASSOUX, C. 1975. *Femmes, greniers et capitaux*. Paris, Maspero.
- MONDAIN, N., V. DELAUNAY et A. ADJAMAGBO. 2009. « Maternité et mariage en milieu rural sénégalais : quel avenir pour les mères célibataires? », dans C. GOURBIN (dir.), *Santé de la reproduction au Nord et au Sud. De la connaissance*

- à l'action, *Actes de la Chaire Quetelet 2004*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain : 111-130.
- MOYAL, I. 2004. « Le brouet cérémoniel : jeu financier ou institution sociale ? Thiaroye sur Mer (Dakar, Sénégal) », dans I. GUÉRIN et J.-M. SERVET (dir.), *Exclusion et liens financiers*, Paris, Economica.
- OUATTARA, F., B. F. BATIONO et M. E. GRUÉNAIS. 2009. « Pas de mère sans un "mari". La nécessité du mariage dans les structures de soins à Ouagadougou (Burkina Faso) », *Autrepart*, 52 : 81-94.
- PARKIN, D. et D. NYAMWAYA. 1987. « Introduction : Transformations du mariage africain : changement et choix », dans D. PARKIN et D. NYAMWAYA (dir.), *Transformations of African marriage*, Manchester University Press for the international African Institute.
- PICHÉ, V. et J. POIRIER. 1995. « Les approches institutionnelles de la fécondité », dans G. HUBERT et V. PICHÉ (dir.), *La sociologie des populations*, Montréal, PUM/AUPELF-UREF : 117-137.
- PIETTE, A. 2014. *Contre le relationnisme. Lettre aux anthropologues*. Lormont, Éditions Au bord de l'eau.
- QUESNEL, A. et P. VIMARD. 1989. « Famille plurielle en milieu rural africain, un exemple en économie de plantation, le plateau de Dayes (Sud-Ouest Togo) », *Cahier des Sciences Humaines*, 25, 3 : 339-355.
- SEGALEN, M. et A. MARTIAL. 2013. *Sociologie de la famille*. Paris, Armand Colin.
- SHAPIRO, D. et T. GEBRESELASSIE. 2014. « Marriage in Sub-Saharan Africa : Trends, Determinants, and Consequences », *Population Research and Policy Review*, 33, 2 : 229-255.
- THÉRY, I. 2000. « L'un et l'autre sexe », *Esprit* (numéro spécial).
- THÉRY, I. 2007. *La distinction de sexe. Une nouvelle approche de l'égalité*. Paris, Odile Jacob.
- WEBER, F. 2005. *Le sang, le nom, le quotidien. Sociologie de la parenté pratique*. Paris, Aux lieux d'être.
- WEBER, F. 2013. *Penser la parenté aujourd'hui, la force du quotidien*. Paris, Éditions de la rue d'Ulm.
- WEBER, F. et A. GRAMAIN. 2003. *Charges de famille. Parenté et dépendance dans la France métropolitaine*. Paris, La Découverte.
- WEINER, A. 1983. *La richesse des femmes ou comment l'esprit vient aux hommes. Iles Trobriand*. Paris, Le Seuil. [traduction de *Women of value, men of renown*, University of Texas Press, 1976].

ABSTRACT**Anne ATTANÉ****A relational approach to women's life courses**

This article has three aims. The first is to demonstrate a methodology which throws light on women's as well as men's life histories, based on a theoretical perspective set out in the article, and which enables them to be analysed in conjunction with each other. The method is firmly rooted in a dynamic anthropology, and seeks to reconstruct the life history of individual subjects as well as the totality of their intra-familial relationships. Secondly, on the basis of the findings of research carried out between 1997 and 2014, it creates portraits of urban women in West Africa by tracing particular women's life stories, and thus configures the changes in marriage in urban society in this part of the continent. These transformations are affecting women's lives in terms of their childbirth histories and also their conjugal life and their material living conditions. The third and final aim is to use information collected since 2011 on "practical kinship" relations in family groups living in Lomé, Cotonou and Ouagadougou to display the diversity of conjugal and matrimonial situations in contemporary Africa, and to point to the need to re-launch the study of these.

Genre et prise de décision au sein du ménage au Burkina Faso

BILAMPOA GNOUMOU THIOMBIANO*

L'étude examine les facteurs sociodémographiques et économiques qui influencent la participation des femmes à la prise de décision au sein du ménage au Burkina Faso. Les données de l'Enquête démographique et de santé réalisée en 2010 sont exploitées à l'aide d'une régression logistique. Ces données quantitatives sont complétées par des entretiens qualitatifs réalisés en 2011 sur le thème « genre et décision économique au Burkina Faso ». Les résultats montrent que les femmes participent peu aux décisions concernant leurs soins de santé, les achats importants du ménage et les visites aux parents, mais les femmes ayant une activité rémunérée sont susceptibles de décider de la gestion de leurs revenus. La scolarisation, l'exercice d'un travail rémunéré, un âge plus élevé, la résidence en milieu urbain et le niveau de vie élevé du ménage sont des facteurs favorables à la participation de la femme à la prise de décision au sein de son ménage. On note cependant des différences selon le groupe ethnique. Ces résultats suggèrent que la scolarisation croissante des filles en Afrique subsaharienne, l'urbanisation et la participation progressive des femmes au marché du travail contribuent à la modification des rapports de genre au sein des couples et, de façon générale, à l'amélioration du statut social de la femme.

English abstract p. 278

INTRODUCTION

Au cours des dernières décennies, plusieurs approches ont été développées afin de permettre la participation des femmes au développement (Dagenais et Piché, 2000 ; Nahavandi, 2000). Jusqu'au début des années 1970, l'approche dite « bien-être social » considérait les femmes dans leur rôle domestique et reproductif. Il s'agissait d'aider les femmes à mieux jouer leur rôle de mère en mettant l'accent sur la santé de la mère et de

* Institut supérieur des sciences de la population (ISSP), Université de Ouagadougou, Burkina Faso (bgnoumou@issp.bf). La collecte des données qualitatives a été financée par la Banque mondiale dans le cadre de la rédaction du rapport sur le développement de 2012.

l'enfant, l'assistance à l'enfance et la nutrition. Cette vision a changé au début des années 1970 au profit de l'approche « intégration des femmes au développement » avec le livre de Boserup (1970) qui mit l'accent sur le rôle productif des femmes, et aussi avec l'année internationale de la femme proclamée par l'ONU en 1975. L'objectif de cette approche était d'intégrer les femmes au processus de développement en favorisant leur implication dans les activités économiques. Cependant, ces deux approches, qui considèrent les femmes comme des bénéficiaires et non comme des actrices du développement, ont eu peu d'impact sur la situation de la femme en Afrique. Développée depuis la fin des années 1980, l'approche « genre et développement » vise à réduire les disparités sociales, économiques et politiques entre les femmes et les hommes et à promouvoir un développement équitable. Elle vise entre autres à renforcer le pouvoir de décision (*empowerment*) des femmes et à transformer les rapports sociaux inégaux (Locoh, 2007). Cette dernière approche a contribué à attirer l'attention sur les relations inégales de pouvoir qui empêchent les femmes de prendre part au processus de développement (Calvès, 2009).

Aussi, depuis la conférence internationale sur la population et le développement du Caire en 1994, et surtout depuis la mise en place du programme d'action de Beijing en 1995, la promotion de la femme sur toutes les dimensions de la vie (reproductive, économique, politique, etc.) est une priorité pour les gouvernements et les institutions internationales. L'importance de l'autonomisation des femmes et de leur participation à la croissance économique est reconnue à l'échelle internationale (Banque mondiale, 2012), ce qui en fait un des objectifs du millénaire auxquels ont adhéré les gouvernements et les institutions internationales. Il est désormais bien établi que la participation égale des femmes et des hommes aux programmes de développement, notamment grâce à l'amélioration des rapports de genre, est une condition préalable pour atteindre un développement durable. Dans les pays d'Afrique, les femmes se trouvent de plus en plus au centre des enjeux sociaux, politiques et économiques. Les gouvernements africains ont spécifiquement pris d'importants engagements pour l'égalité des sexes, notamment dans la « Déclaration solennelle sur l'égalité des sexes en Afrique » en 2004 et dans le « Protocole à la Charte africaine des droits des femmes en Afrique ». Le Burkina Faso a ratifié les conventions internationales et régionales en faveur de l'égalité entre les sexes. Depuis 2009, le gouvernement burkinabè a élaboré une Politique nationale du genre (PNG) en vue de réduire les inégalités entre les sexes.

Cependant, au Burkina Faso, comme dans plusieurs pays africains, l'analyse de la situation des femmes révèle que, malgré les efforts déployés

ces dernières années en faveur de l'amélioration des conditions des femmes, des inégalités subsistent entre les sexes à leur détriment dans les différents secteurs socioéconomiques et politiques. En effet, le Burkina Faso a un indice¹ d'égalité entre les sexes de 0,65 (Forum économique mondial, 2012). Cette situation est le reflet des constructions sociales et culturelles discriminatoires envers les femmes (Labourie-Racapé et Locoh, 1999). Que ce soit en termes de division des rôles, de pratiques matrimoniales ou de gestion et d'accès aux ressources, les normes sociales affectent généralement à la femme un statut de subordonnée à l'homme, surtout en milieu rural, même si quelques différences existent d'un groupe ethnique à un autre (Kobiané, 2007).

Les relations entre conjoints, notamment la participation des femmes à la prise de décision au sein du ménage, sont d'importants révélateurs des rapports de genre dans la société. La capacité à prendre part aux décisions est un élément essentiel pour l'autonomisation des femmes. Il est donc important de mieux cerner les facteurs qui déterminent la possibilité pour la femme de prendre part à la prise de décision, particulièrement au sein du ménage. Le rapport sur le développement mondial de 2012 révèle une faible participation des femmes à la prise de décision au sein du ménage (même pour les décisions concernant leur propre vie) en Afrique subsaharienne (Banque mondiale, 2012). Les données des Enquêtes démographiques et de santé (EDS) des dernières années montrent également que peu de femmes prennent part aux décisions importantes dans leur ménage. Cette situation constitue un obstacle majeur à leur promotion socioéconomique. Au Burkina Faso comme dans beaucoup de pays africains, l'organisation sociale traditionnelle est à prédominance patriarcale et gérontocratique. Dans cette organisation, les femmes, bien qu'ayant un rôle important dans la production et la reproduction, ont généralement un statut économique et social inférieur à celui des hommes (Elson, 2000). Cependant, pour l'instant, peu de travaux ont examiné de façon spécifique les déterminants de la participation des femmes à la prise de décision au sein de leur ménage.

Les études existantes montrent que l'éducation et la contribution des femmes au revenu du ménage, grâce à leur participation aux activités génératrices de revenus, sont des facteurs favorables à leur participation à la prise de décision concernant leur ménage (Acharya, Bell, Simkhada,

1. Cet indice examine l'écart entre les hommes et les femmes en prenant en compte quatre critères : participation et opportunités sur le plan économique, accès à l'éducation, santé et survie et émancipation politique.

Teijlingen et Regmi, 2010 ; Boateng et collab., 2012 ; Brown, 1994 ; Doodoo, 1993 ; Gwako, 1997). L'âge constitue aussi un important facteur du niveau de contribution des femmes aux décisions, notamment en Afrique, les femmes âgées ayant généralement plus de chance d'être consultées pour des décisions dans le ménage et dans la communauté que les jeunes femmes (Sathar et Kazi, 2000).

En Afrique, les changements qui se produisent au sein de la famille ces dernières décennies avec l'éducation féminine, la participation des femmes aux activités économiques et l'urbanisation ont des répercussions sur les rapports de couple, en particulier sur la prise de décision au sein du ménage. Cette étude vise à analyser les facteurs sociodémographiques et économiques qui influencent la participation des femmes à la prise de décision au sein du ménage au Burkina Faso, spécifiquement les décisions concernant leurs soins de santé, l'utilisation de leur revenu, les achats importants du ménage et la visite aux parents et à la famille. Nous supposons que les femmes qui ont un niveau d'instruction élevé, celles qui ont un travail rémunéré, les femmes vivant en milieu urbain et dans les ménages aisés et celles qui ont un âge peu différent de celui de leur conjoint ont plus de chance de participer à la prise de décision au sein de leur ménage que les autres. En outre, compte tenu de la diversité ethnique de la population burkinabè et des spécificités de l'organisation sociale de chaque groupe, nous explorerons les différences qui existent entre groupes ethniques quant à la contribution de la femme à la prise de décision au sein de son ménage.

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Le Burkina Faso est un pays sahélien situé en Afrique de l'Ouest. Sa population, d'environ 14 millions d'habitants (dont 51,7 % de femmes), est essentiellement rurale : 73 % des femmes et 70 % des hommes vivent en milieu rural. Cette population se caractérise par une diversité religieuse (52,4 % de musulmans, 26 % d'animistes, 17,6 % de catholiques et 3 % de protestants) et culturelle. Le Burkina Faso compte une soixantaine d'ethnies regroupées en 12 ensembles selon des critères d'organisation sociopolitique et linguistique : Mossi, Gourmantché, Peul, Bobo/Bwa, Gourounsi, Lobi/Dagara, Bissa, Marka, Sénoufo, Goin, Dioula et Samo. Les Mossi et les Gourmantché sont des groupes très hiérarchisés, à pouvoir centralisé, qui reconnaissent l'autorité d'un chef de village, alors que les Bobo/Bwa, Gourounsi, Marka, Samo et Lobi/Dagara sont des ethnies dites acéphales, c'est-à-dire sans

pouvoir centralisé (Yaro, 1995). L'organisation sociale est globalement régie par des codes de relations et de comportements spécifiques à chaque groupe, et le statut de la femme est fonction de cette organisation.

Par ailleurs, comme dans de nombreux pays africains, le mariage ou l'union conjugale est une institution sociale importante qui fonde les relations d'alliances entre groupes et définit l'intégration d'une personne dans un groupe. On distingue trois formes principales de mariage non exclusives : le mariage coutumier, le mariage religieux (chrétien et musulman) et le mariage civil. Mais le mariage civil est peu répandu et concerne essentiellement les populations urbaines et instruites (Thiombiano, 2009). La pratique de la polygamie est très répandue : près de 42 % des femmes en union le sont sous le régime de la polygamie et cette proportion augmente avec l'âge des femmes (Institut national de la statistique [INSD] et ICF International, 2012). La législation burkinabè permet un régime au choix entre la monogamie et la polygamie (Burkina Faso, 1990).

L'école est, en principe, obligatoire pour tous les enfants de 6 à 13 ans, mais, selon le Recensement général de l'habitation et de la population de 2006, moins d'un enfant sur deux est scolarisé. On note de grandes disparités entre les hommes et les femmes quant au niveau d'instruction : plus de sept femmes sur dix (74 % des femmes) sont sans instruction contre 59 % des hommes (INSD et ICF International, 2012). Cependant, les politiques éducatives mises en œuvre au cours des dernières décennies ont permis d'améliorer les taux de scolarisation et aussi de réduire les inégalités de genre quant à l'accès à l'école primaire aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Le taux brut de scolarisation au primaire était ainsi de 79,6 % pour l'année scolaire 2011-2012 : 81,1 % chez les garçons et 78,1 % chez les filles (Burkina Faso, 2012). Toutefois, le taux d'achèvement du cycle primaire demeure faible : il est de 55,1 % au niveau national, et les filles sont plus défavorisées que les garçons (53,7 % des filles contre 56,6 % des garçons). De plus, les taux d'accès au cycle secondaire sont très faibles et les inégalités entre filles et garçons sont plus importantes.

Sur le plan économique, le Burkina Faso est classé parmi les pays les moins développés du monde selon l'indicateur de développement humain. Son économie est essentiellement basée sur l'agriculture, qui occupe près de 80 % de la population active et fournit 30 % du produit intérieur brut (PIB). Le secteur informel occupe aussi une grande proportion de la population active urbaine (Calvès et Schoumaker, 2004). Comme plusieurs pays africains, le Burkina Faso, pour faire face à la crise économique, a mis en œuvre des programmes d'ajustement structurel depuis le début des années 1990. Les restructurations des entreprises dans le cadre de ces programmes

d'ajustement structurel ont eu des effets négatifs sur les conditions de vie des populations. La réforme du secteur public, avec une réduction considérable des recrutements, et les nombreuses privatisations des entreprises ont entraîné par exemple l'augmentation du taux de chômage, particulièrement au sein des jeunes générations (Calvès et Schoumaker, 2004).

Selon les résultats du dernier Recensement général de la population et de l'habitat du Burkina Faso (2006), le taux d'activité des femmes et des hommes âgés de 15 à 64 ans était respectivement de 62,7 % et 87,4 %. De plus, les femmes et les hommes se répartissent très différemment selon les secteurs d'activité. En effet, le statut traditionnel des femmes et leur faible scolarisation les confinent dans des secteurs peu rentables. Les femmes actives se répartissaient comme suit selon le secteur d'activité : 81,8 % des femmes dans le secteur primaire, 3,7 % dans le secteur secondaire et 13,5 % dans le secteur tertiaire. Ces proportions étaient respectivement de 76,5 %, 3,6 % et 18,9 % pour les hommes (INSD, 2009). En milieu rural, les femmes apportent une grande contribution aux activités agricoles, mais elles ont un faible accès aux facteurs de production agricole (terres, engrais, accès au crédit, etc.) et elles sont pour la plupart aides familiales. Les femmes urbaines sont surtout actives dans le secteur informel. En général, les revenus générés par ces activités ne permettent pas aux femmes d'être économiquement autonomes. Toutefois, on pourrait s'attendre à ce que les progrès réalisés dans la scolarisation des filles ces dernières années améliorent la qualité de l'activité féminine et contribue au changement des rapports de genre, que ce soit au sein du couple ou dans la société burkinabè en général.

FEMME ET PRISE DE DÉCISION AU SEIN DU MÉNAGE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Plusieurs traités internationaux consacrent le principe de la participation égale des femmes et des hommes dans les structures du pouvoir et dans la prise de décision (Charte des Nations unies, Déclaration universelle des droits de l'Homme, Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, etc.). En effet, la participation de la femme aux prises de décision à tous les niveaux de la vie contribue à son épanouissement. La sphère familiale constitue le premier lieu de participation de la femme à cette prise de décision. Cependant, bien que le droit fondamental des hommes et des femmes à participer à cette prise de décision soit reconnu, dans la pratique, ce droit n'est pas respecté pour les femmes.

Par rapport aux autres régions du monde, en Afrique subsaharienne, les femmes ont un faible pouvoir de décision au sein de leur ménage (Banque mondiale, 2012). Depuis quelques années, afin d'évaluer l'implication des femmes dans la prise de décisions au sein de leur ménage, des questions ont été introduites dans les EDS pour savoir qui prend certaines décisions. Les résultats montrent que dans beaucoup de pays les femmes participent peu à la prise de décision au sein de leur ménage, particulièrement pour les décisions importantes. Par exemple, au Burkina Faso, les résultats de la dernière EDS (2010) montrent que plusieurs décisions sont principalement prises par le conjoint : dans 75 % des cas pour la santé de la femme et dans 79 % des cas pour les achats importants du ménage. Au Ghana, seulement 25 % des femmes en union prennent des décisions concernant leurs soins de santé, 20 % pour les achats importants du ménage et 23 % pour la visite à la famille et aux parents (GSS et ICF International, 2009). En Côte d'Ivoire, les décisions concernant les soins de santé de la femme et les achats importants du ménage sont principalement prises par le conjoint, dans respectivement 64 % et 61 % des cas (INS et ICF International, 2012a). C'est aussi le cas au Cameroun, où le conjoint décide pour les soins de santé de la femme (59 %) et les achats importants du ménage (49 %) (INS et ICF International, 2012b).

Plusieurs facteurs expliquent certainement cette faible participation des femmes à la prise de décision au sein de leur ménage. L'étude de la prise de décisions économique dans le ménage a été beaucoup abordée dans les pays occidentaux et en Asie, particulièrement dans les recherches en marketing. Mais, pour l'instant, relativement peu de travaux ont examiné cette problématique dans les pays africains. Les quelques études réalisées en Afrique subsaharienne suggèrent que la participation des femmes à la prise de décision au sein de leur ménage est associée à leurs caractéristiques et aux contextes sociaux dans lesquels elles vivent. Ces études révèlent notamment que l'éducation et la contribution des femmes au revenu du ménage sont des facteurs qui favorisent leur participation à la prise de décision concernant leur ménage (Boateng et collab., 2012 ; Gwako, 1997 ; Kritz et Makinwa-Adebusoye, 1999). Par exemple, au Ghana, un statut professionnel plus élevé de la femme lui permet de négocier la limitation des naissances avec son conjoint (Dodoo, 1993). L'âge constitue aussi un facteur important du niveau de contribution des femmes aux décisions, les femmes âgées ayant généralement plus de chance d'être consultées pour des décisions dans le ménage et dans la communauté que les jeunes femmes (Acharya et collab., 2010). Des recherches réalisées dans d'autres contextes, notamment en Indonésie, au Pakistan et au Népal

aboutissent également aux mêmes résultats (Acharya et collab., 2010 ; Sathar et Kazi, 2000 ; Williams, 1991). L'étude d'Acharya et ses collègues montre aussi que les femmes vivant en milieu rural sont moins susceptibles de contribuer à la prise de décision au sein de leur ménage que celles vivant en milieu urbain. Au Nigéria, on observe des différences entre les femmes selon leur appartenance ethnique. Les femmes Ibo, Ijaw et Yoruba ont plus de chance de participer à la prise de décision concernant leur ménage que les femmes Haoussa et Kanuri (Kritz et Makinwa-Adebusoye, 1999). Cette recherche montre que l'origine ethnique des femmes joue un rôle plus important que certaines caractéristiques individuelles telles que l'éducation et l'âge dans leur pouvoir de décision au sein de leur ménage, et que la polygamie est négativement associée à la participation de la femme à la prise de décision. Cependant, en Afrique subsaharienne, à l'exception de l'étude de Boateng et ses collègues (2012) réalisée au Ghana, peu de recherches ont examiné de façon spécifique les déterminants de la participation de la femme à la prise de décision concernant ses soins de santé, les achats importants du ménage, les visites aux parents et à la famille et la gestion de ses revenus.

DONNÉES ET MÉTHODES D'ANALYSE

Données

Les données proviennent de l'EDS réalisée en 2010 (EDSBF). Cette enquête nationale a été conduite par l'Institut national de statistique et de la démographie (INSD) en collaboration avec le programme mondial des EDS (MEASURE DHS) de ICF International, d'autres institutions gouvernementales et des partenaires internationaux (USAID, UNFPA, UNICEF, Banque mondiale, Coopération néerlandaise).

Le principal objectif de l'EDS est de collecter des données sur la situation socioéconomique, démographique et sanitaire au niveau de l'ensemble de la population et pour certaines sous-populations comme celles des femmes âgées de 15 à 49 ans, des hommes âgés de 15 à 59 ans et des enfants de moins de 5 ans. Ces données permettent de calculer de nombreux indicateurs en vue de guider la formulation et le suivi des politiques et des programmes dans le domaine de la population et de la santé.

L'enquête a été réalisée sur un échantillon national stratifié et tiré à deux degrés. Au premier degré, des grappes ou zones de dénombrement (ZD) ont été tirées sur l'ensemble du territoire national à partir de la liste des ZD établie lors du Recensement général de la population et de l'habita-

tion (RGPH) de 2006. Au second degré, les ménages ont été tirés parmi les ménages dénombrés dans les ZD. Au total, 574 grappes ont été sélectionnées (176 en milieu urbain et 398 en milieu rural) selon un échantillonnage systématique avec probabilité proportionnelle à la taille. Un dénombrement complet des ménages a été réalisé dans toutes les grappes sélectionnées pour fournir une base de sondage pour la seconde étape de sélection des ménages. Les ménages ont été sélectionnés par échantillonnage systématique avec probabilité égale. Une seule grappe n'a pas été interrogée dans la région du Sahel. Les données ont été collectées à l'aide de trois questionnaires : un questionnaire ménage, un questionnaire femme et un questionnaire homme.

Toutes les femmes âgées de 15 à 49 ans vivant habituellement dans les ménages sélectionnés ont été enquêtées individuellement. L'enquête a identifié 17 363 femmes âgées de 15 à 49 ans, dans 14 424 ménages, et parmi elles 17 087 ont été interrogées, soit un taux de réponse de 98 %. De plus, dans un sous-échantillon d'un ménage sur deux, les hommes âgés de 15 à 59 ans ont également été enquêtés, soit 7 307 hommes enquêtés (avec un taux de réponse de 97 %) (INSD et ICF International, 2012). Lors de l'enquête, des questions ont été posées sur la prise de décision au sein du ménage à propos des soins de santé de la femme, des achats importants du ménage, des visites aux parents et à la famille et de la gestion du revenu de la femme. Les questions posées sur ces quatre types de décisions étaient formulées ainsi :

- (1) Habituellement, qui prend les décisions en ce qui concerne vos propres soins de santé ?
- (2) Qui prend habituellement les décisions concernant les achats importants pour le ménage ?
- (3) Qui prend habituellement les décisions concernant les visites à votre famille ou parents ?
- (4) Habituellement, qui décide comment l'argent que vous gagnez va être utilisé ?

La présente étude concerne les femmes qui étaient en union (mariées ou vivant avec un partenaire) au moment de l'enquête, soit un échantillon de 13 392 femmes. Toutefois, la question sur la prise de décision concernant l'utilisation du revenu des femmes n'a été posée qu'à celles qui ont exercé un emploi rémunéré au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, soit un sous-échantillon de 5 248 femmes.

Ces données quantitatives sont complétées par des entretiens qualitatifs réalisés en 2011 sur la problématique « genre et décisions économiques » dans le cadre de la rédaction du rapport mondial sur le développement de

2012 de la Banque mondiale portant sur le thème « Égalité de genre et développement » (Banque mondiale, 2012). Cette enquête, conduite par l'Institut supérieur des sciences de la population (ISSP) de l'Université de Ouagadougou, avait pour objectifs d'explorer l'expérience des hommes et des femmes dans la prise de décisions économiques, les évolutions en cours des normes de genre qui entourent les prises de décision et comment ces évolutions s'effectuent au fur et à mesure que les opportunités d'éducation augmentent, que l'économie change, que l'inter-connectivité augmente (Kobiané, Kaboré et Gnoumou Thiombiano, 2012 ; Turk et Petesch, 2010).

Dans le but de faire ressortir non seulement les différences entre milieu urbain et milieu rural, mais aussi à l'intérieur de chaque milieu de résidence (urbain et rural), des entretiens ont été menés dans six communautés : deux secteurs urbains à Ouagadougou (capitale du Burkina Faso), deux villages dans la région du Centre-Nord et deux villages dans la région des Hauts Bassins (à l'ouest du pays). Les quatre premières communautés (celles de Ouagadougou et du Centre Nord) correspondent au groupe ethnique des Mossi (groupe majoritaire au Burkina Faso) alors que les deux villages de la région des Hauts Bassins appartiennent au groupe ethnique des Bobo/Bwa. Dans chaque milieu de résidence, les communautés ont été sélectionnées en tenant compte de la différence du niveau de développement socioéconomique.

La collecte a été menée au moyen d'entretiens de groupe (*focus groups*). Cinq outils de collecte ont été utilisés : un questionnaire communautaire, un guide d'entretien de groupe avec des adolescents (filles et garçons), un guide d'entretien de groupe avec des jeunes (femmes et hommes), un guide d'entretien de groupe avec des adultes (femmes et hommes) et un guide d'entretien pour une étude de cas. En effet, dans chaque communauté, une étude de cas a été réalisée sur un sujet pertinent pour la communauté qui avait été déterminé lors des entretiens.

Dans chaque communauté, des entretiens de groupe ont été réalisés avec des adolescents (garçons et filles), des jeunes (femmes et hommes) et des adultes (femmes et hommes). Chaque entretien de groupe a été réalisé auprès de 8 à 12 personnes-ressources. La composition du groupe a tenu compte de la diversité socioéconomique et culturelle de la communauté. Au total, 36 entretiens de groupe, 6 entretiens communautaires et 6 études de cas ont été réalisés. Afin de tenir compte du genre, les entretiens de groupe ont été animés par deux équipes, une équipe féminine et une équipe masculine, composée chacune de deux assistants (preneurs de notes) et d'un chercheur.

Le guide d'entretien communautaire a servi à recueillir des informations sur les facteurs qui contribuent aux différences de genre et aux changements des normes basées sur le genre dans la communauté d'une part, et à identifier les facteurs qui ont un effet sur la prise de décisions économiques et sur l'accès aux opportunités d'autre part. Diverses thématiques ont été abordées lors des discussions de groupes : éducation, transition vers la vie adulte, migration, formation des familles, fécondité, coopération et obligations dans les processus de prise de décisions économiques, ruptures d'union, violence domestique, réseaux sociaux, mécanismes de résolution des conflits familiaux, relations de genre, normes sociales, pratiques d'épargne, contrôle des actifs, dépenses du ménage, etc. (pour plus de détails, voir Kobiané, Kaboré et Gnoumou Thiombiano, 2012).

Les données (quantitatives et qualitatives) utilisées comportent quelques limites. Certains facteurs pouvant évoluer, les données conjoncturelles comme celles des EDS ne sont pas appropriées pour cette étude : l'utilisation de données longitudinales permettrait de mieux cerner les facteurs qui favorisent le pouvoir de décision des femmes au sein du ménage. De plus, l'enquête quantitative n'a collecté des données sur la gestion du revenu que pour les femmes qui ont exercé une activité rémunérée au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. Il aurait été plus intéressant d'avoir ces informations pour toutes les femmes, comme dans les entretiens qualitatifs. En ce qui concerne les données qualitatives, les entretiens ont porté sur les décisions économiques au sein du ménage, les autres types de décision n'ayant pas été considérés. Toutefois, malgré ces limites, ces données constituent une source importante pour l'étude du pouvoir de décision des femmes au sein du ménage au Burkina Faso.

Variables de l'analyse

La variable dépendante de l'analyse quantitative est la participation de la femme à la prise de décision. Elle est mesurée par la participation à quatre types de décision au sein du ménage : soins de santé de la femme, achats importants du ménage, gestion du revenu de la femme et visite aux parents et à la famille. Une variable binaire « participation à la prise de décision » a été créée pour chaque type de décision en regroupant les deux réponses dans lesquelles la femme prend part (seule ou avec son conjoint/partenaire) à la prise de décision en une modalité codée 1 et les autres réponses dans lesquelles elle ne participe pas à la prise de décision en une modalité codée 0.

Plusieurs variables indépendantes ont été prises en compte dans l'analyse sur la base d'une revue de la littérature : le niveau de scolarité, le type

d'emploi, le milieu de résidence, l'âge, l'ethnie, la religion et le type d'union (monogame, polygame) de la femme, la différence d'âge entre conjoints et le niveau de vie du ménage. Trois niveaux de scolarité sont considérés : aucun, primaire, secondaire et plus (les femmes de niveau secondaire et supérieur ont été regroupées compte tenu des faibles effectifs). Les femmes sont regroupées en trois catégories selon le type d'emploi : celles qui ne travaillent pas, celles qui ont un travail non rémunéré et celles qui exercent un travail rémunéré. La variable milieu de résidence comporte trois modalités : Ouagadougou, autres villes et milieu rural. L'âge de la femme est mesuré par des groupes d'âge quinquennaux. Sept groupes ethniques ont été distingués : Mossi, Peul, Gourmantché, Bobo/Bwa, Gourounsi, Sénoufo, Bissa et Lobi/Dagara, les autres groupes ethniques ayant été rassemblés en une modalité « autres ethnies ». La différence d'âge entre conjoints est mesurée selon les groupes suivants : moins de 5 ans, 5 à 9 ans, 10 à 14 ans, 15 à 19 ans et 20 ans et plus. Le niveau de vie du ménage est mesuré par les quintiles de bien-être économique estimés par les EDS. Ces enquêtes ne collectant pas d'information sur le revenu, ces quintiles de bien-être économique du ménage sont construits en utilisant les données sur les biens possédés par le ménage à l'aide d'une analyse en composantes principales. Cet indice de bien-être du ménage est fortement corrélé au bien-être des femmes (Acharya et collab., 2010).

Méthodes d'analyse

Les données ont été traitées à l'aide d'une analyse descriptive et d'une régression logistique binaire. L'analyse descriptive a porté sur la production de tableaux de distribution des femmes selon leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques et selon la proportion de femmes qui participent à la prise de décision au sein de leur ménage. La régression logistique binaire est adaptée lorsque la variable dépendante est dichotomique, comme c'est le cas de la participation à la prise de décision au sein du ménage (Fox, 1999).

La régression logistique permet d'expliquer une variable dépendante dichotomique (prenant les valeurs 1 ou 0) par un ensemble de variables indépendantes. La variable à expliquer ici est la probabilité qu'une femme participe à la prise de décision au sein de son ménage au moment de l'enquête. Ce qui est modélisé dans la régression logistique, c'est le rapport des chances (*odds ratio*), qui est le rapport de deux probabilités : la probabilité que l'événement survienne (P) et la probabilité que celui-ci ne survienne pas ($1-P$). Ces rapports s'interprètent en termes d'écart par rapport à une

modalité de référence. Afin de tenir compte des spécificités de chaque décision, un modèle de régression a été réalisé pour chacune d'elles. De plus, la commande *svy* de Stata a été utilisée pour prendre en compte le poids d'échantillonnage des données EDS.

Les entretiens qualitatifs ont été transcrits puis traités à l'aide de la méthode d'analyse de contenu, qui permet de bien rendre compte du discours des personnes enquêtées (Kelly, 1986). L'analyse a été structurée autour des thématiques abordées lors des entretiens. Pour cette étude, ce sont spécifiquement les thématiques portant sur les relations de genre et les processus de prise de décision au sein du ménage qui ont été exploitées.

RÉSULTATS

Caractéristiques sociodémographiques des femmes

Le tableau 1 présente les statistiques descriptives des variables indépendantes. Les données montrent que plus de 8 femmes sur 10 n'ont aucun niveau d'instruction et moins de la moitié des femmes (45,4 %) exercent un travail rémunéré. La majorité des femmes sont mossi (51,8 %), musulmanes (63,8 %), elles vivent en milieu rural (78,8 %) et dans des ménages pauvres. La répartition des femmes selon le type d'union montre que plus de 4 femmes sur 10 sont en union polygame et les écarts d'âge entre conjoints sont importants pour beaucoup d'entre elles : elles sont nettement moins âgées que leurs conjoints (10 ans ou plus) dans 48,9 % des cas.

TABLEAU 1 Répartition des femmes en union selon leurs caractéristiques sociodémographiques et le niveau de vie du ménage, Burkina Faso

Variables	Effectifs pondérés	Proportion (%)
Niveau d'instruction		
Aucun	10 983	82,0
Primaire	1 489	11,1
Secondaire et plus	920	6,9
Emploi		
Ne travaille pas	2 483	18,5
Travail non rémunéré	4 828	36,1
Travail rémunéré	6 081	45,4

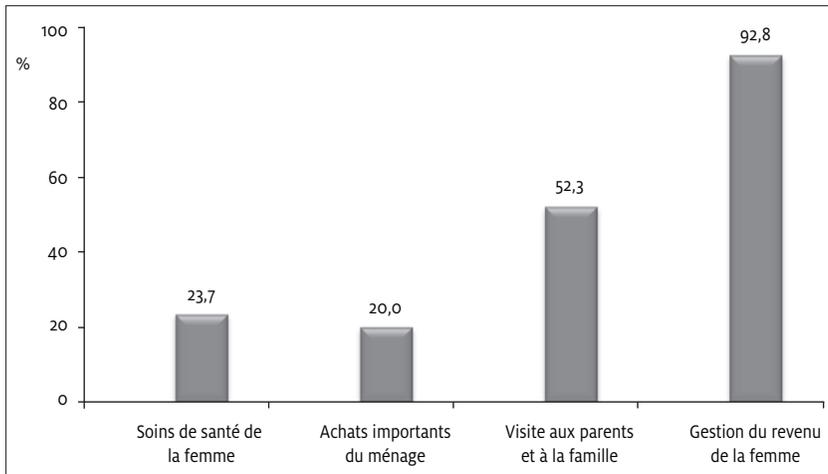
Variables	Effectifs pondérés	Proportion (%)
Groupe d'âge (ans)		
15 à 19	1 030	7,7
20 à 24	2 652	19,8
25 à 29	2 738	20,4
30 à 34	2 422	18,1
35 à 39	1 873	14,0
40 à 44	1 526	11,4
45 à 49	1 152	8,6
Ethnie		
Mossi	6 936	51,8
Peul	1 259	9,4
Gourmantché	1 012	7,6
Bobo/Bwa	626	4,7
Gourounsi	567	4,2
Sénoufo	601	4,5
Bissa	504	3,8
Lobi/Dagara	614	4,6
Autres ethnies	1 275	9,5
Religion		
Musulmane	8 550	63,8
Catholique	2 810	21,0
Protestante	794	5,9
Animiste	1 082	8,1
Sans religion	156	1,2
Différence d'âge entre conjoints		
Moins de 5 ans	2 840	21,2
5 à 9 ans	4 445	33,2
10 à 14 ans	2 693	20,1
15 à 19 ans	1 348	10,1
20 ans et plus	2 066	15,4
Type d'union		
Monogame	7 739	57,8
Polygame	5 653	42,2

Variables	Effectifs pondérés	Proportion (%)
Milieu de résidence		
Rural	10 556	78,8
Autres villes	1 506	11,2
Ouagadougou	1 330	9,9
Niveau de vie du ménage		
Très pauvre	2 501	18,7
Pauvre	2 743	20,5
Intermédiaire	2 763	20,6
Riche	2 760	20,6
Très riche	2 624	19,6
Total	13 392	100,0

Source: Enquête démographique et de santé (EDS) 2010

Participation des femmes à la prise de décision au sein du ménage

La figure 1 présente la proportion de femmes qui participent à la prise de décision au sein de leur ménage. Le niveau de participation de la femme à la prise de décision varie selon le type de décision. Beaucoup de femmes participent à la prise de décision concernant la gestion de leurs revenus : plus de 9 femmes sur 10 décident seules de l'utilisation de leurs revenus personnels (87,6 %) ou conjointement avec leur conjoint/partenaire (5,1 %). Mais ce résultat ne concerne que les femmes qui ont exercé un travail rémunéré au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête. La situation pourrait être différente si on avait considéré toutes les femmes en union au moment de l'enquête. Par ailleurs, plus de la moitié des femmes (52,3 %) participent aux décisions concernant la visite aux parents et à la famille. En revanche, comme au Ghana (GSS et ICF International, 2009), très peu de femmes participent aux décisions portant sur leurs soins de santé et sur les achats importants du ménage, soit respectivement 23,7 % et 20 % des femmes. Le faible pouvoir économique de la femme pourrait expliquer son faible pouvoir de décision concernant ses soins de santé et les achats importants du ménage, étant donné que ces deux types de décision engendrent des dépenses.

FIGURE 1 Pourcentage de femmes en union participant à quatre types de prise de décision au sein de leur ménage, Burkina Faso

Source : Enquête démographique et de santé (EDS) 2010

Toutefois, si les données quantitatives révèlent que la majorité des femmes qui ont un travail rémunéré décident de l'utilisation de leurs revenus personnels, les entretiens qualitatifs sur la prise de décisions économiques au sein du ménage — entretiens qui ont considéré toutes les femmes — nous invitent à nuancer ce résultat. En effet, dans les communautés urbaines et rurales visitées, les participants aux discussions de groupe, sans distinction de sexe et de génération, affirment que la femme n'est pas libre de dépenser son argent sans l'avis de son mari. Tout en souhaitant que la femme puisse être libre dans la prise de décision concernant l'utilisation de son revenu, ils reconnaissent le rôle prépondérant et déterminant de l'homme dans la prise de décision de la femme. D'ailleurs, selon eux, l'accord du mari est indispensable pour que la femme puisse exercer une activité économique. Ils affirment qu'il est difficile pour une femme de mener une activité économique sans l'accord et l'appui de son conjoint. À l'inverse, tous les participants soutiennent que l'homme est libre d'exercer une activité sans demander l'avis de son épouse. À la question de savoir si l'homme a besoin de l'avis de sa femme pour exercer une activité économique, tous les groupes (hommes et surtout femmes) éclataient de rire. « C'est lui [l'homme] le chef de famille, il n'a pas besoin de l'avis de sa femme », disent-ils. Ces propos traduisent les rapports de genre au sein du couple où l'homme est libre de prendre les décisions, tandis que la femme a besoin de l'approbation de son conjoint pour prendre une

décision. Ces rôles et responsabilités des hommes et des femmes sont définis à travers la socialisation qui, conformément aux principes du système patriarcal, apprend à l'homme à incarner la force et la puissance et à la femme à lui être soumise.

De manière générale et dans la plupart des cas, les participants jeunes et adultes reconnaissent que la femme a moins d'indépendance économique que l'homme. La dépendance de la femme vis-à-vis de l'homme dans la prise de décision du choix de son activité expliquerait en partie cette dépendance économique. Cependant, selon les jeunes générations du milieu urbain, la participation des femmes au marché du travail est indispensable pour subvenir aux besoins de la famille de nos jours, comme en témoignent les propos suivants : « Je pense qu'avec l'évolution de la vie, le foyer a besoin de deux salaires. Si la femme doit rester à la maison, ce n'est pas facile, son apport consolide le foyer » (adolescente, 16 ans, élève, Ouagadougou, urbain aisé). « Les conditions de vie ont changé et chacun veut une femme qui travaille. Dans le couple, il faut l'harmonie pour que la femme puisse travailler et apporter sa contribution » (jeune homme, 23 ans, étudiant, Ouagadougou, urbain aisé).

Toutefois, de l'avis de la plupart des adultes (hommes et femmes), les dépenses importantes du ménage doivent être assurées par l'homme afin qu'il conserve son pouvoir de décision et son autorité au sein du ménage. Dans le souci de sauvegarder son statut de chef de famille, l'homme doit aussi contrôler les dépenses de la femme afin de réduire l'influence de cette dernière. Selon les hommes, lorsque la femme contribue au revenu du ménage, elle devient indépendante et moins soumise. À ce propos, un homme déclare : « même si le monsieur accepte la contribution de la femme c'est à contrecœur, car si une femme contribue à la construction de la maison tu es mort, donc moi je préfère qu'elle garde son argent ». D'ailleurs, la propriété du logement du ménage est un des critères utilisés par les participants aux discussions de groupe pour qualifier un homme puissant. Pour eux, un homme puissant est celui qui arrive à pourvoir aux besoins de sa famille (sa crédibilité dans la communauté en dépend). La participation de la femme aux dépenses du ménage résulterait d'une entente dans le couple, mais l'homme cherche toujours un arrangement qui lui permet de garder sa position de chef, son autorité et surtout de contrôler sa femme.

Facteurs associés à la participation de la femme à la prise de décision

Le tableau 2 présente les résultats de quatre modèles de régression logistique. Chaque modèle évalue l'effet simultané des différentes variables indépendantes sur la participation de la femme à la prise de décision au sein du ménage. Un modèle distinct a été réalisé pour la participation à chacun des types de décision considérés : soins de santé de la femme (modèle 1), achats importants du ménage (modèle 2), visite aux parents et à la famille (modèle 3) et gestion du revenu de la femme (modèle 4). Ce sont les rapports de chance (*odds ratios*) qui sont présentés dans le tableau.

Les résultats montrent que, globalement, toutes les variables indépendantes sont associées à au moins deux types de décision au sein du ménage. À l'exception de la gestion du revenu personnel de la femme, le niveau de scolarité des femmes est associé à leur participation à la prise de toutes les autres décisions. Comparées aux femmes sans aucune instruction, les femmes instruites sont plus susceptibles de prendre part aux décisions concernant leurs soins de santé, les achats importants du ménage et la visite aux parents et à la famille. Par exemple, les femmes ayant un niveau de scolarité secondaire ou supérieur ont deux fois plus de chance de prendre une décision concernant leurs soins de santé que celles qui n'ont aucune instruction. Les femmes de niveau de scolarité primaire ont aussi plus de chance de participer à la décision concernant leur santé et les achats importants du ménage que leurs homologues qui n'ont pas été à l'école. Ce résultat révèle l'importance de l'instruction dans l'amélioration du statut de la femme au sein du couple. D'ailleurs, dans les entretiens qualitatifs, les femmes de la communauté urbaine aisée considèrent l'instruction comme l'un des facteurs donnant du pouvoir aux femmes.

Le fait pour la femme d'avoir un travail rémunéré est aussi positivement associé à sa participation aux décisions concernant ses soins de santé et les achats importants de son ménage. Comme on l'avait supposé, les femmes qui ont un emploi rémunéré ont plus de chance de contribuer aux décisions concernant leurs soins de santé et les achats importants du ménage. Elles ont en effet des revenus personnels leur permettant de prendre en charge certaines dépenses liées à leurs soins de santé et aussi de contribuer aux achats importants du ménage. Les études de cas réalisées lors de l'enquête qualitative illustrent assez bien cette importance de l'autonomie financière de la femme dans l'amélioration de son statut et de ses rapports avec son conjoint. En effet, les études de cas réalisés révèlent que l'activité économique améliore les rapports de genre au sein du couple. À la question de savoir quel est l'effet de l'exercice de leur activité écono-

mique sur leur relation avec leur conjoint, les femmes en milieu rural comme urbain soulignent qu'elles contribuent davantage à la gestion du ménage et à la prise de décision au sein de leur ménage. Les propos suivants témoignent de ces changements dans les rapports de couple.

On [elle et son mari] échange un peu plus qu'avant et il se réjouit du fait que je contribue à la gestion du ménage [...] Mon mari me demande mon avis depuis que je donne ma contribution quand je peux. Maintenant, s'il y a quelque chose, il me consulte et je l'aide pour certaines réalisations. Cela a contribué à améliorer nos relations de couple. (femme, culture maraîchère, 30 ans, milieu rural pauvre)

Maintenant il y a plus d'entente avec mon mari parce que je le sollicite moins, et lui-même veut de mes biens. Il est plus ouvert et on est plus soudé. On discute, il explique maintenant ses affaires, ce qui n'était pas le cas avant parce que je n'avais rien. (femme, vendeuse de poisson, 37 ans, milieu urbain pauvre)

Des changements sont perceptibles dans les familles des femmes qui bénéficient des crédits de la caisse car elles arrivent à mener des petites activités. Avec les bénéfices qu'elles gagnent, elles arrivent à renforcer les différentes activités qu'elles mènent et apportent leur contribution dans les charges du ménage et à la scolarisation des enfants. (homme, commerçant, 41 ans, milieu urbain pauvre)

Comme on pouvait s'y attendre, globalement, les femmes âgées (35 ans et plus) ont plus de chance de participer à la prise de décision au sein de leur ménage que les jeunes femmes (15 à 19 ans). L'effet de l'âge est remarquable pour les décisions concernant les soins de santé de la femme et pour les achats importants du ménage de la femme. Les femmes âgées de 40 ans ou plus ont deux fois plus de chance que les jeunes femmes (15 à 19 ans) de prendre part aux décisions concernant leur santé. Les femmes âgées pourraient avoir plus de ressources personnelles leur permettant de contribuer aux dépenses du ménage, et par conséquent d'avoir plus de pouvoir de décision que les jeunes femmes. Boateng et ses collègues (2012) expliquent aussi ce résultat par le fait que les femmes sont souvent mariées à des hommes nettement plus âgés qui leur cèdent un pouvoir dans la prise de décision avec le temps. Pourtant, au Burkina Faso, la différence d'âge entre conjoints n'introduit pas de différences significatives entre les femmes quant à leur participation à la prise de décision concernant leurs soins de

santé et les visites aux parents. Par contre, pour la gestion de leur revenu, les femmes nettement plus jeunes que leur conjoint sont moins susceptibles de participer à la gestion de leurs revenus personnels que celles qui ont une différence d'âge plus faible avec leur conjoint.

L'effet de l'ethnie est variable selon le type de décision. Les femmes Lobi/Dagara et Gourounsi sont plus susceptibles de participer à la prise de décision concernant leurs soins de santé que les femmes Mossi. Au contraire, les femmes Peul et Sénoufo ont moins de chance que ces dernières pour la même décision. En ce qui concerne les achats importants du ménage, les femmes des groupes ethniques Gourounsi et Sénoufo ont plus de chance d'y participer que les Mossi. Pour la visite aux parents, à l'exception des Peul et des Gourounsi, les femmes des autres groupes ethniques ont plus de chance de participer à la prise de décision que les Mossi. Les Gourounsi Sénoufo et surtout les Bobo/Bwa ont plus de pouvoir de décision concernant la gestion de leurs revenus que les Mossi. Ces résultats semblent refléter l'organisation sociale des groupes ethniques. Globalement, les femmes des groupes ethniques sans pouvoir centralisé et peu hiérarchisés, tels que les Bobo/Bwa, les Lobi/Dagara et les Gourounsi, sont plus susceptibles de participer à la prise de décision au sein de leur ménage que les femmes Mossi. Ce sont des différences entre groupes ethniques similaires à celles observées au Nigéria entre femmes Ibo, Ijaw et Yoruba, qui ont plus de chance de participer à la prise de décision concernant leur ménage, et femmes Haoussa et Kanuri (Kritz et Makinwa-Adebusoye, 1999).

Le fait de vivre en union polygame est négativement associé pour les femmes à leur participation aux décisions concernant leurs soins de santé et les achats importants du ménage. Comparées à celles vivant en ménage monogame, les femmes en union polygame ont moins de chance de participer aux décisions concernant leurs soins de santé et les achats importants du ménage. Des résultats similaires ont été observés au Nigéria (Kritz et Makinwa-Adebusoye, 1999). Au contraire, elles ont plus de chance de gérer leurs propres revenus. Ce dernier résultat est confirmé par les entretiens qualitatifs, où il est souligné que les femmes en union polygame sont plus libres d'utiliser leur argent que celles en union monogame.

La religion, le milieu de résidence et le niveau de vie du ménage ont aussi un impact sur les rapports au sein du couple. L'effet de la religion est significatif pour les décisions concernant les soins de santé de la femme et les achats importants du ménage. Les femmes chrétiennes (catholiques et protestantes) ont plus de chance de prendre part à ces deux types de décision que les femmes musulmanes. Par exemple, les protestantes ont

respectivement 1,5 fois et 1,4 fois plus de chance pour ces décisions que les musulmanes. L'effet du milieu de résidence est variable selon les types de décision : les femmes vivant à Ouagadougou ont nettement plus de chance de participer à la prise de décision pour leurs soins de santé et la gestion de leurs revenus que celles de milieu rural. En ce qui concerne le niveau de vie du ménage, les femmes vivant dans des ménages riches ont plus de chance de prendre part à la prise de décision au sein de leur ménage que celles des ménages pauvres. À l'opposé de ce qui a été observé au Ghana, les femmes des ménages aisés sont plus susceptibles de prendre part à la décision concernant la visite aux parents (Boateng, 2012).

TABLEAU 2 Facteurs associés à la participation des femmes en union à quatre types de prise de décision au sein du ménage au Burkina Faso : résultats des régressions logistiques

Variables	Soins de santé de la femme	Achats importants du ménage	Visite aux parents et à la famille	Gestion du revenu de la femme
Niveau d'instruction				
Aucun	1,00	1,00	1,00	1,00
Primaire	1,29 ^{***}	1,26 ^{**}	1,08	1,33
Secondaire et plus	1,91 ^{***}	1,74 ^{***}	1,39 ^{***}	1,06
Emploi				
Ne travaille pas	1,00	1,00	1,00	—
Travail non rémunéré	1,49 ^{**}	1,12	1,02	—
Travail rémunéré	2,66 ^{***}	2,07 ^{***}	1,07	—
Groupe d'âge (ans)				
15 à 19	1,00	1,00	1,00	1,00
20 à 24	1,14	1,13	1,12	1,23
25 à 29	1,30 [*]	1,23	1,14	1,42
30 à 34	1,33 [†]	1,21	1,20 [†]	1,45
35 à 39	1,47 ^{**}	1,44 ^{**}	1,14	0,89
40 à 44	1,93 ^{***}	1,60 ^{***}	1,18	1,58
45 à 49	1,93 ^{***}	1,68 ^{***}	1,22 [*]	0,97
Ethnie				
Mossi	1,00	1,00	1,00	1,00
Fulfuldé/Peul	0,71 [*]	0,78	0,68 ^{**}	1,03
Gourmantché	0,82	0,86	4,75 ^{***}	1,70
Bobo/Bwa	1,18	1,53 [*]	2,20 ^{***}	13,18 ^{***}

Variables	Soins de santé de la femme	Achats importants du ménage	Visite aux parents et à la famille	Gestion du revenu de la femme
Gourounsi	1,53 [*]	2,54 ^{***}	0,57 [*]	3,12 ^{**}
Sénofo	0,56 ^{**}	0,73	1,84 ^{***}	3,50 ^{**}
Bissa	1,19	0,70 [*]	0,92	0,45 ^{***}
Lobi/Dagara	2,68 ^{***}	1,03	2,21 ^{***}	1,58
Autres ethnies	0,95	1,16	1,55 ^{***}	1,29
Religion				
Musulmane	1,00	1,00	1,00	1,00
Catholique	1,38 ^{***}	1,34 ^{***}	1,05	0,87
Protestante	1,47 ^{**}	1,44 ^{**}	1,02	0,69
Animiste	1,23	1,10	1,15	0,81
sans religion	1,16	1,67 [*]	0,97	2,18
Différence d'âge entre conjoints				
Moins de 5 ans	1,00	1,00	1,00	1,00
5 à 9 ans	0,96	0,96	1,03	0,93
10 à 14 ans	1,00	0,98	1,00	0,88
15 à 19 ans	0,90	0,89	1,09	0,61 [*]
20 ans et plus	0,98	0,80 [*]	0,90	0,59 ^{**}
Type d'union				
Monogame	1,00	1,00	1,00	1,00
Polygame	0,78 ^{***}	0,56 ^{***}	1,02	1,74 ^{***}
Milieu de résidence				
Rural	1,00	1,00	1,00	1,00
Autres villes	0,80	0,77 [*]	0,90	1,39
Ouagadougou	1,60 ^{**}	1,21	1,18	3,50 ^{***}
Niveau de vie du ménage				
Très pauvre	1,00	1,00	1,00	1,00
Pauvre	1,00	0,92	1,06	0,98
Intermédiaire	1,18	1,04	1,11	0,98
Riche	1,30 ^{**}	1,10	1,39 ^{***}	0,74
Très riche	1,55 ^{**}	1,38 [*]	1,93 ^{***}	0,78

* p<0,05; ** p<0,01; *** p<0,001. — : sans objet

Source: Enquête démographique et de santé (EDS) 2010.

DISCUSSION ET CONCLUSION

Les données de l'EDS de 2010 du Burkina Faso (EDSBF, 2010) et celles d'entretiens qualitatifs ont été utilisées pour examiner les déterminants de la participation de la femme à la prise de décision au sein de son ménage. Les résultats descriptifs révèlent une faible participation de la femme à la prise de décision au sein de son ménage au Burkina Faso. Très peu de femmes participent aux décisions concernant leurs soins de santé et surtout les achats importants du ménage. Dans un contexte où les femmes ont généralement de faibles revenus ne leur permettant pas de prendre en charge les frais liés à leurs soins de santé, en cas de problème de santé, elles ont nécessairement besoin de l'avis de leur conjoint, qui assure généralement la prise en charge de ces frais, avant de demander un service de santé. Par ailleurs, lorsque la femme n'apporte pas de contribution substantielle aux achats importants du ménage, elle est rarement consultée pour ces décisions.

Selon les entretiens qualitatifs, dans le processus de prise de décision, la femme a peu de liberté. Pour entreprendre quoi que ce soit, elle doit consulter son mari. Par contre, l'homme est libre de faire ce qu'il veut, avec ou sans le consentement de la femme, quel que soit le régime de mariage. Pourtant, selon les participants aux discussions de groupe, il y a égalité entre l'homme et la femme lorsqu'ils peuvent prendre les décisions ensemble. Selon les femmes, une femme libre est celle qui a la confiance et le respect de son mari. C'est une femme qui a la liberté d'expression, qui contribue à la prise en charge des besoins de sa famille et aussi à la prise de décisions concernant sa famille. Ce manque de pouvoir de la femme traduit ainsi une inégalité de genre.

Selon le code des personnes et de la famille du Burkina Faso, le mariage confère aux conjoints des droits et des obligations. Ensemble, ils assurent la responsabilité morale et matérielle du ménage et ils ont l'obligation de nourrir et d'éduquer leurs enfants (Articles 292, 293 et 296, Burkina Faso, 1990). Mais cette législation du Code civil est en contradiction avec la pratique couramment admise par le système coutumier. Le statut socialement attribué à la femme est à la fois celui d'épouse et de mère. Comme épouse, elle doit une entière soumission à son conjoint. Par exemple, une femme d'ethnie Bobo décrivant ce que les aînés lui ont conseillé le jour de son mariage dit ceci : « Tu dois obéir à ton mari et à la belle-famille. Tu ne dois pas le critiquer. L'homme a toujours raison. Tu dois te taire quand il parle [...] Tu dois manifester un respect total à ton mari. » Ces propos recueillis par Roth (1996, p. 169) traduisent le rapport d'autorité entre mari

et femme et la hiérarchie des sexes dans la société. L'homme est socialement reconnu comme le chef de famille, on dit généralement qu'il s'est marié à une femme, le mariage n'est pas perçu comme un engagement réciproque des époux.

À propos de sa perception du statut de la femme dans la société burkinabè, une femme juriste membre d'une association féminine déclare :

On se rend compte que ce sont les femmes qui subissent, ce qui laisse percevoir un problème de statut, un problème de refus en qualité de droit, même les droits les plus fondamentaux [...] Ça se compte aux gouttes le fait qu'une femme puisse battre son mari, ça n'existe presque pas. Sur 100 cas de violences physiques conjugales, peut-être 1 ou 2 cas de violences concernent les hommes. Le reste, les 98 %, ce sont les femmes qui sont battues, et le fait de penser qu'on peut battre quelqu'un, c'est en fait lui donner un statut d'inférieur... Toutes les fois qu'on leur demande pourquoi ils battent leur femme, ils ne perçoivent pas cela comme une violation de leurs droits fondamentaux. Ils perçoivent qu'ils ont un rang dans la famille, qu'ils sont chefs et ça doit marcher même si c'est à la chicotte... (Thiombiano, 2009, p. 84)

D'ailleurs, pour l'instant, les hommes, même les citoyens instruits, rejettent l'idée d'égalité entre les sexes, comme en témoignent les propos suivants, recueillis lors des entretiens :

Je repousserai certaines notions jusqu'à la fin de ma vie, telles que l'égalité entre l'homme et la femme, la laïcité, la démocratie, car ce sont des notions qu'on n'applique pas réellement. Pour moi, l'égalité entre l'homme et la femme n'a pas de sens. Les parents avaient raison, car il n'est pas possible que l'homme et la femme soient égaux. C'est vrai que mes parents se sont basés sur des lois empiriques, mais moi je suis tout à fait d'accord avec eux. J'ai même remarqué chez moi à la maison lorsqu'un problème est posé, la réaction de mes filles et celle de mes garçons ne sont pas les mêmes malgré leur niveau intellectuel élevé. (homme, 53 ans, niveau d'instruction supérieur, Ouagadougou, milieu urbain aisé)

Il n'existe pas d'égalité entre l'homme et la femme dans la mesure où vous ne verrez jamais la femme aller creuser une tombe chez nous. C'est Dieu qui nous a conçus de la sorte, donc et il n'y aura pas d'égalité. (homme, 49 ans, commerçant, milieu rural aisé)

Dès la conception, Dieu a fait la femme différente de l'homme, donc la femme doit accepter sa place telle qu'elle est. (homme, 49 ans, mécanicien, milieu urbain pauvre)

L'homme est le chef de la famille en Afrique, donc, il doit être au-dessus de sa femme... C'est notre société qui le demande. (homme, 54 ans, niveau d'instruction supérieur, urbain aisé)

Toutefois, les entretiens révèlent une différence entre générations quant à la perception des rapports de genre. En effet, le discours des jeunes révèle leur aspiration au changement des rapports de genre, alors que les plus âgés présentent encore des réticences quant à ce changement tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Si les générations anciennes restent encore attachées aux normes et valeurs traditionnelles sur le rôle des hommes et des femmes, les jeunes générations prônent le dialogue au sein du couple et la complémentarité des conjoints. S'agissant de la prise de décision concernant l'utilisation de l'argent de la femme pour mener une activité économique, une jeune femme déclare « La femme peut l'aider (son mari), elle peut apporter de l'innovation. Il faut la confiance, ils doivent discuter pour prendre la décision ensemble » (jeune femme, 22 ans, étudiante, milieu urbain aisé). D'ailleurs, la majorité des filles voudraient être plus autonomes et plus engagées dans la vie économique que leurs mères. Elles souhaiteraient aussi partager les travaux ménagers avec les garçons et avoir du temps libre et la liberté de sortir comme ces derniers. Ces résultats traduisent l'aspiration des jeunes générations de femmes à bénéficier d'un meilleur statut social au sein des ménages et des communautés. Par ailleurs, les jeunes (garçons et filles) désapprouvent la pratique de la polygamie. « Il n'est pas bon qu'un homme ait plusieurs femmes » déclare l'ensemble d'un groupe d'adolescentes en milieu rural. « On ne peut pas partager son cœur à plusieurs femmes, donc c'est mieux de se marier à une seule femme » affirme un jeune homme (19 ans, élève secondaire, milieu urbain pauvre). Ils considèrent aussi que la participation des femmes au marché du travail est indispensable pour le ménage et que l'activité économique de la femme constitue un facteur de cohésion pour le couple et valorise l'homme.

Les résultats de l'analyse multivariée montrent que, globalement, les facteurs qui favorisent la participation de la femme à la prise de décision au sein de son ménage sont d'ordre sociodémographique et économique. À l'exception de la différence d'âge entre conjoints, qui est seulement négativement associée à la décision concernant la gestion du revenu de la femme, toutes les autres variables indépendantes sont associées à au moins deux

types de décision au sein du ménage. L'instruction, l'exercice d'un travail rémunéré, l'âge élevé de la femme, la résidence en milieu urbain et le niveau de vie élevé du ménage sont des facteurs qui favorisent la participation de la femme à la prise de décision au sein de son ménage. Cela concerne particulièrement les deux types de décisions qui engendrent des dépenses, les soins de santé et les achats importants du ménage. Ces résultats vont dans le sens d'autres études réalisées dans d'autres pays africains (Boateng et collab., 2012 ; Gwako, 1997 ; Kritz et Makinwa-Adebusoye, 1999). L'urbanisation et l'éducation sont favorables à l'émergence de nouveaux comportements en matière de rapports de genre. L'instruction et la participation aux activités économiques pourraient permettre aux femmes d'accroître leur capacité de négociation au sein du couple, ce qui constitue un moyen important d'améliorer leur statut au sein de la famille et de la communauté. Des résultats similaires ont été constatés en Afrique du Sud, où la forte contribution de la femme au revenu du ménage accroît sa participation à la prise de décision au sein de son ménage (Banque mondiale, 2012). Toutefois, l'étude de Gates (2002) sur les femmes actives du Mexique révèle que l'emploi rémunéré favorise l'amélioration du statut de la femme au sein du ménage seulement lorsque cette dernière utilise des stratégies de négociation conformes aux rapports de genre. Cela pourrait être le cas au Burkina Faso, puisque les entretiens qualitatifs soulignent que, même lorsque la femme contribue au revenu du ménage, l'homme contrôle cette contribution en vue de conserver son autorité dans le ménage. Les femmes signalent aussi d'autres stratégies, comme ne pas divulguer sa contribution aux ressources du ménage, afin de préserver l'honneur du mari et assurer la cohésion du couple. L'étude de Thorsen (2002), réalisée au sud du Burkina sur les pratiques de genre dans la budgétisation des ménages, révèle aussi que malgré leur importante contribution aux ressources des ménages grâce à leur production agricole, la majorité des femmes affirment qu'elles « aident » leurs maris. Ces femmes n'accordent pas suffisamment d'importance à leur contribution aux ressources du ménage.

Les différences observées entre groupes ethniques quant à la prise de décision au sein du ménage semblent être liées à l'organisation sociale des groupes ethniques, qui détermine en partie le pouvoir de décision de la femme. En effet, les femmes des groupes Bobo/Bwa, Gourounsi et Lobi/Dagara, qui sont des groupes à organisation sociale peu centralisée et peu hiérarchisée, ont nettement plus de chance de prendre part aux décisions au sein de leur ménage que les femmes Mossi. Par ailleurs, contrairement au groupe des Mossi, où le mari couvre généralement tous les besoins

alimentaires du ménage avec les produits du champ collectif, les femmes Bobo/Bwa combrent une partie de ces besoins (Thiombiano, 2009), ce qui pourrait expliquer leur pouvoir de décision au sein du ménage. Les entretiens qualitatifs réalisés dans les groupes ethniques Bobo/Bwa et Mossi ont aussi révélé que les femmes Bobo/Bwa sont plus susceptibles de prendre des décisions que les femmes Mossi. Ces résultats sont similaires à ceux de Kobiané (2007), qui dans une classification des ethnies du Burkina Faso selon la nature de leurs rapports de genre montre que les femmes Bobo/Bwa, les Gourounsi et les Lobi/Dagara ont un pouvoir de décision plus élevé que les femmes Mossi. Toutefois, on peut se demander pourquoi les femmes Gourmantché décident davantage de la visite aux parents que les Mossi alors que ces deux groupes ont une organisation sociale semblable. Ce résultat pourrait s'expliquer par l'importance des liens que la femme garde avec sa famille d'origine.

En définitive, les résultats de l'étude indiquent que la progression réalisée ces dernières années dans la scolarisation des filles en Afrique subsaharienne, l'urbanisation et la participation progressive des femmes au marché du travail contribuent à la modification des rapports de genre au sein des couples et de façon générale à l'amélioration du statut social de la femme. La participation des femmes à la prise de décision leur permettrait de faire des choix appropriés pour leur vie. Toutefois, d'autres recherches sont nécessaires pour mieux cerner les déterminants du pouvoir de décision de la femme au sein du ménage, en prenant en compte d'autres facteurs tels que la coresidence avec les parents, notamment la belle-mère, et pour comprendre les différences observées entre les différents groupes ethniques et entre les milieux de résidence.

BIBLIOGRAPHIE

- ACHARYA, D. R., J. S. BELL, P. SIMKHADA, E. R. V. TEIJLINGEN et P. R. REGMI. 2010. « Women's autonomy in household decision-making : A demographic study in Nepal », *Reproductive Health*, 7, 1 : 15.
- BANQUE MONDIALE. 2012. *Rapport sur le développement dans le monde 2012 : Égalité des genres et développement*. Washington, Banque mondiale.
- BOATENG, G. O., V. Z. KUUIRE, M. UNG, J. A. AMOYAW, F. A. ARMAH et I. LUGINAAH. 2012. « Women's Empowerment in the Context of Millennium Development Goal : A Case Study of Married Women in Ghana », *Social Indicators Research*, 1, 22.
- BOSERUP, E. 1970. *Women's Role in Economic Development*. Londres, Allen & Unwin.

- BROWN, C. K. 1994. « Gender roles in household allocation of resources and decision-making in Ghana », *Family and Development Program (FADEP) Technical Series*, 2, 51 p.
- BURKINA FASO. 1990. *Code des personnes et de la famille*. Ouagadougou, Gouvernement du Burkina Faso.
- BURKINA FASO (MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION). 2012. *Annuaire statistique de l'éducation nationale 2011/2012*. Ouagadougou, Ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation.
- CALVÈS, A.-E. 2009. « "Empowerment" : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », *Revue Tiers Monde*, 4, 200 : 735-749.
- CALVÈS, A.-E. et B. SCHOUMAKER. 2004. « Crise économique et évolution de l'emploi des jeunes citadins au Burkina Faso », *Étude de la population africaine*, 19, 1 : 35-58.
- DAGENAIS, H. et D. PICHÉ. 2000. « Conceptions et pratiques du développement : contributions féministes et perspectives d'avenir », dans J. BISILLIAT et C. VERSCHUUR (dir.), *Le genre : un outil nécessaire. Introduction à une problématique*, Paris, L'Harmattan : 31-36.
- DODOO, F. N. A. 1993. « Insights into Spousal Differences in Reproductive Disagreement », *Sociological Focus*, 26, 3 : 257-270.
- ELSON, D. 2000. *Progress of the World's Women, UNIFEM Biennial Report*. New York, United Nation Development Program (UNDP).
- FORUM ÉCONOMIQUE MONDIAL. 2012. *Rapport mondial sur l'écart entre les genres 2012*. Genève, Forum économique mondial.
- FOX, W. 1999. *Statistiques sociales*. Québec, Presses de l'Université Laval/De Boeck Université.
- GATES, L. C. 2002. « The Strategic Uses of Gender in Household Negotiations : Women Workers on Mexico's Northern Border », *Bulletin of Latin American Research*, 21, 4 : 507-526.
- GHANA STATISTICAL SERVICE (GSS), GHANA HEALTH SERVICE (GHS) et ICF MACRO. 2009. *Ghana Demographic and Health Survey 2008*. Accra, GSS/GHS/ICF Macro.
- GWAKO, E. L. M. 1997. « Conjugal power in rural Kenya families : its influence on women's decisions about family size and family planning practices », *Sex roles*, 36, 3-4 : 127-147.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE (INSD). 2009. *Recensement général de la population et de l'habitation, 2006, Analyse des résultats définitifs, Thème 5 : caractéristiques économiques de la population*. Ouagadougou, INSD.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE (INSD) et ICF INTERNATIONAL. 2012. *Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples du Burkina Faso 2010*. Calverton (Maryland), INSD/ICF International.

- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS) et ICF INTERNATIONAL. 2012a. *Enquête démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples de Côte d'Ivoire 2011-2012*. Calverton (Maryland), INS/ICF International.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS) et ICF INTERNATIONAL. 2012b. *Enquête démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples du Cameroun 2011*. Calverton (Maryland), INS/ICF International.
- KELLY, M. 1986. « L'analyse de contenu », dans B. GAUTHIER (dir.), *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données*, Québec, Presses de l'Université du Québec : 293-315.
- KOBIANÉ, J.-F. 2007. « Ethnies, genre et scolarisation au Burkina Faso : du discours anthropologique aux résultats statistiques », dans T. LOCOH (dir.), *Genre et sociétés en Afrique. Implications pour le développement*, Paris, INED : 221-241. (Cahiers de l'INED n° 160)
- KOBIANÉ, J.-F., I. KABORÉ et B. GNOUMOU THIOMBIANO. 2012. *Étude qualitative sur genre et décisions économiques au Burkina Faso, Rapport de recherche*. Ouagadougou, ISSP.
- KRITZ, M. M. et P. MAKINWA-ADEBUSOYE. 1999. « Determinants of Women's Decision-Making Authority in Nigeria : The Ethnic Dimension », *Sociological Forum*, 14, 3 : 399-424.
- LABOURIE-RACAPÉ, A. et T. LOCOH. 1999. « Genre et démographie : nouvelles problématiques ou effet de mode ? », dans D. TABUTIN, C. GOURBIN, G. MASUY-STROOBANT et B. SCHOUMAKER (dir.), *Théories, paradigmes et courants explicatifs en démographie*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant : 65-92.
- LOCOH, T. (dir.). 2007. *Genre et sociétés en Afrique : Implication pour le développement*. Paris, INED. (Cahiers de l'INED n° 160).
- NAHAVANDI, F. 2000. « Les idées sous-jacentes aux théories du développement », dans F. NAHAVANDI (dir.), *Globalisation et néolibéralisme dans le Tiers-Monde*, Paris, L'Harmattan : 25-41.
- ROTH, C. 1996. *La séparation des sexes chez les Zara au Burkina Faso*. Paris, L'Harmattan.
- SATHAR, Z. A. et S. KAZI. 2000. « Women's Autonomy in the context of Rural Pakistan », *Development Review*, 39, 2 : 89-110.
- THIOMBIANO, B. 2009. *Ruptures d'unions conjugales au Burkina Faso : Causes et effets sur les femmes et leurs enfants*. Thèse de doctorat, Université de Montréal.
- THORSEN, D. 2002. « We Help our Husbands! Negotiating the Household Budget in Rural Burkina Faso », *Development and Change*, 33 : 129-146.
- TURK, C. et P. PETESCH. 2010. *Genre et décisions économiques : guide méthodologique — évaluation qualitative rapide du genre pour le Rapport sur le développement mondial*. Washington, Banque mondiale.
- WILLIAMS, L. B. 1991. « Development, Demography, and Family Decision Making : The Status of Women in Rural Java », *Journal of Asian Studies*, 50, 3 : 752-753.

YARO, Y. 1995. « Les stratégies scolaires des ménages au Burkina Faso », *Cahier Sciences Humaines*, 31, 3 : 675-696.

ABSTRACT

Bilampo GNOUMOU THIOMBIANO

Gender and decision-making within the household in Burkina Faso

The study examines the socio-demographic and economic factors influencing the participation of women in decision-making within households in Burkina Faso. Data from the Demographic and Health Survey conducted in 2010 are analyzed using binary logistic regression. These quantitative data are complemented by qualitative interviews conducted in 2011 on “gender and economic decision-making in Burkina Faso”. The results show that women take little part in decisions about their own health care, important household purchases and visits to parents; but women who have paid work are more likely to decide how to use their incomes. Education, paid work, higher age in years, residence in an urban area and greater household wealth are positively associated with women’s participation in decision-making within households. However, there are differences by ethnicity. These results suggest that the recent growth in the school enrolment of girls in sub-Saharan Africa, urbanization, and the increasing participation of women in the labor market are contributing to changing gender relations within couples, and generally to improving the social status of women.

Migration adolescente et autonomie féminine en matière de divorce en Afrique : réflexions à partir d'un suivi de population au Mali

VÉRONIQUE HERTRICH*

Les migrations de travail des adolescentes se sont imposées comme un phénomène de masse et un déterminant des évolutions de l'entrée en union dans de nombreuses populations rurales ouest-africaines. Ont-elles aussi des retombées à plus long terme dans la gestion de la vie conjugale des femmes, notamment en matière de divorce ? La question est abordée à partir des données quantitatives et qualitatives recueillies depuis 25 ans au sud-est du Mali par le projet *Slam-Suivi longitudinal au Mali*. Les migrations adolescentes, en décloisonnant l'espace de vie des femmes, ont effectivement élargi leur marge de manœuvre et contribué à redéfinir leur place dans l'espace familial et conjugal. Cependant, elles n'ont pas conduit à une augmentation, mais à un recul des ruptures d'union. Ces résultats suggèrent que l'autonomie portée par l'expérience migratoire se décline dans l'espace familial par une capacité à développer des alternatives au divorce et à éviter les coûts personnels d'une rupture d'union (éloignement des enfants, abandon du réseau relationnel...).

English abstract p. 313

INTRODUCTION

Les migrations de travail pendant l'adolescence sont fréquentes en Afrique subsaharienne (Hashim et Thorsen, 2011 ; Juarez, LeGrand, Lloyd, Singh et Hertrich, 2013 ; Temin, Montgomery, Engebretsen et Barker, 2013). Exclusivement masculine pendant des décennies, la pratique est devenue, dans de nombreuses populations rurales d'Afrique de l'Ouest, tout aussi répandue parmi les jeunes femmes. Elle y prend un profil caractérisé : celui de la jeune fille qui part en ville pour être aide-domestique afin de gagner l'argent qui lui permettra de s'acheter des habits et des ustensiles de cuisine avant son mariage (Jacquemin, 2012).

* Institut national d'études démographiques (INED), Paris (hertrich@ined.fr)

En milieu urbain, ces « petites bonnes » sont considérées par les ONG avant tout comme une population vulnérable, sujette aux abus des employeurs, et qu'il s'agit de protéger. En revanche, en milieu rural, la migration de travail est bien souvent revendiquée par les femmes comme une source d'opportunités, un moyen d'acquérir des connaissances et des compétences dans un contexte local où l'offre scolaire est rare. Dans les populations où le phénomène a été documenté, par exemple parmi les Sereer et les Dioula du Sénégal (Delaunay, 1994; Delaunay et Enel, 2009; Lambert, 1999, 2007; Linares, 2003; Pison et Enel, 2005) ou parmi les Bwa du Mali, étudiés dans cet article (Hertrich et Lesclingand, 2012 et 2013; Lesclingand, 2004 et 2011), l'essor des migrations de travail des jeunes filles a été concomitant de changements sociodémographiques notables, notamment dans les modalités de passage à l'âge adulte et les rapports intergénérationnels. Souvent associé à un recul de l'âge d'entrée en union des femmes et des mariages arrangés, le développement des migrations juvéniles féminines semble bien être, dans ces populations, un facteur de plus grande autonomie féminine.

Mais qu'en est-il à plus long terme? Les pratiques migratoires pendant l'adolescence vont-elles avoir une influence sur la construction de la vie adulte des femmes, notamment en matière conjugale et familiale? L'expérience migratoire adolescente contribue-t-elle à la formulation d'attentes plus exigeantes en termes de statut individuel et familial et, peut-être, à des capacités de négociation ou de contestation plus importantes dans l'espace familial? N'est-elle, au contraire, qu'une parenthèse dans la vie des femmes, sans conséquence sur la construction de leur vie ultérieure?

Dans cet article, la question de l'influence des pratiques migratoires adolescentes sur l'autonomie des femmes adultes est abordée en se focalisant sur le recours au divorce. Je m'appuie sur les données longitudinales collectées depuis 25 ans au sud-est du Mali, dans une population où les migrations de travail des jeunes filles se sont généralisées dans les années 1990. J'utilise des données quantitatives biographiques ainsi que des données d'entretiens pour évaluer les liens entre la pratique des migrations juvéniles et celle de la rupture d'union.

L'article débute par une mise en contexte, avec la présentation des données et du site de l'étude (première partie) puis la description du phénomène des migrations de travail adolescentes et de ses retombées sur les modalités d'entrée en union (deuxième partie). Les trois sections suivantes sont consacrées à l'articulation entre la mobilité juvénile et la mobilité matrimoniale : d'abord (partie 3) en décrivant les conditions du divorce et en proposant des hypothèses sur les relations entre migration

féminine et divorce, puis (partie 4) en examinant, à partir des entretiens qualitatifs, les éléments nouveaux introduits par la migration féminine dans la gestion des relations conjugales et enfin (partie 5) en évaluant du point de vue empirique, au niveau agrégé et au niveau individuel, si la probabilité de divorce varie avec l'intensité de la pratique migratoire. La discussion (partie 6) est l'occasion d'envisager de nouvelles hypothèses à introduire dans le cadre explicatif des relations entre migrations et divorce.

En matière de vocabulaire, les termes de « mariage » (ou « d'union ») et de « divorce » (ou de « rupture d'union ») sont utilisés pour désigner des situations de fait, qu'il y ait eu ou non formalisation ou reconnaissance juridique. Dans la population étudiée, le recours aux instances administratives et juridiques est peu répandu pour la validation des unions (20 %) et quasi inexistant en cas de rupture d'union.

LA POPULATION, LES DONNÉES

L'article utilise les données du projet Slam, « Suivi longitudinal au Mali »¹, un système d'observation longitudinal à petite échelle, localisé au sud-est du Mali, dans l'aire ethnique des Bwa, à la frontière du Burkina Faso et à 450 km environ de Bamako, la capitale du Mali.

Enquête biographique et données qualitatives

Le projet Slam

Le projet Slam a démarré à la fin des années 1980 avec l'objectif d'étudier la dynamique démographique et les changements familiaux à l'échelle d'une population caractéristique du contexte soudano-sahélien² : rurale, organisée autour des activités agricoles, et où la transition de la fécondité n'a pas commencé. Partant de l'hypothèse que les dynamiques de changement en milieu rural ouest-africain étaient sous-estimées par les méthodes d'observation classiques, la stratégie d'observation a été développée en intégrant

1. Ce projet est rattaché à l'unité de recherche « Démographie, genre et sociétés » de l'INED. <http://slam.site.ined.fr>

2. Le projet ne vise pas la représentativité statistique mais une approche fine des dynamiques du monde rural, en focalisant l'observation sur une population particulière. Il met l'accent sur les logiques collectives plutôt que sur les différentiels et les déterminants socioéconomiques individuels, peu discriminants dans la population étudiée. En effet, la zone d'étude est très homogène, à la fois par construction (sélection de villages voisins et de même ethnie) et du fait d'une organisation sociale qui entrave les différenciations socioéconomiques (Capron, 1988 ; Hertrich, 1996).

différents niveaux d'observation (individuel, familial, communautaire), en utilisant des outils de collecte (concepts, questionnaires et grilles de collecte...) empruntant aux sciences de la population mais aussi à l'anthropologie et à la sociologie et en couvrant un large champ thématique pour alimenter les grilles d'analyses. Le système d'observation retenu est structuré autour de deux enquêtes quantitatives (une enquête renouvelée sur l'ensemble des 7 villages, 4 300 habitants en 2009, et une enquête biographique sur 2 villages, 1750 habitants en 2009) auxquelles s'ajoutent des opérations secondaires (généalogies, campagnes d'entretiens, dépouillement de sources existantes, etc.). Le suivi de population est assuré par une nouvelle collecte tous les 5 ans, la dernière datant de 2009-2010. Dans le cadre de cet article, j'utilise principalement les données de l'enquête biographique ainsi que des données qualitatives issues d'entretiens et d'observation participante.

L'enquête biographique

L'enquête biographique correspond à un relevé détaillé des histoires matrimoniales, génésiques, migratoires et religieuses des individus. Elle enregistre les biographies sous l'angle factuel classique (dates, lieu, etc.) et cherche également à saisir l'implication familiale sur les événements individuels, grâce à des questions détaillant le contexte et le déroulement des événements. La biographie migratoire saisit ainsi tous les déplacements pour une durée de 3 mois au moins, de la naissance jusqu'à l'enquête, avec des informations sur la migration elle-même mais aussi sur le contexte du départ, de l'arrivée et du retour. La biographie matrimoniale enregistre l'ensemble des procédures matrimoniales et des unions, quelle que soit leur durée, avec des questions détaillées sur les différentes étapes et acteurs du processus matrimonial. Des informations sont également collectées sur l'issue de l'union et, en cas de divorce, sur l'initiative et les motifs de la rupture.

L'enquête biographique est réalisée exhaustivement, indépendamment du sexe et de l'âge des individus. L'enquête initiale a été réalisée sous forme rétrospective en 1987-1989, puis elle a été actualisée à 4 reprises, en 1994-1995, 1999-2000, 2004-2005 et 2009-2010. À chaque passage, les biographies existantes sont mises à jour et celles des nouveaux résidents (c'est-à-dire les individus venus s'installer au village, par exemple de nouvelles épouses, et les enfants nés depuis la précédente enquête) sont intégralement enregistrées. La biographie des individus qui ont quitté le

village est également actualisée³, en s'adressant à des parents ou voisins du village.

Ces données longitudinales permettent ainsi de brosser les tendances longues des phénomènes en limitant les biais de sélection. En effet, tous les individus présents au village à l'un au moins de nos passages sont suivis jusqu'à la date de sortie d'observation. Pour la période antérieure à notre premier passage (1987-1989), les données sont rétrospectives mais établies sur une base de répondants assez large (seuls échappent à l'observation les individus décédés avant 1987 et ceux qui ont émigré avant 1987 et ne sont pas revenus au village depuis). Comme les migrations de travail des jeunes filles se sont généralisées à partir des années 1990, l'analyse de cette pratique et de ses retombées peut donc être réalisée de manière satisfaisante grâce à des données longitudinales complètes.

La base de données compte 3 182 biographies d'individus (1 680 femmes, 1 502 hommes) enregistrés comme résidents à l'un au moins des passages, et 1 825 unions. Nos analyses portent principalement sur les premières unions des femmes enquêtées (748 observations) et, par souci d'homogénéité, plus particulièrement sur celles qui ont été conclues avec un homme également célibataire (531 cas). Pour évaluer l'influence de l'expérience migratoire sur le recours au divorce, on se focalisera sur les générations 1970-1989, suffisamment jeunes pour avoir vécu leur adolescence dans un contexte où la migration était devenue fréquente, et suffisamment âgées pour avoir pu se marier avant le dernier passage de l'enquête, soit un effectif de 599 femmes.

Les données qualitatives

Des données qualitatives ont par ailleurs servi à construire et étayer la réflexion. D'une part, une campagne d'entretiens réalisés en 2002 sur l'expérience des rapports entre sexes et entre générations au cours des différents âges de la vie (65 femmes et hommes interrogés) a permis de documenter le phénomène des migrations de travail adolescentes et de mettre en évidence leur importance primordiale dans la construction du passage à l'âge adulte des jeunes générations. D'autre part, des entretiens de groupe réalisés en janvier 2011 ont permis d'approcher les perceptions

3. Le critère de sortie d'observation varie avec le statut des individus. Pour ceux qui n'appartiennent pas aux lignages implantés dans le village, l'enquête s'arrête avec leur départ du village. En revanche l'information collectée auprès des proches se poursuit jusqu'au premier mariage pour les femmes et jusqu'à l'enquête pour les hommes des lignages du village.

sur le mariage et les migrations féminines (5 entretiens avec des groupes de femmes, 1 entretien avec un groupe d'hommes). Enfin, une présence répétée sur le terrain depuis 25 ans offre des conditions d'observation et d'échanges informels, qui facilitent l'interprétation des résultats statistiques et s'avèrent parfois essentielles dans la formulation d'hypothèses et de questions de recherche.

D'une façon générale, les problématiques autour des migrations adolescentes ont été alimentées par ce va-et-vient entre travail de terrain et travail d'analyse : une observation *in situ* peut suggérer une piste d'analyse et, réciproquement, un résultat statistique peut être confronté avec la lecture qu'en font les intéressés à l'occasion d'un prochain passage au village. La question abordée dans cet article, sur les retombées en termes de divorce des migrations de travail des jeunes filles, s'inscrit précisément dans la dynamique d'une recherche en construction, tout en portant sur un phénomène trop récent pour se prêter à des conclusions définitives. À ce double titre, il s'agit avant tout de « réflexions », que les données des prochaines collectes permettront de préciser.

Contexte socioéconomique

La population s'organise en villages, reliés par des chemins de terre, et séparés par des espaces de culture et de brousse. Les patrilignages sont des structures intermédiaires, exogames, détenant droits fonciers et responsabilités sociopolitiques et religieuses. Ils sont eux-mêmes structurés en groupes domestiques (*zû*) où s'organisent l'activité agricole et la prise en charge des individus. Ces groupes domestiques sont le plus souvent de taille importante et de structure complexe : ainsi, plus de la moitié de la population appartient à des unités polynucléaires et 60 % des individus vivent dans des *zû* comptant au moins 10 personnes. Le système social est construit autour des hommes : la filiation est patrilinéaire, la résidence est patrilocale et virilocale. La polygamie existe principalement sous forme de bigamie, elle touche, à un moment donné, environ un cinquième des hommes mariés et un tiers des femmes en union (Hertrich, 2006).

L'économie est dominée par l'agriculture vivrière (mil), réalisée dans le cadre d'un mode de production familial, avec une technologie modeste (charrue). La fécondité se maintient à un niveau élevé, de l'ordre de 8 enfants par femme. La croissance naturelle est élevée, de l'ordre de 3 % par an, en partie compensée par les migrations. Les migrations vers l'Europe ne se sont pas développées au sein de cette population. En revanche, les migrations sont fréquentes à l'intérieur du Mali et de la sous-région : ainsi,

la plupart des familles du village ont des apparentés qui sont installés à Bamako.

Rare jusqu'aux années 1990, la scolarisation se développe depuis en s'appuyant sur la politique de décentralisation nationale et la mobilisation des communautés rurales (écoles communautaires). Elle touche actuellement près de la moitié des enfants, filles et garçons. Religions traditionnelle et chrétienne coexistent, et l'islam n'est pas pratiqué.

MOBILITÉ JUVÉNILE ET MARIAGE

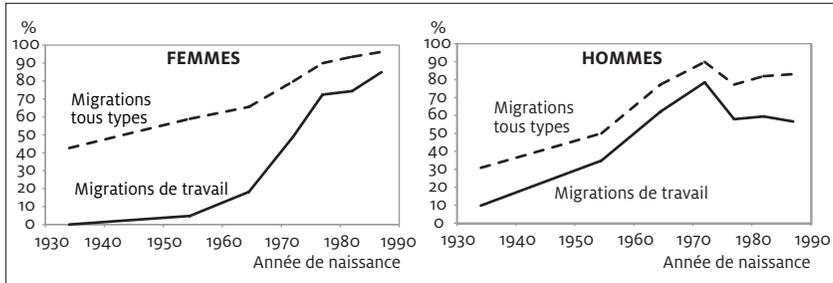
Les migrations de travail pendant l'adolescence : une composante désormais incontournable de la mobilité féminine

L'attention portée aux migrations internationales et à vocation économique a largement contribué à laisser dans l'ombre la question de la mobilité féminine en Afrique subsaharienne. Celle-ci y est pourtant omniprésente, et de longue date. La circulation des femmes est en effet une vraie institution dans les sociétés patrilocales : les femmes rejoignent la famille de leur époux au moment de leur mariage et, en cas de rupture, elles quittent leur mari et leurs enfants et par là même leur environnement et leur réseau relationnel. À ces déplacements articulés à la vie matrimoniale, qui sont explicitement genrés, s'ajoutent d'autres déplacements plus fréquemment pratiqués par les femmes, par exemple le fait d'accompagner ou de rejoindre son conjoint en migration ou encore le confiage pendant l'enfance.

Conformément à ce schéma, nos données attestent d'une pratique migratoire féminine ancienne dans la population étudiée (figure 1). Dans les générations nées avant 1950 déjà, près de la moitié des femmes avaient réalisé une migration avant l'âge de 18 ans, soit un niveau sensiblement supérieur à celui des hommes. Une composante nouvelle, la migration de travail, s'est ajoutée à cette pratique migratoire ancienne, faisant de la migration avant l'âge adulte une expérience quasi universelle pour les deux sexes. Les migrations de travail juvéniles se sont développées en deux temps : d'abord chez les jeunes hommes, dans les années 1970, puis avec un décalage d'une quinzaine d'années chez les jeunes filles, dans les années 1990 (figure 1). Du côté masculin, un maximum est atteint par les générations 1970-1974, avec 8 hommes sur 10 qui réalisent une migration de travail avant 18 ans, avant que ne s'amorce un certain recul en partie compensé par des migrations plus tardives. Du côté féminin, la migration de travail se développe de façon spectaculaire jusqu'aux générations les plus récentes. Dans les générations 1980-1989, la pratique migratoire des

femmes pendant l'adolescence dépasse celle des hommes (la proportion de femmes ayant migré avant 18 ans est de 96 % chez les générations 1985-1989 et de 85 % en se limitant aux migrations de travail, contre 83 % et 57 % chez les hommes) (figure 1).

FIGURE 1 Proportion (%) d'individus ayant réalisé au moins une migration avant l'âge de 18 ans (données de la table)



Source : Projet Slam, enquête biographique, actualisation 2009-2010.

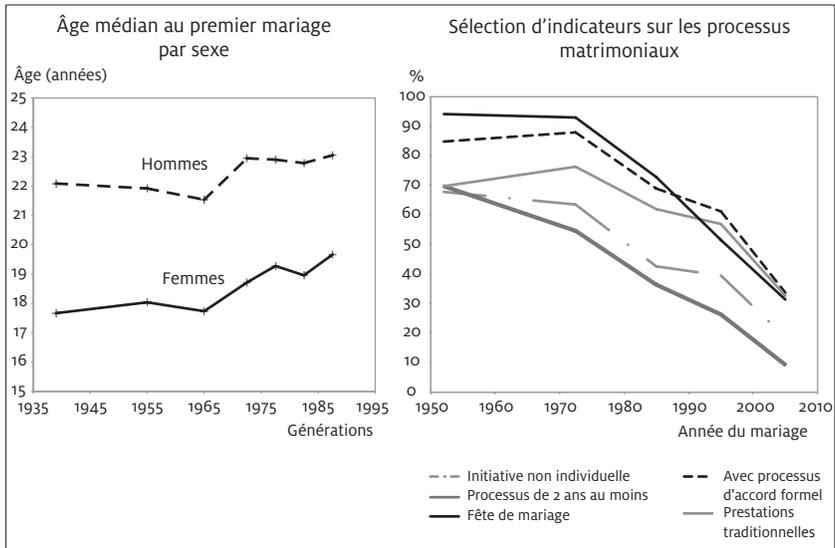
La diffusion des migrations de travail présente une grande similitude chez les deux sexes, en termes de vitesse comme d'intensité. Pourtant, malgré leurs profils statistiques comparables, les migrations de travail des jeunes femmes et des jeunes hommes sont très différentes, que ce soit par leurs caractéristiques factuelles, leur articulation à l'économie familiale, ou encore les perceptions et attentes dont elles sont l'objet (Hertrich et Lesclingand, 2013). Du côté masculin, la pratique migratoire se réalise dans un premier temps auprès des éleveurs peuls : le travail de gardiennage des troupeaux y est rémunéré en têtes de bétail, permettant aux familles d'accéder à des bêtes de labour sans recours au numéraire. La migration de travail à destination urbaine ne se réalise le plus souvent que dans un deuxième temps. En revanche, les migrations de travail des jeunes femmes sont presque exclusivement à destination urbaine, principalement vers Bamako, pour une activité d'aide-domestique dont la rémunération est dépensée en achat d'habits et d'ustensiles de cuisine (« le trousseau »). Les premières, étroitement articulées à l'économie familiale, sont perçues positivement, tandis que les secondes, basées sur des démarches et des attentes plus personnelles, sont perçues négativement, en particulier par les responsables familiaux confrontés à une perte de contrôle sur la sexualité et l'entrée en union des jeunes filles. Désormais partagé par la grande majorité, le travail en ville comme « petite bonne » est revendiqué par les femmes comme une expérience constructive, permettant de gagner aussi en

formation, en autonomie et en estime de soi (Hertrich et Lesclingand, 2013 ; Lesclingand, 2004 et 2011). « Savoirs faire » (pratiques culinaires et domestiques) et « savoirs être » (présentation de soi) s'ajoutent à l'apprentissage de la langue nationale et à l'observation d'autres milieux socioculturels, permettant aux jeunes femmes de revenir au village avec le sentiment d'être « plus évoluées » et avec une confiance en soi accrue. À l'opposé, les femmes qui n'ont pas réalisé cette expérience urbaine s'en plaignent comme d'un manque à gagner durable, imputable à des contraintes extérieures (mariage précoce, facteurs familiaux...). Dans le contexte villageois, les femmes défendent unanimement la migration de travail comme un progrès et une source d'opportunités pour elles : nous n'en avons rencontré aucune qui aurait délibérément fait le choix de ne pas migrer.

L'entrée en union des jeunes : une affaire de famille remise en question par la mobilité adolescente

L'analyse des évolutions en matière d'entrée en union conforte le discours des femmes sur le gain d'autonomie que leur apporte l'expérience migratoire : alors que les cadres matrimoniaux n'ont évolué que lentement pendant des décennies, ils ont connu une remise en question spectaculaire dans les années 1990, concomitante à l'essor des migrations de travail des adolescentes (Hertrich, 2007 et 2013). La figure 2 en fournit une illustration, au travers de l'évolution de l'âge au premier mariage et d'une sélection d'indicateurs sur les procédures matrimoniales.

Dans la population étudiée, comme souvent en Afrique subsaharienne (Antoine, 2002 ; Lardoux, 2009 ; Locoh, 2002 ; Mair, 1974 ; Mensch, 2005), l'entrée en union des jeunes était étroitement contrôlée par les responsables familiaux, donnant lieu à des procédures matrimoniales longues et complexes. Cet encadrement des unions a d'abord évolué lentement avec une participation croissante des individus, en particulier des jeunes hommes, au choix du conjoint et un assouplissement et un raccourcissement des procédures. La concertation est devenue de règle au sein des familles, les procédures sont devenues plus simples, mais sans que soient remis en question le principe de la formalisation de l'affaire matrimoniale et sa mise en œuvre par les représentants familiaux. Ainsi jusqu'aux années 1980, la plupart des mariages ont donné lieu à un processus démarrant par l'accord entre les familles, poursuivi par des prestations en travail agricole et finalisé par une fête du mariage au village. L'âge au mariage a peu évolué sur cette période.

FIGURE 2 Évolution des cadres matrimoniaux

Source : Projet Slam, enquête biographique, actualisation 2009-2010.

La situation a complètement changé dans les années 1990, marquées par un recul de l'âge d'entrée en union pour les deux sexes et l'abandon de la formalisation des démarches matrimoniales et du mariage pour une majorité de couples. On en trouve l'expression à toutes les étapes du processus matrimonial (figure 2), qu'il s'agisse de l'initiative de l'union, relevant des intéressés 8 fois sur 10, de l'engagement formel de la procédure par l'accord de la famille de la jeune femme, qui n'intervient plus que dans un tiers des cas, du recul des prestations traditionnelles (30 % des unions conclues en 2000-2009) et des processus formels d'au moins deux ans (10 % des mariages), ou encore de celle des unions sans cérémonie villageoise (70 % des unions). Cette évolution s'articule à l'essor des migrations de travail des adolescentes à deux titres (Hertrich et Lesclingand, 2012). D'une part, les migrantes sont porteuses de nouveaux comportements, en particulier elles entrent en union plus tardivement, en décidant de ne revenir au village qu'au moment où elles se sentent prêtes à se marier ou en se mariant en ville, ce qui est le cas de près d'un quart d'entre elles. D'autre part, les migrations adolescentes ont aussi contribué à remettre en cause les cadres matrimoniaux de façon indirecte, par le sentiment de perte de contrôle des aînés familiaux face à l'absence des jeunes et finalement le renoncement à organiser leur entrée en union, ou alors en s'en tenant à

une forme allégée de la procédure matrimoniale, concentrée sur une période courte autour de la cohabitation. Ce recul de l'investissement collectif en matière matrimoniale s'est appliqué de façon générale, non seulement aux migrantes ou aux migrantes de longue durée mais à l'ensemble des femmes des jeunes générations.

À QUELS TITRES LES MIGRATIONS ADOLESCENTES POURRAIENT-ELLES INFLUENCER LA MOBILITÉ MATRIMONIALE À L'ÂGE ADULTE ?

L'Afrique de l'Ouest : un contexte de forte divortialité

Les pays d'Afrique subsaharienne affichent le plus souvent des proportions très faibles d'individus ayant le statut de « divorcé » ou « séparé », généralement moins de 6 % des non-célibataires d'après les recensements et enquêtes nationales (Antoine, 2002 ; Hertrich et Locoh, 1999 ; Nations unies, 2013). Au Mali, ce taux est inférieur à 2 % pour les hommes et pour les femmes au dernier recensement national (République du Mali, 2011) comme aux plus anciens (Marcoux, Guèye et Konaté, 1995). Mais cet indicateur sur la situation matrimoniale du moment ne permet pas de rendre compte de la mobilité matrimoniale, un phénomène pourtant largement répandu sur le continent. Les ruptures d'union sont fréquentes mais, rapidement suivies de remariage, elles aboutissent rarement à des situations durables de vie « hors union », sinon parmi les personnes âgées. Rester sans conjoint alors qu'on est dans la force de l'âge est une situation qui relève quasiment de l'impensable dans la plupart des sociétés ouest-africaines : d'une part, la forte valeur accordée au mariage et à la procréation rend suspecte toute personne qui y renoncerait, d'autre part les conditions d'accès aux ressources économiques, notamment foncières, dans des sociétés patriarcales rendent l'option d'une indépendance économique individuelle féminine difficilement envisageable. Même en milieu urbain, où l'autonomie économique peut être envisagée plus facilement, les femmes divorcées restent stigmatisées, parfois suspectées de prostitution, et leur statut est jugé peu enviable (Dial, 2008 ; Lardoux, 2009 ; Traore, 2005). Ce n'est qu'aux âges élevés, au terme de la vie féconde, que la vie hors union devient envisageable et que les catégories de « veufs/veuves » et « divorcé(e)s » deviennent visibles dans les statistiques nationales.

Taux de divorce élevé et remariage rapide et quasi systématique des femmes d'âge fécond sont d'ailleurs considérés comme des composantes classiques des régimes matrimoniaux d'Afrique subsaharienne,

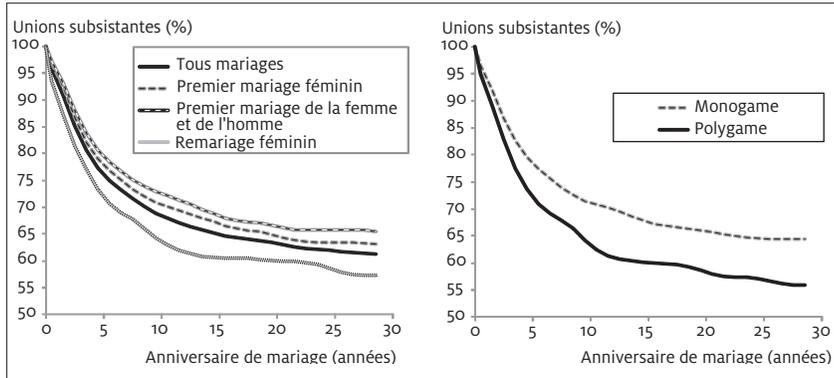
conjointement à l'absence de célibat définitif, au mariage précoce des filles, aux écarts d'âge élevés entre conjoints et à la polygamie (Hertrich and Locoh, 1999 ; Lesthaeghe, Kaufmann et Meekers, 1989 ; Nations unies, 1988 et 1990).

Selon les études disponibles, une divortialité élevée, touchant 25 % à 40 % des unions, est courante et classique en Afrique subsaharienne. On y trouve ainsi depuis longtemps des niveaux de divortialité comparables à ceux que connaissent actuellement les pays occidentaux au terme de plusieurs décennies d'augmentation. Il existe cependant des différences géographiques marquées entre pays et au sein d'un même pays. En Afrique de l'Ouest, l'instabilité est généralement élevée et précoce, avec un quart au moins des premiers mariages rompus par divorce dans les quinze premières années de mariage et des taux de ruptures souvent plus élevés encore pour les remariages (voir les synthèses figurant dans Hertrich, 1996 ; Hertrich et Locoh, 1999 ; Lesthaeghe, Kaufmann et Meekers, 1989 ; Locoh et Thiriati, 1995 ; Tabutin et Schoumaker, 2004). Au Burkina Faso, où le taux de divorce est faible à l'échelle nationale (de l'ordre de 10 % pour les premiers mariages féminins, voir Gnoumou Thiombiano, 2008) tout comme au Togo où il est trois fois plus élevé (Thiriati, 1998), les variations vont du simple au triple selon le groupe ethnique. Selon Lesthaeghe, Kaufmann et Meekers (1989), l'instabilité des unions aurait été un peu moins importante en Afrique de l'Est, mais c'est aussi dans cette région qu'ont été enregistrés plus récemment les taux parmi les plus élevés, de l'ordre de 45 % en milieu rural au Malawi (Reniers, 2003) et de 40 % en Éthiopie (Tilson et Larsen, 2000). La plupart des études rendent compte d'une tendance à l'augmentation de la divortialité.

La population étudiée se situe dans les standards observés en Afrique de l'Ouest en matière de divortialité. Les ruptures d'union y sont fréquentes et précoces : toutes promotions confondues, on compte 25 % de divorce avant 5 années d'union, 30 % avant 10 ans de mariage, et 40 % au bout de 30 ans (figure 3). Le divorce est donc une expérience courante, vécue au moins une fois par près de 35 % des femmes et par plus de 40 % des hommes parmi les non-célibataires âgés de 25 ans et plus. Ce risque de divorce varie selon les caractéristiques de l'union, avec des risques plus élevés en cas de remariage et de polygamie (figure 3), avec des risques plus faibles pour les unions faisant suite à des procédures matrimoniales gérées par les familles que pour celles qui les contournent (Hertrich, 1996). Ce sont là des caractéristiques qui, sans être systématiques, ont été observées dans d'autres populations (Antoine, 2002 ; Antoine, Djiré et Nanitelamio, 1998 ; Antoine et Dial, 2005 ; Gnoumou Thiombiano, 2008 ; Locoh et

Thiriart, 1995 ; Thiriart, 1998 ; Reniers, 2003). Les mariages entre célibataires sont ceux qui enregistrent le taux de rupture le plus bas.

FIGURE 3 Divorce selon les caractéristiques de l'union (unions subsistantes)



Source : Projet Slam, enquête biographique, actualisation 2009-2010.

Unions subsistantes de la table selon la durée écoulée depuis le mariage. Mariages des femmes enquêtées.

Quitter son mari : une pratique courante mais encadrée

La banalité des ruptures d'union, dont témoignent ces forts taux de divorcialité, est à mettre en rapport avec une organisation familiale dont l'unité conjugale n'est qu'une composante, insérée dans un ensemble relationnel plus large et plus complexe. En cas de conflit entre individus ou entre lignages, la rupture d'une union apparaîtra comme un moindre mal. La vie conjugale, marquée par le sceau de l'instabilité, n'est pas conçue comme un lieu d'ancrage définitif, ni comme un cadre d'investissement personnel et affectif préservé. Bien que le discours officiel condamne les ruptures d'union, les facilités de leur mise en œuvre prouvent qu'elles ont une place reconnue dans le dispositif de gestion des relations matrimoniales et familiales.

Chez les Bwa, la rupture d'une union ne requiert pas de procédure ni de validation formelles (Capron, 1988 ; Hertrich, 1996). Les mariages civils qui peuvent justifier d'un recours juridique restent rares, représentant à peine un cinquième des premiers mariages féminins. Très concrètement, la rupture d'union est signifiée par le départ de l'épouse. Le divorce est très généralement (8 à 9 fois sur 10) déclaré d'initiative féminine : sauf situation exceptionnelle, il est très mal vu qu'un homme renvoie explicitement une épouse alors qu'il a la possibilité, via la polygamie, d'en épouser une autre. En cas de situation conflictuelle, une femme retournera en principe

d'abord dans sa famille. Il est attendu que l'homme ou sa famille y envoie un médiateur, présente des excuses pour les négligences dont la femme a pu être l'objet, et trouve un mode de réconciliation pour que la femme revienne auprès de son époux. Si ces démarches ne sont pas engagées, cela correspond à une forme de validation de la rupture de la part du mari et de sa famille. Si ces départs du domicile conjugal se renouvellent, ce sont autant d'avertissements et de signes d'une détérioration de l'union, qui amèneront d'autres hommes à courtiser la femme. En définitive, ce sera bien souvent l'installation de la femme au domicile d'un nouveau conjoint qui marquera explicitement le terme de l'union précédente. Ainsi, d'après les analyses menées sur les divorces enregistrés lors de l'enquête initiale en 1988-1989 (Hertrich, 1996), rupture d'union et remariage étaient des événements simultanés dans 40 % des cas, marqués par le déménagement de la femme de son domicile à celui de son nouveau conjoint. Quand remariage et séparation ne coïncident pas, les deux événements sont cependant très proches dans le temps, la grande majorité des femmes (plus de 90 %) se remariant dans les deux ans suivant la rupture. Même si le délai de remise en union n'y est pas toujours aussi court, la rapidité et le caractère quasi-systématique du remariage ont été documentés dans d'autres populations, comme au Malawi (Reniers, 2003), au Togo (Thiriart, 1998), au Sénégal (Dial, 2008) ou au Burkina Faso (Gnoumou Thiombiano, 2008).

Chez les Bwa, la rupture d'union ne donne généralement pas lieu à des négociations d'ordre matériel. Les procédures matrimoniales classiques sont complexes quand elles concernent une jeune femme célibataire, mais les prestations matrimoniales restent modestes. Les prestations traditionnelles correspondent à la remise de grains ou d'arachides après les récoltes et à la réalisation de travaux agricoles dans les champs de la famille de la fille par un groupe de travailleurs (amis et apparentés) mobilisés par la famille du futur époux. Des prestations monétaires s'y ajoutent depuis plusieurs décennies, mais elles restent modestes (inférieures à 30 000 CFA, soit 45 euros, dans 90 % des cas). L'augmentation des dépenses engagées porte principalement sur la fête du mariage, mais celle-ci, comme on l'a vu, est en recul significatif et l'absence de capitalisation de ce budget, consommé ponctuellement, limite les possibilités d'une demande de remboursement. Si une demande de dédommagement, auprès de la famille de la femme ou de son nouvel époux, est jugée possible et même légitime, dans les faits elle est rarement entreprise. Pour plusieurs raisons. D'abord, il n'est pas exclu que l'épouse revienne sur sa décision et retourne auprès de son ex-mari, or la restitution des prestations exclurait cette réhabilitation. Ensuite, une demande de remboursement conduirait à assimiler les

prestations à un prix à payer pour « acheter » la femme, et non comme une marque d'honneur pour la jeune femme et de reconnaissance pour sa famille et le demandeur s'en trouverait donc déconsidéré socialement. Enfin, une telle exigence affecterait significativement et durablement les relations entre les deux lignages engagés. Il est souvent jugé préférable d'attribuer la rupture à une dissidence d'ordre individuel, ce qui permettra de préserver ou de reconstruire les relations entre lignages, malmenées par la rupture d'union. Par ailleurs, le divorce ne se résume pas toujours à une initiative individuelle. Les acteurs familiaux peuvent tirer un intérêt collectif ou personnel dans l'option de la rupture d'union, par exemple pour intervenir *a posteriori* sur des unions qui leur ont été imposées, ou encore en l'utilisant, indépendamment des individus concernés, dans la gestion des relations conflictuelles inter-lignagères⁴, voire intra-lignagères. Ainsi, l'intervention de la famille de la femme est citée parmi les principales causes de rupture, comptant pour près d'un quart des déclarations enregistrées lors de l'enquête initiale sur les divorces survenus avant les années 1990 (Hertrich, 1996). Pour les mariages avec des femmes non célibataires qui, comme dans d'autres populations de la région (LeGrand et Younoussi, 2009 ; Thiriart, 1999) sont rarement formalisées et contrôlés par les familles, la rupture est plus libre encore et les taux de rupture, comme on l'a vu, plus élevés que pour les premières unions féminines.

Il existe donc peu de contraintes d'ordre matériel ou juridique au divorce. Quitter son mari et épouser l'homme de son choix est implicitement reconnu comme un droit pour les femmes. C'est aussi l'un des arguments cités par les femmes en défaveur du mariage civil, car celui-ci permettrait au mari d'exiger juridiquement le retour de l'épouse qui l'aurait librement quitté, et assoierait ainsi symboliquement une forme « d'enfermement » selon la formulation de l'une de nos informatrices.

Si la rupture d'union est une option à la portée des femmes, elle est cependant encadrée par différentes contraintes qui vont peser sur l'orientation de leur vie future.

- *Se remarier* est une exigence quasi incontournable pour les femmes d'âge fécond. Du point de vue économique comme du point de vue social, la place d'une femme vivant hors d'une tutelle masculine est un impensé des constructions sociales bwa. Côté économique, les femmes n'ont pas d'accès à la terre et donc à la production agricole : les activités rémunératrices féminines se limitent à du petit

4. Voir Pilon (1994) pour une forme systématisée des ruptures d'union gérées par les familles dans le cadre des échanges matrimoniaux entre lignages au Togo.

commerce (confection et vente de bière de mil, de produits de la cueillette, petit élevage, etc.). Côté résidentiel, l'accès des femmes à une habitation autonome est associé à leur état matrimonial. Une femme divorcée retournera dans sa famille paternelle pour une période en principe transitoire. Loin d'être la marque d'une plus grande autonomie féminine, une situation « hors union » qui perdure est suspecte et jugée peu enviable, incompréhensible dans un contexte où toute femme disponible est rapidement courtisée et où la polygamie assure une grande fluidité au marché matrimonial. Ces contraintes s'allègent à mesure que l'âge avance et, passée la période reproductive, les femmes accèdent à certains des attributs jusque-là réservés aux hommes (accès à un champ personnel par exemple). Ainsi les femmes veuves peuvent-elles refuser un remariage et rester « hors union » auprès de leurs fils adultes. Cette solution reste cependant peu envisageable en cas de divorce, qui suppose le départ de l'ex-épouse. Il est d'ailleurs probable que des désunions de fait, non officielles, existent aux âges élevés, permettant aux femmes de rester au village, prises en charge par leurs enfants, mais sans plus entretenir de relations avec leur conjoint officiel.

- *Quitter le village et son réseau relationnel* est un autre coût à la charge des femmes en cas de divorce. Il est quasiment impensable qu'une femme quitte son mari pour épouser un autre homme du village. En effet, la communauté villageoise se considère globalement solidaire et les engagements matrimoniaux de chacun de ses membres doivent être respectés par les autres : « l'enlèvement » par un villageois de l'épouse ou d'une fiancée d'un autre homme du village est une conduite jugée particulièrement répréhensible. Dans les faits, de telles situations sont rares : sauf exception, elles correspondent à des transgressions de l'ordre villageois et on ne trouve pas, parmi les habitants d'un même village, les deux partenaires d'une union rompue. La migration imposée par le divorce signifie donc aussi une rupture de mode de vie, à la fois en termes d'organisation quotidienne et de réseau relationnel. En quittant son mari et le village de son mari, la femme laisse derrière elle ce qu'elle y a construit depuis son mariage, et elle repart de zéro dans un nouvel environnement matériel et relationnel, celui où elle se remarie.
- *Quitter ses enfants*. Conformément aux règles de filiation patrilinéaire et de résidence patrilocale, les enfants appartiennent au lignage de leur père et habitent auprès de leurs parents paternels. Sauf situation particulière, ces règles sont appliquées au village. En

cas de divorce, les enfants restent auprès de leur père. Seuls les enfants non sevrés vont accompagner leur mère à son nouveau domicile et ils y seront recherchés ultérieurement par leur père. Le divorce est donc porteur d'un coût affectif très lourd pour les mères, d'ailleurs reconnu par les femmes comme un frein majeur à l'exécution d'un projet de séparation. Il est fréquent que les enfants en bas âge soient alors confiés, pour des périodes plus ou moins longues, aux parents de leur mère. Une fois remariée, l'ex-épouse ne reverra ses enfants qu'occasionnellement, à l'occasion de fêtes, de visites, ou en les croisant au marché si elle réside dans un village proche.

- *Le pari de l'avenir.* Un remariage, même avec l'homme de son choix, n'est pas en soi une garantie de vie meilleure. Il s'agit de construire et de négocier sa place dans un nouvel environnement relationnel, familial et communautaire, y prendre des habitudes, bâtir des relations amicales, trouver des relais de confiance... Les conditions d'installation sont, par défaut, plus difficiles en cas de remariage : alors que le premier mariage d'une femme se réalise le plus souvent avec un homme également célibataire, un remariage se fera plus souvent avec un homme déjà en union, dans un contexte de polygamie, où il faudra parvenir à définir sa place et acquérir un statut.

Finalement, si le divorce est un droit revendiqué par les femmes, et qui leur est reconnu, on peut constater que c'est aussi une entreprise porteuse d'enjeux et de coûts psychologiques, affectifs et relationnels importants.

La migration de travail pendant l'adolescence : une expérience favorable au divorce ?

L'accessibilité du divorce et sa pratique sont généralement considérées sous l'angle de l'autonomie féminine. C'est le cas en Occident où l'essor des divorces au 20^e siècle a été associé au mouvement historique d'émancipation des femmes (de Singly, 2011). C'est le cas aussi en Afrique subsaharienne, où, d'après plusieurs études (Antoine et Dial, 2005 ; Gnomou Thiombiano, 2008 ; Takyi et Broughton, 2006 ; Thiriati, 1998), la probabilité de divorcer est associée, statistiquement, aux indicateurs d'autonomie féminine comme la pratique d'une activité salariée ou un niveau d'instruction élevé. L'articulation entre autonomie féminine et rupture d'union a également été envisagée sous l'angle du cycle de vie individuel. Ainsi, selon Locoh et Thiriati (1995), la fréquence élevée des divorces en Afrique de l'Ouest est à mettre en rapport avec la liberté d'action acquise progressivement par les

femmes à mesure qu'elles avancent en âge et en statut. Le premier mariage serait ainsi une étape au cours de laquelle les femmes, en se pliant aux choix de leur famille, se libéreraient de la tutelle familiale en matière matrimoniale, et gagneraient une majorité sociale et une marge de manœuvre leur permettant, le cas échéant, d'abrèger une situation conjugale insatisfaisante et d'épouser un homme de leur choix. À cet égard, la fragilité des unions apparaît comme un « élément structurel des systèmes matrimoniaux africains » (Locoh et Thiriart, 1995), un pendant aux contrôles exercés par les familles sur l'entrée en union de leurs membres.

Les migrations de travail pendant l'adolescence sont considérées par les femmes, on l'a vu, comme une source d'émancipation, de construction et d'affirmation de soi. Si l'on adopte la grille de lecture associant divorce et autonomie féminine, on s'attend donc à une augmentation des ruptures d'union à la suite de l'essor des migrations féminines. Cette relation peut être envisagée et précisée en considérant plusieurs voies par lesquelles l'expérience migratoire pourrait influencer la pratique ultérieure du divorce.

- *Les attentes des femmes en matière conjugale.* Quand les femmes parlent de la migration de travail en ville, elles en valorisent la portée éducatrice, soulignant « l'ouverture au monde » et la possibilité d'entrer en contact avec différents interlocuteurs (« avoir les yeux ouverts », avoir « deux oreilles » c'est-à-dire parler deux langues, etc.). Elles ont évolué dans des environnements où le travail domestique et la vie quotidienne leur ont semblé moins durs qu'au village (moulin à grains, eau courante, électricité, diversité alimentaire, etc.). Elles ont côtoyé des arrangements familiaux et conjugaux qui ont pu les amener à prendre du recul par rapport à ceux qui prévalent au village. On s'attend donc à ce que l'expérience migratoire contribue sinon à augmenter ou à diversifier les attentes des femmes en matière familiale et conjugale, du moins à tempérer leur soumission aux modèles prévalant au village.
- *Ressources symboliques, capacité de contestation et de négociation.* L'acquisition d'une certaine confiance en soi et le sentiment d'en savoir autant, sinon plus, que les hommes sur la vie urbaine, permettent aux anciennes migrantes de se « sentir un peu plus évoluées » en revenant au village. Peut-être sont-elles alors aussi moins disposées, conformément aux reproches masculins classiques, à faire preuve de soumission aux exigences et structures d'autorité familiales ou à accepter des contraintes matérielles particulièrement difficiles ? On s'attend alors que les anciennes migrantes soient moins enclines à rester dans une situation conjugale et fami-

liale qui leur est défavorable, ou à se soumettre aux pressions de leurs parents et voisins leur demandant de faire preuve de patience.

- *Ressources et conditions matérielles de réalisation du divorce.* Si, selon nos deux premières hypothèses, les anciennes migrantes avaient des attentes personnelles plus élevées et une capacité plus importante à rompre une union insatisfaisante, il s'avère qu'elles ont aussi acquis des moyens facilitant leur départ. À deux titres. Premièrement, les migrantes ont fait l'expérience du voyage, de l'arrivée en ville et de la recherche d'un emploi. Alors qu'il était jusque-là limité aux villages environnants et dépassait rarement l'aire ethnique des Bwa, l'espace de vie des femmes est décloisonné par la migration adolescente. Elles savent désormais comment s'y prendre avec les transports collectifs, comment s'exprimer et se renseigner dans la langue nationale, comment se déplacer à leur arrivée en ville. Elles y connaissent du monde et y ont des repères. Les anciennes migrantes ont donc une opportunité de plus pour quitter leur mari en partant en ville et en échappant ainsi aux pressions communautaires. Deuxièmement, l'option de la migration peut aussi être utilisée par les anciennes migrantes comme une forme déguisée de divorce, facilitant ainsi leur départ. Par exemple, une femme pourra annoncer son projet d'aller en ville pour une visite ou un déplacement de courte durée, en occultant son intention d'y rester. Elle évitera ainsi les reproches de sa belle-famille et de ses voisins. Pour ces femmes, la migration peut devenir un instrument pour divorcer.
- *Des cadres normatifs plus souples.* Enfin, l'accès généralisé des femmes à la migration modifie aussi le regard porté par la société sur la place et la marge de manœuvre des femmes. Tout comme on a pu le constater sur la remise en question des cadres du premier mariage (Hertrich et Lesclingand, 2012), l'essor des migrations adolescentes influence probablement aussi de façon indirecte la pratique du divorce. La perception que les femmes ont désormais la possibilité de se déplacer en dehors des espaces contrôlés par leurs « tuteurs masculins », père ou époux, alimente chez ces derniers un sentiment d'impuissance, qui peut contribuer à un recul des exigences masculines dans le sens d'une tolérance plus grande pour le départ des femmes, mais peut-être aussi dans le sens d'un assouplissement des rapports de sexe dans l'espace conjugal et familial.

J'examinerai l'influence des migrations adolescentes sur le divorce en deux temps. D'abord en abordant, avec des données qualitatives, les représentations sur l'articulation entre migrations adolescentes et divorce. Puis

en examinant la relation du point de vue empirique, à macroéchelle, en comparant les tendances des deux phénomènes, puis à l'échelle individuelle, en comparant la pratique du divorce des femmes selon leur expérience migratoire pendant l'adolescence.

LA MOBILITÉ FÉMININE AUTONOME : UNE NOUVELLE DONNE DANS LA GESTION DES RELATIONS CONJUGALES

Dans les entretiens, individuels et collectifs, ceux des hommes comme des femmes, la migration féminine à destination urbaine apparaît bien comme une nouvelle donne dans la gestion des relations conjugales, qu'il s'agisse de la mise en œuvre pratique du divorce, mais aussi plus largement de l'organisation des rapports entre sexes. Deux dimensions semblent particulièrement structurantes dans cette articulation : d'une part le désenclavement de l'espace de vie des femmes lié à la migration, d'autre part l'utilisation par les femmes de la migration comme une ressource dans la gestion des rapports conjugaux.

Un désenclavement de l'espace de vie des femmes

Le désenclavement de l'espace de vie des femmes généré par la migration de travail adolescente est un phénomène important, ne serait-ce que parce qu'il offre les conditions matérielles d'une diversification des pratiques. Comme on l'a dit plus haut, la mobilité féminine est une réalité ancienne, un élément structurel du système matrimonial et social, mais elle suivait un itinéraire largement déterminé, dessiné par les relations d'alliance et de parenté. La migration juvénile a changé cette donne, en ouvrant la voie à des espaces qui débordent ceux des réseaux familiaux. On le constate par exemple en comparant la proportion de femmes ayant vécu en dehors de l'aire ethnique des Bwa (pour au moins 3 mois, et quelle qu'en soit la raison) parmi les anciennes et les jeunes générations. Ainsi, parmi les femmes nées avant 1950 et interrogées par notre enquête, moins d'1 sur 10 avait été en dehors de l'aire ethnique avant l'âge de 20 ans, et moins de 3 sur 10 avant l'âge de 40 ans. En revanche parmi les générations nées dans les années 1980, la grande majorité des femmes (plus de 90 %) avaient vécu en dehors de leur aire ethnique avant l'âge de 20 ans. Cet élargissement de l'espace de mobilité des femmes ne signifie cependant pas forcément une rupture dans les modalités de réalisation des divorces. Dans les histoires de séparation organisée autour d'un départ en ville, on retrouve bien souvent les ingrédients des ruptures organisées en milieu rural, avec un retour en

famille de l'épouse et une médiation pour qu'elle revienne auprès de son mari. Ainsi Hawa (née en 1973) est retournée à Bamako après la naissance de son premier enfant, parce qu'elle se trouvait en conflit avec la mère et la sœur de son mari. Étienne, son mari, « est parti à Bamako, il m'a cherchée, il m'a vue, il a continué sur Kati [une ville proche où il avait ses attaches]. Moi je suis allée chez mon frère et mon frère a informé Étienne à Kati et Étienne est venu me chercher à Bamako et finalement on est parti ensemble à Kati ». Ils résideront un temps ensemble en ville, une expérience vécue positivement, notamment par l'intimité qu'elle offrait au couple, mais abrégée par les demandes de retour exprimées par la famille restée au village. Le départ en ville n'annule donc pas la dimension « processus » de la rupture ni la médiation par le réseau familial : le maintien de ces éléments classiques a d'ailleurs probablement contribué au glissement progressif et à l'acceptation de la gestion des ruptures hors des villages. Cependant le milieu urbain introduit tout de même des éléments nouveaux dans les conditions de négociation de la rupture qui favorisent probablement la marge de manœuvre féminine. D'une part, au niveau des acteurs en jeu : c'est bien plus souvent un « frère » qu'un « père » qui sera cette fois le relais familial de l'épouse, et ce sera généralement le mari lui-même qui va se déplacer plutôt qu'une personne déléguée en son nom. Les inégalités statutaires entre les interlocuteurs sont donc amorties et les échanges sont plus directs. D'autre part, les pressions communautaires (famille, amis, voisinage) s'exercent avec moins de puissance en dehors de la scène villageoise et différentes échappatoires sont à la portée des femmes. La migration laisse de la marge à une reconstruction conjugale aux femmes qui le souhaitent, tout en donnant aux autres le pouvoir de mener à bien plus rapidement, et avec moins de reproches, la rupture de l'union. Comme l'exprimait une femme dans un entretien de groupe, « si tu as des querelles avec ton mari et que tu veux réellement partir, ne va pas dans ta famille [au village], pars directement [en ville] sinon tu ne pourras plus partir, puisqu'ici au village nous sommes tous les mêmes [c'est-à-dire tenus par les règles de solidarité et d'alliance] » (entretien de groupe, femmes adultes, 2011).

La migration comme ressource

La migration est une ressource que les femmes vont pouvoir utiliser pour quitter leur mari mais aussi plus largement pour gérer leurs relations conjugales. L'expérience urbaine pendant l'adolescence est une sorte de capital que les femmes ont acquis, puisqu'elles savent comment s'y prendre et qu'elles savent qu'un retour en ville est à leur portée. Cette prise de

conscience est exprimée explicitement dans les entretiens de groupe : « [Être allée à Bamako pendant la jeunesse] ça t'aide. Il se trouve que tu connais déjà quelqu'un là-bas et que tu connais aussi les lieux » ; « Nous, nous ne sommes pas comme celles qui ne sont pas parties en ville ; nous, s'il y a un problème, nous on peut partir ». Ce « pouvoir de partir », revendiqué par les femmes, apparaît d'autant plus emblématique qu'il contraste avec les attentes sociales à l'égard des femmes. En effet, si la migration pendant l'adolescence est désormais entrée dans les mœurs, en revanche on attend d'une femme mariée qu'elle reste au village, pour s'occuper de ses enfants et de son mari, mais aussi de ses beaux-parents. Ainsi, si un homme part travailler en ville, son épouse aura rarement l'autorisation de l'accompagner avant qu'un projet d'installation durable ne soit envisagé. À plus forte raison, le projet d'une migration de travail autonome de la part d'une femme mariée apparaît suspect. « Ici quand même chez nous, une belle-fille ou une femme ne peuvent pas partir sans l'autorisation du mari. Si vous vous entendez bien dans votre foyer, tu ne peux pas aller travailler en ville » (entretien de groupe, femmes âgées, 2011). Dès lors, le voyage d'une épouse partant en ville, s'il ne correspond pas à une visite auprès d'un parent, s'inscrit bien souvent dans une situation compliquée, sinon conflictuelle et signifie une double transgression, celle d'un principe — « les femmes mariées ne partent pas travailler en ville » — et celle de la soumission à l'autorité du mari et de ses parents — dont l'autorisation sera rarement demandée et encore plus rarement obtenue. « Chez nous, on ne te donnera pas la route [l'autorisation] pour partir [travailler en ville], si tu vois une femme partir, c'est qu'elle est en conflit avec son mari » (entretien de groupe, femmes adultes, 2011).

Partir en ville, ou même simplement préparer ses bagages pour un voyage, devient un signal par lequel une femme pourra exprimer sa colère ou son désaccord vis-à-vis de son mari ou de sa belle-famille. « Si ton mari te frappe, si tu te disputes avec ton mari, s'il y a quelque chose de grave ou si on ne te donne pas le mil pour la préparation du repas, alors tu peux partir, c'est ce que je pense » (entretien de groupe, jeunes femmes, 2011). « Si tu rassembles tes affaires, là le mari va tout de suite savoir ce que tu as en tête, parce qu'il sait bien que tu ne vas pas rassembler tes affaires sans raison » (entretien de groupe, jeunes femmes, 2011). D'un certain point de vue, la migration en ville va ajouter un niveau d'information sur le degré de gravité de la situation : plus la femme part loin, rapidement et en déconnexion du réseau familial, plus elle exprime sa détermination vers une situation de rupture. « Si une femme veut [vraiment] partir, personne ne la voit partir et elle part loin » (entretien de groupe, femmes adultes, 2011).

À l’opposé, si le départ est préparé aux yeux de tous et se déroule par étapes, cela laisse des ouvertures « le mari ne dit rien en général mais ce sont les autres membres de la famille qui viennent te prier [de rester] ou prennent tes affaires. [...] Si tu pars dans ta famille paternelle, quand tu pars là-bas, si l’homme a pu déléguer rapidement quelqu’un pour demander pardon, là tu ne pourras plus partir [plus loin] » (entretien de groupe, jeunes femmes, 2011).

Dans un contexte où la prise de parole est contrainte et subordonnée aux structures d’autorité, les déplacements et projets de déplacement des femmes deviennent finalement des éléments de langage, des façons de dire ses déceptions, sa colère ou sa détermination sur une situation conjugale ou familiale. L’endroit où l’on va, quand, comment, avec qui, auprès de qui, avec ou sans explication, vont être autant d’éléments d’information dont l’entourage pourra se saisir, ou au contraire qu’il pourra choisir d’ignorer. Quand la femme part, la balle est dans le camp du mari : à lui de décider de la réponse qu’il veut donner au message que sa femme lui a adressé en partant. « Quand tu pars de la sorte, maintenant le mari a un choix à faire, le fait d’aller ou de ne pas aller. S’il va à ta recherche, c’est bien ; dans le cas contraire si tu restes longtemps sans le voir, là tu peux dans ce cas faire ce que tu veux. Quand tu quittes [le village] en étant fâchée contre ton mari, tu ne vas [quand même] pas tout de suite te marier, tu vas attendre jusqu’à ce qu’on vienne te chercher et si ce n’est pas le cas, alors tu peux faire ce que tu veux » (entretien de groupe, femmes adultes, 2011). Finalement, en faisant planer la menace de partir et de ne pas revenir, les femmes montrent aussi en creux leur place dans la famille et invitent les hommes à en prendre conscience. Les hommes le reconnaissent : « certaines femmes partent avec un seul esprit [objectif], c’est-à-dire montrer à leur mari la place qu’elles occupent. Elles ne partent pas pour se remarier. [...] L’homme doit savoir qu’il doit aller chercher sa femme [...] Quand elle est partie toi tu vois la place qu’elle occupe dans le foyer, donc c’est pour cela que toi tu vas aller la chercher pour “boucher ce trou-là” [combler ce manque] » (entretien de groupe, hommes adultes, 2011).

De façon explicite et implicite, les échanges et discussions de groupe réalisés au village montrent que l’option « migration de travail en ville » est désormais partie prenante de l’organisation des relations entre les sexes. Même si elle n’est, au final, pas réalisée, elle fait partie de la gamme des possibles : les femmes peuvent s’y référer à titre d’avertissement, et les hommes ne peuvent plus en ignorer ou en minimiser la portée.

Qu’en est-il alors dans les pratiques : y a-t-il une montée des divorces qui s’inscrirait à la suite de la montée des migrations de travail des jeunes

filles ? ou alors le jeu de la migration s'exprime-t-il dans les coulisses, pour (re)négocier les relations entre conjoints plutôt que pour les contester de manière définitive par la rupture d'union ?

L'EXPÉRIENCE MIGRATOIRE JOUE-T-ELLE SUR LA PROBABILITÉ DE RUPTURE D'UNION ? EXAMEN EMPIRIQUE

Pour mesurer la probabilité de divorce, je m'intéresserai au devenir des premiers mariages des femmes enquêtées, conclus avec un homme également célibataire. Se limiter à ce corpus permet de limiter l'hétérogénéité de l'échantillon tout en se focalisant sur la situation majoritaire des premières unions. Les unions entre célibataires couvrent les trois quarts des premiers mariages des femmes et cinq sixièmes des premiers mariages des hommes. Ce sont aussi les unions les plus stables (figure 3).

Les divorces identifiés par l'enquête concernent soit des unions conclues avec des hommes du village, auquel cas, très généralement, ils correspondent à un départ de l'épouse, soit des unions conclues par les femmes avant leur arrivée au village (cas des femmes remariées au village). En revanche, nos données ne couvrent pas les unions des femmes conclues après un départ du village, en particulier celles des filles des patrilignages qui se sont mariées dans d'autres villages ou qui sont restées se marier en ville à la suite de leur migration de travail.

Par ailleurs, il est question de rupture d'union effective. Les va-et-vient entre le domicile conjugal et la famille paternelle, tout comme un départ en ville dans une situation de conflit, ne sont pas enregistrés comme des divorces s'ils sont suivis d'une conciliation et d'un retour de l'épouse dans des délais assez courts. S'ils ne sont pas déclarés comme divorce dans la biographie matrimoniale, ces déplacements ont également peu de chance d'être enregistrés dans l'itinéraire migratoire, où seuls les déplacements pour une durée de 3 mois au moins sont saisis.

En d'autres termes, si les données qualitatives ont permis d'aborder la complexité des paramètres et des acteurs en jeu dans les démarches de ruptures d'union, les données quantitatives en revanche n'en saisissent que l'aboutissement, la rupture étant cette fois enregistrée non comme un processus, mais comme un événement avéré.

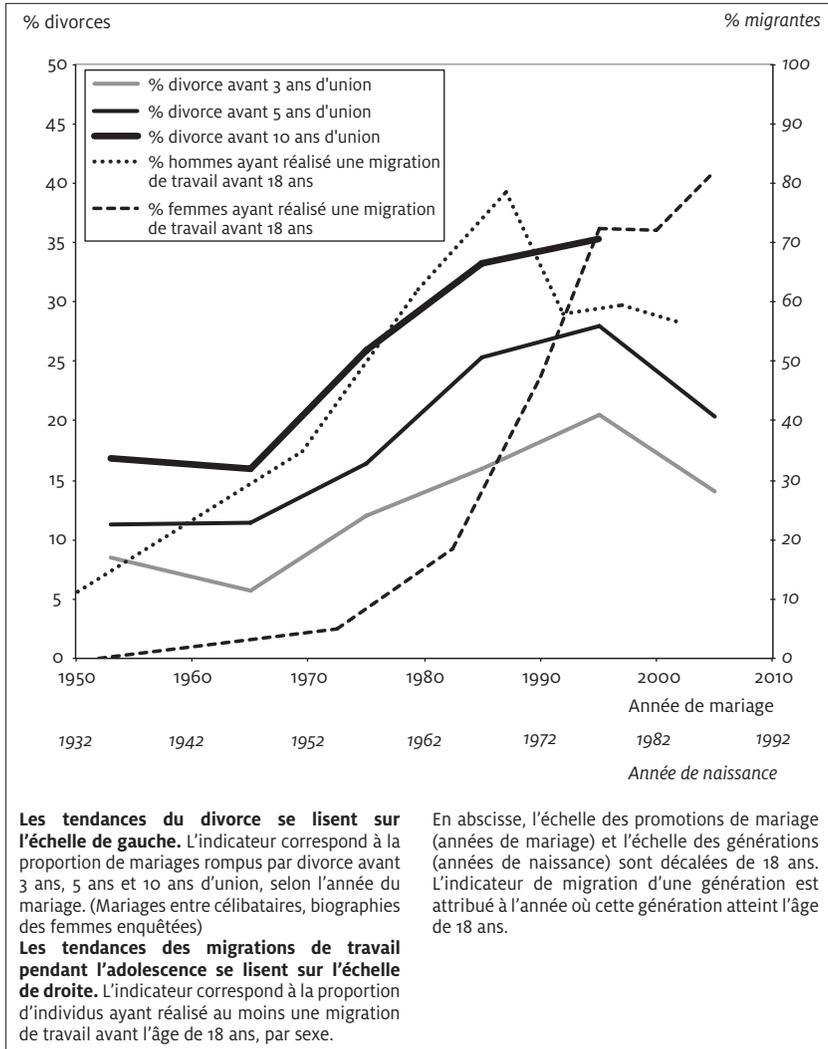
Résultats à l'échelle agrégée

Si l'on compare les tendances du divorce avec celles de la migration de travail adolescente (figure 4), il apparaît d'emblée que l'hypothèse d'une

augmentation de la divortialité articulée à l'essor des migrations féminines n'est pas vérifiée. Et cela sur deux principaux points : d'une part la montée du divorce a précédé celle des migrations féminines et ne peut donc en être la conséquence et, d'autre part, la divortialité a cessé d'augmenter et a même eu tendance à reculer parmi les générations de femmes qui ont massivement migré avant le premier mariage.

Nos données suggèrent cependant une relation entre les migrations juvéniles et le divorce, mais elle relève de la mobilité masculine et non féminine. En effet, alors que l'impact de la migration de travail passait de moins de 15 % à près de 90 % entre les générations masculines nées avant 1950 et celles nées au début des années 1970, les risques de divorce faisaient plus que doubler au sein des promotions de mariage concernées, atteignant un mariage sur cinq avant 3 ans et plus d'un sur trois avant 10 ans parmi les unions des années 1980 et 1990.

Cette corrélation peut être interprétée en lien avec les retombées en termes de décohabitation conjugale de la migration masculine. La pratique migratoire des jeunes hommes n'a pas empêché les familles de continuer à organiser leur mariage, en leur cherchant une épouse, en menant à bien les procédures pour organiser la fête du mariage au village dès leur retour, ou même en leur absence en cas de migration prolongée. Les migrations masculines ne cessent pas avec leur mariage et il est attendu que l'épouse reste au village pendant l'absence de son mari. Cependant, à la différence d'autres populations ouest-africaines investies dans la migration internationale, il est jugé anormal que le couple ne vive pas ensemble sur la longue durée. Si un homme prolonge une migration plus d'une saison agricole, il est attendu qu'il vienne chercher son épouse ou la fasse venir auprès de lui. Si la migration se poursuit sans que des signes réguliers justifient sa prolongation (courriers, remise d'argent, message oral d'une tierce personne, etc.), elle est interprétée comme l'expression d'un désintérêt, voire d'un désengagement de l'homme à l'égard de son épouse. On dit qu'il est souhaitable que l'épouse ait la patience d'attendre son mari pendant 2 ans, mais personne ne fera reproche de son départ à une femme que son mari a délaissée au village. D'après notre enquête initiale (Hertrich, 1996), la migration de l'époux apparaissait ainsi comme une cause majeure des ruptures d'union des années 1970-1989.

FIGURE 4 Tendances du divorce et tendances des migrations de travail pendant l'adolescence

Source : Projet Slam, enquête biographique, actualisation 2009-2010.

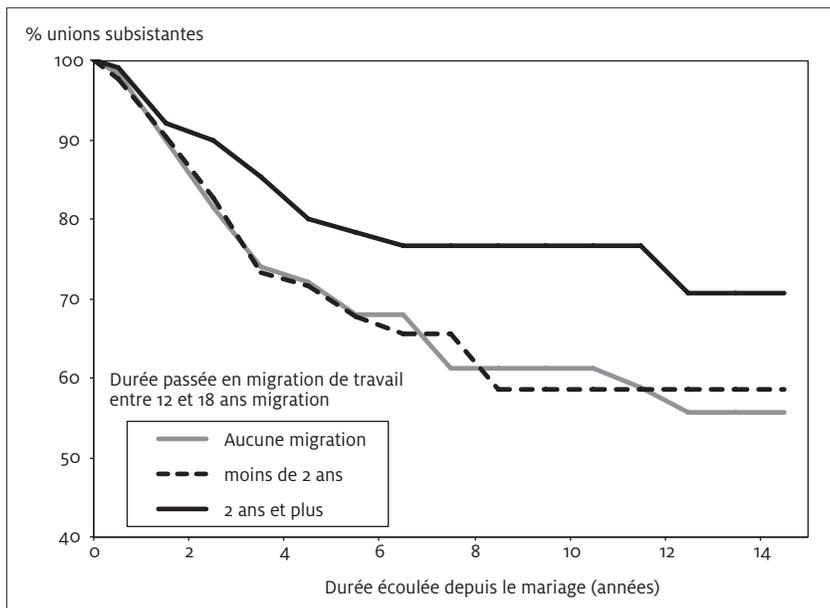
La divortialité cesse d'augmenter à partir des années 1990, ce qui tient peut-être au fait qu'elle a alors atteint un niveau très élevé, touchant 35 % des unions dans les 10 premières années. Le ralentissement des migrations masculines est peut-être un autre facteur explicatif de l'arrêt de la hausse et

du début de la baisse du divorce suggérée par nos indicateurs⁵. Le phénomène des migrations féminines n'a visiblement aucune retombée en termes d'augmentation du divorce. Se pourrait-il qu'il soit un facteur de ralentissement des divorces ? Pour en discuter, on peut comparer le recours au divorce par les femmes en fonction de leur expérience de migration de travail pendant l'adolescence.

Résultats à l'échelle individuelle

La figure 5 compare le devenir des premières unions des femmes nées en 1970-1989 en distinguant 3 types de profil migratoire, en fonction de la durée cumulée de migration de travail réalisée entre 12 et 18 ans : 2 ans ou plus, moins de 2 ans ou aucune migration de travail pendant l'adolescence.

FIGURE 5 Risque de divorce selon la durée passée par les femmes en migration de travail pendant l'adolescence



Source : Projet Slam, enquête biographique, actualisation 2009-2010.

Unions subsistantes de la table (%) selon la durée du mariage et le nombre d'années cumulées en migration de travail entre 12 et 18 ans (inclus). Mariages entre célibataires, conclus par les femmes enquêtées des générations 1970-1989.

5. La différence entre les risques de divorcer avant 5 ans d'union des promotions 1990-1999 et 2000-2009 sont significatives au seuil de 15 % (test du Khi-deux).

Ces résultats confirment que l'expérience migratoire pendant l'adolescence n'augmente pas la probabilité de divorce, bien au contraire. Il n'apparaît aucune différence entre les profils des femmes n'ayant pas migré et celles qui ont migré pour moins de 2 ans : environ un tiers d'entre elles connaissent une rupture avant le cinquième anniversaire de mariage et, au dixième anniversaire, seulement 60 % des unions sont toujours en cours. Le profil est différent pour les femmes qui ont passé au moins 2 ans de leur jeunesse en migration de travail, mais pas dans le sens attendu. En effet, leur risque de divorce s'avère plus faible⁶, avec environ 20 % des unions rompues dans les 5 premières années, et l'écart avec les autres catégories se maintient au cours du temps.

DISCUSSION

L'hypothèse envisagée était que les migrations féminines de travail pendant l'adolescence puissent être un facteur favorable au divorce. Les analyses à macroéchelle et à microéchelle convergent pour montrer que ce n'est pas le cas. Les taux de divorce n'ont pas augmenté depuis que les migrations de travail féminines se sont généralisées et les femmes qui se sont le plus investies dans la migration ne rompent pas plus souvent leur premier mariage. Au contraire, les résultats suggèrent que les migrations féminines adolescentes freineraient plutôt le divorce : les taux de rupture sont plus faibles sur la période récente et les premiers mariages des femmes qui ont passé au moins 2 ans de leur adolescence en migration de travail sont plus stables.

Faut-il alors renverser l'hypothèse et considérer que la migration de travail est facteur d'un recours moins fréquent au divorce ? Dans ce cas quels seraient les mécanismes en cause ?

J'en discuterai autour de trois points. D'abord en questionnant, d'un point de vue méthodologique, la validité de la tendance. Puis en proposant une grille de lecture qui permettrait d'intégrer les résultats, en apparence contradictoires, des données qualitatives et quantitatives. Enfin, en suggérant de reconsidérer, par-delà la question des migrations féminines, l'articulation entre divorce et autonomie féminine.

6. Le risque de divorcer des femmes ayant passé au moins 2 ans en migration de travail pendant l'adolescence diffère de celui de l'ensemble des autres femmes, avec un seuil de significativité de 5 % (Khi-deux) pour les ruptures avant 3 ans d'union, et de 1 % pour les ruptures avant 10 ans.

Un recul du divorce associé aux migrations féminines ?

L'observation d'un recul du divorce porte sur la période récente et il faut donc rester prudent avant de l'interpréter comme une tendance lourde : les données des prochains passages permettront de confirmer la tendance ou au contraire de la relativiser s'il s'agissait d'une irrégularité conjoncturelle. Par-delà la confirmation d'une évolution tendancielle à la baisse « réelle », on peut se demander si la rupture de tendance observée pourrait être fallacieuse, liée à la qualité ou à la complétude des données sur la période récente. Deux principaux mécanismes peuvent être envisagés : de sélection, si les mariages enregistrés par l'enquête ne sont pas représentatifs mais plus stables, ou d'omission, si les divorces sont moins bien déclarés sur la période récente.

Concernant le premier point (sélection), rappelons que le corpus analysé comprend les mariages des femmes résidentes et interrogées au village à l'un au moins des passages de l'enquête entre 1988 et 2010, et leur devenir jusqu'à la sortie d'observation de la femme (décès ou émigration). Si l'émigration correspond à une rupture d'union, celle-ci est prise en compte. Par ailleurs, l'enquête est exhaustive à l'échelle du village. Il est probable que les femmes les plus instables, car très mobiles, soient moins bien couvertes par l'enquête (Hertrich 1996), mais il n'y a pas de raison de penser que ce risque serait plus élevé sur la période récente. Un autre facteur à envisager tient au développement des mariages conclus en ville par les jeunes migrantes, qui concerne 20 à 25 % des jeunes générations (Hertrich et Lesclingand, 2012). De façon générale, les biographies des femmes cessent d'être suivies quand elles se marient hors du village, tandis que les biographies de celles qui viennent se marier au village s'ajoutent au corpus. Il est possible que les femmes qui restent se marier en ville aient des comportements différents et, si elles divorcent plus, le taux du divorce calculé à partir des déclarations des femmes enquêtées au village sous-estimerait celui de l'ensemble de leur génération. Cependant, il ne faut pas surestimer l'hétérogénéité introduite par la migration. Pour l'instant, selon les informations réunies, les mariages conclus en ville présentent des caractéristiques proches de ceux des villages, du moins en termes d'appariement conjugal : l'endogamie ethnique reste de mise et le mari épousé en ville vient bien souvent d'un village où la femme aurait pu se marier si elle était restée au village. Par ailleurs, la migration est souvent temporaire, auquel cas le couple retournera s'installer au village de l'époux après quelques années. Enfin, on peut aussi envisager que le divorce favorise le retour de la femme au village,

auquel cas son premier mariage sera enregistré et pris en compte dans les analyses, amortissant par là même l'éventuel effet de sélection.

Les omissions sont un autre facteur de biais, jouant dans le sens d'une sous-estimation de la divortialité. Il est plus probable de ne pas déclarer, de façon délibérée ou non, une union si celle-ci s'est soldée par un échec, surtout si elle a été de courte durée, inféconde ou sans enfant survivant. Mais là encore il n'y a pas de raison de penser que ce risque serait plus élevé sur la période récente, d'autant plus que le suivi de population, avec un passage tous les 5 ans depuis la fin des années 1980, garantit une régularité et des points de repère dans l'enregistrement des unions.

Au final il semble donc peu probable que l'évolution de la divortialité des mariages entre célibataires décrite par ces données puisse être imputable aux seuls biais d'observation. Même si elle mérite d'être confirmée par la poursuite des tendances, l'interruption de la tendance à la hausse de la divortialité, voire un début de baisse, sont des évolutions plausibles.

Plus de menaces de divorce et moins de divorces ?

Si on ne peut rejeter l'hypothèse d'un ralentissement des divorces, comment pourrait-on alors l'expliquer ? En particulier, comment cette évolution est-elle conciliable avec la perception, relayée dans les entretiens, d'une articulation entre les migrations féminines et l'instabilité matrimoniale ?

Cette incohérence peut sans doute être élucidée en rappelant que les résultats statistiques et les entretiens qualitatifs abordent certes la même question, mais sur des registres différents. Dans les entretiens, les femmes et les hommes nous disent combien la migration est devenue un élément important dans la gestion de la vie conjugale, un instrument entre les mains des femmes, une menace dans la vie des hommes. Le départ vers la ville est associé au divorce parce qu'il en constitue une modalité de réalisation nouvelle, longtemps impensable mais désormais accessible aux femmes. Il y a une dimension subversive dans l'élargissement et le déplacement de l'espace de vie des femmes en dehors des sphères « régulières » de contrôle masculin, qui certainement contribue à la perception d'une sorte de surdétermination du divorce par la migration. Le décalage est probablement double : d'une part, entre les représentations masculines, saturées par la peur des migrations féminines et la mobilité effective des femmes et, d'autre part, entre les migrations des femmes et leur aboutissement au divorce. Il est bien possible que les femmes se déplacent aujourd'hui plus librement vers la ville avec des intentions diverses qui n'intègrent pas nécessairement l'option du divorce. Visite à des parents, travail pour

2-3 mois destiné à acquérir un bien particulier... sont des motivations reconnues qui coexistent aux côtés des projets de rupture plus ou moins déterminés. Parfois, la migration servira simplement de soupape, comme le mentionne une informatrice « Ce ne sont pas toutes les femmes qui partent pour se remarier. Certaines partent pour pouvoir respirer un peu et chercher la paix quelque temps avant de revenir chez leurs maris » (entretien de groupe, femmes adultes, 2011). Mais qui saura faire la part des choses ? Quand une épouse part, l'incertitude s'installe...

Finalement, le décalage entre les représentations et les mesures relatives au divorce et à la migration est en soi un indicateur qui témoigne de la marge d'action que se sont appropriée les femmes autour de la migration, ou plutôt de l'éventualité de la migration. En partant, une femme prend peu de risque : sauf exception, son retour sera toujours bienvenu et, de plus, son mari cherchera probablement à la retrouver en ville, lui signifiant ainsi son respect. Enfin, elle trouvera aisément à se remarier si elle le souhaite. La situation de l'homme est à cet égard moins confortable : s'il n'est pas polygame, il se retrouvera dans la position socialement peu enviable d'un homme sans épouse (Leguy, à paraître), avec la pression d'avoir à y remédier au plus vite en cherchant une nouvelle épouse, et avec la suspicion de ne pas être en mesure de garder une femme... Tout comme la polygamie est une menace qui plane durablement dans la vie des femmes, le départ d'une épouse est une menace pour les hommes, qui s'est renforcée avec les migrations féminines urbaines. À cet égard, l'option de la migration est aussi à comprendre comme un outil de négociation entre les mains des femmes, dont l'intérêt est peut-être davantage de faire peser la menace du divorce que de le mener à bien.

La rupture d'union est-elle synonyme d'autonomie ?

Dans le prolongement de ces idées, peut-être faut-il envisager une grille de lecture opposée à celle de notre hypothèse initiale, où l'autonomie serait associée à la capacité des femmes à développer des alternatives au divorce. Plusieurs arguments pourraient appuyer cette orientation.

Premièrement, si l'autonomie s'exprime par la capacité à prendre du recul par rapport aux normes et à développer des comportements alternatifs, alors on peut l'associer au divorce dans les populations où la rupture est rare. Mais dans les sociétés où la rupture d'union est fréquente et se présente comme l'option par défaut en cas de conflits conjugaux ou familiaux, est-ce que la prise de distance par rapport à la norme n'est pas plutôt de ne pas se plier à cette solution banalisée ?

Deuxièmement, comme on l'a vu, le divorce est une solution lourde à porter pour les femmes car elle suppose de quitter ses enfants et plus largement son réseau relationnel. Il y a donc une rationalité à refuser de partir, pour maintenir son ancrage sur place et ne pas recommencer à zéro ailleurs. Ne pas divorcer signifierait en quelque sorte une prise de conscience de ses intérêts sur place et une revendication à les préserver.

Troisièmement, si le divorce recule, cela signifie peut-être aussi que le statut des femmes et la gestion des relations conjugales évoluent. Peut-être la peur du départ des épouses contribue-t-elle à une vigilance masculine accrue? Peut-être les femmes sont-elles mieux armées pour faire valoir leurs exigences et leurs droits au sein de l'espace domestique? Peut-être aussi que les femmes qui ont vécu en ville pendant l'adolescence investissent dans de nouvelles activités (petit commerce par exemple) au village, en reprenant à leur compte les façons de faire de leurs employeuses en ville?

Divorcer est considéré comme un droit pour les femmes, et il serait impensable pour elles que celui-ci soit remis en question. Le début de baisse du divorce observé ces dernières années n'est en aucun cas à comprendre comme un recul de ce droit : il suggère plutôt un élargissement des modes de gestion conjugale, où le départ serait une réponse mais plus la seule réponse possible au conflit.

REMERCIEMENTS

Je remercie chaleureusement les participants au séminaire « Migrations féminines en Afrique » de l'EHESS-Paris, les membres du projet Slam, et Cris Beauchemin, pour les commentaires et échanges qui ont alimenté la rédaction de cet article.

BIBLIOGRAPHIE

- ANTOINE, P. 2002. « Les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique », dans G. CASELLI, J. VALLIN et G. WUNSCH (dir.), *Démographie et synthèse. II. Les déterminants de la fécondité*, Paris, INED/Presses universitaires de France : 75-102.
- ANTOINE, P. et F. B. DIAL. 2005. « Mariage, divorce et remariage à Dakar et Lomé », dans K. VIGNIKIN et P. VIMARD (dir.), *Familles au Nord, Familles au Sud*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant : 205-232.
- ANTOINE, P., M. DJIRÉ et J. NANITELAMIO. 1998. « Au cœur des relations hommes-femmes : polygamie et divorce », dans P. ANTOINE, D. OUÉDRAOGO et V. PICHÉ (dir.), *Trois générations de citadins au Sahel*, Paris, L'Harmattan : 147-180.

- CAPRON, J. 1988. *Introduction à l'étude d'une société villageoise. 1955-1968*. Tours, Université François-Rabelais.
- DELAUNAY, V. 1994. *L'entrée en vie féconde, expression démographique des mutations socio-économiques d'un milieu rural sénégalais*. Paris, CEPED.
- DELAUNAY, V. et C. ENEL. 2009. « Les migrations saisonnières féminines : le cas des jeunes bonnes à Dakar », dans J. VALLIN (dir.), *Du genre et de l'Afrique. Hommage à Thérèse Locoh*, Paris, INED : 389-402.
- DIAL, F. B. 2008. *Mariage et divorce à Dakar : Itinéraires féminins*. Paris, Karthala.
- GNUOMOU THIOMBIANO, B. 2008. « Instabilité des unions au Burkina Faso : rôle des facteurs culturels », dans *Actes des colloques de l'AIDELF*, Paris : 789-804.
- HASHIM, I. et D. THORSEN. 2011. *Child Migration in Africa*. Londres, Zed Books.
- HERTRICH, V. 1996. *Permanences et changements de l'Afrique rurale : dynamiques familiales chez les Bwa du Mali*. Paris, CEPED. (Les collections du CEPED n° 14)
- HERTRICH, V. 2006. « La polygamie : persistance ou recomposition ? Le cas d'une population rurale du Mali », *Cahiers québécois de démographie*, 35, 2 : 39-70.
- HERTRICH, V. 2007. « Le mariage, quelle affaire ! Encadrement social et privatisation de l'entrée en union en milieu rural malien », *Sociologie et sociétés*, 39, 2 : 119-150.
- HERTRICH, V. 2013. « Freer unions, more complex itineraries? Male premarital life in rural Mali », *Journal of Comparative Family Studies*, 44, 3 : 361-385.
- HERTRICH, V. et M. LESCLINGAND. 2012. « Adolescent migration and the 1990s nuptiality transition in Mali », *Population Studies : A Journal of Demography*, 66, 2 : 147-166.
- HERTRICH, V. et M. LESCLINGAND. 2013. « Adolescent migration in rural Africa : a challenge to gender and inter-generational relationships? Evidence from Mali », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 648, 1 : 175-188.
- HERTRICH, V. et T. LOCOH. 1999. *Rapports de genre, formation et dissolution des unions dans les pays en développement*. Liège, UIESP. (coll. Gender in Population Studies)
- JACQUEMIN, M. 2012. *Petites bonnes à Abidjan. Sociologie des filles en service domestique*. Paris, L'Harmattan. (coll. Logiques sociales).
- JUÁREZ, F., T. LEGRAND, C. B. LLOYD, S. SINGH et V. HERTRICH (dir.). 2013. *Youth Migration and Transitions to Adulthood in Developing Countries*. SAGE Publications (Série The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science n° 648).
- LAMBERT, M. C. 1999. « Have Joola Women Found a Way to resist Patriarchy with Commodities? (Senegal, West Africa) », *PoLAR, Political and Legal Anthropology Review*, 22, 1 : 85-93.
- LAMBERT, M. C. 2007. « Politics, patriarchy, and the new traditions : understanding female migration among the Jola (Senegal, West Africa) », dans H. P. HAHN et G. KLUTE (dir.), *Cultures of Migration. African Perspectives*, Berlin, Lit Verlag : 129-148.

- LARDOUX, S. 2009. *Le mariage au Mali. Témoignages*. Paris : L'Harmattan.
- LEGRAND, T. et Z. YOUNOUSSI. 2009. « Consensual unions in Burkina Faso : Trends and determinants », *Canadian Studies in Population*, 36, 3-4 : 267-294.
- LEGUY, C. (à paraître). « Le célibataire comme figure de l'altérité dans la littérature orale. L'autre et l'étrange chez les Bwa du Mali », dans U. BAUMGARDT (dir.), *Représentations de l'altérité dans la littérature orale africaine*, Paris, Karthala.
- LESCLINGAND, M. 2004. « Nouvelles stratégies migratoires des jeunes femmes rurales au Mali : de la valorisation individuelle à une reconnaissance sociale », *Sociétés contemporaines*, 55 : 21-42.
- LESCLINGAND, M. 2011. « Migrations des jeunes filles au Mali : exploitation ou émancipation ? », *Travail, genre et société*, 25 : 23-40.
- LESTHAEGHE, R., G. KAUFMANN et D. MEEKERS. 1989. « The nuptiality regimes in Sub-Saharan Africa », dans R. LESTHAEGHE (dir.), *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*, Berkeley/Los Angeles, University of California Press : 238-337.
- LINARES, O. F. 2003. « Going to the City... and Coming Back? Turnaround Migration among the Jola of Senegal », *Africa*, 73, 1 : 113-132.
- LOCOH, T. 2002. « Les facteurs de la formation des couples », dans G. CASELLI, J. VALLIN et G. WUNSCH (dir.), *Démographie et synthèse. II. Les déterminants de la fécondité*, Paris, INED/Presses universitaires de France : 103-142.
- LOCOH, T. et M.-P. THIRIAT. 1995. « Divorce et remariage des femmes en Afrique de l'Ouest. Le cas du Togo », *Population*, 50, 1 : 61-94.
- MAIR L. 1974. *Le mariage. Étude anthropologique*. Paris, Payot.
- MARCOUX, R., M. GUÉYE et M. K. KONATÉ. 1995. « La nuptialité : entrée en union et types de célébration à Bamako », dans D. OUÉDRAOGO et V. PICHÉ (dir.), *L'insertion urbaine à Bamako (Mali)*, Paris, Karthala : 107-133.
- MENSCH, B. S. (2005). « The transition to marriage », dans C. B. LLOYD (dir.), *Growing Up Global : The Changing Transitions to Adulthood in Developing Countries*, Washington, The National Academies Press : 416-505.
- NATIONS UNIES. 1988. *First marriage : patterns and determinants*. New York, Nations unies, Département des Affaires économiques et sociales.
- NATIONS UNIES. 1990. *Patterns of first marriage : timing and prevalence*. New York, Nations Unies, Département des Affaires économiques et sociales.
- NATIONS UNIES. 2013. *World Marriage Data 2012*. New York, Nations unies, Département des Affaires économiques et sociales, Division de la population.
- PILON, M. 1994. « Types of Marriage and Marital Stability : The Case of the Moba-Gurma of North-Togo », dans C. BLEDSOE et G. PISON (dir.), *Nuptiality in Sub-Saharan Africa. Contemporary Anthropological and Demographic Perspectives*, Oxford, UIESP/Clarendon Press : 130-147.
- PISON, G. et C. ENEL. 2005. « Le passage à l'âge adulte et la constitution de la famille : évolutions récentes à Mlomp (Sénégal) », dans K. VIGNIKIN et

- P. VIMARD (dir.), *Familles au Nord, familles au Sud*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant : 155-177.
- RENIERS, G. 2003. « Divorce and Remarriage in Rural Malawi », *Demographic Research*, 1 (numéro spécial) : 175-206.
- RÉPUBLIQUE DU MALI. 2011. *4^e recensement général de la population et de l'habitat du Mali (RGPH-2009). Résultats définitifs. Thème 2. État et structure de la population*. Bamako, INSTAT.
- DE SINGLY, F. 2011. *Séparée : vivre l'expérience de la rupture*. Paris, Armand Colin.
- TABUTIN, D. et B. SCHOUMAKER. 2004. « La démographie de l'Afrique au sud du Sahara des années 1950 aux années 2000. Synthèse des changements et bilan statistique », *Population*, 59, 3-4 : 519-622.
- TAKYI, B. K. et C. L. BROUGHTON. 2006. « Marital Stability in Sub-Saharan Africa : Do Women's Autonomy and Socioeconomic Situation Matter ? », *Journal of Family and Economic Issues*, 27, 1 : 113-132.
- TEMIN, M., M. R. MONTGOMERY, S. ENGBRETSSEN et K. M. BARKER. 2013. *Girls on the Move : Adolescent Girls & Migration in the Developing World. A Girls count report on adolescent girls*. New York, Population Council.
- THIRIAT, M.-P. 1998. *Faire et défaire les liens du mariage. Évolution des pratiques matrimoniales au Togo*. Paris, Ceped. (coll. Les Études du CEPED n° 16)
- THIRIAT, M.-P. 1999. « Les unions libres en Afrique subsaharienne », *Cahiers québécois de démographie*, 28, 1-2 : 81-115.
- TILSON, D. et U. LARSEN. 2000. « Divorce in Ethiopia : the Impact of Early Marriage and Childlessness », *Journal of Biosocial Science*, 32 : 355-372.
- TRAORE, S. 2005. *Mariage et célibat à Ouagadougou*. Paris : L'Harmattan.

ABSTRACT

Véronique HERTRICH

Labour migration during adolescence and female autonomy in divorce in Africa. Insights from a long term population study in Mali

Labour migration of girls during adolescence has become a mass phenomenon and a determinant of nuptiality changes in numerous West African populations. To what extent does this experience influence women's future conjugal life, especially in terms of divorce? We address the issue using both quantitative and qualitative data collected over the past 25 years in south-east Mali (Project Slam "Suivi longitudinal au Mali"). To some extent, migration during adolescence serves as an apprenticeship, by providing women with opportunities to access a wider "living space", and skills to manage family life and conjugal relationships. However higher levels of labour migration during adolescence are associated not with higher, but with lower, levels of divorce. It seems therefore that the autonomy women gain through migration helps to develop alternatives to divorce and so to avoid the high personal costs of a marriage breakdown (notably having to leave the village, one's children and one's social network).

Inégalités entre les ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes à Ouagadougou : entre déterminisme et spécificités

MADELEINE WAYACK PAMBÈ* ET SOUFIANOU MOUSSA*

Dans cette étude, nous examinons le lien entre le sexe du chef de ménage et la relation à la pauvreté du ménage à Ouagadougou. L'analyse en composantes principales et la *two step cluster analysis* ont été appliquées aux données du Recensement général de la population et de l'habitat du Burkina Faso de 2006. Elles ont permis de comparer les caractéristiques socioéconomiques du groupe des hommes et du groupe des femmes chefs d'un ménage et de distinguer différents sous-groupes les composant. Les résultats indiquent que les femmes jeunes, actives et célibataires ou mariées affichent la plus grande proximité avec le niveau de vie « élevé ». Le groupe des femmes âgées, inactives et principalement veuves présente les conditions de vie les plus médiocres. Les ménages dirigés par un homme tendent eux à se situer plus au milieu, dans la classe moyenne. La situation des femmes chefs de ménage à Ouagadougou se révèle être à l'intersection de la classe sociale et du cycle de vie.

English abstract p. 343

INTRODUCTION

Les études sur les femmes chefs de ménage servent souvent à faire la preuve de rapports sociaux de sexe inégaux, à travers l'examen des différences dans l'accès et la gestion des ressources matérielles du ménage entre les hommes et les femmes (Chant, 2008). Les femmes chefs de ménage constituent ainsi une catégorie d'analyse majeure des inégalités entre hommes et femmes dans les études quantitatives sur les pays en développement. Par exemple, que ce soit pour la santé ou la scolarisation, la variable « sexe du chef de ménage » est privilégiée dans les études qui mesurent les différences de prise en charge du bien-être des enfants par les hommes et par les femmes (Arends-Kuenning et Duryea, 2006 ; Han,

* Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP), Université de Ouagadougou, Ouagadougou (mwayack@issp.bf et smoussa@issp.bf)

Huang et Garfinkel, 2003 ; Moguerou, 2010 ; Shapiro et Tamashe, 2001 ; Sibanda 2004 ; Townsend, Madhavan, Tollman, Garenne et Kahn, 2002 ; Wakam, 2002 ; Wayack-Pambè et Pilon, 2011).

L'augmentation des ménages dirigés par une femme est parfois présentée comme relevant d'un processus de diversification des structures familiales, celles-ci traduisant une autonomisation des femmes par rapport au patriarcat. Plus souvent, ce phénomène est expliqué comme étant le reflet d'une paupérisation des femmes dans des contextes de crise économique généralisée. L'intérêt pour les femmes chefs de ménage découle ainsi surtout d'un souci de faire ressortir le lien entre les structures familiales qu'elles dirigent et la pauvreté. Le dénuement économique des femmes chefs de ménage est en effet considéré comme l'un des défis du développement (Peters cité par Dungumaro, 2008), du fait de plusieurs facteurs discriminatoires à l'égard des femmes, dont notamment l'accès au revenu (accès au marché du travail formel), la charge de travail dû à leur rôle reproductif (garde des enfants, soins aux membres de la famille) qui les empêche d'exercer une activité économique et enfin parce que, lorsqu'elles sont à la tête d'un ménage, les femmes en sont la plupart du temps les seules pourvoyeuses de ressources, alors que les hommes chefs de ménage ont souvent des contributeurs additionnels, le plus souvent leurs conjointes. Par ailleurs, les inégalités salariales entre les hommes et les femmes sur le marché du travail accentuent le désavantage économique des femmes chefs de ménage.

Cet article, qui a comme cadre d'étude Ouagadougou (capitale du Burkina Faso), compare les femmes et les hommes « chefs d'un ménage » quant à leurs caractéristiques sociodémographiques ainsi que leur situation respective par rapport à la pauvreté. Les données mobilisées sont celles du Recensement général de la population et l'habitat (RGPH) du Burkina Faso de 2006, dont l'exhaustivité permet de s'affranchir du problème des faibles effectifs. À partir des informations sur les caractéristiques individuelles du chef de ménage, celles du logement et celle des biens possédés par le ménage, nous avons cherché à voir dans un premier temps dans quelle mesure le profil social, économique et démographique des femmes chefs de ménage diffère significativement de celui des hommes chefs de ménage. Nous avons examiné par le même moyen les éléments qui fondent l'hétérogénéité de chacun des deux groupes de ménage définis *a priori*. Dans un deuxième temps, parce que le sujet de la « féminisation de la pauvreté » est une thématique récurrente des études sur les femmes chefs de ménage, nous avons regardé si à Ouagadougou, de façon systéma-

tique, les ménages dirigés par une femme étaient plus (ou moins) pauvres que ceux dirigés par un homme.

Nous avons structuré l'article de la façon suivante : nous confrontons tout d'abord les différentes définitions de la notion de femme chef de ménage présentes dans la littérature scientifique aux représentations sociales de la fonction de chef de ménage dans la société burkinabè et ouagalaise. Nous nous intéressons ensuite aux travaux démographiques réalisés en Afrique subsaharienne sur la relation entre la pauvreté et le fait d'avoir une femme à la tête d'un ménage. Après avoir présenté la méthodologie de cette étude, nous en présentons les résultats, puis nous terminons par une synthèse de ses apports à l'analyse de la situation des femmes chefs de ménage à Ouagadougou.

REPRÉSENTATIONS DU STATUT DE FEMME CHEF DE MÉNAGE DANS LE CONTEXTE DE OUAGADOUGOU

Les données de l'Enquête démographique et de santé (EDS) de 2010 du Burkina Faso (EDSBF-MICS IV) indiquent que la proportion de femmes de 15 à 49 ans instruites était de 77 % à Ouagadougou, contre 27 % pour l'ensemble du pays. Le pourcentage de celles ayant atteint un niveau de scolarité secondaire était de 35 % dans la capitale, contre 11 % pour l'ensemble du pays, et celles ayant fait des études supérieures représentaient respectivement 6 % et 1 %. Pour la même année, l'indice synthétique de fécondité était de 3,4 enfants par femme à Ouagadougou, contre 6 enfants par femme au niveau national. Enfin, la proportion de femmes occupant un emploi de cadre ou d'employée était de 12 % dans la capitale, comparativement à 6 % dans les autres villes (INSD et ICF International, 2012). Tous ces facteurs sont généralement présentés dans la littérature comme étant favorables à l'autonomie financière des femmes et à leur autorité sur les questions familiales (Kabeer, 2005 ; Kishor, 2000). Pourtant, les données du RGPH de 2006 donnent une proportion de femmes chefs de ménage de seulement 14 % à Ouagadougou, la moyenne nationale étant de 11 %. Le Burkina Faso est ainsi le pays d'Afrique subsaharienne qui affiche la plus faible proportion de femmes chefs d'un ménage. L'explication de la faible représentativité des femmes parmi les chefs de ménage reflète probablement le fait que, encore plus que dans les autres sociétés africaines, ce rôle familial est rarement reconnu aux femmes dans les sociétés burkinabè. Le statut de chef de ménage demeure en effet associé « à l'autorité familiale, définie comme l'exercice d'un pouvoir de gestion des individus et des

biens appartenant à la cellule familiale (large ou restreinte) » (Ouedraogo, 1996, p. 101). Même dans le cadre d'un noyau familial limité à un homme, une femme et leurs enfants, cette autorité sur les personnes et les biens n'est pas reconnue aux femmes dans la plupart des ethnies du Burkina Faso, majoritairement régies par le patriarcat, car les femmes sont elles-mêmes des biens dont on peut hériter (Kobiané, 2007).

La définition de ce qu'est une femme chef de ménage ne fait pas consensus parmi les chercheurs. Elle varie selon l'objectif de l'étude, selon si les auteurs mettent l'accent sur l'autonomie résidentielle et la prise de décision ou plutôt sur l'autonomie matérielle. Cependant, outre par l'autonomie résidentielle, les femmes chefs d'un ménage sont la plupart du temps définies à partir de leur état matrimonial. Cette définition répartit les femmes en chef *de jure* ou *de facto* (Fuwa, 1999 ; Pilon, Seidou Mama et Tichit, 1997), car elle se fonde sur l'absence dans le ménage d'un partenaire masculin corésident. Le sous-groupe *de jure* comprend les femmes chefs d'un ménage sans partenaire régulier ou reconnu, à savoir les célibataires, les divorcées/séparées et les veuves, et plus rarement les femmes en union polygynique avec résidence séparée des époux. Le sous-groupe *de facto* est composé de femmes qui ont un partenaire masculin stable mais qui sont identifiées comme les chefs de leur ménage parce que ce partenaire est durablement absent¹. À Ouagadougou, les femmes chefs de ménage *de facto* sont le plus souvent épouses de migrants ou de fonctionnaires en affectation ailleurs. Du fait d'une configuration résidentielle plus individualisée, et parce qu'elles sont plus à même d'être autonomes financièrement et qu'elles sont plus instruites, les femmes à Ouagadougou ont plus de possibilités de s'affirmer comme chef de leur ménage, car elles sont moins susceptibles d'être soumises à certaines coutumes. Par exemple, la pratique du lévirat, qui veut que les jeunes veuves soient rétrocédées à la parentèle masculine de leur défunt mari, est peu pratiquée à Ouagadougou, parce que les femmes peuvent se prendre en charge financièrement, elles et leur progéniture. Les veuves peuvent ainsi contracter des mariages symboliques qui leur garantissent de bons rapports avec la belle-famille ainsi qu'une protection pour elles et leurs enfants (Ouedraogo, 1996). De même, les femmes mariées ont plus de latitude pour éviter la cohabitation avec la belle-famille en cas d'absence prolongée du mari. Dans un contexte général dans lequel l'occupation du statut de chef de

1. Une absence prolongée du mari (6 mois dans les recensements) fait basculer le ménage d'une femme chef de ménage mariée de la catégorie *de facto* à la catégorie *de jure*.

ménage par une femme célibataire ou divorcée est négativement perçu, le relâchement du contrôle familial dans la capitale permet à certaines jeunes femmes célibataires, étudiantes ou salariées, d'être dans un ménage autonome qu'elles dirigent. On a ainsi recensé au RGPH de 2006 une proportion de 20 % de femmes célibataires chefs d'un ménage à Ouagadougou, contre 14 % dans les autres villes du Burkina Faso et 3 % en milieu rural.

La référence à l'état matrimonial — et partant à la présence d'un conjoint masculin — pour définir les femmes chefs de ménage ou les ménages dirigés par les femmes est cependant contestée par certains auteurs, qui lui préfèrent la notion de « ménage potentiellement dirigé par une femme », définie à partir du concept de « *working head* » (Lloyd et Gage-Brandon, 1993). Ce dernier concept tiendrait mieux compte, dans l'attribution de la position de chef de ménage, de la contribution économique de la femme aux ressources du ménage. Pour ces auteurs, les femmes qui soutiennent économiquement leur famille devraient ainsi être considérées comme les véritables chefs de leur ménage, indépendamment de la coresidence avec un conjoint. Cette vision du statut de femme chef de ménage fondé sur un rôle de pourvoyeuse de ressources dans le ménage ne peut se concevoir pour Ouagadougou que si elle n'intègre pas dans cette fonction les aspects liés au pouvoir de décision. En effet, être chef d'un ménage implique non seulement de se reconnaître soi-même comme tel, mais aussi d'être reconnu dans ce rôle par les autres membres du ménage ainsi que par le reste de la société. Le manuel de l'agent recenseur du RGPH de 2006 établit ainsi que les membres d'un ménage « reconnaissent en général, un des leurs comme chef de ménage, indépendamment du sexe de celui-ci » (INSD et ICF International, 2006, p. 12). En Afrique subsaharienne de manière générale, et au Burkina Faso en particulier, comme nous l'avons mentionné plus haut, la position de chef de ménage est considérée comme une prérogative masculine, le rôle prestigieux envisagé pour la femme dans la famille étant celui d'épouse et de mère (Bop, 1996 ; Lecarme, 1992 ; Ouedraogo, 1996 ; Pilon, Seidou Mama et Tichit, 1997). Les femmes identifiées comme chefs d'un ménage parce qu'elles sont les plus grandes contributrices à l'entretien du ménage ne se voient pas nécessairement accorder d'autorité sur les questions familiales. Lorsque le rôle de chef de ménage se confond avec celui de chef de famille, ce dernier a aussi un rôle social, qui va au-delà de sa seule cellule domestique. Or les normes culturelles veulent que certains rituels, même dans la cellule domestique, soient accomplis par les hommes seulement. Des études réalisées en Afrique subsaharienne indiquent que, même lorsqu'elles se considèrent comme pourvoyeuses des ressources du ménage et qu'elles assument les

responsabilités qui reviennent traditionnellement aux hommes, les femmes mariées avec un conjoint cohabitant ne se désignent pas comme chef de leur ménage (Mookodi, 2000 ; Wayack Pambè, 2012). En maintenant les égards dus à l'époux, parmi lesquels la non-contestation de son rôle de chef de famille, les femmes à Ouagadougou préservent le statut social acquis par le biais du mariage, statut bien supérieur à celui que peut leur fournir l'instruction, l'activité professionnelle ou le revenu. Aussi, seulement 1,3 % des femmes burkinabè ayant un conjoint présent ont été recensées comme chef de leur ménage au RGPH de 2006. L'opérationnalisation de la notion de femme chef d'un ménage demeure ainsi fortement tributaire du positionnement culturel et social du contexte dans lequel les femmes évoluent. Bien que relevant à l'origine d'une catégorie statistique, les femmes chefs de ménage sont souvent envisagées comme constituant un groupe social. Ce groupe doit alors être défini historiquement et géographiquement, car il ne saurait y avoir de conception universelle et définitive des ménages dirigés par une femme (Goebel, Dodson et Hill, 2010 ; Stewart-Withers, 2011).

MÉNAGE DIRIGÉ PAR UNE FEMME ET FÉMINISATION DE LA PAUVRETÉ EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Parce qu'elle repose en partie sur des réalités observées dans les pays occidentaux, la notion de femme chef de ménage tend à être assimilée à la monoparentalité féminine, ce qui bien souvent enferme ce groupe dans une vision misérabiliste. Par exemple, la désagrégation du groupe des femmes chefs de ménage selon l'état matrimonial a eu souvent comme objectif de faire ressortir la fragilité économique, sociale et psychologique des ménages monoparentaux féminins sans soutien masculin. Ces ménages sont généralement perçus comme ayant les structures familiales les plus précaires, car ils seraient isolés et économiquement vulnérables. Cette représentation des ménages monoparentaux — si l'on s'accorde sur le fait qu'ils constituent une partie importante des ménages dirigés par les femmes — occulte souvent le fait que leur vulnérabilité relève d'un ensemble de facteurs, comme la vision et la perception des ménages dirigés par une femme dans la société, l'organisation des familles (élargie ou nucléaire) ou encore les systèmes de genre en vigueur dans ladite société. Les ménages dirigés par une femme peuvent effectivement être isolés et économiquement vulnérables, surtout dans les contextes où il est admis que les femmes ne peuvent pas « faire de bons chefs de famille », et cela a

été très longtemps le cas dans les sociétés occidentales (Momsen, 2002). Dans nombre de pays en développement et surtout en Afrique subsaharienne, la situation des ménages monoparentaux est plus variée. Elle dépend des mécanismes de prise en charge des systèmes de solidarité de la parenté élargie, mais aussi des croyances religieuses ou encore de la perception négative ou non des mères célibataires dans la société (Stewart-Withers, 2011). Selon les contextes, les ménages de veuves et de mères célibataires peuvent ne pas être dans des situations économiques ou sociales plus vulnérables que d'autres types de ménage (Debdulal et Rafi, 2010 ; Goebel, Dodson et Hill, 2010). Kebe et Charbit (2007) rapportent par exemple qu'au Sénégal, les chefs de ménage monoparentaux, majoritairement composés de femmes, sont les moins affectés par la pauvreté monétaire. Wayack Pambè (2012) constate qu'à Ouagadougou, c'est le caractère isolé du ménage plus que la monoparentalité (à savoir l'absence d'un conjoint masculin) qui expliquerait la plus grande vulnérabilité économique de certains de ces ménages monoparentaux. Elle constate en effet que les ménages monoparentaux isolés composés d'une femme seule avec uniquement ses enfants mineurs ont deux fois plus de risque d'être classés dans la catégorie « pauvre » que les ménages monoparentaux féminins avec une structure familiale de forme élargie.

Malgré la diversité de situation des femmes chefs de ménage constatée dans les études, l'idée s'est répandue, sous la houlette des organismes internationaux, que les femmes sont les plus pauvres parmi les pauvres, et qu'il existe un risque élevé de transmission intergénérationnelle à leurs enfants des désavantages structurels dont elles souffrent dans les ménages qu'elles dirigent (Chant, 2008 ; Medeiros et Costa, 2008 ; Momsen, 2002). La notion de « féminisation de la pauvreté » s'est ainsi imposée, au point de constituer une orthodoxie résistant à toutes les contradictions empiriques qui lui ont pourtant été apportées par diverses études sur le sujet (Chant, 2008 ; Medeiros et Costa, 2008). Les études qui se sont penchées sur la problématique de la pauvreté des ménages dirigés par une femme indiquent en effet que leur surreprésentation dans les ménages les plus pauvres n'est pas un fait constant, mais qu'elle varie d'un pays à l'autre, et qu'elle n'est pas suffisamment systématique pour parler d'une « féminisation de la pauvreté ». De même, les résultats issus de la comparaison du bien-être des enfants entre les ménages dirigés par un homme et ceux dirigés par une femme tendent majoritairement à montrer un avantage pour les enfants à vivre

dans la seconde catégorie² (Shapiro et Tambashe, 2001 ; Sibanda, 2004 ; Townsend et collab., 2002 ; Wakam, 2002 ; Wayack Pambè et Pilon, 2011).

Nonobstant ce fait, une bonne partie de la recherche sur les femmes chefs de ménage demeure centrée sur les politiques de réduction de la pauvreté susceptibles de venir en soutien à ces ménages (Aghajanian et Thompson, 2013).

De nombreuses études se sont intéressées à la relation des femmes chefs de ménage avec la pauvreté en Afrique subsaharienne, à l'instar d'autres régions en développement (Appleton, 1996 ; Bentley, 2004 ; Dungumaro, 2008 ; Kebe et Charbit, 2007 ; Kimenyi et Mbaku, 1995 ; Locoh et Ametepe, 2004 ; Mberu, 2007 ; Oginni, Ahonsi et Ukwuije, 2013 ; Rogan 2013). Les résultats de ces études ne montrent pas de régularité dans l'association entre le fait d'avoir une femme à la tête d'un ménage et le risque que ce ménage soit pauvre. Dans une revue de la littérature sur le lien entre pauvreté et ménage dirigé par une femme en milieu rural en Afrique australe, O'Laughlin (1998) note que, d'un point de vue diachronique, il n'est pas possible de conclure à une augmentation systématique des ménages dirigés par une femme dans la sous-région, ni que tous les ménages dirigés par une femme soient pauvres, ni non plus que tous les ménages pauvres aient une femme à leur tête. Aborder la question dans une perspective transversale ne permet pas non plus d'aboutir à un constat définitif. Par exemple, Dungumaro (2008) observe, en Afrique du Sud, que les ménages pauvres ont trois fois plus de chances d'avoir une femme à leur tête plutôt qu'un homme, et que les ménages dirigés par une femme se retrouvent davantage dans les catégories les plus pauvres. Le même constat est fait, toujours pour l'Afrique du Sud, par Rogan (2013). Il observe aussi que les ménages dirigés par une femme rencontrent un risque plus grand d'être pauvres, parce qu'ils dépendent uniquement de revenus gagnés par des personnes de sexe féminin et, de façon générale, ces dernières sont moins bien rémunérées que les personnes de sexe masculin. Locoh et Ametepe (2004) ont examiné la question de la paupérisation des femmes à Lomé à partir du confort du logement lors d'un changement de résidence quand elles deviennent chef de ménage. Leurs analyses montrent que, de

2. Ces conclusions sur la supériorité des ménages dirigés par une femme dans la prise en charge des enfants ont contribué à justifier l'utilisation des ménages dirigés par les femmes comme mesure de la pauvreté et des inégalités selon le genre au sein de la famille ou des ménages, en même temps qu'elles généraient à leur tour une autre orthodoxie. Celle-ci est que les femmes seraient de meilleures gestionnaires que les hommes et que les ressources gérées par elles seraient plus investies dans le bien-être de leur ménage et allouées plus équitablement.

façon générale, quel que soit leur statut familial (chef de ménage ou autre membre), les femmes ont une moindre probabilité que les hommes d'accéder à des logements confortables avec des équipements en eau, électricité et sanitaires. Toutefois, les femmes ne sont pas davantage que les hommes dans des logements dépourvus de tout équipement. Les femmes comme les hommes qui ont accédé au statut de chef de ménage à Lomé lors de leur dernier déménagement ont eu une probabilité significativement plus faible d'accéder à un logement mieux équipé que les hommes et femmes d'autres statuts familiaux ayant connu la même mobilité. Shaffer (1998) montre quant à lui, pour la Guinée, que les indices de pauvreté basés sur la consommation sont plus élevés dans les ménages dirigés par un homme que dans les ménages dirigés par une femme et que les femmes, en particulier celles qui dirigent un ménage, sont sous-représentées dans les ménages pauvres et très pauvres. Les conclusions de l'étude de Kebe et Charbit (2007) sur la vulnérabilité des ménages dirigés par les femmes au Sénégal mesurée à partir de leur relation à la pauvreté monétaire vont dans le même sens. Elles révèlent certes que les femmes sont à la tête de structures familiales plus précaires, du fait à la fois d'une faible dotation en capital humain et d'une faible intégration au marché du travail rémunéré, et que les femmes chefs de ménage apparaissent également plus fragiles, parce qu'elles n'ont pas de conjoint actif présent dans le ménage et parce que leur ménage compte plus de dépendants et d'inactifs. Toutefois, malgré cette somme de handicaps, les femmes chefs de ménage se révèlent moins exposées que les hommes chefs de ménage à la pauvreté monétaire. Kebe et Charbit (2007) expliquent que la faiblesse des revenus générés par leur ménage est compensée par la capacité qu'ont les femmes à mobiliser leurs réseaux sociaux, drainant ainsi vers elles une rente migratoire plus importante. Des études effectuées au Nigéria à partir des données des EDS et utilisant toutes deux une estimation (*proxy*) par le niveau de vie pour estimer le bien-être du ménage aboutissent, elles, à des résultats contradictoires sur la question de la plus grande pauvreté des femmes chefs de ménage dans ce pays. Mberu (2007), à partir de l'EDS de 1999 du Nigéria, constate que les ménages qui ont à leur tête une femme étant par ailleurs seule adulte de son ménage ont des conditions de vie plus difficiles et sont significativement plus pauvres que les ménages avec deux parents à leur tête. C'est aussi le cas pour les ménages qui ont un homme seul adulte à la tête du ménage, mais l'intensité de la relation est plus faible. Par contre, Oginni, Ahonsi et Ukwuije (2013), qui ont utilisé des données de l'EDS de 2008 du Nigéria, concluent quant à eux que les politiques de lutte contre la pauvreté doivent se focaliser sur les ménages dirigés par les hommes, car

ceux qui ont une femme à leur tête ont 25 % moins de risque d'être pauvres.

Il apparaît donc que la variation des résultats en Afrique subsaharienne n'autorise pas de généralisation quant à la situation de plus grande pauvreté des ménages dirigés par une femme comparativement aux ménages dirigés par un homme. Des analyses qui tiennent compte du contexte dans lequel évoluent les ménages se révèlent nécessaires pour comprendre ce qui est spécifique aux femmes chefs de ménage dans chaque pays.

MÉTHODOLOGIE ET DONNÉES

Notre étude est basée sur une analyse des caractéristiques individuelles des chefs de ménage hommes et femmes, ainsi que sur une analyse des caractéristiques du logement et des biens possédés dans les ménages qu'ils dirigent. Les données concernent l'ensemble des 278 141 ménages et chefs de ménage de Ouagadougou enregistrés lors du dernier recensement de la population du Burkina Faso (2006). Les variables individuelles sont notamment le sexe du chef de ménage, son âge, son statut d'activité (exercice ou non d'une activité économique), son état matrimonial et son niveau de scolarité. Les caractéristiques du ménage sont saisies à travers d'une part le type de logement, le statut d'occupation de ce logement, la nature des murs, le moyen utilisé pour l'éclairage et pour la cuisson, la source d'approvisionnement en eau potable et le mode de collecte des ordures et, d'autre part, le nombre de téléviseurs, de téléphones fixes, de téléphones mobiles, de réfrigérateurs, de vélos, de mobylettes et d'automobiles³. Le tableau 1 présente la distribution des variables primaires retenues à cette étape.

3. Une variable couramment utilisée pour différencier le groupe des femmes chefs de ménage de celui des hommes est la taille du ménage. Nous n'avons pas pris en compte la taille du ménage dans les analyses effectuées ici pour deux raisons. La première est que, du point de vue conceptuel, nous avons considéré les caractéristiques individuelles du chef de ménage dans le but de comprendre les facteurs qui favorisent l'accès à ce statut selon le sexe. Les variables relatives au ménage en termes de biens possédés et de caractéristiques du logement ont servi quant à elles pour la détermination de la relation des chefs de ménage à la pauvreté. Inclure la taille du ménage dans les analyses exigeait que soit également inclus la composition démographique du ménage, afin de mieux cerner la capacité et la situation économique de ce ménage, car la taille du ménage « brute » ne renseigne pas suffisamment sur ces aspects. La seconde raison, purement stochastique, est liée au fait qu'une prise en compte éventuelle de la taille des ménages dans nos analyses entraîne une chute non négligeable de la variance totale expliquée par les deux premiers facteurs, en raison

Comme nous l'avions prévu, la grande majorité des chefs de ménage sont des hommes (85,8 %). Alors que près de la moitié sont de jeunes adultes de 30 à 44 ans (46,3 %), le taux de personnes non scolarisées dans ce groupe est très important (43,8 %). Néanmoins, on observe un nombre relativement élevé de personnes ayant fréquenté au moins l'enseignement secondaire (21,3 %). Plus des deux tiers (76,9 %) des chefs de ménage déclarent être « en emploi ». Le nombre de retraités parmi les chefs de ménage est très faible (4,2 %), ce qui résulte du double fait de la structure par âge des chefs de ménage vue précédemment et de la faible couverture du système de retraite, qui ne s'adresse qu'au secteur formel. Si la plupart des chefs de ménage sont en union monogame (65,6 %), on remarque aussi que près d'un chef de ménage sur cinq (19,1 %) est célibataire. Ceci correspond au positionnement dans le cycle de vie. Certains jeunes hommes ou jeunes femmes chefs de ménage poursuivent encore un cursus scolaire, tandis que d'autres, surtout parmi les hommes, rencontrent des difficultés économiques et attendent des jours meilleurs pour se marier.

Pour ce qui est des caractéristiques du logement, la plupart des chefs de ménage sont propriétaires. En dehors du moyen de cuisson (où le bois simple est majoritaire) et du moyen de gestion des eaux usées (où le recours à la rue est très pratiqué), les logements ont en général des caractéristiques convenables, si l'on se réfère à la nature des murs du bâtiment, à la source d'approvisionnement en eau potable, à la source d'énergie et à la gestion des ordures.

En ce qui concerne les biens d'équipement, les biens les plus possédés par les ménages sont un poste de radio (84,8 %), une bicyclette (71,5 %), un téléphone mobile (61,8 %) et une mobylette (59,5 %). Un peu plus de la moitié des ménages (51,8 %) disposent d'un téléviseur, la possession d'un téléphone fixe ou d'un réfrigérateur (18,3 %) demeurant relativement rare.

de la très faible qualité de représentation des ménages ayant moins de 4 membres. Ainsi, en définitive, la prise en compte de la taille du ménage dans cette étude aurait réduit le degré de fiabilité de notre analyse sans pour autant fournir un apport supplémentaire à notre propos.

TABLEAU 1 Les variables primaires caractéristiques du chef de ménage et du ménage

Variables	N	%	Variables	N	%
Sexe du CM			Classe d'âge du CM		
Masculin	238 596	85,8	Moins de 30 ans	59 856	21,6
Féminin	39 545	14,2	30 à 44 ans	128 500	46,3
			45 ans et plus	89 084	32,1
Type d'habitat			Nature des murs		
Immeuble/villa	34 931	12,8	Dur	142 710	51,8
Maison individuelle	184 567	67,8	Semi-dur	67 030	24,3
Bâtiment à plusieurs logements	51 276	18,8	Banco/autres	65 873	23,9
Autres	1381	0,5	Source d'énergie		
Statut d'occupation du logement			Sonabel/groupe	134 847	49,1
Propriétaire	154 270	57,1	Lampe/autres	139 537	50,9
Locataire	81 726	30,2	Gestion des ordures		
Hébergé/autres	34 229	12,7	Ramassage privé	120 860	43,9
Moyen de cuisson			Tas d'immondices	71 615	26,1
Électricité/gaz	71 565	26,0	Fossé/autres	82 680	30,0
Pétrole/charbon/bois amélioré	57 820	21,0	Gestion des eaux usées		
Bois simple/autres	145 654	53,0	Cour	48 828	18,2
Source d'eau			Rue	170 294	63,1
Eau courante	114 409	41,5	Puits	50 558	18,7
Borne/pompe	157 868	57,3			
Puits/autres	3194	1,2			
Poste de radio			Téléphone mobile		
0	42 133	15,2	0	105 719	38,2
1	193 939	70,1	1	100 990	36,5
2 ou plus	40 736	14,7	2 ou plus	69 945	25,3
Téléphone fixe			Téléviseur		
0	244 067	88,2	0	133 305	48,2
1+	32 532	11,8	1+	143 497	51,8

Variables	N	%	Variables	N	%
Bicyclette			Mobylette		
0	78 777	28,5	0	112 107	40,5
1	114 726	41,4	1	115 350	41,7
2+	83 175	30,1	2+	49 189	17,8
Réfrigérateur					
0	227 063	81,7			
1+	50 794	18,3			
Niveau de scolarité du CM			État matrimonial du CM		
Aucun	121 801	43,8	Célibataire	52 290	19,1
Primaire	52 248	18,8	Union monogame ou UL	180 233	65,6
Collège	44 907	16,1	Union polygame	20 061	7,3
Lycée ou plus	59 185	21,3	Veuf/veuve ou divorcé(e)	21 825	8,0
Statut d'activité du CM					
En emploi	213 667	76,9			
Retraité	11 791	4,2			
Inactif	52 407	18,9			

Abréviations: CM, chef de ménage; UL, union libre.

Remarque: Le collège et le lycée représentent respectivement le cycle 1 et le cycle 2 de l'enseignement secondaire au Burkina Faso. « Lycée ou plus » signifie ici que l'individu a un niveau équivalent soit au 2^e cycle du secondaire, soit au supérieur (université, etc.).

Source: calculs des auteurs à partir des données du Recensement de 2006

Afin de cerner les facteurs qui définissent le mieux les ménages dirigés par un homme et ceux dirigés par une femme, nous avons construit dans un premier temps les profils de l'ensemble des ménages, en prenant en compte les deux catégories de variables décrites plus haut, à savoir les caractéristiques individuelles du chef de ménage et celles du ménage. Plus précisément, l'objectif à cette étape a été de déterminer s'il existe ou non un profil type de ménage suivant le sexe du chef de ménage et, par là, de déterminer les « points de rupture » éventuels entre les deux catégories de ménage. Il s'agit ainsi, en fonction des modalités de chaque variable, de voir ce qui distingue le groupe des hommes chefs de ménage du groupe des femmes chefs de ménage et, en utilisant plusieurs variables, de voir lesquelles sont les plus proches de l'une ou l'autre des catégories de ménage. Nous avons effectué à cet effet une analyse en composantes principales (ACP) sur l'ensemble des variables prises en compte dans l'étude sous leur forme muette (chaque variable primaire a été scindée en autant

de variables que ses modalités, et ces dernières ont été codées 1 ou 0). À partir du plan factoriel défini par les deux premières composantes, nous avons isolé les éléments relativement spécifiques définissant chacune des deux catégories de ménage reposant sur le sexe du chef de ménage.

L'étape suivante de notre travail a consisté à évaluer l'homogénéité (ou l'hétérogénéité) au sein de chacun des groupes de chefs de ménage définis en fonction du sexe. À partir des quatre variables individuelles les plus pertinentes caractérisant les chefs de ménage (âge, niveau de scolarité, statut d'activité et état matrimonial), nous avons utilisé la méthode *two step cluster* afin de dégager les différents sous-groupes qui se ressemblent (partagent le plus d'attributs communs) à l'intérieur de chaque groupe de ménages. La comparaison du nombre de sous-groupes homogènes au sein de chaque groupe d'une part et l'analyse des caractéristiques de chaque sous-groupe d'autre part permettent de saisir encore plus finement les particularités de chacun des groupes de chefs de ménage femmes et hommes.

La troisième étape de notre travail a porté sur la comparaison des conditions de vie des ménages dirigés par un homme et de celles des ménages dirigés par une femme. En faisant l'hypothèse que les ménages dirigés par une femme présentent même dans leur hétérogénéité de moins bonnes conditions de vie que ceux dirigés par un homme, nous avons défini le niveau de vie du ménage en fonction du sexe de la personne qui le dirige⁴. La comparaison des conditions de vie des ménages s'est faite grâce à un indicateur synthétique (*proxy*) de niveau de vie des ménages suivant une approche non utilitariste. Ainsi, pour construire cet indicateur, nous avons utilisé uniquement les variables relatives aux ménages présentées plus haut, à savoir les caractéristiques du logement et les biens possédés. L'indicateur synthétique de niveau de vie correspond à la première composante issue de l'ACP réalisée sur l'ensemble de ces variables (Kobiané, 1998 ; Moussa, 2010). Nous avons ensuite construit trois classes de niveau de vie des ménages grâce à la méthode des nuées dynamiques. Cette technique présente, par rapport aux *n*-tiles qui sont très souvent utilisés dans la littérature, l'avantage de constituer des groupes uniquement sur le critère d'homogénéité, c'est-à-dire sans aucune contrainte d'effectifs. Enfin, nous avons défini les différents groupes ou classes à l'aide d'une analyse factorielle des correspondances. Les conditions de vie de chaque sous-catégorie de ménage précédemment déterminée à l'étape 2 sont déduites de sa proximité ou de

4. En effet, pour parler complètement de la « féminisation de la pauvreté », il convient de prendre en compte le sexe de tous les membres du ménage (et non pas seulement du chef de ménage).

son éloignement relatif sur le plan factoriel à l'une des trois classes de niveau de vie issues de cette analyse factorielle des correspondances.

RÉSULTATS

Être femme et chef d'un ménage à Ouagadougou : conditions et intensité du phénomène

Les résultats de l'analyse descriptive, présentés dans le tableau 2, donnent la distribution des femmes chefs de ménage selon leur état matrimonial et la proportion de femmes chefs d'un ménage dans un état matrimonial donné. Ils fournissent un premier indicateur du mode d'accès des femmes au statut de chef de ménage à Ouagadougou. Nous avons conservé les chefs de ménage tels qu'ils avaient été identifiés lors du recensement, à savoir la personne désignée comme telle par le répondant au questionnaire. Outre une forte participation des femmes au marché du travail (rémunéré), les deux phénomènes qui contribuent le plus à la formation de ménages dirigés par une femme dans les pays développés sont le divorce et la diminution de l'intensité du mariage, avec une augmentation des mères célibataires (Arias et Palloni, 1999). En Afrique subsaharienne, au Cameroun, Tichit (2002) observe que la participation des femmes au marché du travail rémunéré contribue aussi fortement à la formation des ménages dirigés par les femmes dans la capitale administrative. À Yaoundé, les femmes chefs de ménage sont ainsi pour la plupart de jeunes fonctionnaires majoritairement célibataires. La répartition des femmes chefs de ménage selon l'état matrimonial à Ouagadougou montre une situation qui relève à la fois de la tradition, avec une contribution forte des veuves et des femmes mariées dans la population des femmes chefs de ménage, et d'un certain modernisme, par la proportion relativement forte de célibataires et la part non négligeable de divorcées. On peut ainsi y lire que les conditions pour qu'une femme accède au statut de chef de ménage sont d'abord qu'elle soit veuve (40 %), ensuite qu'elle soit mariée à un migrant (26 %) ou qu'elle soit célibataire (22 %). Alors que le mariage demeure une donnée centrale dans la vie des femmes burkinabè, la forte proportion de femmes chefs de ménage célibataires se révèle surprenante, de même que le pourcentage, faible mais substantiel, de femmes divorcées (6 %). En effet, le divorce demeure très stigmatisé dans les sociétés burkinabè et, en cas de séparation, la pratique est plutôt de recueillir les femmes, surtout les jeunes, au sein du lignage paternel (Bertho, 2012).

Un autre élément majeur visible dans le tableau 2 est la faible proportion de femmes chefs de ménage à Ouagadougou (14 femmes pour 100 hommes). Bien que ce pourcentage soit plus élevé que la moyenne nationale, comme nous l'avons déjà relevé, il traduit néanmoins une organisation des systèmes de genre qui, comme dans beaucoup de sociétés traditionnelles, fait toujours de la femme une cadette sociale (Aghajanian et Thompson, 2013). Le nombre de femmes pour 100 hommes dans chaque état matrimonial indique en effet ici que c'est en cas de rupture d'union que les femmes sont le plus susceptibles d'être désignées comme chef d'un ménage. Il transparait ainsi, dans une société ouagalaise pourtant urbaine, un « conservatisme » dans le fonctionnement de la cellule conjugale, au sein de laquelle l'autorité familiale reste dévolue à l'homme.

TABLEAU 2 Répartition des femmes chefs de ménage selon l'état matrimonial et nombre de femmes pour 100 chefs de ménage pour un état matrimonial donné

État matrimonial	Femmes chefs de ménage (%)	Nombre pour 100 chefs de ménage
Célibataire	21,7	16
Mariée (union monogame)	26,0	06
Mariée (union polygame)	5,0	10
Union libre	1,6	05
Divorcée/séparée	5,9	58
Veuve	39,8	86
Total	100,0	14

Source : calculs des auteurs à partir des données du Recensement de 2006

Profils socioéconomiques et démographiques des hommes et des femmes chefs de ménage à Ouagadougou

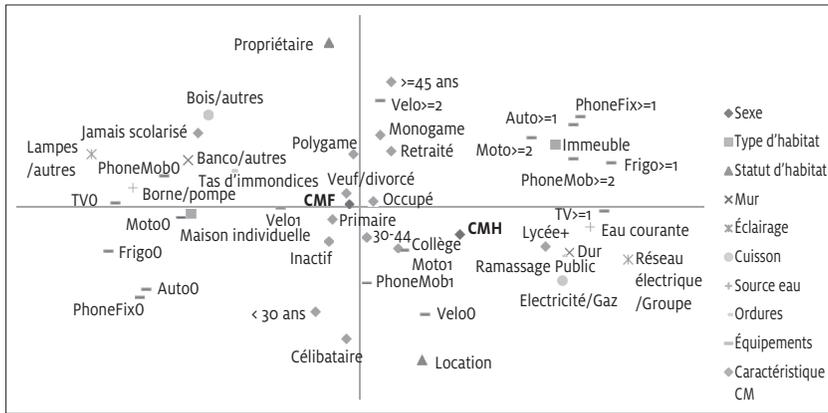
La figure 1 présente les résultats de l'ACP et met en évidence les différences entre les ménages selon le sexe du chef de ménage, à partir des caractéristiques individuelles du chef de ménage et celles du ménage qu'il dirige. Elle montre des profils relativement différents selon si la personne à la tête du ménage est une femme ou un homme.

Dans l'ensemble, les femmes chefs de ménage sont définies davantage par leurs caractéristiques individuelles que ne le sont les hommes de même statut, excepté le fait d'avoir un niveau élevé de scolarité, qui caractérise

plutôt les hommes chefs de ménage. Les variables qui décrivent les caractéristiques individuelles (plutôt que celles du ménage) apparaissent plus déterminantes du statut de chef de ménage pour une femme que pour un homme. En outre, en termes de « force » des aspects individuels, les femmes chefs de ménage sont, comme prévu, plus concernées par le divorce ou le veuvage⁵ que par tout autre statut sociodémographique. Par ailleurs, elles sont davantage représentées dans la catégorie des chefs de ménage ayant un niveau de scolarité primaire que les chefs de ménage hommes, tandis que la modalité « jamais scolarisé » n'est associée qu'à elles. Enfin, on note que l'exercice d'une activité économique caractérise plus les femmes chefs de ménage que les hommes chefs de ménage.

Si l'on s'intéresse aux caractéristiques du ménage et des biens possédés, on constate que les ménages dirigés par une femme sont ceux qui sont le plus associés aux ménages ayant de mauvaises conditions de vie. Par exemple, tous les ménages n'ayant aucun bien (vélo, mobylette, téléphone mobile, etc.) ou qui présentent de mauvaises caractéristiques en termes de logement (murs en banco, cuisson avec du bois ou autres, etc.) sont de loin plus proches des ménages dirigés par une femme que de ceux à la tête desquels on trouve un homme. Ces premiers résultats apportent plusieurs renseignements. Tout d'abord, ils montrent que la notion de « femme chef de ménage », qui a d'abord une utilité statistique, correspond également à une réalité sociale à Ouagadougou. La prépondérance des caractéristiques individuelles dans la détermination des femmes chefs de ménage (comparativement aux hommes chefs de ménage) suggère que ce statut n'est accordé aux femmes que dans certaines conditions particulières. Ainsi, non seulement les femmes ne peuvent être chefs de ménage qu'en l'absence d'un conjoint masculin, mais en plus elles n'accèdent à cette position qu'à des âges élevés, comme l'indique la prédominance de l'état de veuve ou divorcée au sein du groupe des femmes chefs de ménage. En revanche, le simple fait d'être un homme semble être une condition *a priori* très forte pour jouer le rôle de chef de ménage. Ces premiers résultats montrent aussi que les femmes chefs de ménage sont plus pauvres et moins instruites que les hommes chefs de ménage.

5. Pour des raisons de faibles effectifs, notamment chez les hommes, il n'a pas été possible de dissocier les chefs de ménage divorcé(e)s et d'en faire un groupe à part. Il nous a semblé plus pertinent de les regrouper avec les veufs et veuves, avec lesquels ils partagent le fait d'être en rupture d'union, même s'il est bien évident que les deux groupes se distinguent par l'âge, le niveau de scolarité et l'activité économique, et que ce regroupement ne permet pas de rendre compte de la particularité de la situation des divorcé(e)s.

FIGURE 1 Profils des chefs de ménage suivant le sexe

Le groupe des femmes chefs de ménage moins hétérogène que le groupe des hommes chefs de ménage

Sur la base d'une analyse utilisant la méthode *two step cluster*, deux groupes homogènes de femmes chefs de ménage et trois groupes d'hommes chefs de ménage ont été obtenus à partir des variables d'âge, de niveau de scolarité, de statut d'activité et d'état matrimonial des chefs de ménage. Il ressort ainsi que, dans l'ensemble, le groupe des femmes à la tête d'un ménage est moins hétérogène que le groupe des hommes chefs d'un ménage (tableau 3).

Le premier sous-groupe de femmes chefs de ménage (Gf1) est caractérisé par l'âge relativement élevé (45 ans ou plus) des femmes qui le composent, par le fait que ces femmes dans leur quasi-totalité (83 %) ne possèdent aucun niveau de scolarité et que dans leur grande majorité (57 %) elles n'ont pas d'activité économique — notons que toutes les retraitées figurent dans ce sous-groupe — et par le fait que, pour la plupart (72 %), ce sont des veuves ou des divorcées.

Le second sous-groupe (Gf2) présente des caractéristiques sensiblement opposées à celles du premier groupe. Il est ainsi majoritairement composé de femmes jeunes, 9 sur 10 ayant moins de 45 ans. Les femmes de ce sous-groupe sont pour la plupart instruites (86 %) et le plus souvent au moins de niveau de scolarité secondaire (61 %). Ce sous-groupe de femmes est dans sa grande majorité actif économiquement (60 %) et il se partage, sur le plan matrimonial, principalement entre les célibataires (45 %) et les femmes mariées en union monogame.

Chez les hommes chefs de ménage, il ressort tout d'abord globalement qu'il est beaucoup plus difficile (comparativement aux femmes chefs de ménage) d'isoler des caractéristiques pour chacun des sous-groupes. On peut néanmoins subdiviser cette catégorie en trois sous-groupes. Le premier (Gh1) est composé à 100 % d'hommes chefs de ménage âgés de 30 à 44 ans, qui exercent tous une activité économique et qui sont en union monogame. La grande majorité des hommes de ce sous-groupe est instruite (61 %), une part importante ayant été au moins au collège.

Le deuxième sous-groupe d'hommes chefs de ménage (Gh2) est essentiellement composé d'hommes de 45 ans ou plus (9 sur 10), majoritairement non instruits (56 %). Ces hommes sont pour la plupart actifs (à 67 %) et en majorité en union monogame (71 %). Il est toutefois à noter en ce qui concerne l'état matrimonial que c'est le seul sous-groupe d'hommes qui comprend des hommes en union polygame et des veufs ou divorcés.

Le dernier sous-groupe d'hommes chefs de ménage (Gh3) est structuré autour des hommes les plus jeunes, 76 % ayant moins de 30 ans. Il comprend 77 % d'hommes actifs et 62 % de célibataires. Comme l'on peut s'y attendre compte tenu de sa jeunesse, c'est le sous-groupe qui a la proportion la plus faible d'hommes chefs de ménage non instruits (30 %).

En définitive, à Ouagadougou, les chefs de ménage se distinguent à l'intérieur de chaque catégorie à partir de critères communs qui sont l'âge, le revenu et le niveau d'instruction, et les sous-groupes des femmes chefs de ménage se distinguent de plus spécifiquement en fonction de l'état matrimonial. Alors que la question de l'hétérogénéité du groupe des femmes chefs d'un ménage est régulièrement mentionnée dans la littérature, les résultats obtenus ici montrent que la catégorie des hommes chefs de ménage peut se révéler plus disparate que celle des femmes de même statut familial. Cette diversité au sein des deux groupes mérite d'être intégrée dans des analyses qui comparent la relation à la pauvreté des ménages selon le sexe de la personne qui les dirige.

TABLEAU 3 Caractéristiques des sous-groupes de chefs de ménage par sexe

		Sous-groupes des femmes		Sous-groupes des hommes		
		Groupe Gf1	Groupe Gf2	Groupe Gh1	Groupe Gh2	Groupe Gh3
Effectif	N ^a	20 457	18 158	83 694	83 730	67 796
	%	53,0	47,0	35,6	35,6	28,8
Âge	Moins de 30 ans	0,0	38,8	0,0	0,6	76,3
	30 à 44 ans	27,3	52,4	100,0	14,3	23,7
	45 ans et plus	72,7	8,8	0,0	85,1	0,0
Niveau de scolarité	Aucun	82,7	14,1	38,8	55,8	30,5
	Primaire	7,8	24,8	20,5	16,5	21,4
	Collège	4,8	28,2	18,0	11,4	20,3
	Lycée ou plus	4,7	32,9	22,7	16,3	27,8
Statut d'activité	En emploi	41,1	60,4	100	67,1	76,8
	Retraité(e)	3,3	0,0	0,0	13,1	0,0
	Inactif	55,6	39,6	0,0	19,8	23,2
État matrimonial	Célibataire	1,3	44,7	0,0	2,3	61,8
	Union mono-game ou UL	18,7	37,7	100	71,2	38,2
	Union polygame	7,7	2,0	0,0	21,6	0,0
	Veuf/veuve ou divorcé(e)	72,3	15,6	0,0	4,9	0,0

Abréviations: CM, chef de ménage; Gf, groupe de femmes chefs de ménage; Gh, groupe d'hommes chefs de ménage; UL, union libre.

^a 4306 ménages n'ont pas été classés (en raison de valeurs manquantes rendant leur classification impossible).

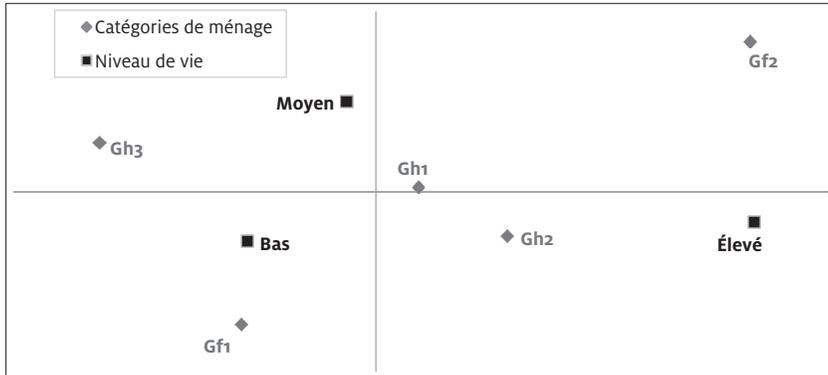
Source: calculs des auteurs à partir des données du Recensement de 2006

Niveau de vie des ménages et sexe du chef de ménage

Nous comparons dans un premier temps les conditions de vie des cinq sous-groupes de ménage (les deux sous-groupes de ménages dirigés par une femme et les trois sous-groupes de ménages dirigés par un homme) en examinant leur proximité ou leur éloignement relatif sur le plan factoriel avec l'une des trois classes de niveau de vie issues de l'analyse factorielle des correspondances.

Les résultats obtenus ici nuancent ceux obtenus dans la première analyse, qui ont révélé une relation plus forte à des conditions de vie médiocre pour le groupe des femmes chefs de ménage pris dans son ensemble. Comme on le voit sur la figure 2, le sous-groupe Gf2 des femmes chefs de ménage se distingue nettement des quatre autres sous-groupes et apparaît comme celui qui a la plus grande probabilité d'avoir des ménages de la classe de niveau de vie « élevé », avec laquelle il présente la plus forte proximité. Les femmes de ce groupe, jeunes et instruites, sont non seulement dans leur grande majorité actives comme nous l'avons vu, mais elles exercent aussi probablement, du fait de leur fort niveau d'instruction, des emplois bien rémunérés dans le secteur formel. Le sous-groupe de femmes chefs de ménage Gf2 comprend également une forte proportion de femmes mariées, dont les maris sont susceptibles d'être migrants de travail ou fonctionnaires, et donc d'effectuer des transferts monétaires dans leur ménage. Le sous-groupe des hommes chefs de ménage Gh2 se montre aussi plus proche de la classe de niveau de vie « élevé », comparativement aux deux autres sous-groupes d'hommes chefs de ménage et au sous-groupe de femmes chefs de ménage Gfi, mais on peut noter dans le même temps qu'il affiche aussi une proximité relative avec la classe de niveau « bas ». Les ménages de ce groupe, composé des hommes les plus âgés, regroupent à la fois des retraités, qui jouissent certainement de biens matériels qu'ils ont pu cumuler tout au long de leur vie, et d'hommes toujours en activité qui, malgré leur faible niveau d'instruction, sont dans des secteurs de l'économie rémunérateurs comme le commerce.

Un autre résultat important qui apparaît ici est qu'un des deux sous-groupes de femmes, le Gfi, comprend sans conteste les ménages qui présentent les conditions de vie les plus médiocres dans la capitale. Ce sous-groupe est en effet celui qui est le plus proche de la classe de niveau de vie « bas ». Deux des sous-groupes d'hommes chefs d'un ménage (Gh1 et Gh3) semblent appartenir quant à eux à la classe moyenne de la capitale burkinabè. Ce sont, pour certains, des ménages qui sont dans un processus de constitution de leur patrimoine.

FIGURE 2 Correspondances entre les catégories de ménages et le niveau de vie des ménages

Abréviations : Gf, groupe de femmes chefs de ménage ; Gh, groupe d'hommes chefs de ménage.

Une dernière analyse a consisté à conserver la catégorie des hommes chefs de ménage comme un groupe homogène, tandis que les ménages dirigés par une femme sont restés répartis en deux sous-groupes. L'analyse du résultat de l'analyse factorielle des correspondances portant sur les sous-groupes de femmes chefs de ménages comparés à l'ensemble des hommes chefs de ménage en termes de niveau de vie fait ressortir divers constats. Le premier confirme le fait que le groupe des femmes chefs de ménage Gf2 présente de loin de meilleures conditions de vie que les groupes de ménages dirigés par des hommes, tandis que le sous-groupe de femmes chefs de ménage Gf1 ne se rapproche quant à lui que des ménages ayant le plus faible niveau de vie. Quant à l'ensemble du groupe des hommes chefs de ménage, il présente une configuration ambiguë, car il s'apparente à la fois au niveau de vie moyen et au niveau de vie « bas ».

Ainsi, dans l'ensemble, on remarque qu'en termes de conditions de vie, les ménages dirigés par une femme se situent aux deux extrêmes des classes de niveau de vie, tandis que les ménages dirigés par un homme tendent plutôt à se situer au centre, dans la classe moyenne.

FIGURE 3 Correspondances entre catégories de ménage et niveau de vie des ménages



Abréviations: Gf, groupe de femmes chefs de ménages; HCM, hommes chefs de ménage (ensemble des ménages dirigés par un homme).

En définitive, il ressort de la comparaison de la relation à la pauvreté des ménages selon le sexe du chef de ménage que les inégalités qui parcourent les différents sous-groupes composant la catégorie des femmes chefs de ménage peuvent se révéler plus importantes que celles qui existent entre l'ensemble de ce groupe et celui des hommes chefs de ménage. Le phénomène des femmes chefs de ménage traversant les différentes couches sociales, certaines sont plutôt favorisées matériellement, tandis que d'autres se montrent plus vulnérables économiquement, en l'occurrence les veuves. La plus grande précarité des femmes chefs de ménage veuves est également constatée dans d'autres études réalisées en Afrique subsaharienne. Ainsi, Van de Walle (2013) rapporte qu'au Mali, les femmes chefs d'un ménage se révèlent en moyenne plus pauvres que les hommes chefs d'un ménage, mais seulement si on ne prend pas en compte l'état matrimonial. En milieu urbain comme rural, les ménages de veuves et de divorcées sont considérablement plus vulnérables que les ménages de femmes mariées, que ces dernières soient en union monogame ou polygame. L'introduction de la variable sur l'état matrimonial montre que les ménages dirigés par les veuves sont significativement plus pauvres que les autres types de ménage. Appleton (1996) montre aussi qu'en Ouganda les ménages de veuves sont, parmi tous les sous-groupes de ménages, ceux qui ont le niveau de vie le plus bas, et qu'ils sont surreprésentés dans la catégorie des ménages pauvres. Horrell et Krishnan (2007) observent également une situation contrastée en termes de niveau de vie entre les femmes chefs de ménage *de jure* et les femmes chefs de ménage *de facto*. Les

premières se révèlent plus démunies financièrement et moins instruites que les secondes, qui perçoivent de plus des transferts monétaires.

Comme nous l'avons vu, les transferts monétaires (internationaux ou de l'intérieur du pays) de la part des membres de la parenté élargie ou du mari sont soulignés de façon régulière dans la littérature comme constituant l'une des raisons majeures qui fait que les femmes chefs d'un ménage ne sont pas plus économiquement vulnérables que les hommes chefs de ménage, malgré leur désavantage structurel en termes d'accès aux ressources (Kebe et Charbit, 2007 ; Villarreal et Shin, 2008). Il nous semble toutefois que, à Ouagadougou, l'incidence de la pauvreté, plus faible chez les femmes chefs de ménage, reflète également un processus de sélection de ces femmes, qui constituent de fait une catégorie particulière. Elles peuvent s'autoriser à s'affranchir des normes sociales qui veulent qu'elles soient sous la protection d'un ménage dirigé par un homme en l'absence définitive du conjoint parce qu'elles sont matériellement émancipées et peuvent prendre en charge leur ménage de manière autonome (Shaffer, 1998 ; Villarreal et Shin, 2008).

CONCLUSION

Cette étude s'est saisie des possibilités qu'offre l'exhaustivité des données d'un recensement général de la population pour apporter des éclairages supplémentaires à la connaissance du phénomène des femmes chefs de ménage en milieu urbain en Afrique subsaharienne. Nous avons eu comme double objectif de révéler les spécificités des femmes chefs de ménage (comparativement aux hommes chefs de ménage) à Ouagadougou et de réexaminer la situation de ces deux groupes par rapport à la pauvreté. Les résultats indiquent que la notion de femme chef de ménage est statistiquement opérationnelle dans le cadre de Ouagadougou, et qu'elle correspond également à une réalité sociale. La distinction entre les chefs de ménage se fonde sur leur revenu, leur âge et leur sexe. Le groupe des femmes chefs de ménage se révèle être très différent du groupe des hommes chefs de ménage, essentiellement par l'état matrimonial, et il se subdivise en deux sous-groupes très distincts. Ces résultats contribuent à nuancer les affirmations souvent énoncées sur la relation entre pauvreté et femmes chefs de ménage. Les femmes chefs d'un ménage font en effet l'objet d'études particulières parce qu'elles sont perçues — elles et les structures familiales qu'elles dirigent — comme étant plus vulnérables que les hommes chefs de ménage. Dans cette étude, à l'instar de plusieurs autres, il apparaît que cela

n'est pas toujours le cas, et que les différences relèvent plus de l'appartenance à une classe sociale qu'à un sexe. Les différences internes dans la catégorie des femmes chefs de ménage montrent ainsi que les situations de ces dernières dépendent de leur classe sociale, de leur cycle de vie et de leur situation matrimoniale.

Nos analyses montrent également que, dans la perspective d'une appréhension de leur vulnérabilité, l'éclatement de la catégorie des femmes chefs de ménage en chef *de jure* et *de facto* n'est pas suffisante pour mettre en exergue l'hétérogénéité de ces femmes chefs de ménage. Si les veuves et leurs ménages apparaissent comme les plus fragiles à Ouagadougou, ce n'est pas le cas des célibataires, ce qui semble suggérer que c'est plutôt le fait de ne pas être instruites et d'être inactives plutôt que d'être veuves qui explique la précarité des premières citées.

Enfin, la présence non négligeable de jeunes femmes célibataires dans le groupe des femmes chefs de ménage dans la capitale burkinabè laisse entrevoir les prémices d'un changement dans la manière dont les femmes envisagent leur position sociale à Ouagadougou. Il se pourrait que certaines jeunes femmes fassent désormais le choix d'être chef de leur ménage, en tirant profit de l'opportunité que leur donne leur autonomie financière pour acquérir une autonomie résidentielle et conquérir ainsi un rôle familial perçu jusque là comme étant réservé à la seule gente masculine. Il serait intéressant de voir comment ces jeunes femmes, une fois en union, renégocient ce statut au sein de leur couple.

BIBLIOGRAPHIE

- AGHAJANIAN, A. et V. THOMPSON. 2013. « Female Headed Households in Iran (1976-2006) », *Marriage and Family Review*, 49, 2 : 115-134.
- APPLETON, S. 1996. « Women-Headed Households and Household Welfare : An Empirical Deconstruction for Uganda », *World Development*, 24, 12 : 1811-1827.
- ARENDS-KUENNING, M. et S. DURYEA. 2006. « The Effect of Parental Presence, Parents' Education, and Household Headship on Adolescents' Schooling and Work in Latin America », *Journal of Family and Economic Issues*, 27, 2 : 263-286.
- ARIAS, E. et A. PALLONI. 1999. « Prevalence and Patterns of Female Headed Households in Latin America : 1970-1990 », *Journal of Comparative Family Studies*, 30, 2 : 257-279.
- BENTLEY, K. 2004. « Women's human rights & the feminisation of poverty in South Africa », *Review of African Political Economy*, 31, 100 : 247-261.

- BERTHO, B. 2012. « Trajectoires et revendications féminines dans le règlement des différends conjugaux autour de deux études de cas en milieu Mossi (Burkina Faso) », *Autrepart*, 2, 61 : 99-115.
- BOP, C. 1996. « Les Femmes chefs de Famille à Dakar », dans J. BISILLIAT (dir.), *Femmes du Sud, chefs de famille*, Paris, Karthala : 129-149.
- CHANT, S. 2008. « The Feminisation of Poverty and the Feminisation of Anti-Poverty Programmes : Room for Revision ? », *The Journal of Development Studies*, 44, 2 : 165-197.
- DEBDULAL, M. et M. RAFI. 2010. « Are Female-Headed Households More Food Insecure? Evidence from Bangladesh », *World Development*, 38, 4 : 593-605.
- DUNGUMARO, E.W. 2008. « Gender Differentials in Household Structure and Socioeconomic Characteristics in South Africa », *Journal of Comparative Family Studies*, 39, 4 : 429-451.
- FUWA, N. 1999. « The Poverty and Heterogeneity Among Female-Headed Households Revisited : The Case of Panama », *World Development*, 28, 8 : 1515-1542.
- GOEBEL, A., B. DODSON et T. HILL. 2010. « Urban advantage or Urban penalty? A case study of female-headed households in a South African city », *Health & Place*, 16 : 573-580.
- HAN, W.-J., C.-C. HUANG et I. GARFINKEL. 2003. « The Importance of Family Structure and Family Income on Family's Educational Expenditure and Children's College Attendance : Empirical Evidence from Taiwan », *Journal of Family Issues*, 24, 6 : 753-786.
- HORRELL, S. et P. KRISHNAN. 2007. « Poverty and productivity in female-headed households in Zimbabwe », *The Journal of Development Studies*, 43, 8 : 1351-1380.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE (INSD) et ICF INTERNATIONAL. 2012. *Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples du Burkina Faso, 2010*. Calverton (Maryland, USA), INSD/ICF International.
- KABEER, N. 2005. « Gender Equality and Women's Empowerment : A Critical Analysis of the Third Millennium Development Goal », *Gender and Development*, 13, 1 : 13-24.
- KEBE, M. et Y. CHARBIT. 2007. « Genre et vulnérabilité au Sénégal : les femmes chefs de ménage » [En ligne], *Revue européenne des migrations internationales*, 23, 3. <http://remi.revues.org/4203>
- KIMENYI, M.S. et J.M. MBAKU. 1995. « Female Headship, Feminization of Poverty and Welfare », *Southern Economic Journal*, 62, 1 : 44-52.
- KISHOR, S. 2000. « Empowerment of women in Egypt and links to the survival and health of their infants », dans H.B. PRESSER et G. SEN (dir.), *Women's empowerment and demographic processes : Moving beyond Cairo*, New York, Oxford University Press : 119-156.
- KOBIANÉ, J.-F. 1998. « Essai de construction d'un profil de pauvreté des ménages à Ouagadougou à partir des caractéristiques de l'habitat », dans F. GENDREAU

- (dir.), *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, Paris, AUPELF-UREF/Éditions ESTEM : 117-131.
- KOBIANÉ, J.-F. 2007. « Ethnies, genre et scolarisation au Burkina Faso : du discours anthropologique aux résultats statistiques », dans T. LOCOH (dir.), *Genre et sociétés en Afrique. Implications pour le développement*, Paris, INED : 221-241.
- LECARME, M. 1992. « Territoires du féminin, territoires du masculin : des frontières bien gardées ? », dans J. BISILLIAT (dir.), *Relations de genre et développement. Femmes et sociétés*, Paris, Orstom Éditions : 296-326.
- LLOYD, C. B. et A. J. GAGE-BRANDON. 1993. « Women's Role in Maintaining Households : Family Welfare and Sexual Inequality in Ghana », *Population Studies*, 47, 1 : 15-31.
- LOCOH, T. et F. AMETEPE. 2004. « Genre et Paupérisation à Lomé. L'exemple du Logement », *African Population Studies*, 19, 1 : 59-80.
- MBERU, B. U. 2007. « Household Structure and Living Conditions in Nigeria », *Journal of Marriage and Family*, 69, 2 : 513-527.
- MEDIROS, M. et J. COSTA. 2008. « Is There a Feminization of Poverty in Latin America ? », *World Development*, 36, 1 : 115-127.
- MOGUEROU, L. 2010. « Les obstacles familiaux à la scolarisation comme mesure complémentaire du droit à l'éducation : le cas dakarais », dans J.-Y. MARTIN, M. PILON et A. CARRY (dir.), *Le droit à l'éducation. Quelle universalité ?* Paris, Éditions des archives contemporaines : 267-280.
- MOMSEN, J. H. 2002. « Myth or math : the waxing and waning of the female-headed household », *Progress in Development Studies*, 2 : 145-151.
- MOOKODI, G. 2000. « The complexities of female household headship in Botswana », *Botswana Journal of African Studies*, 14, 2 : 148-164.
- MOUSSA, S. 2010. « Pauvreté des ménages suivant l'âge du chef de ménage. Comparaison de deux méthodes de classification à partir d'un indicateur de niveau de vie au Niger ». Communication présentée au Colloque international Jeunes Chercheurs en démographie, Nanterre, 17-18 novembre.
- O'LAUGHLIN, B. 1998. « Missing men? The debate over rural poverty and women-headed households in Southern Africa », *The Journal of Peasant Studies*, 25, 2 : 1-48.
- OGINNI, A., B. AHONSI et F. UKWUIJE. 2013. « Are female-headed households typically poorer than male-headed households in Nigeria ? », *The Journal of Socio-Economics*, 45, 0 : 132-137.
- OUEDRAOGO, J. 1996. « Les femmes chefs de ménage en zone rurale du Burkina Faso », dans J. BISILLIAT (dir.), *Femmes du Sud, chefs de famille*, Paris, Karthala : 99-107.
- PILON, M., M. SEIDOU MAMA et C. TICHIT. 1997. « Les femmes chefs de ménage : aperçu général et études de cas », dans M. PILON, T. LOCOH, E. VIGNIKIN et P. VIMARD (dir.), *Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines*, Paris, CEPED : 167-191.

- ROGAN, M. 2013. « Poverty and Headship in Post-apartheid South Africa, 1997-2006 », *Social Indicators Research*, 113, 1 : 491-511.
- SHAFFER, P. 1998. « Gender, Poverty and Deprivation : Evidence from the Republic of Guinea », *World Development*, 26, 12 : 2119-2135.
- SHAPIRO, D. et B.O. TAMBASHE. 2001. « Gender, poverty, family structure, and investments in children's education in Kinshasa, Congo », *Economics of Education Review*, 20 : 359-375.
- SIBANDA, A. 2004. « Who Drops Out of School in South Africa ? The Influence of Individual and Household Characteristics », *African Population Studies*, 19, 1 : 99-117.
- STEWART-WITHERS, R. 2011. « Contesting a Third World development category : Female-headed households in Samoa », *Women's Studies International Forum*, 34 : 171-184.
- TICHIT, C. 2002. *Les femmes chefs de ménage au Cameroun : entre autonomie, monoparentalité et isolement*. Thèse de doctorat, Université Paris X-Nanterre.
- TOWNSEND, N., S. MADHAVAN, S. TOLLMAN, M. GARENNE et K. KAHN. 2002. « Children's Residence Patterns and Educational Attainment in Rural South Africa, 1997 », *Population Studies*, 56, 2 : 215-225.
- VAN DE WALLE, D. 2013. « Lasting Welfare Effects of Widowhood in Mali », *World Development*, 51 : 1-19.
- VILLARREAL, A. et H. SHIN. 2008. « Unraveling the economic paradox of female-headed households in Mexico : The Role of Family Networks », *Sociological Quarterly*, 49, 3 : 565-595.
- WAKAM, J. 2002. « Relations de genre, structures démographiques des ménages et scolarisation des jeunes au Cameroun », *African Population Studies*, 17, 2 : 1-22.
- WAYACK PAMBÈ, M. 2012. *Genre, sexe du chef de ménage et scolarisation à Ouagadougou*. Thèse de doctorat, Université Paris Ouest-Nanterre La Défense.
- WAYACK PAMBÈ, M. et M. PILON. 2011. « Sexe du chef de ménage et inégalités scolaires à Ouagadougou (Burkina Faso) », *Autrepart*, 3, 59 : 125-144.

ABSTRACT

Madeleine WAYACK PAMBÈ and Soufianou MOUSSA

Relationship between household poverty and gender of the household head: evidence from Ouagadougou

Using principal component analysis and cluster analysis on census data, the paper examines the relationship between the gender of the household head and poverty in Ouagadougou. First, we investigated whether the distinction of households based on the sex of the household head sufficiently explains the differences between female and male headed households. Second, we investigated whether households headed by women were systematically more impoverished than those headed by men. The results indicated that of the different sub-categories of household heads identified in the analyses, the sub-group of young, active women, married or single, is the most closely associated with “high standard of living” households. The group composed of elderly, inactive widows has the most unsatisfactory living conditions. These results underline the importance of social class and life cycle in the relationship between poverty and female headed households.

L'influence mitigée des migrations masculines sur les activités économiques des femmes « qui restent » : étude de cas dans la vallée du fleuve Sénégal

SORANA TOMA*

L'objectif de cette contribution est d'analyser l'impact des migrations masculines de travail sur les activités économiques génératrices de revenus des femmes qui restent dans les communautés d'origine. Les recherches antérieures arrivent à des conclusions contrastées. Certaines montrent que la migration des hommes décourage les activités économiques de leurs épouses, augmentant la dépendance des femmes à leur égard. Selon d'autres, les ressources générées dans la migration soutiennent de nouvelles activités féminines. Nos conclusions, fondées sur une recherche qualitative menée dans un village situé dans la vallée du fleuve Sénégal, n'appuient pas la thèse d'une dépendance économique accrue des épouses de migrants. Les femmes cherchent, avec plus ou moins de succès, à s'attirer une partie des ressources issues de l'émigration de leurs époux, ou parfois de leurs frères, pour développer et renforcer leurs activités économiques. Cependant, plusieurs facteurs limitent leurs efforts et entravent leur autonomie économique.

English abstract p. 374

INTRODUCTION

Au cours des vingt dernières années, les recherches sur les migrations ont intégré de plus en plus la dimension du genre dans leurs approches, en révélant à quel point l'expérience de l'émigration est différente pour les hommes et pour les femmes. Alors qu'une attention croissante a été accordée aux trajectoires et aux expériences des femmes

* Laboratoire de sociologie quantitative, CREST-ENSAE, Paris, France (sorana.toma@ensae.fr).

Cette étude a bénéficié du soutien financier du programme FSP 2003-74 « Migrations internationales, recompositions territoriales et développement dans les pays du Sud » financé par le MAEE, dans le cadre du projet « Transferts d'argent des diasporas de la vallée du fleuve Sénégal. Processus d'affectation et impact sur les villages d'origine », coordonné par Hamidou Dia (IRD).

migrantes (Ba et Bredeloup, 1997 ; Babou, 2008 ; Evers Rosander, 2005 et 2010 ; Grasmuck et Pessar, 1991 ; Hondagneu-Sotelo, 1994), les diverses réalités auxquelles se confrontent les femmes qui restent au pays tandis que leurs maris ou frères s'engagent dans la migration internationale ont été beaucoup moins étudiées. Ces femmes « laissées derrière » ont longtemps¹ été envisagées comme totalement passives dans le processus migratoire (Pessar, 2005). Cette vision est cependant hautement problématique, car l'émigration internationale des hommes ouvre un espace aux femmes pour contester le système patriarcal en vigueur et pour assumer des rôles traditionnellement attribués aux hommes (Levitt, 1998). C'est dans cette optique que, plus récemment, des chercheurs ont commencé à investiguer sur les conséquences des migrations sur les vécus des femmes non migrantes et, plus généralement, sur les rapports de genre dans les communautés d'origine. Néanmoins, les recherches empiriques demeurent encore rares, et leurs résultats sont souvent contradictoires (De Haas et van Rooij, 2010). Selon certaines, l'émigration ne remet pas en cause, ou peut même renforcer, la domination masculine et l'autorité patriarcale, alors que, selon d'autres, la division sexuée du travail s'affaiblit, les femmes assumant des rôles et tâches traditionnellement tenus par des hommes.

Notre recherche se propose d'approfondir cette question par le prisme de l'engagement des femmes dans des activités économiques rémunératrices, en se demandant dans quelle mesure et comment cet engagement est affecté par l'émigration des hommes. La recherche porte sur un contexte ayant une longue histoire en termes de migration internationale : la vallée du fleuve Sénégal. Cependant, alors que beaucoup d'études ont porté sur les migrations au départ de cette région (Adams, 1977 ; Dia, 2007 et 2010 ; Diop, 1965 ; Manchuelle, 1997 ; Schmitz, 2008), la dimension genrée de ces mobilités et de leur impact sur les communautés d'origine n'a reçu que peu d'attention (Ba et Bredeloup 1997 ; Fiéloux, 1985). Plus particulièrement, notre étude porte sur un village haalpulaaren de la moyenne vallée du fleuve Sénégal, où nous avons mené une enquête de terrain en 2007. Du fait de son ampleur dans ce village, la migration, majoritairement masculine, y est devenue une véritable « institution » (Guilmoto, 1997).

Dans un tel contexte, on peut s'attendre à ce que l'absence des hommes entraîne une recomposition des relations familiales et sociales et une

1. Les recherches pionnières de Boserup (1970), Obbo (1980), Fiéloux (1985) et, plus tard, de Findley et Williams (1991), Kanaiaupuni (1995) ou Sarr (1998) représentent quelques exceptions notables.

modification des rôles économiques et culturels au sein des ménages et de la société. Cet article étudie l'influence de l'émigration masculine sur les activités économiques des femmes et pose plusieurs questions : 1) dans quelle mesure observe-t-on des effets de découragement ou, au contraire, de stimulation de la participation économique des femmes à la suite à la migration des hommes ? 2) Par quels biais s'exerce l'influence des migrations ? Pour aborder ces questions, nous examinons les types d'activités économiques investies, les conditions dans lesquelles s'opère la participation des femmes au soutien du ménage ainsi que les obstacles rencontrés dans l'exercice et la pratique de leurs activités. Par activité économique, on entend ici toute activité permettant le gain d'un revenu (en argent ou en nature). Les activités domestiques non rémunérées — comme la cuisine, le balayage, la lessive, les corvées de bois — ne sont donc pas considérées comme des activités économiques². Nous considérons le travail dans les champs de la famille comme un travail domestique, car nos répondantes le perçoivent comme tel, la récolte revenant à la famille et non pas à elles personnellement³.

De plus, nous chercherons à apporter quelques éléments de réponse quant à l'impact de l'absence prolongée des hommes sur la prise de décision des femmes dans la sphère privée et publique : 3) dans quelle mesure observe-t-on une émancipation des femmes par rapport aux rôles qui leurs sont traditionnellement attribués ? Adoptée par les grandes institutions de développement dans leur discours, la notion d'« émancipation » ou d'« *empowerment* » est devenue floue et « faussement consensuelle » (Calvès, 2009). Selon Calvès, l'*empowerment* est « un processus de transformation multidimensionnel, *bottom-up*, venant des femmes elles-mêmes, et qui leur permet de prendre conscience, individuellement et collectivement, des rapports de domination qui les marginalisent et de développer leur capacité à les transformer. » (2009, p. 745). Cette recherche ne prétend pas s'intéresser à ce processus dans son entièreté, mais examine

-
2. Sauf dans le cas des femmes qui les exercent pour de l'argent, en tant que bonnes dans d'autres familles. Ce cas est rencontré plus souvent dans des villes, quoique il ne soit pas absent dans les villages.
 3. Cela n'est pas valable pour toutes les femmes du village, mais seulement pour nos répondantes. D'autres femmes cultivent des champs qui leur ont été donnés en usage par leurs maris, et dont elles vendent les produits au marché ou les utilisent pour la « marmite » à leur tour de cuisine. Sur la base de nos entretiens, nous n'avons malheureusement pas pu analyser cet aspect de l'activité féminine, pourtant certainement influencé par les émigrations des hommes et les transformations agricoles qu'elles ont entraînées.

l'une des dimensions qui le composent : l'exercice d'une activité rémunératrice. Selon Wong (2003), la dimension économique du processus d'émancipation est effectivement l'une des plus importantes. Cependant, il serait erroné de conclure qu'elle mène automatiquement à *l'empowerment* social ou psychologique : répondre à cette question doit toujours relever du domaine empirique.

INFLUENCE DES MIGRATIONS SUR L'AUTONOMIE DES FEMMES « QUI RESTENT » : DES RÉSULTATS CONTRASTÉS DANS LA LITTÉRATURE

En réaction à une vision réductrice des femmes qui restent dans les communautés d'origine, vision qui ignore leur participation au phénomène migratoire, plusieurs recherches se sont récemment penchées sur cette question. Leurs conclusions, cependant, ne vont pas toujours dans le même sens. Certains mettent en évidence les gains des femmes en matière de pouvoir de décision et d'autonomie du fait de l'émigration des hommes. D'autres études montrent que la migration ne fait que renforcer les inégalités de genre et augmenter la dépendance économique des femmes à l'égard des hommes. Ces résultats contrastés sont détaillés dans cette section.

L'émigration des hommes, un gain en autonomie pour les femmes « laissées derrière »

Plusieurs recherches constatent que l'absence prolongée des hommes du fait de la migration — interne ou internationale — peut entraîner un changement dans les rapports de pouvoir au sein du ménage et une redéfinition des divisions sexuelles traditionnelles du travail. Les femmes seraient amenées à assumer des tâches et des rôles généralement attribués aux hommes, gagnant ainsi en pouvoir de décision et de gestion (Kanaiaupuni et Fomby, 2000 ; Hadi, 2001 ; Maggi, Saar et Amadei, 2008 ; Pilon, Seidou Mama et Tichit, 1996 ; Sall et collab., 2010).

Ainsi, à partir d'une enquête démographique couvrant 70 villages au Bangladesh, Hadi (2001) montre que l'émigration des hommes est positivement associée au pouvoir décisionnel des femmes ainsi qu'à l'éducation des filles. Alors que les transferts monétaires des migrants ont augmenté la capacité financière des ménages, les « transferts sociaux » (Levitt, 1998), sous la forme de normes et de valeurs, ont modifié la position de la femme en améliorant son statut au sein de la famille. Selon les résultats d'une

enquête menée par Kanaiaupuni et Fomby (2000) au Mexique, la migration des hommes intensifie la participation économique des femmes restées au pays, les épouses des migrants étant plus nombreuses que celles des non-migrants à être actives économiquement. Dans beaucoup de ménages, ce sont les activités exercées par les femmes, peu reconnues, qui amènent un soutien matériel crucial et aident à financer la migration de leurs maris. Cependant, les auteures attirent l'attention sur le fait que cette intensification de travail ne représente pas nécessairement un gain d'autonomie pour ces femmes, mais plutôt un surplus de travail pas toujours désiré.

Dans le contexte sénégalais, une recherche menée à Louga, une ville située au nord-est du Sénégal, montre que les épouses de migrants sont nombreuses à exercer des activités comme la couture, le commerce ou, parfois, des activités maraîchères (Maggi, Sarr et Amadei, 2008). Celles qui s'engagent dans le commerce, en particulier, ont souvent pu profiter d'un capital initial fourni par leurs maris migrants et contribuent avec un certain succès aux dépenses familiales. S'il reste des épouses de migrants qui ne s'investissent dans aucune activité économique, celles-ci jouissent quand même, selon les auteurs, d'une plus grande autonomie. Cela se refléterait dans un plus grand engagement hors de la sphère familiale, dans des activités communautaires et de la société civile, par exemple dans des associations de femmes, nombreuses sur place. Les auteurs concluent que la migration des hommes transforme le rôle et le statut de la femme, qui bénéficie d'une plus grande capacité d'intervention. Une recherche plus récente menée dans deux localités au nord du Sénégal (Sall et collab., 2010) conclut de manière similaire que la migration des maris ouvre des opportunités aux épouses pour changer le *statu quo* et pour assumer de nouvelles responsabilités financières.

L'émigration masculine renforcerait la dépendance économique des femmes

De telles conclusions ont été nuancées, voire remises en cause par d'autres recherches. Ces dernières présentent des cas où l'émigration des hommes renforce le système patriarcal en place et décourage la participation économique des femmes restées sur place. Ou, au mieux, si les épouses des migrants gagnent en autonomie et en pouvoir décisionnel en absence de leurs maris, ce gain est temporaire et elles sont à nouveau reléguées à leurs rôles de subordonnées au retour des époux.

Ainsi, plusieurs études, réalisées dans divers contextes socioculturels, montrent que l'émigration des hommes et l'afflux de ressources monétaires qu'elle génère engendrent une baisse de l'effort productif et un désinvestissement des activités économiques par les non-migrants, dont les femmes. Azam et Gubert (2005) émettent l'hypothèse que la fonction d'assurance de la migration et des transferts d'argent afférents, alors qu'elle améliore substantiellement le bien-être des familles qui les reçoivent, peut aussi engendrer un comportement opportuniste, de « *free rider* » (parasite) de leur part. Si l'effort productif des non-migrants ne peut pas être observé par les migrants, les premiers peuvent être incités à diminuer leur travail et à compter sur les seconds pour assurer leur survie. À partir d'une recherche quantitative dans la région de Kayes, près du fleuve Sénégal, les auteurs montrent qu'en dépit de l'adoption d'outillage agricole moderne, la productivité agricole des ménages avec migrants est d'un tiers plus basse que celle des ménages non migrants.

Des études portant plus directement sur les épouses des migrants « laissées derrière » soulignent également une diminution de la participation économique de celles-ci à la suite de la migration des hommes et mettent en évidence différents canaux d'influence. S'appuyant sur une enquête nationale menée en Égypte, Binzel et Assad (2009) trouvent que les transferts d'argent envoyés par les migrants démotivent les femmes à continuer d'exercer des activités génératrices de revenus. En revanche, la migration des hommes non accompagnée de transferts monétaires n'a pas la même influence. Sur la base d'une recherche qualitative effectuée en République dominicaine, Pessar (2005) reporte des cas où les migrants interdisent à leurs femmes de pratiquer une activité rémunérée. « Dans ces groupes domestiques, la production locale du revenu est diminuée, sinon pas totalement abandonnée, et les femmes et leurs enfants deviennent entièrement dépendants des hommes migrants et de leurs transferts » (Pessar, 2005, p. 5, notre traduction).

Dans un contexte culturel plus proche de celui de notre étude, celui de la moyenne vallée du Sénégal, Fiéloux (1985) montre que l'allongement de la durée et de la distance parcourue lors des migrations masculines ont détérioré le statut économique des femmes. Celles-ci ont été obligées de sacrifier une plus grande partie de leur temps pour travailler bénévolement sur les champs des hommes, au détriment de leurs activités économiques potentielles. De plus, Fiéloux constate que les femmes des migrants diminuent volontairement le niveau de leurs activités économiques, en effectuant le strict minimum et en espérant toujours plus que ce qu'elles reçoivent de leurs maris. Elles s'installent ainsi « dans une situation de

dépendance économique conçue comme une compensation morale devant la vie souvent pénible qu'elles mènent auprès de leurs beaux-parents » (Fiéloux, 1985, p. 331). Cela amène l'auteure à conclure que la transformation du rôle des femmes sous l'influence des émigrations s'est traduite par une dévalorisation de leur statut.

Sans aboutir à des conclusions aussi pessimistes, plusieurs recherches récentes⁴ s'accordent sur le fait que l'émigration n'opère pas un changement structurel des rapports de genre. Même si les femmes peuvent connaître plus de responsabilités et un plus grand pouvoir de décision à la suite de la migration de leurs maris, ces « gains »⁵ sont le plus souvent temporaires, car les hommes retrouvent autorité et pouvoir patriarcal à leur retour, comme le souligne une recherche portant sur la vallée du Todgha au Maroc (De Haas et van Rooij, 2010). À leur tour, Ba et Bredeloup (1997) constatent que les femmes fuutanké⁶ qui avaient suivi leurs maris en migration dans des pays africains, et parfois travaillé à côté de ceux-ci, n'ont pas pu préserver leur autonomie nouvellement acquise à leur retour au village. Au contraire, souvent rentrées au sein de la famille du mari et ayant de nombreux enfants à charge, « elles sont devenues de plus en plus dépendantes des sources de revenus masculins » (Ba et Bredeloup, 1997, p. 84).

Le processus d'autonomisation est également problématique pour les femmes sénégalaises en migration, qu'elles aient rejoint leurs conjoints à l'étranger ou migré de manière indépendante. Les travaux de Ebin (1995) sur les Sénégalaises qui ouvrent des salons de coiffure à New York, de Evers Rosanders (2005 et 2010) sur les commerçantes sénégalaises en Espagne ou de Sarr (1998) sur les entrepreneures qui voyagent à l'international illustrent les tensions et les obstacles auxquels sont confrontés ces femmes dans leur recherche d'autonomie. Le refus du mari de donner son accord conduit beaucoup de femmes enquêtées par ces chercheuses à arrêter leur activité économique, du moins pour un temps. Si elles arrivent néanmoins à convaincre leurs époux de les laisser travailler, les migrantes doivent limiter leurs activités à des domaines traditionnellement féminins, comme

4. On peut aussi mentionner les travaux de Cabegin (2006) aux Philippines, de Lokshin et Glinskaya (2009) au Népal ou encore de Hampshire (2006) au Burkina Faso.

5. Comme le rappellent De Haas et van Rooij (2010), la terminologie utilisée dans ces recherches sous-tend souvent un jugement normatif et adopte une perspective occidentale ethnocentriste.

6. Originaires du Fuuta Tooro, ancien royaume correspondant à la moyenne vallée du fleuve Sénégal.

le commerce ou la coiffure. Ebin (1995) illustre les tensions et même les conflits ouverts qui éclatent entre hommes et femmes sénégalais quand ces dernières essaient de percer dans une activité commerciale avec des produits électroniques, domaine jusque là réservé aux hommes. Enfin, ces recherches montrent comment les femmes développent toutes une série de stratégies pour maintenir et légitimer une autonomie toujours menacée tout en préservant leur réputation. Entre autres, l'adhésion religieuse et la participation à des réseaux confrériques, ainsi qu'un soutien généreux à leurs familles au pays, sont mises de l'avant pour justifier leur migration et l'exercice d'une activité rémunératrice.

Au total, on voit qu'autant la thèse d'une émancipation des femmes à la suite de l'émigration de leurs maris que celle de leur dépendance économique accrue trouvent un appui dans la recherche existante. Comment expliquer ces conclusions contrastées ? C'est justement cette question que se posent Oso et Catarino (1997) dans leur recherche sur l'impact de la migration sur la possibilité des femmes de devenir chefs de ménage à la suite de la migration de leurs maris. Elles identifient trois facteurs qui modèrent cette relation : la place des femmes dans le système de production, la structure familiale et leur position dans celle-ci ainsi que leur âge et leur position dans le cycle de vie. Ces déterminants s'articulent différemment selon les zones géographiques et les contextes socioculturels. De manière similaire, Pessar (2005) soutient que dans les communautés et les structures familiales dans lesquelles les femmes étaient déjà très dépendantes des hommes et où la virilocalité prédomine, la migration masculine ne fait que renforcer les idéologies de genre et les rôles traditionnels (Georges, 1992 ; Goldring, 1996 ; Grasmuck et Pessar, 1991 ; Mahler, 1999). Sous l'étroite surveillance de la parentèle de leurs maris, les épouses des migrants ont peu de contrôle sur leurs mouvements, sur leurs éventuelles activités génératrices de revenus ou sur les transferts monétaires de leurs maris.

On pourrait ajouter un autre facteur d'influence : l'histoire migratoire des communautés d'origine. Selon une recherche au Guatemala faite par Taylor, Moran-Taylor et Ruiz (2006), les changements induits par la migration sont longs à se faire sentir, car la structure sociale est rigide et ne se prête pas à des transformations rapides. Ainsi, on peut s'attendre à ce que l'ancienneté du phénomène migratoire au moment où la recherche est conduite influence la relation entre les deux processus. La section suivante est consacrée à une discussion de ces facteurs dans le contexte spécifique de notre étude de cas, celui de la moyenne vallée du fleuve Sénégal.

CONTEXTE D'ÉTUDE ET PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

Genre et migrations dans la vallée du fleuve Sénégal

Notre enquête s'est déroulée dans un village⁷ d'environ 4 000 habitants situé dans la partie sénégalaise de la moyenne vallée du fleuve Sénégal, et plus précisément dans le département administratif de Matam. La région, dominée par l'ethnie des Haalpulaar, est généralement considérée comme l'un des premiers et des plus importants foyers d'émigration du Sénégal (Adams, 1977 ; Dia, 2007 ; Diop, 1965 ; Manchuelle, 1997). La sécheresse et la pression démographique ont déstabilisé l'économie traditionnelle de la vallée, fondée sur les cultures sous pluie (*jeeri*) et en décrue (*waalo*) ainsi que sur l'élevage, tandis que l'introduction des systèmes modernes d'irrigation n'a pas réussi à revigorer l'agriculture dans la région. Des courants migratoires se sont d'abord développés vers les centres urbains, et vers Dakar en particulier, avant de s'orienter, dans les années 1950 et 1960, vers des pays africains qui connaissaient un boom économique à l'époque, comme la Côte d'Ivoire ou le Ghana (grâce aux cultures du cacao, de café et de bois) ou les Congos (dans l'industrie diamantaire) (Robin, 1996). Enfin, l'expansion de l'industrie automobile en France dans les années 1960 s'est traduite par un recrutement actif des travailleurs dans la vallée (Pison, Hill, Cohen et Foote, 1997). À partir des années 1980 et surtout 1990, les flux migratoires se sont diversifiés⁸ pour englober d'autres destinations du nord comme l'Italie et l'Espagne, mais aussi les États-Unis et, très récemment, le Canada.

Le choix du village a été motivé par l'ancienneté et le caractère structurel du phénomène migratoire, et par le fait qu'il illustre bien les transformations économiques de la moyenne vallée du fleuve Sénégal. Le système traditionnel d'agriculture y est très faiblement pratiqué, et les périmètres irrigués mis en place au village à partir des années 1975 ont échoué, à la suite du désengagement de l'État. La pêche et l'élevage ont à leur tour beaucoup souffert, à cause du conflit sénégal-mauritanien et de l'arrivée des réfugiés mauritaniens en recherche de terres sur la rive gauche du fleuve Sénégal (Dia, 2007). L'économie locale, basée sur le troc, s'est ainsi transformée en une économie entièrement basée sur l'argent. Ces

7. Étant donné sa petite taille, le nom du village n'est pas fourni afin de préserver l'anonymat des participants à l'enquête et la confidentialité des informations fournies.

8. La diversification des flux amorcée dans les années 1980 est due, entre autres, à la fermeture des frontières en France ainsi qu'à la baisse de l'attractivité des destinations africaines, pour des raisons tant économiques que politiques.

transformations ont conduit de plus en plus de villageois à migrer, d'abord vers Dakar et ensuite à l'étranger. Bien enracinée, la migration internationale y est très importante, les ménages sans migrants étant très rares⁹. La migration est devenue la base de l'économie locale et la principale source de numéraire dans le village. La diversification en matière de destinations est visible également à l'échelle du village étudié : les migrants des générations anciennes sont souvent allés (ou se trouvent encore) en France ou dans d'autres pays africains, tandis que les plus jeunes sont majoritairement en Italie ou aux États-Unis, quoique le Gabon soit aussi une destination fréquente.

Installés plus ou moins durablement sur leurs lieux de destination, les ressortissants du village gardent des liens forts avec leur communauté d'origine et sont reliés entre eux par une référence commune à un même univers de sens, tout en contribuant à sa transformation. Dia (2010 et 2013) propose le terme de « village multi-situé » pour nommer cette nouvelle réalité sociale caractéristique des migrations originaires de la vallée, qui implique l'articulation de plusieurs territoires et à plusieurs échelles. Les associations établies par les migrants sur leurs nouveaux lieux de résidence sont directement responsables d'assurer la continuité des liens entre ces territoires. Les sections les plus anciennes et influentes sont celles de Dakar et de France, mais des associations plus récentes établies en Italie et au Gabon gagnent rapidement en pouvoir financier. Ces réseaux associatifs transnationaux ont canalisé les contributions des migrants dans des investissements collectifs importants au village : un forage d'eau, un dispensaire, plusieurs écoles, des mosquées, un lycée et, plus récemment, un centre de formation professionnelle ont été construits au fil des années.

Les chercheurs s'accordent sur le fait qu'une véritable « culture de la migration » (Cohen, 2004) s'est enracinée dans la région. Déjà en 1995, Guilmoto considérait que la migration était devenue une institution sociale dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal, assimilée par la structure sociale et encadrée par des règles et des normes spécifiques. Le migrant international s'est progressivement imposé comme la nouvelle « figure de la réussite » sociale et économique, remplaçant ainsi le fonctionnaire public comme symbole de l'accomplissement individuel (Dia, 2007, p. 3).

9. Même si nous n'avons pas conduit une enquête statistique représentative de la population du village, qui nous aurait permis de quantifier de manière précise l'ampleur de la migration, toutes les personnes-clé du village enquêtées (chef du village, imam, directeurs d'école et de lycée, etc.) s'accordent sur l'importance numérique des migrants.

Les *modu-modu*¹⁰ (Ndiaye, 1998), comme on les appelle familièrement, sont célébrés dans des chansons sénégalaises comme des héros modernes, conduisant Riccio (2005) à conclure à un renversement des hiérarchies sociales traditionnelles.

Cependant, il faut souligner que, si la migration s'est imposée comme une étape presque obligée de la trajectoire d'un jeune homme de cette zone, cela n'est pas le cas pour les femmes. La mobilité internationale féminine reste fortement découragée dans la vallée (Kane, 2002 ; Dia, 2013 ; Mondain et Diagne, 2013), et cela à un plus haut degré que dans d'autres régions du Sénégal (Sall et collab., 2010). La migration indépendante des femmes non accompagnées est encore stigmatisée et souvent associée à la prostitution (Ba, 1995 ; Ba et Bredeloup, 1997 ; Ebin, 1995 ; Evers Rosander, 2005). L'émigration des épouses pour réunification familiale fait également l'objet d'une opposition de la part de la famille et de la communauté d'origine, mais pour des raisons différentes. Les parents du migrant sont réticents à voir leur belle-fille rejoindre son mari car son départ représente souvent une perte en termes d'aide domestique ainsi qu'une diminution des transferts d'argent reçus par ceux-ci (Barou, 2001). La communauté locale craint quant à elle que le départ des femmes ne conduise inévitablement au dépeuplement des villages. Tant que les femmes demeurent au village, les hommes y sont attachés aussi.

En dépit des barrières qui entravent leur mobilité, certaines Sénégalaises prennent la route de manière autonome, et ces cas ont été récemment étudiés dans la littérature, par exemple celui des Mourides installées aux États-Unis (Ba, 2008 ; Babou, 2008) ou celui des commerçantes qui parcourent le globe (Bredeloup, 2012 ; Ebin, 1995 ; Evers Rosander, 2005 et 2010 ; Sarr, 1998). Cependant, ces femmes proviennent généralement d'un milieu urbain et sont le plus souvent wolof¹¹. De plus, leur importance numérique reste encore à établir. Les données quantitatives sur le sujet, peu nombreuses, montrent une augmentation très limitée¹² des migrations féminines internationales (Vause et Toma, 2012).

10. Terme attribué aux migrants wolofs et mourides, abréviation de « Mamadou Mamadou ».

11. Les Wolofs sont le groupe ethnique majoritaire au Sénégal.

12. Les femmes ne représentent que 18 % des migrants partis entre 1997 et 2001 se trouvant encore à l'étranger en 2002, selon le dernier recensement. Les données longitudinales issues du projet MAFE (<http://www.mafeproject.com/>) montrent une diminution des migrations féminines vers l'Afrique et une légère augmentation de ces dernières à destination des pays du Nord depuis les années 1980.

La composition majoritairement masculine des flux migratoires est observable également dans le village étudié. Les migrants sont, en grande majorité, des hommes, généralement mariés, et dont les femmes sont restées au village. Ainsi, la composition des concessions du village est à prédominance féminine. Des discussions avec les autorités villageoises ont révélé à quel point le regroupement familial était découragé¹³.

Ces constats doivent être rapportés au contexte socioculturel du lieu et à la place faite aux femmes au sein de la société. Une des premières régions à être islamisées, le Fouta Tooro, fait aussi partie des plus conservatrices au Sénégal en matière de relations de genre (Guilmoto, 1997 ; Sall et collab., 2010). Les femmes sont subordonnées à l'autorité masculine et les positions de responsabilité économique et sociale incombent aux hommes. L'institution matrimoniale organise l'inégalité de statut entre les conjoints et dicte la division du travail (Nanitelamio, 1995). La sphère domestique est traditionnellement réservée aux femmes, qui n'ont qu'un accès restreint aux moyens de production (au marché du travail, à la terre) tandis que les hommes doivent assurer la survie économique du ménage. Cela implique que la participation économique des femmes reste souvent invisible.

Cependant, un nombre toujours plus important de femmes sénégalaises est engagé dans des activités génératrices de revenus, comme le petit commerce alimentaire ou de tissus, ou encore l'artisanat — la couture, la poterie ou la teinture (Dianka, 2007 ; Lagoutte, 1988 ; Sarr, 1998). Dans une recherche pionnière sur les femmes entrepreneures, Sarr (1998) examine les obstacles que l'exercice d'une activité économique pose aux femmes, et les stratégies qu'elles mettent en place pour les contourner. Par exemple, ouvrir une boutique à côté de la maison au lieu de faire du commerce au marché permet d'élargir l'espace domestique afin d'y englober l'activité économique. S'il faut sortir de chez soi, ou voyager pour acheter de la marchandise, une stratégie efficace pour s'assurer de l'approbation du mari et de la communauté est de se faire chaperonner par une femme plus âgée de moralité incontestable (Sarr, 1998).

Une autre forme de contrôle social sur les femmes dans la région est la pratique résidentielle de la virilocalité : l'épouse doit rejoindre la famille du mari, même en l'absence de celui-ci, et aider sa belle-mère dans le travail domestique. Ces charges familiales, très conséquentes, peuvent peser lourd

13. Un vif débat a animé notre réunion avec le chef du village et d'autres figures aînées de la communauté, opposant ceux-ci à un migrant retraité qui avait amené sa femme et ses enfants en France, action que les premiers considéraient comme s'étant faite au détriment du village.

sur le développement d'une activité économique (Sarr, 1998). De plus, ces arrangements résidentiels rendent plus difficile l'accès des épouses aux ressources générées par la migration de leurs maris. Plusieurs recherches dans la région montrent que l'argent envoyé par les migrants et le budget familial sont gérés par un frère ou par les mères, et très rarement par les épouses (Dia, 2007 ; Sall et collab., 2010 ; Tall et Tandian, 2010). Cela peut engendrer des conflits et représente une entrave potentielle à l'autonomisation des femmes en absence de leurs époux (Oso et Catarino, 1997 ; Pessar, 2005). La polygamie, pratique très répandue au Sénégal¹⁴, est susceptible d'accentuer ces tensions (Vasquez Silva, 2010).

Au total, étant donnés les deux premiers facteurs identifiés par Oso et Catarino (1997) comme potentiellement modérateurs de la relation entre migration et émancipation féminine, notre recherche s'insère dans un contexte dans lequel on pourrait s'attendre *a priori* à ce que l'émigration des hommes soit peu favorable à l'autonomisation des femmes. La femme a une place marginale et peu reconnue dans le système de production et, de plus, son comportement est fortement encadré par des structures familiales élargies et est soumis à l'autorité des membres masculins de celles-ci.

D'un autre côté, l'ancienneté et l'enracinement du phénomène migratoire dans la région d'étude ont potentiellement affaibli l'emprise sociale du système patriarcal. Depuis la recherche menée par Fiéloux au milieu des années 1980, la migration à partir de la région s'est intensifiée et de nouvelles destinations internationales ont été investies par les villageois. De plus, le durcissement des politiques migratoires en Europe a limité la liberté de circulation pour la main-d'œuvre peu qualifiée (Lessault et Beauchemin, 2009). Parmi les conséquences de ces changements politiques, on peut citer l'allongement de la durée de la migration, une situation plus précaire des migrants à destination et une diminution des retours, surtout à partir de l'Europe (Flahaux, Beauchemin et Schoumaker, 2013). L'absence des hommes a ainsi été prolongée et leur rôle économique affaibli, ce qui pourrait ouvrir plus de marge d'autonomie aux femmes qui restent.

Méthodologie d'enquête

Pour répondre à nos questions de recherche, nous nous appuyons sur une enquête qualitative menée en 2007 sur le thème plus large des transformations socioéconomiques du village d'origine sous l'influence des migrations

14. 25 % des mariages sont polygames en 2002.

internationales. En plus de traiter de la question des activités économiques des femmes non migrantes, l'enquête a abordé également les thèmes des investissements des migrants dans leurs communautés d'origine et des conséquences des migrations sur la place de l'éducation et sur les relations intergénérationnelles. Pour aborder l'ensemble de ces thèmes, des entretiens semi-directifs ont été réalisés avec 32 hommes¹⁵ et 18 femmes, et un groupe de discussion (*focus group*) a été organisé avec une dizaine d'étudiants du village qui suivaient un cursus universitaire à Dakar et étaient de retour pour les vacances. Ont été interrogés les responsables des différentes infrastructures du village construites avec l'argent des migrants (écoles, lycée, dispensaire, maternité, centre de formation professionnelle, forage d'eau, etc.), les responsables des associations, des migrants en visite au village, des migrants de retour ainsi que des personnes n'ayant pas migré.

Cet article porte sur les femmes non migrantes¹⁶, et plus particulièrement sur les femmes mariées (ou divorcées). Nous avons interrogé 9 épouses de migrants (dont 2 à leur deuxième mariage) et 7 épouses de non-migrants (dont 1 divorcée). De plus, deux entretiens ont été conduits avec des célibataires, pour confronter les perspectives. Un échantillonnage en « boule de neige » a été utilisé pour sélectionner nos enquêtées, en diversifiant les points d'accès. Plus précisément, nous avons cherché à enquêter auprès de femmes aux origines diverses du point de vue du lignage, de la caste, de la localisation géographique dans le village, de la profession du mari, du pays où il se situait, de la situation matérielle du ménage ainsi que de sa structure — polygamique ou non. Enfin, l'échantillon a été diversifié du point de vue de l'âge des enquêtées, réparties équitablement en trois groupes d'âge (moins de 35 ans, 35 à 45 ans et plus de 45 ans). Selon des recherches menées au Sénégal, ces facteurs peuvent influencer la participation économique des femmes. Ainsi, Ba et Bredeloup (1997) montrent que les femmes castées ont plus de liberté d'action que les autres et plus de chances d'exercer une activité rémunératrice, tandis que les femmes des diamantaires en ont moins, du fait de la nature clandestine et isolée de l'activité professionnelle de leurs maris. De plus, être dans une

15. La plus grande présence d'hommes parmi nos enquêtés s'explique par les thématiques plus larges abordée dans l'enquête : les investissements collectifs des migrants dans le village. Dans ce but, nous avons interrogé les responsables des investissements réalisés, qui étaient principalement des hommes.

16. Si la plupart des femmes enquêtées n'ont jamais migré, deux sont des migrantes de retour (de France) et l'une était en attente de ses papiers pour rejoindre son mari.

union polygamique peut se révéler une entrave à l'activité économique, car la femme peut moins compter sur l'appui de son mari (Sarr, 1998).

Les entretiens ont été pour la plupart conduits en pulaar, la langue locale, à l'aide de quatre traducteurs (deux hommes et deux femmes) originaires du village. Une approche biographique a été privilégiée, visant à collecter les trajectoires de vie des femmes interviewées. Une attention particulière a été accordée à leurs transitions familiales — formation des unions, naissances —, aux trajectoires migratoires de leurs proches, et en particulier de leurs époux, ainsi qu'à l'économie domestique et à la gestion des revenus issus de la migration. De plus, différents aspects de leurs activités économiques ont été examinés : l'histoire de celles-ci, la source du capital investi, l'utilisation des revenus et les éventuelles difficultés rencontrées dans leur gestion. Les entretiens ont été analysés à l'aide du logiciel d'analyse qualitative Maxqda¹⁷. À ce matériel se sont ajoutées des informations pertinentes dégagées des entretiens conduits avec des hommes du village, migrants ou non migrants, s'exprimant sur les activités de leurs femmes. Enfin, des conversations informelles et des observations ethnographiques issues de la participation à divers événements — dont le plus important, la fête de Tabaski¹⁸ — ont fourni un matériel complémentaire pour nos analyses.

S'appuyant sur ces différents types de matériaux ethnographiques, cette recherche visait à recueillir des discours et des perceptions sur deux phénomènes et le lien éventuel entre eux : l'émigration des hommes, d'un côté, et l'exercice des activités économiques rémunératrices par les femmes, de l'autre. Notre ambition n'était pas d'établir un lien de causalité entre ces deux processus, mais plutôt d'observer dans quelle mesure il y a contradiction, ou au contraire stimulation, entre les deux logiques. De plus, ce projet ouvre au chercheur, à maints égards, le piège ethnocentriste d'une évaluation normative de l'« émancipation féminine » et peut l'amener à juger des relations observées à partir des référents occidentaux. Le choix de se focaliser sur une dimension plus facilement objectivable du processus d'émancipation des femmes — celle de leur engagement dans des activités rémunératrices — a également été motivé par le souci de minimiser ce risque.

17. Les codes ont été élaborés en fonction des thèmes mentionnés.

18. Appelée aussi Aid El Kebir, la Tabaski est la deuxième plus importante fête musulmane.

RÉSULTATS

Pour répondre à nos questions de recherche, nous avons cherché à interroger à la fois des femmes pratiquant des activités économiques génératrices de revenus et des femmes qui n'en pratiquaient pas. Cependant, il est rapidement devenu clair qu'une telle distinction était difficile à faire *a priori*, dans la mesure où ces activités génératrices de revenus n'étaient pas toujours revendiquées comme telles, voire parfois volontairement minimisées ou cachées. Il s'est ainsi avéré que plus de la moitié des femmes interrogées avaient (au moins) une activité génératrice de revenus, que ce soient des emplois plus formels dans le secteur public, tels l'enseignement, ou des activités plus informelles, comme le petit commerce ou la couture.

Une volonté d'indépendance économique des épouses de migrants

Dans les années 1980, Fiéloux relevait, chez les épouses de migrants de la moyenne vallée du fleuve Sénégal, un discours qui valorisait l'installation confortable dans une situation de dépendance économique vis-à-vis de leurs maris. Ce type de discours n'a pas émergé au cours de nos entretiens avec les femmes du village étudié. Au contraire, une véritable volonté d'indépendance économique transparaît dans leurs paroles, autant chez les épouses de migrants que chez les épouses de non-migrants.

Par exemple, Aminata¹⁹, qui a une boutique où elle vend des produits alimentaires, considère que²⁰ :

une femme ne doit pas croiser les bras. Les hommes se battent, les femmes doivent se battre aussi de leur côté, quelle que soit la situation de leur mari. [...] Avec son mari elle peut avoir tout parce que c'est un immigré. Mais elle a jugé nécessaire que quand elle a quelque chose de surplus ça va lui améliorer davantage la vie et celle de ses enfants.. Elle a toujours eu la volonté de faire du travail. La femme ne doit jamais croiser les bras. Et tendre la main à dire « donne-moi »... parce que ça aussi c'est pas bien. (Aminata, 44 ans, deuxième épouse de migrant en France)

19. Les prénoms ont été changés pour préserver l'anonymat des répondantes.

20. Les propos sont à la troisième personne car la discussion a nécessité une traductrice, et cette dernière reportait ainsi les paroles de la personne interrogée.

Dans le même ordre d'idées, Mariam, qui exerce le métier de couturière, ne trouve pas qu'être mariée à un immigré doive signifier :

rester comme ça, sans rien faire. Et puis mon mari ne s'oppose pas du tout, au contraire. (Mariam, 31 ans, deuxième épouse de migrant en France)

Nous avons constaté un discours similaire chez les épouses de non-migrants. Par exemple, Farma, dont le mari est menuisier au village, essaie de cumuler les activités économiques pour augmenter ses revenus. Elle donne des cours d'alphabétisation pour adultes et tient, depuis peu, une boutique dans le village. Farma ne considère pas que le mariage et le travail économique de la femme soient incompatibles. De plus, enseigner est pour elle une vocation :

E : Certains disent que les femmes n'ont pas à travailler pour gagner de l'argent, que c'est le mari qui doit le faire. Qu'est-ce que vous en pensez ?

R : Moi, j'aime enseigner ceux qui n'ont pas pu aller à l'école. Après la naissance [de mon enfant] j'ai voulu reprendre même si le salaire est petit. Et puis je crois que si le mari travaille, la femme doit travailler aussi. Maintenant avec la boutique on va mieux se débrouiller, inch'allah. (Farma, 30 ans, épouse de non-migrant)

Par ailleurs, l'exercice des activités économiques par les femmes ne semble pas découler d'une situation de pauvreté ou répondre à des nécessités alimentaires. Si le ménage de Farma a effectivement « du mal à se débrouiller » financièrement, la situation matérielle de la concession d'Aminata est relativement aisée, grâce aux revenus réguliers et substantiels de son mari migrant. D'autres enquêtées, appartenant à des ménages qui jouissent également d'une stabilité financière, ont des propos similaires. Ainsi, la valorisation de l'indépendance économique des femmes est revendiquée, du moins au niveau discursif, à tous les échelons sociaux du village.

Le rôle des ressources issues de la migration

Les transferts monétaires des migrants ne paraissent pas entraver la participation économique des femmes dans notre contexte d'étude. Au contraire, certaines femmes rencontrées se sont servi des ressources financières générées par la migration pour démarrer ou développer leurs activités économiques. Nous avons mentionné plus haut le cas d'Aminata, qui

possède une boutique de produits alimentaires. Même si elle avait commencé la vente après le divorce d'avec son premier mari, plutôt par nécessité économique, son commerce s'est surtout développé grâce à son deuxième mariage, cette fois-ci avec un migrant. Son mari a financé la construction d'un petit bâtiment à côté du *gallé*²¹, et c'est ainsi qu'elle a pu ouvrir une vraie boutique et augmenter la quantité des produits vendus ainsi que ses gains.

L'avantage d'Aminata est visible quand on compare sa situation avec celle d'autres femmes interrogées, également engagées dans le petit commerce mais qui ont du mal à soutenir leurs activités. Sans liens directs à des migrants et ne disposant pas d'un capital suffisant pour acheter des marchandises en grande quantité ou pour les chercher dans un marché plus lointain et moins cher, elles se limitent à un petit commerce de légumes et de fruits très peu rentable. De plus, elles ont été obligées d'emprunter plusieurs fois de l'argent et se retrouvent lourdement endettées.

Il reste, néanmoins, que la migration masculine est perçue par certaines femmes comme une activité comportant une dose de risque importante, surtout quand elles savent que leurs maris sont en situation irrégulière. L'activité économique démarre ou est envisagée comme une assurance contre les aléas de la migration, comme pour Djemi, seule épouse d'un migrant travaillant en France. Si initialement elle déclare ne rien faire en dehors des tâches domestiques, on découvre au fil de l'entretien qu'elle utilise l'argent envoyé par son mari et qui lui est destiné à elle personnellement (ainsi qu'à ses enfants) pour acheter et élever des animaux. De leur vente (en profit), elle met de l'argent de côté au cas où son mari aurait des difficultés financières :

E : Que faites-vous de l'argent envoyé par Ibrahim [le mari] ?

R : J'achète des choses pour moi : du savon, des boubous, parfois des bijoux. Et avec ce qui me reste sur plusieurs mois j'achète des moutons et des chèvres et parfois des vaches. Comme ça, s'il arrive que mon mari ne peut plus nous envoyer de l'argent, j'ai des choses mises de côté.

E : Aha. Et vous les élevez vous-même, ici au gallé ?

R : Oui, oui, c'est moi qui m'en occupe. C'est mes animaux [elle nous amène voir le coin des animaux²²].

21. Le terme local utilisé pour désigner les concessions familiales.

22. Elle détenait, au moment de l'entretien, 5 moutons, 3 vaches et des poules.

E : Vous en revendez parfois, ou comment vous faites ?

R : Oui, par exemple si le mois est creux, j'en vends. Ou si j'ai une cérémonie, comme le mois dernier il y avait un baptême et j'ai dû vendre un mouton. (Djemi, 40 ans, seule épouse de migrant)

Des entraves à l'autonomie économique des épouses de migrants

Ainsi, on observe que la migration de leurs époux n'empêche généralement pas les femmes de s'engager dans des activités économiques. Au contraire, la migration peut offrir des nouvelles ressources utiles au démarrage ou au développement de ces activités. Cependant plusieurs facteurs susceptibles d'entraver cette influence positive des migrations sont également ressortis des entretiens.

Premièrement, parmi les hommes, un consensus est loin d'être établi sur le fait que la femme puisse entretenir des activités économiques. Si certains maris émigrés acceptent, voir soutiennent, leurs épouses dans cette démarche, d'autres s'y opposent. Mamadou, émigré au Gabon où il s'occupe de commerce et qui est de retour au village pour les vacances, dit ne pas vouloir que sa femme travaille. Ayant fait, entre autres, de longues études coraniques, il utilise la religion pour justifier son refus :

R : C'est rare que tu vois ça, une femme qui travaille. C'est rare. Même si tu vois ça, on ne veut pas que les femmes font ça vraiment. [...] C'est parce que notre religion ne permet pas à une femme... Bon, si tu pars pour travailler... on va dire que, oui, si tu pars travailler, tu fais autre chose... C'est la religion musulmane qui ne veut pas qu'on fasse ça, c'est la religion...

E : ... qui ne veut pas que les femmes travaillent ?

R : Oui, les femmes qui travaillent. Tu vois ? Mais quand même, elles ont des idées de tout, elles ont des idées de faire quelque chose, elles aussi... C'est pour ça que tu vois ici les femmes là qui font les petits commerces là... bon... elles se débrouillent, elles font n'importe quoi. Donc, tu vois.. Mais là, quand même, elles font rien [à propos des femmes de sa maisonnée].

E : Et toi, ton opinion donc c'est qu'elles ne devraient pas faire quelque chose ?

R : Non, moi, quand même, mon opinion c'est... (rires) c'est de gagner beaucoup de millions, ou de milliards, et qu'elles se posent

tranquillement, il n'y a pas de problème. Tout ce qu'elles veulent, je les finance. Tout ce qu'elle veut. C'est ça mon opinion. C'est Dieu qui donne, nous seulement on demande (rires). On dit « c'est l'homme qui propose, et Dieu qui pose », n'est-ce pas ? Voilà... (Mamadou, 35 ans, migrant au Gabon, marié)

Une attitude similaire est reportée par Mariam, dont le mari, émigré en Côte d'Ivoire, ne veut pas qu'elle ouvre un atelier de couture au village. Elle continue à exercer ses activités de couturière à la maison, réalisant des commandes occasionnelles et reporte, pour l'instant, ses projets économiques. Ainsi, les normes patriarcales qui assignent les femmes à un rôle principalement domestique n'ont pas perdu toute leur force. Les migrants — dans notre cas ceux partis dans un autre pays africain comme le Gabon ou la Côte d'Ivoire — tentent parfois encore de renforcer ces normes. Cependant, leur autorité semble de plus en plus contestée par les femmes. À partir de nos observations, on peut également faire l'hypothèse que la destination migratoire du mari joue son rôle : le fait de travailler en Afrique (plutôt qu'en Europe) rendrait les hommes moins ouverts à une division sexuelle du travail plus égalitaire.

Deuxièmement, des conflits et jalousies au sein du ménage, surtout entre les coépouses dans le cadre d'une union polygamique, limitent l'aide financière que le mari migrant peut apporter au développement de l'activité économique de son épouse (ou de l'une de ses épouses). Le cas d'Aminata est exemplaire à cet égard. Si Aminata a pu effectivement ouvrir sa boutique grâce à l'aide de son mari, cette aide n'a pas tardé à susciter la jalousie de ses coépouses, et surtout de la première femme de son mari. Les coépouses de Aminata ont refusé que le mari utilise la boutique pour l'approvisionnement du ménage en riz et autres produits de base. Pour mettre fin au conflit, le mari a redirigé ses transferts d'argent vers un cultivateur du village, et c'est ce dernier qui doit livrer chaque mois à la famille les quantités de produits achetés.

À la suite de l'ouverture de plusieurs boutiques dans le village, la vente ne marchait plus très bien et Aminata avait besoin de crédit pour acheter de la marchandise et relancer son affaire. Cependant, du fait des tensions au sein du ménage, son mari ne pouvait plus lui fournir de l'aide. Aminata s'est alors tournée vers son frère, émigré au Gabon, qui lui a donné l'argent nécessaire, une somme considérable. Chaque fois qu'elle a des problèmes ou des besoins inattendus, c'est maintenant vers lui qu'elle se tourne, ou

demande des prêts à d'autres parents du village, prêts qu'elle doit ensuite leur rembourser :

R : La boutique s'était vidée quoi, parce que ça ne marchait pas très bien. Il y a tellement de boutiques maintenant. C'est mon petit frère qui m'a aidée pour la renforcer, celui qui est au Gabon... il m'a donné 2 millions²³. [...]

E : Et vous ne voulez pas demander à votre mari...

R : Mon mari ne peut plus financer, il ne peut pas me donner juste à moi. Donc maintenant c'est à moi de me débrouiller. [...] Comme on est trois femmes, même si je demande, le mari ne va pas accepter. Tout doit être équilibré. (Aminata, 44 ans, deuxième épouse de migrant en France)

Le cas d'Aminata reflète également la solidarité qui existe entre les femmes et les membres de leur famille, solidarité qui les aide à dépasser certaines situations conflictuelles au sein de leur ménage. Un autre exemple d'activité économique rendue possible grâce aux ressources des migrants de la famille maternelle est une boutique de vente de produits cosmétiques qui venait d'être ouverte au village au moment de notre enquête, boutique gérée par Farma. Cette boutique a été ouverte à l'initiative de son oncle, le frère de sa mère, qui est en Italie. C'est lui qui a envoyé de l'argent et la boutique est logée dans un bâtiment qui lui appartient. Farma avait l'intention d'ouvrir un compte pour y mettre les gains, dont ils n'avaient pas encore décidé la répartition.

On voit ainsi que si la migration finance de nouvelles activités féminines, elle prend souvent des voies indirectes. La polygamie, avec les normes d'équité qu'elle impose sur les transferts du mari, ne permet pas que celui-ci soutienne une de ses femmes dans son activité économique, sans du moins soulever des conflits au sein de la maisonnée. Les femmes sont alors plus souvent, et avec moins de tensions, soutenues financièrement par leur fratrie ou leurs oncles et tantes. Il faut quand même noter que bien qu'elle décourage l'initiative économique individuelle, la polygamie a aussi des effets économiques positifs. En partageant le travail

23. 2 millions CFA sont l'équivalent de 3 000 euros maintenant.

domestique entre plusieurs femmes, elle libère en effet du temps pour de potentielles activités économiques²⁴.

Troisièmement, les épouses n'ont généralement pas d'accès direct aux transferts monétaires des maris. Si elles habitent avec la belle-famille, ce sont leurs beaux-parents ou leurs beaux-frères qui gèrent ces transferts. Sur ce point, la presque totalité des ménages observés adopte la même pratique : s'il y a plusieurs frères à l'étranger, ils envoient chacun leur contribution mensuelle à l'aîné immigré de la fratrie. À son tour, celui-ci envoie (généralement par mandat postal à la fin du mois) la somme ainsi réunie à son père, à un autre frère ou, à défaut²⁵, à sa mère ou à sa première épouse. Une fois l'argent arrivé à destination, l'aîné téléphone à la famille en leur donnant des instructions précises quant à son utilisation. En général, la somme se divise en dépenses pour la « marmite »²⁶ — le gros du montant — et des allocations séparées pour chaque épouse et ses enfants²⁷. Ainsi, les épouses de migrants n'ont de mot à dire quant à l'utilisation des transferts monétaires qu'en ce qui concerne l'allocation qu'elles reçoivent pour elles, qui est souvent d'ordre symbolique.

Cela peut entraver le développement de leurs activités économiques, comme le reflète l'exemple de Djenaba. Celle-ci est coiffeuse et son mari, émigré en France, ne s'oppose pas à son activité. Cependant, elle n'est pas certaine de pouvoir compter sur son soutien financier pour une formation de coiffure à Dakar qui lui permettrait plus tard d'ouvrir un salon au village. Sa belle-famille s'y oppose car cela diminuerait les revenus du ménage. Djenaba se prépare à discuter du sujet plus sérieusement avec son mari « pour voir si on peut arriver à un consensus ». Cependant, quand on lui demande plus de détails, elle ne peut pas nous les fournir car sa belle-sœur vient s'asseoir avec nous pour suivre l'entretien.

D'autres cas observés ont également montré l'effet contraignant de la belle-famille sur les activités économiques des femmes. Ces dernières cherchaient toujours à cacher le montant des revenus qu'elles tiraient de leurs

24. Dans le village, les femmes cuisinent à tour de rôle, deux jours successifs chacune. Si une femme a deux coépouses, situation rencontrée le plus souvent, elle ne cuisine pas pendant quatre jours consécutifs.

25. Si le père est mort ou trop vieux, ou si tous les frères sont à l'étranger.

26. Ces dépenses sont de deux sortes : mensuelles — pour l'achat des produits comme le riz, l'huile, le sucre, ainsi que pour couvrir les dépenses d'eau ou d'électricité, voire de téléphone — et quotidiennes. Ces dernières sont censées assurer les repas du jour pour l'ensemble du ménage.

27. Ces allocations doivent couvrir les frais de scolarisation et de santé et, si les revenus le permettent, l'achat de vêtements et d'objets de luxe (parfum, savon, bijoux).

activités et l'éventuel soutien de leurs maris. En limitant l'accès des épouses aux transferts de leurs maris, la belle-famille limite aussi les potentiels effets positifs de l'absence de ceux-ci en matière d'augmentation du pouvoir de décision.

Au total, l'émigration des hommes ne paraît pas encourager les femmes à s'installer dans une dépendance économique à leur égard. Poussées par un véritable désir de se créer une certaine marge d'autonomie financière, aussi limitée soit-elle, les femmes s'investissent dans diverses activités économiques génératrices de revenus. Là où ces activités peuvent profiter d'une injection de capitaux, elles cherchent, avec plus ou moins de succès, à s'attirer une partie des ressources issues de l'émigration de leurs époux ou parfois de leurs frères. Les migrations masculines peuvent ainsi s'accommoder des activités économiques féminines, voire les soutenir, en leur fournissant des motivations et des ressources. Plusieurs obstacles peuvent cependant limiter ces efforts, comme la jalousie entre les coépouses ou les pressions conformistes de la belle-famille.

Des activités économiques qui ne remettent pas en cause la division traditionnelle du travail

Il convient aussi de se demander dans quelle mesure l'émigration des hommes et les activités économiques dans lesquelles les femmes investissent impliquent véritablement un changement de statut de la femme au sein de la famille et de la société et une remise en cause de la division sexuelle traditionnelle du travail. Sans pouvoir aller trop loin dans la réponse à ces questions sur la base de notre matériel empirique, nous pouvons quand même dégager d'importantes limites au processus d'« émancipation féminine » défini par Calvès (2009) ou Bisilliat (1997).

Premièrement, la nature des activités économiques pratiquées par nos enquêtées reste traditionnelle, car ces femmes ne développent pas de nouvelles activités mais transforment des activités domestiques en activités rémunératrices (ce qui conduit souvent à la négation de leur travail). Les secteurs qu'elles investissent — la couture, la coiffure, l'enseignement, le commerce — sont en général des secteurs de prédilection et de spécialisation pour l'activité et l'entreprise féminines. Cela est problématique, car ces secteurs d'activité sont également les plus précaires et sont sous-rémunérés. De plus, la plupart de ces activités n'impliquent pas de réelle sortie de la sphère domestique, car elles peuvent être pratiquées à la maison — du moins pour la coiffure et la couture.

Deuxièmement, leur contribution économique ne met pas en cause le rôle de l'homme comme seul responsable de la survie économique du ménage. Les revenus que les femmes interrogées tirent de leurs activités sont rarement « utilisés pour la marmite » : ils servent à acheter des vêtements féminins et des objets de luxe et à financer des cérémonies.

Troisièmement, l'étroit contrôle social exercé par la belle-famille garantit que ces femmes pratiquent leurs activités dans les limites de leur rôle domestique. Les femmes ne peuvent pas se soustraire à leurs obligations traditionnelles dans la sphère familiale — la cuisine, le travail aux champs — dont elles ne tirent aucun bénéfice direct. Ainsi, Djenaba n'a pu « coiffer » qu'une personne pendant toute la période de préparation autour de la fête de Tabaski, alors que la demande était très élevée, car elle a dû aller travailler dans les champs familiaux. Aminata a rencontré le même problème : lorsque son tour de faire la cuisine arrive, elle doit fermer la boutique pour presque deux jours ou laisser son fils aîné vendre à sa place pendant les vacances scolaires de celui-ci.

Ainsi, il existe, comme l'observent aussi De Haas et van Rooij (2010), un paradoxe dans les effets du travail des femmes sur les relations de genre. L'idée reçue est que les activités économiques des femmes permettent l'égalisation des rapports entre les sexes. En effet, grâce à ces activités les femmes acquièrent une certaine autonomie financière et contribuent plus qu'il n'est coutume au budget du ménage. Toutefois, par leur nature et par le temps et l'espace qui leur est imparti, ces activités restent dans le prolongement des activités domestiques et dans des secteurs féminins précaires. Elles ne remettant donc pas réellement en cause la division sexuelle traditionnelle du travail et la domination masculine, et ne permettent pas une réelle égalisation des rapports entre hommes et femmes.

CONCLUSION

Dans sa recherche conduite il y a presque trente ans dans la vallée du fleuve Sénégal, Fiéloux (1985) observait que l'émigration des hommes avait des conséquences négatives sur le travail des femmes, en jouant autant sur leurs aspirations — qui étaient de moins en moins orientées vers un statut économique indépendant — que sur leurs ressources. L'argent envoyé par leurs maris leur permettait de « s'installer dans une situation de dépendance » confortable. Notre terrain remet en cause, dans une certaine mesure, ces résultats.

Les femmes enquêtées ont témoigné d'une ferme volonté de s'engager dans des activités génératrices de revenus, volonté qui n'est pas justifiée par un besoin matériel. Il ressort plutôt des propos de nos répondantes un désir d'indépendance économique et d'amélioration de leur situation personnelle ainsi que de celle de leurs enfants. Ces motivations ne sont pas nécessairement liées à la situation migratoire de leurs époux et ont été exprimées autant par des épouses de migrants que par des épouses de non-migrants. Cependant, la migration peut aider les femmes à réaliser leurs projets, en fournissant des ressources matérielles utiles au développement et au renforcement des activités productrices.

L'enracinement plus profond et la plus haute prévalence des migrations internationales pourraient contribuer à expliquer le contraste entre nos conclusions et celles de Fiéloux (1985). Il est possible que nos résultats témoignent des effets à long terme des migrations, qui produisent graduellement une remise en cause des normes de genre traditionnelles. De plus, avec le durcissement des politiques migratoires en Europe, les migrations sont devenues plus risquées, les retours moins fréquents, le temps passé à destination plus long et la situation économique et légale des migrants plus précaire. Avec l'affaiblissement du pouvoir économique des migrants, les femmes craignent l'arrêt des transferts et envisagent leurs activités comme une assurance au cas où une situation de ce type surviendrait.

Nos conclusions doivent cependant être nuancées à plusieurs égards, car certains facteurs entravent la capacité des femmes à capter les ressources issues de la migration et contraignent leur autonomie. Tout d'abord, l'indépendance économique des femmes reste un terrain contesté, et plusieurs hommes interrogés refusent que leurs femmes aient des activités génératrices de revenus, comme l'observait également Sarr (1998). Il faut aussi mentionner que, dans un contexte d'union polygamique, le soutien financier du mari à l'une de ses femmes peut engendrer des tensions au sein de la maisonnée. Plus que l'époux, c'est alors le frère ou l'oncle migrant qui met à disposition de sa sœur ou de sa nièce les ressources nécessaires pour le développement de son activité. En étudiant l'impact des migrations sur les femmes « laissées derrière », il faut donc élargir la perspective d'analyse pour inclure les migrants de la famille des femmes, qui peuvent jouer un rôle crucial dans la participation économique de ces dernières.

Notre recherche confirme l'importance d'un autre facteur, déjà identifié par Oso et Catarino (1997) : la structure résidentielle dans laquelle la femme est insérée. La pratique de la virilocalité, répandue dans notre contexte d'étude, subordonne la femme à l'autorité de sa belle-famille. Cette dernière joue un rôle conservateur et contribue au renforcement du

système patriarcal. Elle veille à ce que les activités économiques que la femme peut avoir ne remettent pas en cause son rôle traditionnel et les tâches domestiques dont elle a la charge. Finalement, les activités économiques dans lesquelles s'engagent beaucoup de ces femmes restent dans le prolongement de leur travail domestique — comme la couture, la coiffure — ou sont des activités féminines traditionnelles — comme la vente. De plus, ces activités sont peu rémunératrices, car elles se situent dans les secteurs d'activité les plus précaires. Enfin, les revenus tirés sont principalement utilisés à titre personnel, ce qui ne remet pas en cause le rôle de l'homme comme chef de famille. Ainsi, toute conclusion quant à un éventuel effet émancipateur des activités économiques engendrées grâce à la migration sur le statut des femmes reste à nuancer.

Enfin, si une approche qualitative comme celle adoptée dans ce travail est utile pour révéler certains aspects de la relation complexe entre migrations et activités économiques féminines, elle gagnerait à être complétée par deux autres approches. Tout d'abord, une approche quantitative nous donnerait une idée plus claire de la représentativité de nos conclusions. Elle devrait cependant adopter une perspective longitudinale biographique, permettant d'observer l'influence des migrations sur les trajectoires familiales et économiques des femmes. Deuxièmement, le contexte culturel nous est apparu comme un médiateur important de l'influence des migrations. Plusieurs aspects paraissent cruciaux : l'histoire et la prévalence des migrations, les normes de genre préexistantes et les structures familiales et résidentielles en vigueur. Les recherches futures gagneraient donc à adopter une approche comparative, mieux apte à faire ressortir et à évaluer l'importance de ces facteurs.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAMS, A. 1977. *Le long voyage des gens du fleuve*. Paris : Maspero.
- AZAM, J.-P. et F. GUBERT. 2005. « Those in Kayes. The impact of remittances on their recipients in Africa », *Revue Économique*, 56, 6 : 1331-1358.
- BA, A. 2008. « Les femmes mourides à New York. Une renégociation de l'identité musulmane en migration », dans M. C. DIOUF (dir.), *Le Sénégal des migrations. Mobilités, identités et sociétés*, Paris, Karthala : 389-408.
- BA, C. O. 1995. « Le Cameroun, un exemple d'essoufflement de l'immigration sénégalaise en Afrique », *Mondes en développement*, 23, 91 : 31-44.
- BA, C. O. et S. BREDELOUP. 1997. « Migrations inter-africaines des femmes de la vallée du fleuve Sénégal », dans J. BISILLAT (dir.), *Face aux changements : les femmes du Sud*, Paris, L'Harmattan : 61-86.

- BABOU, C. A. 2008. « Migration and cultural change : money, “caste” and social status among Senegalese female hair braiders in the United States », *Africa Today*, 55, 2 : 3-22.
- BAROU, J. 2001. « La famille à distance. Nouvelles stratégies familiales chez les immigrés d’Afrique sahélienne », *Hommes et migrations*, 1232.
- BINZEL, C. et R. A. ASSAD. 2009. « The impact of international migration and remittances on the labor-supply behaviour of those left behind. Evidence from Egypt », *DIW Berlin Discussion Paper*, 954.
- BISILLIAT, J. (dir.). 1997. *Femmes du Sud, chefs de famille*. Paris, Karthala.
- BOSERUP, E. 1970. *Women’s Role in Economic Development*. Londres, Allen and Unwin.
- CABEGIN, E. C. 2006. « The Effect of Filipino Overseas Migration on the Non-Migrant Spouse’s Market Participation and Labor Supply Behavior », *Institute for the Study of Labor (IZA) Discussion Papers*, 2240.
- CALVÈS, A.-E. 2009. « “Empowerment” : généalogie d’un concept clé du discours contemporain sur le développement », *Revue Tiers Monde*, 4, 200 : 735-749.
- COHEN, J. H. 2004. *The Culture of Migration in Southern Mexico*. Austin, University of Texas Press.
- DE HAAS, H. et A. VAN ROOIJ. 2010. « Migration as emancipation? The impact of internal and international migration on the position of women left behind in rural Morocco », *Oxford Development Studies*, 38, 1 : 43-62.
- DIA, H. 2007. « Les investissements des migrants dans la vallée du fleuve Sénégal : confiance et conflits d’intérêts », *Revue européenne des migrations internationales*, 23, 3 : 1-17.
- DIA, H. 2010. « Les villages multi-situés sénégalais dans la nouvelle configuration migratoire mondiale », *Hommes et Migrations*, 1286-1287 : 234-244.
- DIA, H. 2013. « From Field to Concept : the Example of Senegalese Multisited Villages », *Journal of Intercultural Studies*, 34, 5 : 569-583.
- DIANKA, D. 2007. *La migration internationale féminine individuelle à partir du Sénégal vers la France : le cas des Fatou-Fatou*. Thèse de doctorat en sociologie, Université de Reims Champagne-Ardenne.
- DIOP, A. B. 1965. *Société toucouleur et migration : enquête sur l’immigration toucouleur à Dakar*. Dakar, Université de Dakar, Institut français d’Afrique Noire.
- EBIN, V. 1995. « Women’s saints and strategies : the expanding role of Senegalese women in international trade », *Mondes en développement*, 23, 91 : 113-115.
- EVERS ROSANDER, E. 2005. « Cosmopolites et locales : Femmes sénégalaises en voyage », *Afrique et Histoire*, 4, 19 p.
- EVERS ROSANDER, E. 2010. « Gender Relations and Female Autonomy among Senegalese Migrants in Spain : Three Cases from Tenerife », *African and Black Diaspora : An International Journal*, 3, 1 : 91-107.
- FIELOUX, M. 1985. *Développement, émigration masculine et travail féminin. Le cas des femmes toucouleur de la région du Damga*. Paris, Séminaire ORSTOM/CIE.

- FINDLEY, S. et L. WILLIAMS. 1991. *Women who Go and Women who Stay : Reflections of Family Migration Processes in a Changing World*. Genève, International Labour Office.
- FLAHAUX, M.-L., C. BEAUCHEMIN et B. SCHOUMAKER. 2013. « Partir, revenir : un tableau des tendances migratoires congolaises et sénégalaises », dans C. BEAUCHEMIN, L. KABBANJI, P. SAKHO et B. SCHOUMAKER (dir.), *Migrations africaines : le co-développement en questions. Essai de démographie politique*, Paris, INED/Armand Colin : 91-125.
- GEORGES, E. 1992. « Gender, Class, and Migration in the Dominican Republic : Women's Experiences in a Transnational Community », dans L. GLICK SCHILLER, L. BASCH et C. BLANC-SZANTON (dir.), *Towards a Transnational Perspective on Migration : Race, Class, Ethnicity, and Nationalism Reconsidered*, New York, New York Academy of Sciences : 81-99.
- GOLDRING, L. 1996. « Gendered memory : constructions of rurality among Mexican transnational migrants », dans E. M. DUPUIS et P. VANDERGEEST (dir.), *Creating the Countryside : The Politics of Rural and Environmental Discourse Philadelphia*, Temple University Press : 303-329.
- GRASMUCK, S. et P. PESSAR. 1991. *Between Two Islands : Dominican International Migration*. Berkeley, University of California Press.
- GUILMOTO, C. Z. 1997. « Migrations et institutions au Sénégal : Effets d'échelle et déterminants », *Les dossiers du Ceped*, 46.
- HADI, A. 2001. « International Migration and the Change of Women's Position among the Left-Behind in Rural Bangladesh », *International Journal of Population Geography*, 7 : 53-61.
- HAMPSHIRE, K. 2006. « Flexibility in domestic organization and seasonal migration among the Fulani of northern Burkina Faso », *Africa*, 76 : 402-426.
- HONDAGNEU-SOTELO, P. 1994. *Gendered Transitions : Mexican Experiences of Immigration*. Berkeley : University of California Press.
- KANAIAUPUNI, S. M. 1995. *The Role of Women in the Social Process of Migration : Household Organizational Strategies of Mexican Families*. Thèse de doctorat, University of Chicago, Department of Sociology.
- KANAIAUPUNI, S. M. et P. FOMBY. 2000. « Men Who Migrate and Women Who Work : Nonmigrant Women and Mexico-U.S. Migration ». Communication présentée à l'American Sociological Association, Washington DC, 13 août.
- KANE, A. 2002. « Senegal's Village Diaspora and the People Left Ahead », dans D. BRYCESSON et U. VUORELA (dir.), *The Transnational Family : New European Frontiers and Global Networks*, New York, Berg : 245-263.
- LAGOUTT, C. 1988. « L'Artisanat féminin dans la région du fleuve Sénégal », *Revue Canadienne des Études Africaines*, 22, 3 : 448-471.
- LESSAULT, D. et C. BEAUCHEMIN. 2009. « Ni invasion, ni exode : Regards statistiques sur les migrations d'Afrique subsaharienne », *Revue Européenne des Migrations internationales*, 25, 1 : 163-194.

- LEVITT, P. 1998. « Social Remittances : Migration Driven Local-Level Forms of Cultural Diffusion », *International Migration Review*, 32, 4 : 926-48.
- LOKSHIN, M. et E. GLINSKAYA. 2008. « The Effect of Male Migration for Work on Employment Patterns of Females in Nepal », *Policy Research Working Paper Series*, 4757.
- MAGGI, J., D. SARR et N. AMADEI. 2008. *Louga, Sénégal : Représentations autour de la migration auprès d'une communauté d'origine* (Rapport de recherche Projet Mémoires audiovisuelles de la migration sénégalaise). Genève, Université de Genève.
- MAHLER, S. J. 1999. « Engendering Transnational Migration : A Case Study of Salvadorans », *American Behavioral Scientist*, 42 : 690-719.
- MANCHUELLE, F. 1997. *Willing migrants : Soninke labor diasporas, 1948-1960*. Athens (Ohio), Ohio University Press. (Western African Studies)
- MONDAIN, N. et A. DIAGNE. 2013. « Discerning the Reality of "Those Left Behind" in Contemporary Migration Processes in Sub-Saharan Africa : Some Theoretical Reflections in the Light of Data From Senegal », *Journal of Intercultural Studies*, 34, 5 : 503-516.
- NANITELAMIO, J. 1995. « Insertion urbaine et représentations des statuts féminins », dans P. ANTOINE et A. B. DIOP (dir.), *La ville à guichets fermés ?* Dakar, IFAN/ORSTOM : 277-289.
- NDIAYE, M. 1998. *L'éthique ceddo et la société d'accaparement ou les conduites culturelles des Sénégalais d'aujourd'hui*. Dakar, Presses universitaires de Dakar.
- OBBO, C. 1980. *African Women : Their Struggle for Economic Independence*. Londres, Zed Press.
- OSO, L. et C. CATARINO. 1997. « Femmes chefs de ménage et migration », dans J. BISILLIAT (dir.), *Femmes du Sud, chefs de famille*, Paris, Karthala : 73-77.
- PESSAR, P. 2005. « Women, gender, and international migration across and beyond the Americas : inequalities and limited empowerment ». Communication présentée à la conférence Expert group meeting on international migration and development in Latin America and the Caribbean, Mexico City.
- PILON, M., M. SEIDOU MAMA et C. TICHIT. 1996. « Les femmes chefs de ménage : aperçu général et études de cas », dans M. PILON, T. LOCOH, E. VIGNIKIN et P. VIMARD (dir.), *Ménages et familles en Afrique*, Paris, Ceped : 167-191.
- PISON, G., K. HILL, B. COHEN et K. FOOTE. 1997. *Les changements démographiques au Sénégal*. Paris, Presses universitaires de France, 240 p.
- RICCIO, B. 2005. « Talkin' About Migration : Some Ethnographic Notes on the Ambivalent Representation of Migrants in Contemporary Senegal », *Stichproben. Wiener Zeitschrift für kritische Afrikastudien*, 5, 8 : 99-118.
- ROBIN, N. 1996. *Atlas des migrations ouest-africaines vers l'Europe, 1985-1993*. Paris, ORSTOM/Eurostat.
- SALL, M., S. M. TALL, A. TANDIAN, A. SAMB, A. K. SANO et S. SYLIA. 2010. « International migration, social change and local governance in Ourossogui and Louga, two small urban centres in Senegal », *Human Settlements Working Paper Series*, 23.

- SARR, F. 1998. *L'entrepreneuriat féminin au Sénégal : la transformation des rapports de pouvoirs*. Paris, L'Harmattan, coll. « Forum du Tiers Monde ».
- SCHMITZ, J. 2008. « Migrants ouest-africains vers l'Europe : historicité et espace moraux », *Politique Africaine*, 109, 1 : 5-15.
- TALL, S. M. et A. TANDIAN. 2010. *Entre regroupement familial et migrations autonomes des femmes sénégalaises. Quelle analyse de genre des migrations sénégalaises ?* San Domenico di Fiesole, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, CARIM Notes d'analyse et de synthèse 2010/69.
- TAYLOR, M., M. J. MORAN-TAYLOR et D. R. RUIZ. 2006. « Land, ethnic, and gender change : transnational migration and its effects on Guatemalan lives and landscapes », *Geoforum*, 37 : 41-61.
- VASQUEZ SILVA, I. 2010. « El impacto de la migración en las tareas de cuidado dentro de las familias senegalesas : ¿la emergencia de las "nueras transnacionales" ? ». Communication présentée au 8^e congrès Vasco de Sociología y Ciencia Política, Bilbao.
- VAUSE, S. et S. TOMA. 2012. « International migrations of Congolese and Senegalese women ». Communication présentée au congrès Comparative and Multi-sited Approaches to International Migration Conference, Paris, 12-14 décembre.
- WONG, K. F. 2003. « Empowerment as a Panacea for Poverty. Old Wine in new Bottles? Reflections on the World's Bank's Conception of Power », *Progress in Development Studies*, 2 : 307-322.

ABSTRACT

Sorana TOMA

Qualified influences of male migration on the activities of women "left behind". A case study from the Senegal River Valley.

This paper analyses the impact of men's international labour migration on the income-generating activities of the women who stay in their communities of origin. Previous research has reached mixed conclusions. Some find that men's migration discourages the economic participation of their spouses left behind, increasing women's dependence on them. In contrast, others argue that the resources generated by migration help women to develop new activities. Our results, based on qualitative fieldwork conducted in a small village in the Senegalese River Valley, do not point to an increased economic dependence of migrants' wives following their husbands' migration. Women strive, more or less successfully, to capture part of the resources generated by the migration of their husbands or brothers in order to develop or reinforce their economic activities. However, several factors condition and constrain women's efforts in accessing these resources and increasing their economic autonomy.

Comment les migrations internationales reconfigurent les relations entre conjoints et les identités conjugales au sein de couples sénégalais

HAMIDOU DIA*

Les Sénégalais émigrent vers diverses parties du monde et s'y établissent durablement. Ils continuent cependant d'entretenir des liens multiformes avec leur pays. Des familles se constituent sur plusieurs sites, en particulier sur la base de relations conjugales. Dans ces unités, les femmes, qu'elles soient mères ou épouses, sont souvent présentées sous des traits passifs. Cet article montre que les normes qui assignent des rôles secondaires aux femmes tendent sinon à s'effriter, du moins à être constamment rediscutées. À partir d'histoires familiales recueillies auprès d'émigrés sénégalais et de leurs parents rencontrés à Dakar et dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal, l'article défend la thèse d'une autonomisation croissante, voire d'une émancipation des femmes à la fois au Sénégal et en terre étrangère, à la faveur notamment des migrations internationales. Le parti pris méthodologique de cet article est d'inscrire l'étude des rapports sociaux entre genres dans le contexte familial, que l'on pense souvent comme laissant peu de marge de manœuvre aux femmes.

English abstract p. 397

INTRODUCTION

Une image d'Épinal domine l'étude des migrations internationales ouest-africaines : les femmes seraient passives, et leur histoire migratoire ne trouverait son sens que rapportée à une biographie conjugale fondamentalement construite par les hommes (Journet et Fainzang, 1988). Cette représentation perdure encore à cause du phénomène du regroupement familial, une des modalités de renouvellement de l'immigration dans les pays du Nord faisant suite au durcissement des législations en matière d'entrée et de séjour des étrangers : les épouses rejoignent leurs maris et tendent de ce fait à être perçues comme mineures dans un contexte de

* Institut de recherche pour le développement (IRD), UMR CEPED, France (hamidou.dia@ird.fr)

forte altérité sociale (Poiret, 1996). Ce modèle d'analyse connaît un durcissement qui lui confère un succès médiatique et politique depuis quelques années : non seulement les migrants ouest-africains constituent un problème dans les espaces publics européens, mais les contextes familiaux qui leur servent de cadre de socialisation voileraient des violences quotidiennes commises à l'encontre de conjointes fortement dominées (Lagrange, 2010). Parfois, cette posture analytique est remise en cause par la mise en exergue d'une certaine appropriation de l'action citoyenne, quand les femmes africaines se regroupent sous forme associative et produisent des leaders, le plus souvent sous la houlette d'organismes de solidarité nationale ou internationale, ou lorsqu'elles mettent en place des structures informelles et parallèles de mobilisation de ressources leur permettant de se soustraire de l'emprise de leurs conjoints (Semin, 2007). Si de nombreuses réalités relèvent de ce qu'on peut interpréter comme une domination masculine, il ne faut pas tomber dans une vision misérabiliste ni nier la diversité des trajectoires. Ces lectures souffrent d'abord du biais que constitue le seul recours au point de vue des femmes rencontrées. De même, considérer seulement l'immigrante rencontrée dans le cadre associatif peut rendre invisible des pans entiers de sa vie sociale, en ce que ces entretiens ont un but particulier, se font dans des contextes spécifiques et orientent la parole en fonction des objectifs affichés ou implicites de ces organisations. Il s'y ajoute que les données qui servent de base à l'analyse sont souvent de seconde main : elles sont récoltées par des professionnels du social en situation d'interaction avec des personnes demandeuses d'aide ou de soutien et qui ne sont pas nécessairement conscientes des usages qui peuvent être faits des entretiens auxquels elles participent (Lagrange, 2013). Une autre considération est aussi négligée : dans le cadre de migrations internationales, on se focalise souvent sur les territoires d'immigration, oubliant l'intérêt que peut constituer l'étude des trajectoires dans les pays d'origine (Sayad, 1999).

Cet article propose de reconsidérer la posture analytique dominante sur les rapports conjugaux entre immigrants ouest-africains, notamment quand elle exhume les principes ancestraux d'une culture patriarcale pour expliquer la domination que les hommes exercent sur des femmes en région parisienne. À travers des tableaux familiaux de migrants internationaux sénégalais vivant en France, l'étude offre davantage de clefs de lecture des relations entre conjoints, en invitant à prêter attention à l'hétérogénéité des arrangements observables. L'article montre comment les femmes aménagent des espaces d'autonomie sans un quelconque encadrement institutionnel, et même travaillent à asseoir dans certains cas un pouvoir

conjugal à partir duquel elles bâtissent des stratégies économiques et élaborent d'autres pratiques matrimoniales tout en contribuant à refonder les couples auxquels elles appartiennent sur des bases empruntant aux normes de certaines conjugalités à l'œuvre dans les contextes d'immigration. Ces changements au sein des unités familiales dispersées dans l'espace induisent de nouvelles formulations des rôles conjugaux et sociaux. Mieux, ils posent autrement la question des identités des deux conjoints. L'article est divisé en trois sections : la première est consacrée à la recension des travaux sur les mobilités féminines et à leurs effets sur les rapports de genre dans la littérature sur les migrations internationales sénégalaises ; la deuxième expose la méthodologie de l'enquête d'où sont tirées les données mobilisées dans ce texte ; la troisième décrit et analyse, à travers des tableaux de couples, les processus qui amènent des femmes à créer les conditions de leur autonomisation progressive, voire de leur émancipation, dans des univers fortement contraints.

MOBILITÉS FÉMININES ET GENRE DANS LA LITTÉRATURE SUR LES MIGRATIONS SÉNÉGALAISES

Le Sénégal contemporain se caractérise par une forte émigration. D'après les statistiques, près de 2 millions de Sénégalais vivaient à l'étranger (Tall, 2005). Les travaux se sont d'abord intéressés aux causes de cette émigration, qui s'oriente principalement vers le reste de l'Afrique et l'Europe, et depuis plus d'un quart de siècle vers l'Amérique du Nord et l'Asie (Tall, 2008). Les motifs sont essentiellement une recherche de numéraire, faisant suite à la destruction des systèmes de production à la fin des années 1960 et au début des années 1970 après les grandes sécheresses qui n'ont pas épargné le pays, en particulier ses zones agraires (Lavigne-Delville, 1991). Devant l'impossibilité de valoriser leurs terres, les Sénégalais cherchent à s'employer (Crousse, Mathieu et Seck, 1991). Les aînés partent chercher de l'argent, se font relayer par les cadets au bout de quelques années, puis retournent s'occuper des concessions majoritairement composées de femmes et d'enfants. La focalisation excessive sur les migrations consécutives à la dégradation environnementale relègue au second plan des mobilités plus anciennes, en particulier celles des Sénégalais enrôlés de force pendant les deux guerres mondiales et qui se reconvertissent comme marins et navigateurs à partir des principaux ports français que sont Marseille et Le Havre (Diop, 1996). Les recherches mettent ensuite en évidence d'autres logiques relatives aux régions d'origine des migrants et

aux réseaux dans lesquels ils s'insèrent. En dehors des groupes ethniques qui se déploient à travers le monde à partir de la moyenne vallée du fleuve Sénégal ou encore de la Casamance, on découvre une émigration sur une base confessionnelle et confrérique musulmane : les paysans mourides du centre-ouest du Sénégal, frappés de plein fouet par la détérioration des termes de l'échange qui met à terre la culture de l'arachide, s'investissent dans le commerce urbain à Dakar, puis ils structurent des filières leur permettant d'écouler des marchandises dans plusieurs pays d'Europe du Sud, notamment l'Italie et l'Espagne, et aux États-Unis (Ebin, 1990 ; Schmitt di Friedberg, 1995). À la fin des années 1980 et au début des années 1990, plusieurs faits sont notés par les scientifiques : l'émigration internationale sénégalaise concerne toutes les couches de la société, toutes les régions — il est vrai de façon inégale — et se caractérise par la variété des destinations : ne sont plus privilégiés seulement les pays ayant des liens historiques, politiques et linguistiques avec le Sénégal, mais des terres nouvelles sont explorées et investies (Tandian, 2008). Au début des années 2000, les recherches portent aussi sur les étudiants et les qualifiés qui quittent le Sénégal ou ré-émigrent à partir de pays où ils ont obtenu des diplômes (comme la France), notamment vers le Canada et les États-Unis où s'ouvrent des opportunités de s'employer comme cadres ou universitaires (Fall, 2010 ; Guèye, 2001). La décennie 2000 correspond aussi à un intérêt des chercheurs pour le transnationalisme sénégalais : ils montrent de quelle manière, à travers l'engagement associatif et religieux ou encore les transferts d'argent, les immigrants installés aux États-Unis, en France, au Canada, en Italie, au Maghreb et au Moyen-Orient contribuent à la vie économique, politique et culturelle de leur pays (Dia, 2010 ; Kane, 2011). Dans les pays d'installation, les travaux s'intéressent aussi aux conditions d'existence des Sénégalais : leur place sur le marché du travail, leur logement, leur vie familiale et leur rapport à l'école ou à la violence. C'est alors en général leur appartenance aux franges plus vulnérables des classes populaires qui est mise de l'avant.

Le foisonnement de la littérature sur les migrations internationales sénégalaises, en dépit de la variété des thématiques abordées et de la diversité d'origine nationale des chercheurs impliqués, souffre d'un défaut majeur : la quasi-invisibilité des femmes. Dans les rares études qui leur sont consacrées, c'est en tant qu'épouses d'immigrants/émigrés et mères de famille ou encore femmes assurant la reproduction sociale qu'elles apparaissent (Pian, 2010). C'est un constat qui n'est d'ailleurs pas propre aux études sur les Sénégalais : à l'échelle du monde, en dépit des évidences statistiques rappelées par les organismes onusiens, les recherches sur les

migrations ont jusqu'aux années 1980 négligé le rôle des femmes dans les dynamiques migratoires (Green, 2002 ; Morokvasic, 2008). Les Sénégalaises immigrantes dans les pays européens ou épouses restées au pays sont décrites comme passives et dépendantes de leurs maris et des subsides que ces derniers veulent bien leur accorder (Elia, 2006). C'est particulièrement dans les décennies 1990 et 2000 qu'on peut noter une évolution dans le regard porté sur les rapports sociaux de sexe noués dans une configuration migratoire. On montre que les femmes migrantes peuvent se mouvoir dans des contextes de très fortes contraintes et que, bien que dominées, elles ont des ressources pour défendre leurs intérêts et asseoir des rapports plus équilibrés à l'intérieur comme à l'extérieur des familles et des ménages. Par exemple, Quiminal (2000), analysant les relations qu'entretiennent territoire et identité en situation migratoire, défend la thèse d'une dynamique d'action autonome de la part de femmes africaines de France, dont des Sénégalaises, qui, contrairement aux hommes qui montent des associations tournées vers leur village d'origine sur la base d'initiatives dites de développement, procèdent à l'appropriation symbolique et pratique d'espaces urbains en France même. Dans la même lancée, d'autres travaux montrent qu'en raison de l'évolution des conjonctures économique et sociale au Sénégal, les femmes ne sont plus forcément dans l'accompagnement de leurs maris émigrés mais elles-mêmes actrices de leur propre mobilité jusques et y compris dans des situations réputées dures. Ainsi, au Maroc, en transit vers l'Europe, piégées dans un contexte de clandestinité, elles se retrouvent à inventer un quotidien dans le royaume chérifien et, en dehors même des réseaux de parenté, elles y développent des activités commerçantes gage de leur indépendance (Pian, 2005). Des femmes devenues chefs de ménage à Dakar partent à l'étranger de leur propre chef ou organisent le départ de leurs fils en le finançant au moyen de leurs revenus tirés d'une variété d'activités ou en contractant des prêts à cet effet. Certaines femmes immigrantes participent à la production urbaine au Sénégal en investissant dans l'immobilier et en envoyant de l'argent à leurs familles (Schmitz, 2008). Cet article s'inscrit dans le sillage de ces travaux, mais en ré-inscrivant la question des rapports sociaux de pouvoir entre les sexes dans un cadre peu investi par les scientifiques : celui de la famille transnationale (Razy et Baby-Collin, 2011).

MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE

Cet article est construit sur la base d'un travail ethnographique au long cours mené sur les migrations internationales sénégalaises, avec une attention particulière portée aux émigrés issus de la moyenne vallée du fleuve. L'enquête commence en 2003 et se poursuit jusqu'à présent avec des missions de terrain à Dakar et au nord du Sénégal, à la faveur de ma participation à plusieurs projets et programmes de recherche menés depuis la France sur la thématique des migrations. Son point de départ est un mémoire de maîtrise en sociologie soutenu en 2003 à l'université Paris Descartes et qui portait sur les étudiants sénégalais inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur de la région parisienne. Dans ce cadre, j'ai élargi le questionnement à l'arrière-plan familial, ce qui m'a permis de dresser des portraits qui amènent à relativiser une perception courante des étudiants africains en France : j'ai pu montrer qu'en dehors de leur statut d'étudiant, ils présentent de fortes similitudes avec des Sénégalais travaillant comme ouvriers ou employés et habitant en banlieue parisienne, alors que la littérature scientifique consacrée aux étudiants a tendance à les envisager comme une avant-garde intellectuelle, politique et syndicale (Guimont, 1998). En fait, ma préoccupation était alors d'attirer l'attention sur un changement dans la composition sociologique des étudiants africains, notamment sénégalais : les études à l'étranger n'étaient plus seulement affaire de familles d'élites mais, à la faveur de la démocratisation scolaire, les origines sociales se diversifiaient, et le recrutement se faisait y compris dans les villages et les régions périphériques, un phénomène facilité par des politiques d'entrée et de séjour en France relativement souples pour les étudiants par rapport aux autres catégories administratives de migrants. J'ai par la suite entamé une thèse de doctorat en 2005 en déplaçant le questionnement : plutôt que de percevoir les Sénégalais à travers leurs activités scolaires ou professionnelles, j'ai voulu voir comment, à partir du pays, des groupes familiaux et des individus déployaient des stratégies de mobilité sociale à travers l'école et la migration, les deux pouvant se recouper dans bien des cas. À la suite de ce travail, finalisé en 2009, diverses opportunités sont venues enrichir les situations d'enquête et par conséquent le matériau : un projet de recherche de trois ans sur les envois d'argent des immigrants de la vallée du fleuve Sénégal (2006-2009), la réalisation d'une étude à la demande d'une ONG française sur les associations d'immigrants sénégalais (2008), la participation à deux projets de recherche européens sur l'accès aux soins des immigrants entre 2009 et 2010 et enfin la participation à deux projets de recherche sur financement

de l'Agence nationale de la recherche en France (ANR) — l'un portant sur migration et religion (2010), l'autre sur les imaginaires migratoires (2011) — qui m'ont permis d'effectuer des missions au Sénégal auprès de familles comptant des émigrés en leur sein.

Dans toutes les études réalisées, je suis parti d'associations ou de regroupements constitués en France et qui répondent à diverses préoccupations : associations d'étudiants sénégalais, associations villageoises pour le développement, mutuelles de femmes, sections françaises d'organisations religieuses sénégalaises transnationalisées, associations humanitaires créées ou composées majoritairement d'immigrants. Pour récolter des données pour le volet familial de mes enquêtes, j'ai souvent demandé aux individus affiliés à ces associations et rencontrés en région parisienne de me faire autant que possible les portraits de leurs familles, les parcours scolaires ou autres de leurs membres, leurs activités au moment des enquêtes, ce qu'ils considéraient comme étant les grands événements et moments de leur vie familiale. Ces portraits sont ponctués par des récits autour de la vie de mes interlocuteurs. Au terme de ces entretiens, je demandais à mes enquêtés de me mettre en contact avec les membres de leurs familles établis au Sénégal, notamment à Dakar et dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal. À Dakar, j'ai insisté sur l'histoire familiale dans un cadre urbain ; dans les villages, j'ai cherché en priorité à faire des entretiens avec les personnes les plus âgées, en particulier celles qui étaient désignées comme étant détentrices de la mémoire familiale, pour reconstituer des arbres de famille et saisir ainsi la mobilité sociale et spatiale sur plusieurs générations. Par la suite, je me suis entretenu avec les membres des familles qui ont accepté de répondre à mes questions. Sur tous les sites, j'ai pu reconstituer beaucoup de tableaux de familles à partir d'individus et d'événements collectifs : réunions, baptêmes, mariages, célébration d'anniversaires, commémorations religieuses, matchs de football, jumelages entre communes françaises et sénégalaises.

La confiance aidant, certains m'ont prêté des journaux de bord qu'ils tenaient sur leur vie et sur des événements importants dont ils ont été témoins. J'ai moi-même constitué des journaux de terrain en fonction de mes phases actives d'enquête, et surtout lors de mes missions de recherche. J'ai pu accéder aussi à des documents audiovisuels sur plusieurs cérémonies. Les histoires familiales présentées dans cet article sont extraites de ce matériau divers, collecté à différents moments entre 2003 et 2013. J'ai comparé chaque fois les éléments concordants des récits qui m'étaient faits en France et au Sénégal. Les entretiens ont été menés soit en français, soit en wolof ou en pulaar, deux langues de communication majeures du

Sénégal. Que faut-il entendre par famille dans le cas des Sénégalais étudiés dans cet article, notamment les émigrés de la moyenne vallée ? L'organisation sociale dans cette partie du Sénégal admet plusieurs niveaux de groupes d'appartenance familiale. Le premier est celui du *foyre*¹, qui regroupe un couple et ses enfants mineurs, voire des enfants majeurs et leur descendance. Plus largement, le *galle*, que l'on traduit souvent par la concession, rassemble les *pooye* (pluriel de *foyre*) d'une même lignée. Le système de parenté est habituellement patrilinéaire et la résidence virilocale. Cependant, il a toujours existé des exceptions et des adaptations à la règle. Il peut arriver par exemple qu'une femme mariée reste au sein du *foyre* de ses parents. Les *pooye* et *galleeji* (pluriel de *galle*) ont des frontières mouvantes, peuvent croître ou décroître en fonction du contexte matériel, des migrations et des stratégies. La parenté crée des obligations envers le *foyre* d'origine, donc envers les parents et la fratrie, et envers celui de destination², par conséquent les conjoints et les enfants. Néanmoins une multitude de variables peuvent renforcer ou au contraire atténuer ces sentiments d'obligation. Les migrations internationales jouent du flou des normes, autorisant des recompositions familiales. Les familles des migrants ne sont pas de ce fait des entités fixes que l'on peut réduire aux membres du seul ménage observé en France par exemple. Ce sont plutôt des « maisonnées » multi-situées pour reprendre un outil de l'anthropologie de la parenté (Weber, 2002). Le *foyre* correspond bien à l'esprit de la « maisonnée », c'est-à-dire un groupe domestique de consommation et de production : dans le cas des migrants, il comprend en général des ascendants, des frères et sœurs des migrants ainsi que leurs alliés et descendants. Ici, la ressource à mettre en commun, au moins théoriquement, est l'argent tiré de la migration. C'est parce que les revenus issus de cette nouvelle configuration économique ne sont pas extensibles à l'infini que les relations au sein des « maisonnées multi-situées » font l'objet d'arrangements sophistiqués, d'élaborations continues et sont source de changements profonds qui amènent au constat d'un éclatement normatif. Il en va de même des rapports sociaux de sexe dans le couple.

-
1. C'est le vocabulaire de la parenté en pulaar, langue dominante dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal.
 2. Par analogie avec ce que la sociologie de la famille appelle famille d'origine (le ménage des parents d'égo) et la famille de destination (le ménage d'égo et son conjoint).

TABLEAUX CONJUGAUX AU SEIN DE FAMILLES TRANSNATIONALES

Cette section propose des portraits de familles qui se sont formées d'abord dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal, puis se sont dispersées dans l'espace national, puis international, pour cause d'émigration. Ces histoires familiales, en particulier conjugales, rendent compte des dynamiques en cours qui permettent aux femmes de négocier leur autonomie, voire de construire dans certains cas un pouvoir au sein des unités familiales où les hommes sont restés longtemps dominants.

Ce que fait l'argent de la migration : une femme chef de lignage

Lamine et ses trois frères sont des migrants internationaux sénégalais. Lamine et son successeur immédiat dans la fratrie vivent en France, le troisième est à Bergame en Italie et le quatrième frère réside à Almería, en Espagne. L'unique femme de la fratrie, Naha, vit au village, dans le bâtiment construit par ses frères. Naha est mère de quatre fils qui vivent aussi en Europe : deux à Bergame et deux à Almería. Elle réside dans la maison avec son mari et leurs deux filles. Vivent également dans la maison la mère de Lamine et une épouse du troisième frère avec leurs deux enfants. Tous les frères de Lamine et ses neveux contribuent à la vie de la famille, à égalité, à la fin du mois. Malgré les protestations des frères cadets et des neveux, c'est Lamine, en tant qu'ainé dans la migration, qui fait appel à tous pour l'alimentation de la famille. Les oncles et les neveux contribuent chacun à hauteur de 150 euros. Ainsi, c'est la somme globale de 1200 euros qui est collectée mensuellement dans trois pays (la France, l'Espagne et l'Italie), ce qui représente une somme considérable dans le contexte local. L'envoi est ritualisé. Lamine, en organisateur, n'attend pas toujours que les autres frères et neveux lui fassent parvenir l'argent : il envoie la somme et se fait rembourser dans les jours suivants par les autres contributeurs. C'est le fruit d'une décision commune que de mettre entre ses mains la charge de l'acheminement vers le Sénégal. On peut y voir une façon de souder les liens entre les membres de la famille en migration, mais aussi de rassurer ceux qui sont au village en leur montrant que les cadets en migration restent unis derrière l'ainé, au service du collectif. Lamine loue la sagesse de tous : les contributions lui parviennent toujours dans les meilleurs délais³. Les 1 200 euros mensuels ne vont pas directement dans la maison

3. Entretien avec Lamine.

familiale : 600 euros sont directement versés à un des grands commerçants du village où la famille s'approvisionne.

C'est le beau-frère de Lamine, Barka, qui sert de courroie de transmission entre la famille au village et le boutiquier. Il charge les marchandises dans la voiture achetée par le segment émigré de la famille et il achemine ainsi les provisions dans la villa. Le reste de l'argent mensuel est scindé en deux parts : 400 euros sont confiés au beau-frère pour les achats connexes à l'alimentation quotidienne (pain, oseille, menthe, poissons, viandes, etc.) et pour faire face à des imprévus journaliers et 200 euros sont mis à la disposition exclusive de la sœur, qui est libre de l'usage qu'elle en fait sans avoir de comptes à rendre à personne. Lamine justifie l'allocation de cette somme à leur sœur par son rôle de représentation du groupe : « Nous sommes visibles dans le village grâce à elle. C'est elle qui nous y représente. Il faut qu'elle soit à l'aise ! C'est important [...] ». L'essentiel des envois de cette fratrie est par conséquent destiné à l'alimentation. Les émigrés qui la composent s'assurent que des vivres soient disponibles à la fin de chaque mois pour tout le groupe au pays. Certes, une partie de l'argent est affectée au beau-frère, mais elle est destinée aux petites dépenses qui ne sont pas absolument nécessaires à la reproduction familiale. Ici, la pré-affectation est redoublée par les normes de la société pulaar régissant les rapports entre beaux-frères (*keyniraabe*) et cousins germains (*bibbe baaba*), devant lesquels il est essentiel de garder la face. Du fait de la volonté des migrants recourant à la médiation d'un tiers commerçant et du comportement du beau-frère, qu'expliquent tout à la fois l'éthique de la face et les liens de filiation et d'alliance, l'argent est utilisé aux fins de reproduction d'un groupe défini, évitant ainsi tout malentendu entre les protagonistes.

Néanmoins, si l'ensemble des migrants apparentés s'investit pour la satisfaction des besoins alimentaires des membres du groupe restés au village, des modulations sont enregistrées dans l'engagement financier, à titre individuel, de l'ensemble des *naniibe*⁴. En effet, l'on remarque que la deuxième part scindée entre la sœur (Naha) et le beau-frère (Barka) ne bénéficie pas à la femme du troisième membre de la fratrie pourtant présente dans le même bâtiment que le couple précité. C'est que les frères ont trouvé un *modus vivendi*. Deux ont leur ménage en France (Lamine et Tijani), tandis que la femme du quatrième frère est une dakaroise. L'accord conclu est que chacun d'eux s'occupe de son propre *suudu*⁵, où qu'il

4. *Naniibe* est le pluriel de *nanido*.

5. *Suudu*, c'est la chambre. S'occuper du *suudu* veut dire simplement s'occuper de sa femme.

se trouve. Ainsi, le frère qui se trouve en Italie envoie de l'argent spécifiquement destiné à sa femme qui se trouve dans le *galle* originel au village. Il en va de même du membre de la fratrie installé à Almería (Fadel) dont l'épouse vit à Dakar chez son *kaw* (oncle) et *essiraado* (beau-père).

Dans la fratrie de Lamine, il y a donc cette idée de *cause commune* (Gollac, 2003, p. 281) autour des vivres et de la reproduction du groupe domestique, mais dans le même temps s'affirme quelque chose comme un espace d'action autonome centré autour de l'entité conjugale. L'envoi spécifiquement destiné à cette entité n'est donc pas identique d'un frère à l'autre. En contexte migratoire, les choses se présentent autrement pour les deux frères qui ont leurs épouses en France. La présence des épouses en France annule la question de l'envoi et repose autrement le fonctionnement économique du ménage.

Néanmoins, les transferts ne concernent pas tous la reproduction alimentaire. Les envois de type alimentaire ne sont pas réputés publics et ils ne peuvent pas être évalués précisément par tous au sein du village d'origine. Certes, le bouche-à-oreille, notamment par la médiation du boutiquier, nœud important de la chaîne des rumeurs au sein du village d'origine, fait que ces transferts sont plus ou moins connus, qu'il s'agisse des montants à destination du *foyre* dans son ensemble ou des envois spécifiques à des individus. Mais, dans le cadre de la compétition entre « maisonnées multi-situées » et de la manipulation des symboles qui en est le corollaire, s'affirment d'autres types de transferts. Leur caractéristique principale est leur publicité. C'est ainsi que ces transferts, plus ponctuels, donnent à voir autre chose : la mise en scène de la *lignée* dans le versant local du village, qui n'en a pas moins de répercussions sur l'ensemble des sites d'installation des migrants originaires du village. En effet, la seule femme de la fratrie dans la famille, Naha, la seule aussi qui soit au village, et qui reçoit 200 euros mensuels des migrants dont elle peut disposer à sa guise, redistribue beaucoup au sein du village d'origine, surtout auprès des familles les plus démunies, celles qui sont sans *naniibe*. Un ensemble de personnes bénéficie donc indirectement de la réussite de la famille grâce à Naha : on peut parler de parentèle dans la mesure où il s'agit d'individus sélectionnés par des relations affinitaires et de clientèle puisque le réseau vient conforter l'assise locale de la « maisonnée multi-située ». C'est au cours d'une cérémonie religieuse tenue dans le village d'origine que je recueille l'information :

Naha, la sœur de Lamine, est revêtue d'un splendide boubou bleu en *ganila* (tissu cher importé du Mali). Elle arbore une jolie chaîne

en or qui forme un ensemble avec des boucles d'oreille et des bracelets, ainsi qu'une montre. Assise au milieu de son salon, elle trône, fièrement entourée de plusieurs femmes du village. Formant un regroupement à part, les femmes portent des témoignages à tour de rôle sur la personne de Naha. Toutes soulignent sa générosité à l'égard de tout le monde. Une de ses voisines, Mariéta, est plus précise : « Seydi Sumaare [c'est le patronyme de Naha] ! *Albarka*⁶ *temedde* [billets de 500 FCFA] ! *albarka wuteeji* [boubous] ! *albarka kalaaji* [écharpes] ! *albarka guude* [pagnes] ! *albarka wargaaji* [thé] ! *albarka marooji* [riz] ! Il n'y a pas une personne dans ce village qui puisse dire qu'elle n'a jamais rien eu de toi Seydi Sumaare. Si cette personne existe, qu'elle lève la main... (Mariéta marque une pause, promène son regard partout... personne ne fait signe... puis elle continue) : « même les *baabiraabe jaama*⁷ le savent... tous ont droit à quelque chose... *be be ujunaaji* [billets de 5 000 FCFA] !! » [...] En fait, c'est un peu le jour de Naha, puisqu'elle est l'instigatrice de la *ziarra* pour son grand-père paternel. C'est une sorte d'accomplissement pour elle [...]. (extrait de journal de terrain, 2003-2013)

On voit par conséquent que le village se mobilise aussi en guise de reconnaissance envers la sœur qui y représente la fratrie. L'argent qu'elle reçoit et dont elle peut user selon sa volonté est redistribué aux voisins et à certaines personnalités du village. C'est là une façon de renforcer les relations avec ceux qui sont restés. Certes, la réussite de ses frères et de ses enfants peut se lire à travers les envois à la famille et les réalisations au village. Mais elle doit aussi se donner à voir, aux yeux de la sœur, aux autres résidents. D'ailleurs, sa maison est l'une des plus fréquentées par les jeunes, qui viennent y manger ou y prendre le thé. En conséquence, quand elle organise un événement, et par extension quand sa lignée est concernée, tout le monde se mobilise parce qu'elle en a la *daraja* et la *maqama*⁸. La

6. C'est un mot dérivé de *baraka*. Il signifie : « gloire à toi ! » Mariéta répète le mot en le faisant suivre des gestes posés par Naha envers certains membres du village.

7. Expression formée de deux termes : *baabiraabe*, « les papas », et *jaama*, « mosquée ». Dans les représentations locales l'expression veut simplement dire « les notables ». Il y a une pointe d'humour dans le propos de Mariéta pour signifier que Naha se concilie les hommes, fussent-ils notables. De cette manière, elle tourne en dérision le pouvoir masculin.

8. Les termes sont utilisés par Mariéta, sa voisine. Ils sont très utilisés en milieu haalpu-laar mais ils sont d'origine arabe. *Daraja* signifie « statut » ou « grade » et *maqama* « station spirituelle », mais ici le terme renvoie à sa condition de bienfaitrice.

redistribution effectuée par la sœur construit ainsi un réseau qui dépasse le strict cercle de parenté, et ce tissu relationnel élaboré par des investissements multiformes contribue à légitimer et à donner du prestige à ses initiatives ainsi qu'à son groupe d'appartenance. De ce fait, la sœur acquiert de l'influence au sein du village et devient une personne sollicitée, car elle détient un pouvoir monétaire dans un contexte de rareté : en investissant au-delà des cercles de proches, elle se pose *ipso facto* en bienfaitrice et se constitue une clientèle dans un contexte où les alliances pèsent dans la distribution des statuts et de la reconnaissance. C'est dans le village d'origine, où les normes relatives aux rapports sociaux de pouvoir entre les sexes sont censées agir le plus sur le comportement des individus, que Naha affirme son autorité et son charisme à la fois dans son union conjugale et dans la sphère publique locale. Outre sa personnalité, deux éléments jouent dans ce déplacement des rôles : les revenus issus de l'émigration internationale et la complicité active des frères établis à l'étranger qui la poussent à endosser les habits de chef de lignage répondant de tous. Les transformations économiques agissent ainsi sur l'architecture du pouvoir au sein de la parenté et de l'organisation générale du village.

Des usages de la monogamie et de la polygamie en terre étrangère

Mbourel est arrivé en France en 1976, grâce au parrainage de son ami d'enfance Malick. Aujourd'hui, Mbourel est l'un des Bilal⁹ d'une mosquée de la banlieue parisienne. Cette mosquée est située au rez-de-chaussée d'un foyer pour travailleurs, dans lequel il réside. À son arrivée en France, il se rend dans les Vosges rejoindre un autre ami qui s'y est établi en pionnier. Grâce à ce dernier, il est recruté dans une grande entreprise spécialisée dans l'automobile. Il se marie à la fin des années 1970 avec une femme citadine dont les parents sont originaires de la moyenne vallée du fleuve Sénégal. La famille de son épouse vient d'un autre village que le sien, situé sur la rive gauche sénégalaise. Mbourel procède à un regroupement familial en 1981. L'épouse, titulaire d'un brevet des collèges du Sénégal, entame un cycle de formation en France. Elle devient employée dans une mairie locale, toujours dans l'est de la France. Six enfants naissent de ce mariage. En 1993, Mbourel part au Sénégal en vacances, sans sa famille. De Dakar, il

9. Bilal est l'une des figures fondatrices de l'islam. Compagnon du prophète Mohamed, originaire d'Abyssinie (actuelle Éthiopie), c'est l'un des premiers à prononcer l'appel à la prière chez les musulmans, donc l'un des premiers muezzins. Par extension, on donne son nom à quelqu'un qui fait l'appel à la prière. Ainsi en est-il de Mbourel depuis qu'il a cette charge à la mosquée.

appelle son épouse pour lui signifier qu'il va prendre une deuxième femme. Nonobstant les protestations de sa première épouse, le mariage est scellé. Cette nouvelle conjointe, née également à Dakar, a des parents natifs du même village que Mbourel. En cette année 1993, elle a 23 ans et vient de passer le baccalauréat au Sénégal, dans une série littéraire. De retour en France, Mbourel retrouve son domicile familial dans les Vosges. Des tensions éclatent dans le couple. L'épouse demande alors le divorce¹⁰. Mbourel appelle à la rescousse les membres de la parenté, notamment son ami d'enfance Malick. Avec deux amis, Malick prend la voiture un week-end d'octobre 1993 et se rend dans les Vosges pour faire la médiation entre les membres du couple dont ils sont des proches. Ils arrivent un samedi en milieu de journée et restent jusqu'au lendemain matin. Penda, instruite, moderne, toujours employée à la mairie, cède dans un premier temps devant l'insistance des amis. Mais elle ne pardonne pas à son mari, d'autant plus qu'il ne l'a pas prévenue et qu'elle s'est sentie mise devant le fait accompli. Un an après le second mariage, en 1994, la deuxième épouse bachelière demande une pré-inscription à l'université de Metz, qu'elle obtient. Elle doit venir en France et en fait part à Mbourel, qui se trouve désappointé. Il n'a pas anticipé cette venue, et il essaie de la dissuader en la menaçant de divorce si elle ne renonce pas au projet. Mbourel, apparenté avec cette deuxième femme, fait jouer à nouveau les médiations familiales, mais la conjointe tient à ses études et dit qu'elle se rendra en France, que Mbourel le veuille ou non. Déterminée, elle mène son projet jusqu'à son terme et arrive à Metz au mois de novembre 1994. Mbourel doit faire face à la situation car, malgré ses protestations, il ne demande pas le divorce, ce qui envenime ses relations avec la première épouse qui, veillant à ses propres revenus, souligne qu'elle ne versera rien à la seconde épouse, et qu'elle n'acceptera pas qu'un seul centime du ménage soit attribué à l'étudiante de Metz. Dès lors, c'est avec son seul salaire d'ouvrier qu'il doit à la fois assurer les dépenses quotidiennes du ménage formé avec la première épouse et en même temps prendre en charge le séjour étudiant de la seconde. Penda, la première épouse, dit s'occuper surtout de l'avenir de ses six enfants. Elle ouvre un compte à part, dans un établissement bancaire différent, pour être sûre qu'elle aura la haute main sur ses propres revenus.

10. D'après l'entretien avec Penda, la première épouse, dans l'est de la France. Penda est née en 1959 à Dakar. Elle s'est exprimée avec beaucoup d'aisance pendant notre entretien. Elle a répondu d'autant plus aisément qu'elle dit connaître les sociologues : sa fille aînée, après avoir fait des études de sciences sociales, est aujourd'hui chargée de mission dans une grande ONG de solidarité internationale.

Elle exige à la fin de chaque mois qu'il finance intégralement tout ce qui est relatif à la vie du ménage : une partie de l'argent sert pour les courses, une autre pour les factures, une dernière pour le suivi de l'éducation des enfants. À partir de cette date, Penda explique qu'elle supprime tous les investissements en commun. Elle a son propre programme et ses propres projets qu'elle formule en dehors du couple. Elle entre alors dans une logique de construction personnelle centrée sur ses enfants. Au fur et mesure que les enfants grandissent, certains atteignant la majorité, les tensions se font plus vives dans le couple. Les enfants ne supportent pas en effet que leur père soit marié à une jeune étudiante : ils se rangent du côté de leur mère et multiplient les actes de défiance à l'égard de Mbourel. La fille aînée part ainsi vivre en résidence universitaire, à Nancy. À partir de là, elle ne parle plus à son père et insiste auprès de sa mère pour qu'elle mette un terme à ce lien conjugal qu'elle juge insupportable¹¹. Pendant ce temps, entre Mbourel et Penda, les incidents se multiplient, notamment autour des obligations financières du premier. Les scènes de ménage sont ainsi courantes. Penda et Mbourel finissent par divorcer. Elle reste avec ses enfants dans l'appartement commun et exige que Mbourel en parte. La même année, en 2001, la deuxième épouse, non reconnue comme telle par la loi française et par conséquent ne résidant en France que par son statut d'étudiante, demande le divorce après avoir obtenu sa maîtrise. En 2002, elle se remarie en France avec un franco-marocain rencontré dans une entreprise où elle était employée à temps partiel pendant ses études. Mbourel, dépassé par les événements, sombre dans la dépression pendant de longs mois. Son ami Malick le recueille pendant deux ans chez lui. Désargenté et sans bien, délaissé par ses deux femmes, isolé de ses enfants, ne se rendant plus au pays, il finit par résider dans un foyer de la banlieue parisienne où un ami connu en migration, qui passe la moitié de l'année au Sénégal, lui prête sa chambre. Ayant perdu son travail du fait de sa longue dépression, Mbourel s'occupe à présent de deux manières : il gère une petite table dans le foyer sur laquelle il expose des produits divers proposés à la vente aux résidents (bonbons, colas, djellabas, chaussures, fruits) et il participe intensivement à la vie religieuse du foyer par l'appel à la prière et l'organisation de séances collectives de récitation du coran. Aujourd'hui, en dehors des visites ponctuelles de ses amis ou de la compagnie de celui qui l'héberge, Mbourel s'est éloigné des compatriotes originaires du même village. On ne le voit plus, même lors des événements marquants : sous couvert d'une plaisanterie admise entre pairs d'âge,

11. C'est Penda qui fournit ces précisions au cours du même entretien.

Malick dit qu'il ne faut jamais souhaiter voir Mbourel chez soi, parce que c'est signe que *bone*¹² nous est arrivé.

Mbourel ressent une honte sociale d'autant plus vive que son déclassement intervient dans un contexte de migration, et la rumeur collective ne lui offre aucune excuse. En effet, il s'est inscrit dans la migration internationale en faisant fonctionner une relation clientéliste entre son lignage et celui de Malick, qui l'a ainsi patronné pour venir en France, alors que rien n'indiquait que par lui-même il y parviendrait. Ensuite, il est entré en France dans un contexte relativement favorable d'un point de vue administratif, ce qui lui a permis de vivre librement sur le territoire. Il a obtenu facilement un emploi dans l'est de la France, grâce à l'appui d'un ami, fortement impliqué au niveau local, y compris sur le plan syndical. De ce fait, il a pu se loger dans de bonnes conditions. Enfin, il a épousé, en premières noces, une femme instruite, qui a travaillé et était capable d'accompagner scolairement les enfants.

Près d'une vingtaine d'années passées en France donnent à la vie de Mbourel toutes les apparences de la stabilité. Une pente descendante s'amorce quand, de retour en vacances au pays, il se marie une seconde fois. Au fond, cette évolution de sa biographie conjugale est tributaire d'une lutte en sourdine entre deux légitimités concurrentes. Des segments de son lignage se déployant à la fois dans son village d'origine et dans la banlieue dakaroise (lignage dont il est le premier représentant en France et par conséquent premier membre dans l'économie de la migration) ne comprennent pas l'alliance contractée en dehors de l'aire matrimoniale spécifiquement villageoise : sa femme est en effet originaire d'un autre village, situé à plus de 150 km dans la vallée en amont, dans l'actuelle région de Matam. Certes, elle appartient au même groupe statutaire, celui des *Subaalbe*, critère pourtant important de validation d'une union. Cependant, dans les représentations locales, quand un membre du lignage accède à un certain statut, acquiert une ressource recherchée, comme celle qui provient de la migration, il est impératif de le maintenir au sein du groupe au moyen de l'alliance. Pour la parenté de Mbourel, une femme de Matam, instruite de surcroît, est incontrôlable, et cela d'autant plus que la migra-

12. *Bone*, c'est le malheur : c'est-à-dire un événement douloureux, par exemple un décès ou un grave accident, à l'occasion duquel l'absence d'un individu est très remarquée et mal vue. Malick le dit au cours d'une réunion de l'association villageoise, alors que des membres lui demandent des nouvelles de Mbourel (observations d'une réunion).

tion est susceptible de lui offrir davantage d'autonomie, fût-elle *cubballo*¹³. Elle risque, de ce fait, d'éloigner du lignage les revenus tirés du travail de Mbourel. Pour eux, la seule façon de rétablir l'équilibre, ou à tout le moins d'atténuer le déséquilibre qui risque de s'opérer au profit de la parenté exclusive de la première femme, est de faire pression sur Mbourel pour qu'il prenne une deuxième épouse au sein de son lignage. Pour que cette alternative fonctionne, il faut, en plus du lien de parenté, que la seconde épouse soit aussi citadine, plus jeune que la première et plus instruite. Réintroduire Mbourel dans le lignage passe par cette seconde alliance, créditée d'une grande efficacité. Néanmoins, la stratégie oublie l'importance de la pièce maîtresse du dispositif, à savoir la seconde épouse elle-même. Son attitude, conciliante au départ, ne permet pas aux différents protagonistes d'anticiper la stratégie personnelle de la jeune femme : son projet de poursuivre ses études en France. Pour le lignage, il s'agit simplement de nouer le lien et d'inciter Mbourel à investir en ville : construire ou acheter une maison à Dakar, y loger sa deuxième femme de manière à ce qu'elle constitue une porte d'entrée vers l'argent de Mbourel. De cette manière, il réaffirmerait, par un geste fort, son appartenance au lignage. Pas plus que la réaction de la jeune femme, le divorce d'avec la première épouse n'est envisagé : on présume que, étant venue en France par la seule volonté de son mari et déjà mère de six enfants, il lui sera difficile de demander le divorce, et encore plus de chasser son époux du domicile conjugal et d'organiser son isolement en rangeant ultérieurement ses enfants de son côté. La stratégie de *recadrage* d'un membre du groupe qui s'autonomise et l'inscription dans une dynamique de *reconnaissance* vis-à-vis de la lignée reposent sur la *minoration* des attitudes des deux femmes. La conjonction des deux réactions féminines finit par prendre en tenailles le mari. Quand elles se produisent, le mari essaie de les évacuer ou d'en amoindrir la portée en ayant recours à un instrument de résolution des conflits conjugaux dans le contexte de la société pulaar : la communication indirecte, qui passe par la *médiation* solennelle de parents et d'amis. Cette médiation échoue, à Dakar comme dans les Vosges.

De ce fait, Mbourel se retrouve pendant plusieurs années face à un double budget : les frais liés à une partie des études supérieures de la seconde épouse et l'entretien du domicile conjugal. Devant l'impossibilité de tenir les deux bouts de la chaîne conjugale, il est pris en étau : non seulement sa marge de manœuvre se rétrécit dans le cadre conjugal du fait de

13. Dans la langue pulaar, *Cubballo* est le singulier de *Subalbe*, un groupe spécialisé dans les activités de pêche et de gestion des eaux fluviales.

l'accès à la majorité d'une partie de ses enfants qui prennent fait et cause pour leur mère et encouragent cette dernière dans le sens d'une rupture, mais aussi la deuxième épouse poursuit une évolution autonome en France, sur la base du constat que ce statut de seconde épouse ne lui garantit rien sur le plan administratif. De fait, et en dépit des protestations de sa propre parenté et des amis de Mbourel, elle divorce et se marie dans le cadre légal fourni par le droit français. Ce faisant, le mari perd sur tous les tableaux : aussi bien avec la première qu'avec la seconde épouse. Il assiste, impuissant, au spectacle de son isolement conjugal et plonge dans une grande dépression au cours de laquelle il trouve refuge auprès de son ami d'enfance, Malick, son bienfaiteur. De ce fait, privé d'espace conjugal où déployer son autorité de mari ou de père, ruiné par la situation créée par son second mariage, il se marginalise dans la réalité francilienne de sa « maisonnée multi-située » en se contentant de procéder au service minimum en matière de sociabilité. Il se coupe aussi de son pays d'origine, où il ne se rend plus. La puissance de la *koyera*¹⁴ subie le met au ban des siens. Ce portrait révèle surtout la capacité d'initiative des deux femmes : la première comme la seconde épouse, toutes les deux instruites et ouvertes aux évolutions des contextes à la fois français et sénégalais dans lesquels elles se meuvent et qui accordent une plus grande liberté dans les choix de vie, imposent un autre rapport de force au mari, mais aussi aux différents membres de l'entourage (familial et amical). Toutes les deux développent même des pratiques novatrices dans leur milieu : le renvoi du mari du domicile conjugal pour l'une, le divorce rapidement suivi de l'alliance avec un homme qui ne partage pas la même origine nationale et rencontré dans un espace ouvert (l'environnement professionnel) pour l'autre.

Divergence des aspirations et renversement du rapport de pouvoir en contexte migratoire

Baabi est né en 1966 dans un village de la moyenne vallée du fleuve Sénégal où, très tôt, son père le met à l'école coranique. Il y reste à peine deux ans. Deuxième garçon d'une fratrie de sept enfants, son père l'inscrit à 11 ans dans une école distante de 18 km et, comme elle est loin du *galle* paternel, il se fait héberger par une cousine de sa mère pendant la phase élémentaire de sa scolarité. Son certificat de fin d'études primaires en poche, il migre vers la banlieue de Dakar, à Pikine, où il poursuit un cycle moyen qu'il ne

14. La *koyera*, c'est le summum de l'humiliation qui signifie que l'on perd définitivement la face devant les autres.

va pas achever : hébergé par un oncle illettré, vendeur de chapelets près d'une mosquée, il éprouve des difficultés pour l'achat du matériel éducatif nécessaire, de même que pour payer le transport jusqu'à son collège distant du domicile de son tuteur. Dans ce ménage dakarois, la nourriture quotidienne n'est pas toujours assurée. Après de mauvais résultats scolaires, il décide d'arrêter les études de son propre chef en 1985. Il fréquente un groupe de jeunes originaires du même village, qui travaillent comme cireurs dans le centre-ville de Dakar, aux alentours du célèbre marché Sandaga. Vers 1989, il réunit une somme qui lui permet d'ouvrir un petit magasin pour vendre des tissus. Mais il nourrit comme beaucoup de jeunes le projet d'émigrer, si possible en Europe. Au début de l'année 1993, il va voir un grand commerçant qui l'approvisionne en marchandises, spécialisé dans l'import-export. Cette connaissance a l'habitude de voyager constamment en Europe du Sud, notamment en Italie et en Espagne. Baabi lui fait part de son projet d'émigrer, en France de préférence. Au terme d'une négociation de plusieurs mois, le commerçant propose de voyager avec lui en le présentant aux services consulaires espagnols comme son assistant. En fait, Baabi paie deux millions CFA (environ 3 000 euros actuels) au commerçant, qui lui trouve un visa et un billet d'avion. Depuis l'Espagne, il arrive en France au premier trimestre 1995 et il y retrouve des amis d'enfance qui l'hébergent et l'aident à trouver du travail. Il obtient un titre de séjour en 1996, se rend au pays et épouse une cousine dakaroise étudiante à l'université de Dakar. Deux ans plus tard, il procède au regroupement familial et se fait rejoindre par sa femme, qui s'inscrit en administration économique et sociale à l'université de Paris 1. Elle arrête au bout d'un an faute de moyens et enchaîne les petits contrats, puis suit une formation en hôtellerie. Elle est recrutée dans un grand hôtel parisien. En 2001, Baabi fait part à sa femme de son projet de construire une maison au village pour sa famille. Il demande à son épouse de prendre en charge une partie des frais de leur appartement à Plaisir-Grignon, dans les Yvelines, où ils vivent. D'après Baabi, depuis l'arrivée de son épouse en 1998, c'est lui qui paie le loyer, les factures ainsi qu'une bonne partie des courses. Demander à sa femme de s'impliquer dans le budget de la maisonnée en région francilienne lui permet de libérer de l'argent pour démarrer l'édification d'une maison au village. Un différend naît alors dans le couple : l'épouse refuse de participer et, mieux, elle repousse la proposition du mari d'un projet de conception d'un enfant, exigeant des moyens de contraception. Le mari s'en ouvre à quelques amis, qui lui suggèrent de s'en séparer au plus vite, sentant poindre un déséquilibre conjugal. Il écarte cette option, disant qu'il ne peut pas avoir autant dépensé pour elle

et la laisser « s'échapper ». Il continue de vivre avec elle, mais n'est pas à l'aise. En 2003, son épouse aide à faire venir en France son jeune frère, étudiant à l'époque dans une école privée de télécommunications. Trois ans plus tard, c'est-à-dire en 2007, la sœur et le frère font venir en région parisienne une sœur, bachelière au Sénégal. Cette double arrivée des membres de la fratrie de l'épouse envenime les relations au sein du couple. Des scènes de violence sont même évoquées à deux reprises. Baabi est convaincu que son épouse ne s'implique pas dans leur vie de couple et s'occupe uniquement de son segment familial utérin. Il est d'autant plus furieux de la situation qu'il subit la pression du village de sa famille où des frères et sœurs sans emploi lui demandent constamment de l'aide. Il reçoit plusieurs courriers des membres de son *galle* paternel, qui insistent pour qu'il divorce de sa femme. En 2011, c'est l'épouse elle-même qui demande le divorce et l'enjoint de quitter le domicile conjugal, ce qu'il fait la mort dans l'âme et en dépit de multiples médiations de membres de la parenté en région parisienne. Ils n'ont pas eu d'enfants. Baabi vit à présent dans un foyer à Paris et son épouse s'est remariée en 2012 avec un compatriote sénégalais, professeur d'histoire en région parisienne et divorcé d'une femme française.

L'histoire de ce couple qui finit par éclater montre clairement un changement non anodin dans les migrations internationales sénégalaises, et que l'on peut difficilement passer sous silence : les profils des conjoints évoluent et des projets différentiels naissent dans les unités qui se constituent à l'étranger. Clairement, le niveau d'instruction de l'épouse et sa socialisation dakaroise ont pesé dans la façon dont elle a négocié les rapports au sein de son ménage francilien : non seulement elle poursuit ses études, mais elle parvient à se payer une formation professionnelle, travaille et construit son autonomie. Jouant sur plusieurs normes, qu'elle négocie au gré de ses intérêts, elle laisse l'essentiel des charges aux frais de son mari, conformément à une représentation largement dominante au Sénégal suivant laquelle il revient à l'époux d'entretenir l'épouse, et en même temps elle s'inscrit également dans une logique de solidarité totale avec sa fratrie au pays — dont elle aide à matérialiser le projet de mobilité sociale — et ne veut pas se laisser piéger par la conception d'enfants qui rendrait compliquée toute option de divorce. La centration sur le segment utérin de sa parenté sonne comme un contrepied au désir initial du conjoint de construire une maison pour ses propres parents. L'affirmation de son autonomie, voire de sa domination, est nette quand elle fait venir ses frères et sœurs, demande le divorce et se remarie en fonction de critères qui lui sont propres avec un compatriote immigrant. On voit surtout

comment elle retourne en sa faveur dans un premier temps les normes conjugales dominantes au Sénégal — entretien de la femme par le mari, procréation — auxquelles elle donne l'impression d'adhérer, avant de construire, méthodiquement, un rapport de force qui lui redonne une prise entière sur ses projets familiaux et son choix de vie conjugale dans un second temps. Par opposition, Baabi subit un échec : en vingt ans de présence en France, il a perdu sa femme, son appartement et se retrouve au foyer qu'il avait quitté. Pire, il fait l'objet d'une quarantaine familiale, les membres de sa fratrie lui reprochant son incapacité à leur manifester une solidarité financière après tout ce temps passé en France.

CONCLUSION

Dans un contexte de fortes mobilités et d'interconnexion dense entre plusieurs parties du monde, il faut rappeler les limites de la notion de culture comme modalité d'objectivation des dynamiques familiales si on conçoit la culture d'un groupe comme une entité homogène (Cuhe, 2001). Il faut définir et inscrire les univers de sens dans des dynamiques globales. Ainsi, l'étude des migrations internationales sénégalaises sur la longue durée renforcée par une immersion ethnographique décennale sur plusieurs sites amène à mettre à distance le refrain amplifié par l'actualité médiatique au sujet d'une culture patriarcale, islamique et gérontocratique qui façonnerait définitivement les conjugalités au sein desquelles évoluent les Sahéliens de France, et notamment les Sénégalais, dont plusieurs sont issus de la moyenne vallée du fleuve Sénégal.

Ce texte montre, au moyen de tableaux de famille, de quelle manière les relations au sein des couples se trouvent modifiées et dans certains cas bouleversées. C'est d'abord le processus de formation du couple qui se renouvelle : il se fonde de plus en plus sur le modèle de l'élection, rejetant la définition d'un cadre matrimonial spécifique entre apparentés et, dans les cas où les contraintes d'alliance se manifestent, des recompositions ultérieures permettent à l'un des protagonistes de faire valoir des choix individualisés. Aussi la contraction d'un lien de mariage dans un contexte migratoire montre-t-elle l'importance des ressources financières que les mobilités génèrent pour les « maisonnées multi-situées » et la façon dont les personnes qui gagnent cet argent — homme ou femme — sont perçues et se construisent au sein de ces unités conjugales. La migration ne conduit pas forcément à la demande d'entretien par les femmes, ni même à l'acceptation du principe par les hommes en général : ce sont des intérêts spécifiques

instruits par des situations particulières qui déterminent les conduites des uns et des autres. Enfin, pour comprendre les rapports de pouvoir dans les couples, il est nécessaire d'articuler la dimension du genre avec la prise en compte des ressources de chacun des conjoints, liées à leurs caractéristiques personnelles (niveau d'étude par exemple) et familiales (capital social de la famille d'origine) : l'ancienneté des migrations internationales a accru la diversité des ressources initiales des individus et des familles. On peut ainsi observer une mosaïque d'arrangements conjugaux dans une pluralité de contextes autorisant une reformulation, voire une élaboration continue des normes.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAMS, A. 1977. *Le long voyage des gens du fleuve*. Paris, Maspero.
- CROUSSE, B., P. MATHIEU et S. M. SECK (dir.). 1991. *La vallée du fleuve Sénégal. Évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements (1980-1990)*. Paris, Karthala.
- CUCHE, D. 2001. *La notion de culture dans les sciences sociales*. Paris, La Découverte.
- DIA, H. 2010. « Les villages multi-situés sénégalais dans la nouvelle configuration migratoire mondiale », *Hommes et Migrations*, 1286-1287 : 234-244.
- DIOP, A. M. 1996. *Société manjak et migration*. Paris, Presses de la SNI Jacques et Demontrond.
- EBIN, V. 1990. « Commerçants et missionnaires : une confrérie musulmane sénégalaise à New York », *Hommes et Migrations*, 1132 : 25-31.
- ELIA, A. 2006. *Les Foulbé de la vallée du Sénégal en Italie*. Paris, L'Harmattan.
- FALL, M. 2010. « Migration des étudiants sénégalais. Impact sur le développement du pays d'origine », *Hommes et Migrations*, 1286-1287 : 222-233.
- GOLLAC, S. (2003), « Maisonnée et cause commune : une prise en charge familiale », dans F. WEBER, S. GOJARD et A. GRAMAIN (dir.), *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte : 274-311.
- GREEN, N. 2002. *Repenser les migrations*. Paris, Presses universitaires de France.
- GUEYE, A. 2001. *Les intellectuels africains en France*. Paris, L'Harmattan.
- GUIMONT, F. 1997. *Les étudiants africains en France (1950-1965)*. Paris, L'Harmattan.
- JOURNET, O. et S. FAIZANG. 1988. *La femme de mon mari. Étude ethnologique du mariage polygamique en Afrique et en France*. Paris, L'Harmattan.
- KANE, O. 2011. *The Homeland is the Arena : Religion, transnationalism and the integration of Senegales immigrants in America*. Oxford/New York, Oxford University Press, 313 p.
- LAGRANGE, H. 2010. *Le déni des cultures*. Paris, Seuil.

- LAGRANGE, H. 2013. *En terre étrangère. Vies d'immigrés du Sahel en Île-de-France*. Paris, Seuil.
- LAVIGNE-DELVILLE, P. 1991. *La rizière et la valise. Irrigation, migration et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal*. Paris, Syros.
- MOROKVASIC, M. 2008. « Femmes et genre dans l'étude des migrations : un regard rétrospectif », *Cahiers du CEDREF*, 16 : 33-56.
- PIAN, A. 2005. « Commerçants et aventuriers sénégalais à Casablanca : des parcours entrecroisés », *Autrepart*, 36 : 167-182.
- PIAN, A. 2010. « La migration empêchée et la survie économique : services et échanges sexuels des Sénégalaises au Maroc », *Cahiers du Genre*, 49 : 183-202.
- POIRET, C. 1996. *Familles africaines en France*. Paris, CIEMI/L'Harmattan.
- QUIMINAL, C. 2000. « Construction des identités en situation migratoire : territoire des hommes, territoire des femmes », *Autrepart*, 14 : 107-120.
- RAZY, E. et V. BABY-COLLIN. 2011. « La famille transnationale dans tous ses états », *Autrepart*, 57-58 : 7-22.
- SAYED, A. 1999. *La double absence*. Paris, Seuil.
- SCHMITT DI FRIEDBERG, O. 1995. « Les Burkinabé et les Sénégalais dans le contexte de l'immigration ouest-africaine en Italie », *Mondes en développement*, 91, 23 : 55-56.
- SCHMITZ, J. 2008. « Migrants ouest-africains vers l'Europe : historicité et espace moraux, Introduction au dossier », *Politique africaine*, 109 : 5-15.
- SEMIN, J. 2007. « L'argent, la famille, les amies. Ethnographie contemporaine des tontines africaines en contexte migratoire », *Civilisations*, LVI, 1-2 : 183-199.
- TALL, S. M. 2005. « The remittances of Senegalese migrants : A tool for development ? », dans M. MANUH (dir.), *At home in the world? International migration and development in contemporary Ghana and West Africa*, Accra, Sub-Saharan Publishers : 153-170.
- TALL, S. M. 2008. « La migration internationale sénégalaise : des recrutements de main-d'œuvre aux pirogues », dans M. C. DIOP (dir.), *Le Sénégal des migrations*, Paris, Karthala : 37-67.
- TANDIAN, A. 2008. « Des migrants sénégalais qualifiés en Italie », dans M. C. DIOP (dir.), *Le Sénégal des migrations*, Paris, Karthala : 365-387.
- WEBER, F. 2002. « Pour penser la parenté contemporaine. Maisonnée et parentèle, des outils de l'anthropologie », *Droit et Société*, 34 : 73-106.

ABSTRACT

Hamidou DIA

How international migration reconfigures spousal relations and conjugal identities in Senegalese couples

Senegalese people emigrate to different parts of the world and establish themselves there in the long term; but they continue to maintain links of many kinds with their home country.

Families form in a variety of places, starting from a basis in a conjugal relationship. Women in these units, whether mothers or wives, are often presented in passive terms. This article shows that the norms assigning secondary roles to women are tending, if not to erode, at least to be constantly renegotiated. Based on family histories collected from Senegalese migrants and from their kin in Dakar and in the middle Senegal River valley, the article argues for a process of increasing autonomy or even an emancipation of women both in Senegal and overseas, thanks largely to international migration. The methodological position adopted here is to embed the study of social relations between the sexes in the context of the family, which is often thought of as leaving little room for manoeuvre for women.